

THIERRY ROZENBLUM

Une cité si ardente...

Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)

 LUC PIRE

THIERRY ROZENBLUM

Avec la collaboration de Bernard Suchecky

À mon père

Une cité si ardente...

Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)

Une cité si ardente...
Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)
© Thierry Rozenblum

Graphisme : Albert Hanan Kaminski
Imprimeur : Leenprint, Eupen (Belgique)

Diffusion : Tournesol Conseils sa / Editions Luc Pire
37/39 quai aux Pierres de Taille / 1000 Bruxelles
www.lucpire.eu / editions@lucpire.be

ISBN : 978-2-507-00476-7
DÉPÔT LÉGAL : D/2009/6840/145

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est strictement interdite.

 luc pire

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements aux institutions ainsi qu'aux personnes qui ont permis la réalisation de cet ouvrage.

C'est le cas en particulier, pour leur contribution financière, de

- la Conférence on Jewish Material Claims Against Germany (Claims Conference, New York) ;
- la Fondation du Judaïsme de Belgique (Bruxelles) – Stichting van het Jodendom van België (Brussel) ;
- le Musée Serge Kruglanski (Liège) ;
- Henri Appelstein et la famille (Bruxelles) ;
- Jacky Appelstein et la famille (Bruxelles) ;
- Fiorella Bassan et la famille (Rome) ;
- Georges Gutelman et la famille (Bruxelles) ;
- Shlomo et Daphna Israël et la famille (Paris) ;
- Freddy Preserovits et la famille (Anvers) ;
- Maisy Prezerowitsch (Liège) ;
- Jacky Spitzer et la famille (Tel Aviv) ;
- Marc Wolf et la famille (Bruxelles), Guy Wolf et la famille (Liège), qui ont souhaité que « les enfants et petits-enfants connaissent et se souviennent ».

Ce travail est par ailleurs le fruit de la collaboration de nombreuses personnes qui ont joint leurs compétences et leurs efforts, ainsi que de différentes institutions qui nous ont ouvert leurs portes et ont facilité notre recherche. Nous avons une dette de reconnaissance envers tous et toutes, et en particulier :

- Willy Demeyer, bourgmestre de la Ville de Liège ;
- Alain Mathot, bourgmestre de la Ville de Seraing.
- Maxime Steinberg, historien de la Shoah en Belgique, qui nous a prodigué ses encouragements et son enseignement ;
- Bernard Suchecky, historien, spécialiste du monde yiddish et de l'histoire des populations juives en Europe centrale et orientale aux XIX^e et XX^e siècles ;
- Georges Bensoussan, historien, spécialiste d'histoire juive européenne, directeur de la *Revue d'histoire de la Shoah* (Paris).
- José Gotovitch, professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles, ancien directeur du Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (Bruxelles) ;
- Frank Caestecker, historien, Universiteit Gent ;
- David Fraser, historien, University of Nottingham (GB) ;
- Insa Meinen, historienne, Universität Carl von Ossietzky, Oldenburg (RFA) ;
- Eddy De Bruyne, historien ;
- Hans-Joachim Lang, historien.
- Ruth Fivaz-Silbermann, historienne.
- Israël Shirman, historien.

Les directions scientifiques, les chercheurs et les archivistes

- du Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (Bruxelles) – Studiecentrum Oorlog en Hedendaagse Maatschappij (Brussel) : Rudi Van Doorslaer (directeur) ;
- du Musée Juif de la Déportation et de la Résistance (Malines) – Joods Museum van Deportatie en Verzet (Mechelen) : Ward Adriaens, conservateur ; Laurence Schram, archiviste ; Ilse Marquenic et Hanne Acerts, assistantes archivistes ;

- du Service public fédéral Sécurité sociale – Service des Victimes de la Guerre (Bruxelles) : Claire Barette, directrice ; Alexandra Matagne, Sophie Vandepontseel, Marie Lejeune, Cristina Mancuso ;
- de la Fondation de la Mémoire contemporaine (Bruxelles) – Stichting van de Eigentijdse Herinnering (Brussel) : Jean-Philippe Schreiber, directeur ; Jacques Déom, Barbara Dickschen, Catherine Massange (chercheurs) ;
- de la Maison d'Izieu – Mémorial des Enfants juifs exterminés (Izieu) : Marie-France Hendrikx ;
- du Mémorial de la Shoah (Paris) : Jacques Fredj, directeur ; Valérie Kleinknecht, documentaliste ;
- du Musée Serge Kruglanski (Liège) : Dinah Korn, Maurice Korn, Serge Rabine ;
- du Musée Juif de Belgique – Joods Museum van België (Brussel) : Philippe Blondin, secrétaire général ; Philippe Pierret, conservateur ; Anne Cherton, archiviste ;
- of the United States Holocaust Memorial Museum (Washington) : Peggy Frankston (Paris).

- La direction de la Police des Étrangers (Bruxelles).

- Guy Hanuse, responsable des archives de l'Auditorat général près la Cour militaire (Bruxelles) ;
- Louis-Philippe Arnhem, assistant administratif au SPF Intérieur – Office des Étrangers (Bruxelles) ;
- Christine Renardy, directeur en charge du Patrimoine culturel de la Ville de Liège – Archives et Collections ;
- Nicole Wilmart, Service État civil et Population, Ville de Liège ;
- Francis Gilsoul, ancien directeur du Service État civil et Population, Ville de Liège ;
- Jacques Laercemans, échevin, responsable des archives de la Ville de Seraing ;
- Philippe Thirion, chef de bureau administratif, et Gilbert Meire, ancien chef de bureau administratif, Service des Archives de la Ville de Seraing, ainsi que Dominique Sougné et Hélène Procek, employés au Service des Archives de la Ville de Seraing.

- Ève Line Blum-Cherchevsky, auteur de *Nous sommes 900 Français* (inédit) ;
- Luc Gochel, chef d'édition du journal *La Meuse* (Liège) ;
- Bernard Gheur, journaliste au journal *La Meuse* (Liège) ;
- Robert Neys, RTBF (Liège) ;
- Agnès Lejeune, RTBF (Liège) ;
- Jean-Pierre Grombeer, RTBF (Liège) ;
- Éric Monami, RTBF (Liège) ;
- Christian Laporte, *La Libre Belgique* (Bruxelles) ;
- Roland Baumann, *Regards* (Bruxelles) ;
- Sylvain Brachfeld, journaliste.

- Astrid, Mikha et Sharon Weinblum ; Sylvia Griess ; Fabienne Dessart-Herc ; Teresa Hayer, *European Voluntary Service* (EVS) ; Philipp Erbslöh, *Aktion Sühnezeichen Frieden* (ASF) ;
- Michel, Marc et Guy Wolf, Myriam Glikerman, Rudy Lewin ; Lucette Herion ; Georges Filée ; Anne Pollack ; Foule Ringelheim, ex-président de l'Association La Mémoire de Dannes-Camiers ; Michel Weinblum, président de l'Association La Mémoire de Dannes-Camiers ; Maurice Kaminski (Bruxelles) et Fulvio Porcu (Liège) ; Charles et Rachel Peguine (Tel Aviv) ; Laurence Waterkeyn et Emmanuel Bonaffini (Bruxelles) ; Renaud Clokeur (Liège), Patricia Descamps, Marc-Henri Cykiert, Ernst Josef Rothschild, Ouri Wesoly.

ainsi que Patrick Demecheleer (Liège), Jacques Florkin (Liège), Michel Hanotte (Liège) et Pierre Lewkowicz (Liège), qui n'auront pas vu l'aboutissement de ce travail.

- Albert Hanan Kaminski et Tom Kaminski, pour leur travail soutenu et pour leur créativité graphique.

Tous ceux et celles, trop nombreux pour être mentionnés ici, à qui nous devons informations, encouragements ou commentaires.

Et, bien sûr, Fiorella, pour tout ...

Table des matières

G. Bensoussan	
Préface	9
T. Rozenblum	
Avant-propos	11
Chapitre I	
« Un antisémitisme raisonnable »	15
Chapitre II	
Le temps des ordonnances	51
Chapitre III	
De la mise au travail à la déportation	91
Chapitre IV	
Insoumis et rebelles	131
Chapitre V	
Épilogue	195
Annexes	
Glossaire	216
Abréviations	218
Bibliographie	219
Sources documentaires	227
Index des noms	228
Index des institutions	237

Préface

Pour savoir l'amertume de la mer, il n'est besoin que d'une gorgée. Ainsi la tragédie immense se réfracte-t-elle dans les histoires particulières, et la focale, fixée sur le drame d'une seule des communautés anéanties, dit l'ensemble du désastre subi.

En fouillant depuis dix ans, tel au travail un archéologue silencieux, les soubassements de l'histoire convenue de Liège, cette auto-satisfaction à l'image du discours triomphaliste tenu par chaque nation sur elle-même, Thierry Rozenblum a voulu redonner un visage et un nom à ceux dont la mémoire même de vivants avait été effacée. Mais pas seulement. En écrivant l'histoire, il refait sens parce qu'aucune relation humaine ne peut reposer sur l'oubli institutionnalisé et la mémoire tronquée. Tourner la page ? Peut être. À la condition première de l'avoir lue, et pour ce faire de l'avoir écrite. C'est ce qu'il a fait.

À travers sa communauté amputée, tel un cas d'école, Thierry Rozenblum montre les limites du devoir d'obéissance comme la possibilité de la désobéissance. Pourquoi dans un pays où nombre de Juifs (massivement étrangers à la différence des Juifs de France) furent aidés par leurs concitoyens, et où le gouvernement s'exila à Londres (à l'exception du roi), l'administration communale, sans forcément aller au-devant des exigences allemandes, y a-t-elle finalement souscrit ? Et en la matière spécifique de la persécution des Juifs, pourquoi l'administration liégeoise, si souvent courageuse du temps du bourgmestre socialiste Joseph Bologne (janvier 1940-novembre 1942) qui, démis de ses fonctions par l'occupant, fut remplacé par un rexiste, n'a-t-elle offert qu'une si faible résistance, voire pas de résistance du tout, dans ce domaine-là ? Plus pugnace sur d'autres aspects de l'étouffement allemand, pourquoi s'est-elle montrée ici si velléitaire ?

Dans le confort d'une période apaisée, l'historien ne se fait pas procureur, il essaie de comprendre la rationalité de la folie sans se préoccuper de dresser des réquisitoires. Il tente d'interroger politiquement l'obéissance. Et d'avancer quelques hypothèses qui dépassent le seul cas de Liège mais où la situation liégeoise, en même temps, tout entière se reflète. La mise à l'écart des Juifs, l'ostracisme dont ils furent longtemps victimes en Europe, puis après l'émancipation et l'intégration la politique de rejet brutal, ont fini par constituer une norme sociale et un code culturel. S'il ne s'agissait pas forcément de vouloir la mort des Juifs, du moins quand elle s'est présentée, au cours des douze années du III^e Reich, la résistance fit long feu parce que « ce n'étaient que des Juifs ». « Pire qu'une âme perverse », écrivait Péguy dans *Notre jeunesse*, « une âme habituée ». Cette longue habitude de l'exclusion dont l'enseignement de l'Église avait fourni le terreau nourricier, a alimenté au mieux l'abandon, au pire la persécution ouverte. Entre hostilité et indifférence, ce visage policé de la mort. En dépit de la formule stupide qui distingue un « antisémitisme outrancier¹ », dans ce cimetière juif qu'est devenu l'Europe, Liège nous apprend que l'« antisémitisme exhorte toujours à aller jusqu'au bout de l'entreprise². » Le « code culturel » de l'antijudaïsme a émondé les défenses civiques. Il a laissé seuls face à la violence, des Juifs, tout juste des individus, mais perçus par leurs ennemis comme un peuple, eux qui avaient oublié jusqu'au sens même de ce mot. Réussite individuelle/impuissance collective : c'est à l'aune de ce binôme que la condition juive diasporique s'est brisée au XX^e siècle.

La minutie des ordonnances administratives patiemment mise à jour par Thierry Rozenblum nous dit combien la Shoah, en dépit des pogroms perpétrés ici et là, ne fut pas une bouffée meurtrière de brutes avinées mais fit tout au contraire l'objet d'une planification réfléchie et posée. Un nettoyage biologique de la planète. Une purification du « corps malsain » de l'Europe par l'exérèse de sa « tumeur juive ». Sourcé au darwinisme racial et à une vision zoologique de l'humanité, ce délire paranoïaque s'est coulé dans l'habit d'une administration tatillonne qui, d'un lointain bureau, avait préparé les fiches antichambre des convois. À la différence de ses sœurs, Franz Kafka était mort assez jeune (1924) pour ne pas voir cette horreur-là. Mais il la pressentait quand il voyait « dans les papiers des ministères les chaînes de l'humanité torturée ».

« Auschwitz n'aurait pas dû se produire. Il s'est passé là quelque chose que nous n'arrivons toujours pas à maîtriser¹. » L'histoire de la Shoah doit être abordée dans sa sécheresse nue, au-delà d'un chiffre (six millions) qui fonctionne comme souvenir-écran empêchant de voir les mille morts, jusqu'à la mort ignominieuse de la chambre à gaz, infligées à un peuple préalablement exclu de l'humanité.

Ce ne sont pas des victimes abstraites qui furent assassinées dans une Europe vomissant sa millénaire présence juive, mais des Juifs tués pour ce qu'ils étaient. Et rien de plus. Masquer cette réalité au nom du caractère « universel » de la Shoah, c'est reproduire à nouveau les schémas mentaux d'un monde qui laissa aux Juifs d'Europe une place impossible à vivre. Et qui leur laisse en héritage, en 1945, cette masse d'inhumanité qui écrase l'amont et l'aval des générations suivantes.

Au delà de ce qui est devenu une ritournelle mésusée, la « banalité du mal », à Liège aussi c'est la « quotidienneté du bien » qui interroge le mal comme transcendance et le sujet comme permanente liberté de pouvoir dire non. Au printemps 1961, à Jérusalem, dans la salle où se tenait le procès d'Adolf Eichmann, Abba Kovner, le chef de la résistance du ghetto de Vilna, avait évoqué la figure du sergent allemand Anton Schmidt qui, six mois durant, jusqu'à son arrestation et son exécution par les siens, avait aidé les partisans juifs. « Il ne fallut que deux minutes à Kovner pour raconter comment un sergent allemand l'avait aidé, raconte Hannah Arendt présente au procès. Le silence régnait dans la salle du tribunal ; comme si la foule avait spontanément résolu d'observer deux minutes de silence à la mémoire de l'homme qui s'appelait Anton Schmidt. Ce fut pendant ces deux minutes comme un flot de lumière projeté soudain dans une obscurité impénétrable et sans fond. On n'en pouvait tirer qu'une conclusion, claire, irréfutable, l'évidence même : comme tout serait différent aujourd'hui dans cette salle, en Israël, en Allemagne, dans toute l'Europe, peut être même dans tous les pays du monde, si seulement on avait pu raconter d'autres histoires de ce genre ! »

Georges Bensoussan,
Responsable éditorial du Mémorial de la Shoah (Paris)

¹ Cf. André Kaspi, *Les Juifs sous l'Occupation*, Seuil, 1991.

² Horkheimer/Adorno, *La Dialectique de la raison*, Gallimard.

³ Hannah Arendt, entretien accordé à la télévision ouest-allemande (1963).

⁴ Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1966, p. 255.

Avant-propos

« Ardente dans la lutte contre les puissances étrangères et l'arbitraire de ses princes, ardente dans ses passions, ardente dans le sac de 1468, et pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas par hasard qu'elle a mérité de mettre dans ses armoiries la Légion d'honneur pour sa conduite héroïque pendant la Première Guerre mondiale et d'abriter le Monument national de la Résistance. Cette chaleur dans les engagements a été reconnue de tout temps et elle constitue un des traits caractéristiques du peuple liégeois. »

Jacques Stiennon (dir), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991, p.7

Liège, « véritable terreau du refus », « extrême pointe », « premier fief » ou encore « grande citadelle » de la Résistance en Belgique¹ – telles sont les images de ma ville natale qui, dès la libération, se sont gravées dans l'imaginaire collectif des Belges et qui, depuis, n'ont été ni reniées par le sentiment populaire ni infirmées par l'historiographie spécialisée².

Cette représentation fond en une même geste héroïque des activités résistantes de natures fort diverses comme, notamment, celles des Partisans Armés du Front de l'Indépendance, des maquisards ardennais de l'Armée secrète, des services de renseignement belges et britanniques, des imprimeurs de la presse illégale, des comités syndicaux clandestins, des grévistes de la métallurgie et des charbonnages, des postiers traqueurs de dénonciateurs anonymes, des policiers trop prompts à se laisser délester de leur arme de service, des employés communaux pourvoyeurs de vrais faux papiers et de timbres de ravitaillement, des filières d'aide aux évadés des Stalags, aux pilotes alliés, aux réfractaires et aux persécutés – que les Juifs de Liège transmettent encore dans leurs récits de sauvetage collectif et individuel.

Or, c'est précisément là que commence la part d'ombre de cette geste résistante. Car à mesure que s'approfondissaient mes recherches sur l'implication de l'administration communale liégeoise dans la persécution des Juifs par les Allemands, je me suis trouvé face à une question toujours plus lancinante : pourquoi l'administration liégeoise et son bourgmestre ont-ils scrupuleusement exécuté les ordonnances anti-juives promulguées par l'occupant, si foncièrement contraires à la constitution belge, alors que dans le même temps ils se retranchaient derrière cette même constitution pour faire obstruction, parfois avec succès, à quantité de mesures ordonnées par les autorités allemandes ?

De cette question ont découlé toutes les autres, qui se sont engendrées mutuellement et ont fait rebondir pendant dix ans la recherche dont je présente ici les résultats.

Ce n'est pas en historien que je suis entré dans cette quête mais en petit-fils désireux d'offrir à mon grand-père, Szyme Yosek Rozenblum, à l'occasion de son centième anniversaire, quelques éléments documentés de notre histoire familiale. Émigré de Lodz, en Pologne, en 1918, il s'était installé dans la Rhur avant de trouver son pays de Cocagne, dix ans plus tard, à Seraing, dans la banlieue industrielle de Liège. Une nuit d'octobre 1942, il avait, lui, sauté du train ; des braves gens l'avaient recueilli et caché, et voila tout. Son histoire était celle d'un bonnetier sans histoires, celle d'une intégration très

modeste mais réussie. Tel était le récit lisse, raboté, de Szyme Yosek Rozenblum sur ce qu'avait été sa vie. J'espérais trouver dans les archives de quoi y recoller quelques aspérités.

Ce faisant, j'ai fait intrusion dans le monde des historiens, notamment ceux de l'anéantissement des Juifs, à un moment où, en Belgique en tout cas, il était en pleine mutation. Aux travaux fondateurs de Maxime Steinberg se sont ajoutés ainsi ceux des collectifs qui avaient dépouillé les archives de l'Association des Juifs en Belgique, enfin ouvertes, et publié *Les curateurs du ghetto* (2004) ou passé au crible les archives de l'État, des provinces et des communes et rassemblé leurs conclusions dans *La Belgique docile* (2007). Lieven Saerens mettait au jour avec minutie la participation des diverses administrations anversoises à la persécution des Juifs dans *Étrangers dans la cité* (2005), l'allemande Insa Meinen affinait et élargissait la connaissance des modalités d'arrestation des Juifs dans *Die Shoah in Belgien* (2009) et José Gotovitch, le pionnier de *L'An 40* avec Gérard Libois (1971), proposait, avec Paul Aron, une synthèse de ces nouvelles investigations dans un indispensable *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique* (2008).³ En Belgique comme ailleurs dans le monde, on ne s'intéressait plus seulement aux assassins et à leurs victimes mais également à ceux que les Anglo-Saxons appellent les *bystanders*. Le champ des responsabilités devant l'histoire s'élargissait d'autant.

Dans ce paysage historiographique en cours de renouvellement, ma contribution porte sur les mécanismes, les rouages et les exécutants de la persécution, de la déportation et du sauvetage des Juifs, observés à l'échelle d'une des quatre grandes agglomérations belges de l'époque. La taille de la population concernée : 2 560 Juifs sur 410 232 habitants en 1939/1940, présentait l'avantage majeur de pouvoir étudier tout l'univers, c'est-à-dire de procéder à l'étude exhaustive, individu par individu, du destin de toute une communauté juive, non pas dans une bourgade semi rurale polonaise, ukrainienne ou biélorusse, mais dans un grand centre industriel occidental.

Pour présenter les résultats de cette étude, je me suis efforcé de tenir ensemble quatre niveaux de narration, qui sont, somme toute, quatre moments d'une seule et même écriture de l'histoire : le récit historique proprement dit, auquel s'articulent des « tranches de vie » reflétant des expériences individuelles, un recueil de documents et un mémorial.

Ce mémorial est joint à l'ensemble sous forme de DVD. Intitulé **ניזכור - Nizkor – Nous nous souviendrons**, il rend compte en 428 notices du parcours personnel et familial de chacune des 728 victimes juives de Liège. Ce n'est donc pas une liste de noms alignés sur le marbre, que l'on récite gravement les jours de commémoration, mais une base de données, un instrument de recherche en histoire sociale et culturelle, autant qu'une réponse à l'injonction biblique gravée en abrégé sur les pierres tombales juives : « Que son âme reste liée au faisceau des vivants »

תיהיה נפשו צרורה בצרור החיים

¹ Jacques Stiennon, *op.cit.*, p. 265; *La Wallonie*, 21 octobre 1947 ; *La Dernière Heure*, 12 mai 1948.

² « Il n'existe aucun travail d'ensemble sur l'histoire de Liège entre 1940 et 1946 », estimait Jacques Stiennon en 1991 (*op.cit.*, p. 315) ; « le gouverneur Gilbert Mottard a consacré une étude détaillée au fonctionnement des administrations provinciale et communale et le journaliste liégeois Jean Jour a publié des recueils de documents photographiques, pendant que divers aspects faisaient l'objet de dissertations universitaires non publiées ».

³ voir les références dans la bibliographie.

Chapitre I

« Un antisémitisme raisonnable »



Au cours de l'entre-deux-guerres, l'immigration juive originaire de l'Est européen modifie profondément la physionomie de la population juive du pays. Insignifiante sur le plan quantitatif, elle cristallise néanmoins vers le milieu des années 1930 des préjugés xénophobes et antisémites en progression rapide dans certaines catégories de la population belge. Diverses affaires administratives et judiciaires, à la veille de la guerre et dans les tout premiers temps de l'occupation, soit avant que les nazis promulguent leurs premières ordonnances anti-juives, révèlent que le corps institutionnel, politique et administratif belge est contaminé.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à la faveur de la révolution industrielle et des retombées de la colonisation du Congo, Liège devient un pôle de développement économique d'importance internationale.

En 1918, après les hécatombes de la Première Guerre mondiale, le pillage systématique de ses richesses par l'occupant allemand et les déportations massives d'ouvriers et de mineurs, le bassin industriel liégeois est exsangue. Il renouvellera ses forces vives en attirant notamment une main d'œuvre étrangère considérable, pour une bonne part originaire de Pologne.

Ce mouvement migratoire inclut des Juifs d'Europe orientale et centrale qui trouvent aisément de l'emploi dans les mines, la métallurgie ou la construction mécanique – dans l'espoir, toutefois, d'échapper rapidement à la condition ouvrière. D'autres sont attirés à Liège par un réseau d'enseignement renommé, université, école de tannerie, institut polytechnique, école des hautes études commerciales et consulaires, académie des beaux-arts, conservatoire de musique, etc. Ces Juifs étrangers arrivent en Belgique par vagues successives, que l'on peut décrire sommairement comme suit : avant et immédiatement après la Première Guerre mondiale, immigration étudiante originaire des marches occidentales de l'empire tsariste ; entre 1918 et le début des années 1930, immigration économique en provenance de Pologne et de l'ancien empire austro-hongrois ; à partir de 1934, réfugiés d'Allemagne puis d'Autriche. Lorsque la guerre éclate, en mai 1940, l'agglomération liégeoise compte 2 560 Juifs sur 410 232 habitants² – soit 0,6% de la population totale. Seuls 8,56% d'entre eux possèdent alors la nationalité belge ; les autres sont polonais (60,18%), roumains (6,14%), tchécoslovaques (3,13%), hollandais (1,43%), hongrois (0,44%), allemands (2,77%) ou apatrides (10,26%)³.

Près de 60% des Juifs de Liège-ville résident dans les quartiers populaires de la rive droite de la Meuse, au voisinage de la gare du Longdoz, terminus des trains en provenance de l'est. Les autres se sont installés au cœur du bassin industriel, en particulier dans les communes de Seraing et de Bressoux. En 1939, un tiers d'entre eux seulement sont encore ouvriers ; les autres sont passés assez rapidement à des activités plus proches des occupations traditionnellement juives dans leurs pays d'origine : commerce de détail (51,1%), bonneterie, commerce ambulancier, professions libérales (7,66%). Les étudiants forment alors 7,56% de cette population.

Ce mouvement migratoire bouleverse la physionomie de la communauté juive de la région liégeoise, qui ne comptait encore à la fin du XIX^e siècle que 221 familles originaires, pour la plupart, de l'est de la France, d'Allemagne et de Hollande (plus de 50%)⁴. Cette petite communauté d'*israélites* fortement occidentalisés, structurée autour de son organisation consistoriale⁵, de ses sociétés de bienfaisance et de sa synagogue, ne voit pas d'un bon œil l'arrivée soudaine de tant de Juifs de l'Est, trop pauvres et trop voyants. « Liège et ses environs immédiats a vu, dans ces deux dernières années, arriver trois mille ouvriers, petits artisans, petits commerçants russes, polonais et roumains », affirme, en 1925, un rapport destiné à la communauté israélite de Bruxelles : « cette population crée de lourdes charges aux sociétés de bienfaisance de la Communauté de Liège sans leur apporter de nouvelles ressources »⁶. « L'afflux toujours croissant des coreligionnaires de l'Est » est encore perçu en 1931 par le président de la communauté israélite de Liège comme une source d'inquiétude pour « la situation que la communauté de Liège occupe dans le judaïsme belge, tant au point de vue de son ancienneté que [de] la grande estime dans laquelle elle est tenue par les plus hautes autorités civiles et religieuses ». Des « heurts, voire même [des] dissensions, pour ne pas dire scission » sont à craindre entre « l'élément autochtone plus libéral et les nouveaux venus plus orthodoxes [... qui] ne possèdent pas la langue du pays, qui ne peuvent comprendre l'heureuse entente qui existe entre les adeptes des différents cultes en Belgique, et par conséquent pourraient par ignorance de cette situation privilégiée du judaïsme belge créer des difficultés à la communauté »⁷.

Moïse Goldberszt et Rebeka Horenblas Moïse Goldberszt (Varsovie, 1901 – Auschwitz, octobre 1943) quitte la Pologne pour l'Argentine en 1920 mais se fixe en Belgique en 1922. Durant près d'un an, il travaille en usine à Marchiennes et Courcelles puis s'installe à Charleroi et se lance dans le colportage de dentelles, ensuite dans le commerce de lainage et de bonneterie sur les marchés de la région. Rebeka Horenblas (Varsovie, 1902 – Liège, 1995) le rejoint en 1925 et l'épouse en avril 1927. Un an plus tard, M. Goldberszt s'établit comme négociant en bonneterie à Fleurus. En 1928, deux sœurs de Rebeka émigrent à leur tour en Belgique : Brucha (dite Brogna) et Sura (dite Stefa), qui épouse bientôt Chaïm (dit Léon) Litman, installé en Belgique depuis 1926. En février 1930, Moïse Goldberszt met son commerce de Fleurus en gérance et déménage avec sa famille à Liège, où il ouvre un nouveau magasin situé rue Puits-en-Sock n° 52. Sa belle-sœur Brucha y travaille comme vendeuse. L'année suivante, Szypa (orthographié aussi Szyja) Goldberszt, un des frères de Moïse, arrive de France à Liège avec son épouse Merjam Chajkin et leur fille Rysia. Il ouvre lui aussi un magasin de bonneterie rue Saint-Gilles n° 128, dans une maison que vient d'acquérir Moïse Goldberszt. En 1937, ce dernier acquiert la naturalisation ordinaire et son épouse la petite naturalisation. À la veille de la guerre, le couple Goldberszt-Horenblas, leurs filles Jeanne (Charleroi, 1929) et Charlotte (Liège, 1932), et Brucha Horenblas résident rue Puits-en-Sock n° 45 à Liège. [voir dans ce chapitre, p. 29]

Nison Gournalnik et Frouma Swirskaya Nison Gournalnik (Tarascha, Russie, 1890 – Auschwitz, juillet 1944) et Frouma Swirskaya (Tarascha, 1891 – Auschwitz, juillet 1944) se marient à Tarascha en 1920 puis quittent la Russie devenue soviétique et se réfugient en Roumanie ; les propriétés de Nison, qui était avocat à Tarascha, sont confisquées. En 1921 naît leur fils Yakov (Jacques). En juillet 1922, ils quittent la Roumanie et viennent retrouver à Liège les deux frères de Frouma, Michel et Boris Skvirsky. Nison s'engage comme manœuvre à l'usine Ougrée-Marihaye puis se lance dans le commerce de la maroquinerie ; il vend aussi sur les marchés de la région. Frouma tient un petit restaurant pour une clientèle d'étudiants de l'université de Liège au premier étage d'un immeuble de la rue Florimont. Nison acquiert la nationalité belge en 1935, son épouse en 1936. À la veille de l'occupation allemande, la famille Gournalnik réside au n° 4 de la rue du Fer à Liège. [voir chapitre 3, p. 95]

Les nouveaux arrivants, de leur côté, se méfient de ces « assimilés », comme ils les appelleront encore cinquante ans plus tard, de leur souci de respectabilité, de leurs rabbins vêtus aux offices comme des pasteurs luthériens, de leur synagogue où le culte est rendu à grands renforts d'orgue. Ils s'organisent à l'écart, dans des confréries de prière et d'étude et des oratoires plus conformes aux canons et aux coutumes de l'orthodoxie juive polonaise. Au grand dam de leurs « coreligionnaires belges », ils perpétuent les manières et la mentalité du *shtetl* qu'ils viennent de quitter et auquel mille liens, notamment familiaux, les rattachent encore. On parle yiddish dans les rues du quartier du Longdoz autant que le français. On y lit la presse yiddish de Varsovie

de préférence aux quotidiens liégeois. Et c'est en yiddish, dans les cafés de la rue Grétry aux alentours de la gare du Longdoz, au *Café du Centre*, place Cockerill, ou au *Tchantchet*, place Delcour, que se querellent les partisans des diverses idéologies de la modernité juive, sionisme, bundisme, socialisme, communisme. Au demeurant, ces idéologies s'incarnent alors dans une foule de comités et d'associations politiques, culturelles et d'entraide sociale que la police et la Sûreté publique surveillent étroitement.

Janchel Pailloucq et Liuba Iochpa Début 1917, Janchel Pailloucq (Rezina, Roumanie, 1899 – Liège, 1942) se porte volontaire au 58^e régiment d'infanterie de l'armée russe à Odessa, où il travaillait comme apprenti horloger tout en préparant l'examen d'entrée à l'université. Après trois mois de campagne, il est grièvement blessé et hospitalisé. Rétabli, il ne peut rejoindre son régiment en raison de la révolution bolchevique, qui vient d'éclater. En 1921, il entreprend des études à l'université de Liège et les finance en travaillant chez des horlogers de la région. Il est rejoint à Liège par sa sœur Dora en 1922, son frère Efraïm en 1927 et sa sœur Seindla en 1933. Ayant obtenu son diplôme d'ingénieur en 1925, il travaille aussitôt en cette qualité à la Compagnie des Compteurs et Manomètres, à Liège. Deux ans plus tard, il y est chef de service. Pour sa part, Liuba Iochpa (Dubossary, Roumaine, 1901 – Bruxelles, 1978) achève le lycée municipal de Grigoriopol en 1917. En janvier 1921, elle est inscrite à la faculté des sciences de l'université de Liège. Son frère Ghert Jospa la rejoint au mois d'août suivant pour entamer des études d'ingénieur. Leur sœur Sonia, en 1922, et plus tard leurs parents, les y rejoindront à leur tour. Liuba poursuit ses études à l'École spéciale des Arts et Manufactures de l'université de Gand ; elle y obtient le diplôme d'ingénieur-chimiste avec distinction en octobre 1924. La même année, elle est engagée comme ingénieur au service des laboratoires des usines d'Athus-Grivegnée. Janchel Pailloucq et Liuba Iochpa se marient en octobre 1926 à Bressoux ; ils sont naturalisés belges lui en 1929, elle en 1932. Liuba quitte l'usine pour entreprendre des études complémentaires en métallurgie et métallographie à l'université de Liège et obtient un certificat avec distinction. Elle étudie aussi la dentisterie dans les années 1930. Le couple a trois enfants, Isabelle (Ixelles, 1928), Jean-Joseph (Liège, 1934) et René (Liège, 1942). Les deux premiers seront tués lors d'un bombardement allié dans la nuit du 31 août au 1^{er} sept 1941. À la veille de la guerre, la famille réside au n° 4 de la rue Henri Vieuxtemps à Liège. Janchel Pailloucq, Liuba Iochpa et son frère Ghert Jospa joueront des rôles importants dans le Comité de Défense des Juifs, créé au cours de l'été 1942.

« Faut-il chasser les Juifs ? »

Ce temps d'avant la Catastrophe paraîtrait presque idyllique si ne s'étaient déjà accumulées les menaces, qui ne venaient pas seulement d'Allemagne.

La Belgique des années 1920 avait été accueillante aux immigrés⁸ ; elle ne l'est plus guère au cours de la décennie suivante. La crise économique frappe au dernier trimestre de 1930 ; le nombre de chômeurs passe de 15 000 en 1930 à 168 204 en 1932 et à 213 000 en 1934 ; le climat social et politique se tend ; l'extrême droite nationaliste, xénophobe et antisémite progresse fortement en Flandre et, dans une moindre mesure, en Wallonie. Aux élections législatives de mai 1936, Rex, le parti fasciste de Léon Degrelle, obtient 11,5%

des voix et vingt et un députés au Parlement. En Wallonie, le Parti ouvrier belge reste le premier parti (40,99%), suivi par les catholiques (20,30%), mais Rex (15,28%) dépasse les libéraux (12,20%) et les communistes (9,33%)⁹.

L'agitation contre l'« invasion juive » se radicalise encore avec l'arrivée de nombreux Juifs qui, fuyant l'Allemagne nazie, cherchent refuge en Belgique, où ils résident bien souvent en situation irrégulière. Cette immigration culmine en 1938, après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars et le pogrome allemand resté dans l'histoire sous le nom de « Nuit de cristal » en novembre¹⁰. Au total, plus de 25 000 Juifs du Reich trouvent un refuge passager en Belgique de 1933 à 1939, dont près de la moitié entre mars 1938 et août 1939.¹¹

Ce nouvel afflux d'immigrants juifs avive la démagogie xénophobe et antisémite, qui n'est plus l'apanage de la droite extrême. La presse catholique semble parfois emboîter le pas au *Pays réel*, le quotidien de Rex dirigé par Léon Degrelle – comme l'attestent les exemples suivants. Ils ont été choisis en raison de l'éclairage qu'ils apportent sur le contexte dans lequel va se produire l'affaire Mathilde Wang, dont il sera question plus loin.

Pendant deux mois, en juillet et août 1937, *Le Pays réel* publie une prétendue « enquête » menée dans tout le pays et destinée à répondre à la question : « Faut-il chasser les juifs ? ». Ce qui justifie cette série d'articles, explique l'éditorialiste rexiste José Streeel, c'est « le développement du commerce juif et du tort qu'il cause à notre commerce national [...]. Le fléau...] se répand peu à peu dans tout le pays, principalement par le canal des marchés publics et du colportage. La situation déjà si difficile de nos petits commerçants se trouve encore compliquée par l'action d'une concurrence qui, ne se soumettant pas aux règles traditionnelles de la profession, handicape cruellement le commerce honnête. D'ailleurs, le temps n'est pas éloigné où la concurrence juive débordera du cadre du commerce pour s'étendre aux carrières intellectuelles. Cette situation pose le problème d'un certain antisémitisme, de ses mobiles, de ses justifications et de ses limites ». *Le Pays Réel*, affirme l'auteur, se démarque vigoureusement de l'antisémitisme allemand : « Un antisémitisme raisonnable doit se garder comme de la peste de toute espèce de racisme. Ce qui fait sombrer l'antisémitisme allemand dans l'odieux et souvent dans le grotesque, c'est son postulat raciste érigé en dogme et en source de toute une idéologie. Non seulement le racisme est privé de valeur scientifique [... mais il va] à l'encontre des principes universalistes de cette civilisation chrétienne et occidentale qu'il s'agit précisément de défendre et de sauver ». On retrouve ici un des thèmes majeurs de l'encyclique *Mit Brennender Sorge* édictée par Pie XI au mois de mars précédent pour dénoncer notamment l'idéologie raciste des nazis¹². Au passage, ceci confirme qu'à cette époque, l'idéologie de Rex est toujours solidement armée au catholicisme de ses origines, qui est également celui de la base sociale et électorale du parti. José Streeel insiste : « Pour nous, le problème juif est exclusivement un problème social et un problème d'immigration », et pour le résoudre, il recommande les solutions urgentes suivantes, qui « ne sont que des mesures de police, immédiatement applicables et n'exigeant aucune intervention législative » : « arrêter le flot de l'immigration juive et surtout mettre un terme aux naturalisations massives ; encourager de toute manière le départ des Juifs installés chez nous ; prévoir des mesures d'expulsion envers les Juifs étrangers par une révision sévère des permis de séjour accordés ; renforcer la police du commerce et des marchés ; soumettre avec rigueur les commerçants juifs aux règles professionnelles et aux taxes imposées aux commerçants belges ; surveiller de très près l'activité politique de tous les immigrés juifs ne jouissant pas de la qualité de belge »¹³.

Le reste, au gré des articles signés M. Bailly et P.J. Deberghe, égrène pendant deux mois les grands classiques de l'antisémitisme de tradition chrétienne. Ainsi est-ce dans le Talmud, bien sûr, « leur grande règle de

vie, tant au point de vue moral que social », qu'il faut chercher la source de toutes les permissions « de faire du tort à un non-juif. Dépouiller un païen est une chose permise [...] L'argent du non-juif est un bien sans maître en sorte que le juif a le droit d'en prendre possession. Le bien des Chrétiens est pour le juif comme un bien abandonné, comme le sable de la mer ; le premier qui s'en empare est le véritable possesseur [...] Dieu nous a ordonné d'exercer l'usure envers le non-juif, de façon que nous ne lui prêterons pas assistance, mais qu'au contraire nous lui fassions du tort » (2 août 1937). Les Juifs, auxquels les rédacteurs rexistes trouvent évidemment un « teint olivâtre et le nez crochu » (5 août 1937), « infestent le pays » pour y créer des « ghettos de bradeurs » (2 août 1937), écumant les campagnes pour y tromper les paysans (16 août 1937) sont les « ennemis de la classe ouvrière » qu'ils fourvoient avec leur « agitation révolutionnaire » (17 août 1937) ; le pays tout entier est en passe de devenir comme « Spa la perle de nos Ardennes sous la coupe des Youpins » (9 septembre 1937).

Otto Hammerschlag et Herta Magnus Otto Hammerschlag (Duderstadt, Allemagne, 1900 – Auschwitz, automne 1942) et Herta Magnus (Hambourg, Allemagne, 1907 – sort inconnu) se marient en 1928 à Hambourg, où naissent leurs filles Ellen (1929 – sort inconnu) et Inge (1933 – Auschwitz, automne 1942). Otto Hammerschlag arrive en Belgique durant l'année 1939. Exportateur d'armes et de munitions, il est administrateur de la société Momag qui a repris l'activité de la firme allemande Magnus appartenant à son beau-père. Créée en 1930, la société transfère son siège social de Hambourg à Liège en 1938 car les Juifs ne peuvent plus se déplacer facilement en Allemagne. Dès 1938, Me Frédéric Bauthier, l'avocat conseil de la s.a. Momag, entame des démarches auprès de la Sûreté publique afin d'obtenir un permis de séjour pour Otto Hammerschlag. Il obtiendra un certificat d'inscription sans limitation de durée. Début février 1940, des demandes de visas sont introduites au Ministère de la Justice pour son épouse et leurs filles. En date du 15 février 1940, M. Robert de Foy, administrateur de la Sûreté publique, signifie son refus au ministre de la justice P.-E. Janson en arguant de la nécessité de ne pas augmenter le volume de la population étrangère, tout en admettant la possibilité de modifier cette décision « suivant l'évolution de la situation ». Dans le courant de 1941, la Sûreté publique finit par autoriser l'épouse et les enfants d'Otto Hammerschlag à le rejoindre en Belgique. Munies d'un laissez-passer délivré à Hambourg le 6 février 1941 par l'Autorité militaire, elles arrivent à Liège le 10 février suivant. Otto Hammerschlag et sa fille Inge ont disparu à Auschwitz en automne 1942. Le sort de Herta Magnus et Ellen Hammerschlag reste inconnu à ce jour.

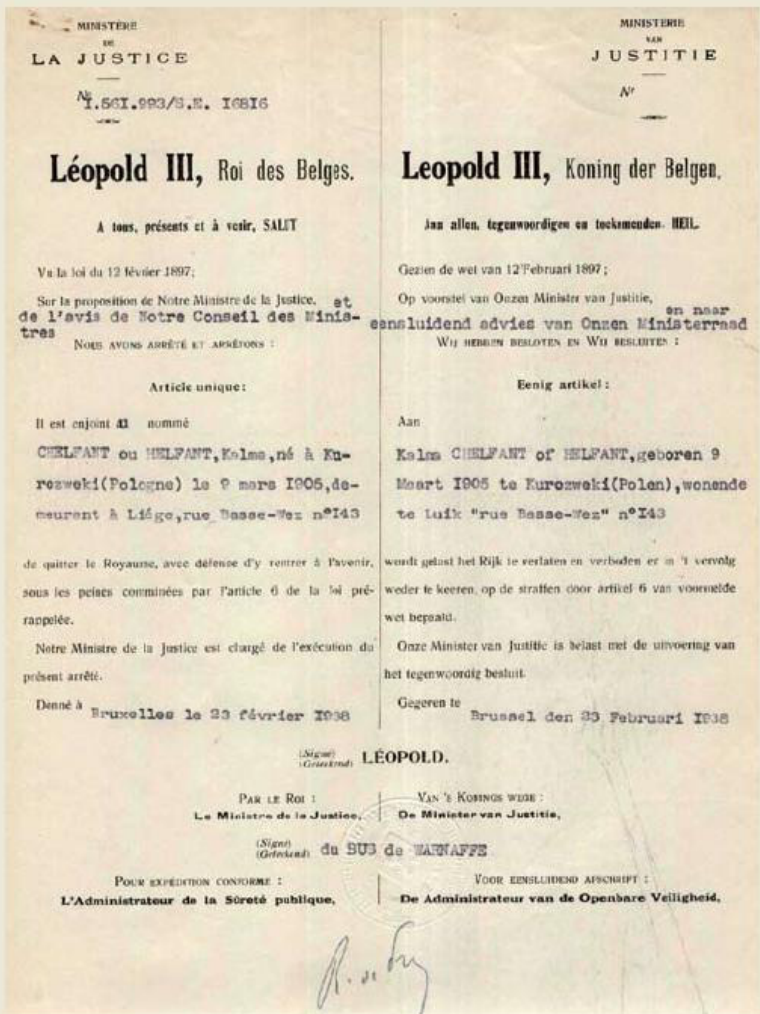
Conservateur catholique, *L'Avenir du Luxembourg* traite des mêmes thèmes, avec un vocabulaire peut-être moins virulent. À propos de « La Belgique et les Étrangers », le journal affirme que « de 1920 à 1936 le nombre des étrangers est monté de 153 000 à 812 000 [...] 4/5 des Allemands sont des juifs ou des réfugiés politiques [...] Les Autrichiens, à peine près de 2 000, présentent les mêmes caractéristiques : beaucoup de juifs [...] 51 000 Polonais, et l'on en a fait venir un grand nombre pour les mines : ce sont d'ailleurs de bons mineurs et fort catholiques, mais dans les villes ces Polonais sont surtout des juifs à peine sortis du ghetto » (16 juillet 1937). « Va-t-on laisser les étrangers organiser chez nous une action révolutionnaire clandestine ? », interroge une autre fois *L'Avenir du Luxembourg* qui, citant « notre confrère *Le pays wallon* », s'intéresse aux conséquences de « l'exode d'Allemagne d'un important contingent de juifs marxistes » venus s'installer en Belgique. « Cette recrudescence du nombre de communistes juifs vient d'ailleurs de nécessiter une réorganisation complète de la vaste organisation communiste juive *Kultur-Verein* qui compte plus de 1 500 membres à Anvers, plus de 1 200 à Bruxelles et des effectifs moindres mais pourtant relativement considérables dans la plupart des autres centres du pays. Le *Kultur-Verein* actuellement en

réorganisation sous la direction de chefs émigrés juifs allemands venus de Paris s'appellera *Prokor* et sera soigneusement camouflé en *Ligue culturelle* » (20 octobre 1937). À propos de « L'antisémitisme et Juifs » : « Israël fut toujours malheureux, toujours persécuté. Ce peuple misérable, maudit pour avoir crucifié le Dieu de ses pères, traîne son lamentable destin dans tous les pays du monde [...] On peut dire qu'il suit la Croix ; car à peine nos missionnaires ont-ils civilisé une contrée que survient le juif, agent de commerce, de la banque et souvent aussi de la démoralisation » (5 août 1938).

Agitation analogue, mais vocabulaire radical, dans *L'Ordre Nouveau*, l'hebdomadaire de l'Union corporative des classes moyennes ! Un seul extrait suffira, qui traite des « étrangers en Belgique » : « Pour l'instant, notre nation est littéralement envahie par une pègre variée et douteuse où dominent des levantins et des israélites, expulsés de partout, pour leur activité révolutionnaire [...] De 45 000 qu'ils étaient avant la guerre, les israélites atteignent le chiffre de 225 000¹⁴ aujourd'hui. Loin de nous tous sentiments xénophobes à l'endroit de ces étrangers établis régulièrement, qui exercent un métier normal et se soumettent à nos lois, mais il s'agit de ces métèques qui s'introduisent dans tous les milieux, encomrent toutes les branches de notre activité sans en subir les charges, grâce dirait-on, à des complaisances ou à une incurie que l'on peut qualifier de coupable... » (6 février 1937). Et, comme illustration de « l'invasion juive », titre d'une rubrique régulière, ces données invérifiables publiées par *L'Ordre nouveau* le 26 mars 1939 : « La mainmise des Juifs sur les activités du pays, Statistiques (en pour cent) pour la Chaussure : fin 1933 / 7% ; fin 1938 / 26%. ».

Sous la pression de l'extrême droite rexiste, mais peut-être aussi parce que le corps politique et social belge se montre plus perméable aux sentiments xénophobes qu'on l'a longtemps prétendu depuis, le gouvernement revoit drastiquement à la baisse sa politique d'immigration et d'asile. Le ministre de la justice, Joseph Pholien, un catholique de droite dans un gouvernement d'union nationale dirigé par le socialiste Paul-Henri Spaak, estime que l'immigration des Juifs allemands ou autrichiens n'est pas forcée mais volontaire¹⁵. En conséquence, il fait renforcer les contrôles à la frontière et procéder à des refoulements

Kalma Helfant et Fejga Staruch Kalma Helfant (Kurozweki, Pologne, 1905 – Toronto, 1986) et Fejga Staruch (Zdunska Wola, Pologne, 1901 – Auschwitz, octobre 1942) se marient en juillet 1924 à Kalisz, où naît leur fils Hersz en mai 1925. Kalma Helfant quitte la Pologne et s'installe à Liège en 1929. Il y travaille comme aide-cisailleur à l'usine métallurgique Espérance-Longdoz à Liège. Cinq mois plus tard, son épouse et son fils le rejoignent. Cordonnier de métier, Kalma Helfant ouvre quelques années plus tard un magasin de chaussures, rue Basse-Wez à Liège. Considéré l'un des responsables locaux de l'organisation communiste juive *Prokor*, il est expulsé de Belgique en avril 1938. Il se fixe en France pour un temps, retrouvant sa famille tantôt en France, tantôt en Belgique, où il effectue des séjours clandestins. Il gagne les Pays-Bas et s'embarque clandestinement pour le Canada. Son épouse, qui a déjà travaillé comme ouvrière d'usine, subvient à ses besoins et à ceux de son fils en reprenant le petit commerce familial. À la veille de la guerre, elle réside au n° 143 de la rue Basse-Wez à Liège avec son fils Hersz (dit Henri). Ce dernier, mis au travail dans les camps de l'organisation Todt dans le Pas-de-Calais, s'évade, rejoint Liège, retrouve sa mère, qui s'est réfugiée à Bressoux, puis gagne Bastogne et rejoint l'*Armée de Belgique* qui deviendra plus tard l'*Armée secrète*. Deux ans après la libération, il retrouve son père au Canada. Fejga Staruch, déportée le 31 octobre 1942 par le XVII^e convoi n'est pas revenue d'Auschwitz.



Bruxelles, 23 février 1938. Avis d'expulsion de Kalma Helfant. © OE.

et à des expulsions. Les Juifs arrêtés sont systématiquement « rapatriés » par la gendarmerie en Allemagne. À la fin de 1938, des camps d'internement sont ouverts à Merksplas (Campine anversoise), à Marchin, à Marneffe (province de Liège), à Hal, où des milliers de réfugiés juifs sont placés en vue de leur expulsion vers un autre pays.¹⁶

Le durcissement de la politique gouvernementale ne suffit pas à désarmer les mouvements nationalistes, qui cherchent à cristalliser les mécontentements et les frustrations contre les étrangers et les Juifs (en Belgique, ils sont alors étrangers à 90%). On manifeste dans les grandes villes du pays en criant « Achetez Belge ! », on accuse les commerçants juifs de concurrence déloyale – on en dénonce même certains aux autorités.

Une affaire emblématique

C'est notamment le cas de Mathilde Wang veuve Selinger, à la fin des années 1930 à Arlon. Cette commerçante juive polonaise va se trouver soudain au centre d'une affaire remarquablement indicative de l'état d'esprit qui domine dans certains secteurs de la population et explicative de l'attitude qu'adoptera la Belgique institutionnelle et administrative face aux ordonnances anti-juives promulguées par les Allemands à partir d'octobre 1940.



Année 1930. La famille Selinger-Wolf. De g. à dr. : Sara, Laura, Benjamin (Benno) Selinger, Mathilde Wang, Roza Selinger. David Selinger ne figure pas sur cette photographie. © Archives privées.

Mathilde Wang¹⁷, de nationalité polonaise, veuve d'Isidore (Isaac) Selinger, est arrivée d'Allemagne à Arlon en mars 1936 avec ses six enfants. Comme elle dispose d'une fortune confortable, elle n'exerce d'abord aucune activité lucrative. En février 1937, elle sollicite cependant du Ministère des Affaires économiques « l'autorisation de reprendre à [son] compte le commerce de chaussures qu'abrite depuis de longues années l'immeuble que j'ai acquis à Arlon, Marché aux légumes n°1, et dont l'actuel propriétaire ne désire pas renouveler le bail. C'est avant tout le souci de soustraire mes grands enfants à l'inaction forcée et pernicieuse pour la jeunesse qui m'incite à vous adresser la présente requête ». Le Ministère des Affaires économiques transmet à la Sûreté publique avec l'avis suivant : « Cette branche d'activité étant actuellement très encombrée, j'estime que, si la demande vous en était faite, il ne devrait pas être délivré de permis de séjour à l'intéressée »¹⁸. Début juillet, Mme Wang ouvre un magasin de chaussures. Le 26 du même mois, le président de l'Association des Commerçants et Industriels d'Arlon (A.C.I.A.), F. Barnich, adresse une protestation au gouverneur de la province de Luxembourg qui, tout au long de cette affaire, sera le fidèle intercesseur de l'ACIA auprès des autorités nationales.

Cette lettre est la première d'une longue série – huit en cinq mois. Dans celle du 19 septembre 1937, le président de l'ACIA expose clairement ses motivations : « Des cas de l'espèce peuvent engendrer de grosses difficultés plus tard 1°) par la création d'une réaction xénophobe, à tendance même religieuse ; 2°) à rendre plus difficile encore l'exercice de leur métier à une foule de commerçants qui ont déjà si difficile à lutter pendant cette longue période de crise ; 3°) à introduire dans les masses de nouvelles idées sociales et politiques qu'à juste titre on peut considérer comme devant être subversives ; 4°) créer des noyaux de centre d'espionnage » ! F. Barnich ajoute que « si nous nous réjouissons que la Belgique accorde le droit d'asile à des étrangers chassés de leur pays par des événements d'ordre politique, nous ne pouvons admettre que ces mêmes étrangers viennent nous enlever notre pain. Il nous paraît d'autant plus nécessaire de nous opposer à cette tolérance du Gouvernement que nous sommes probablement à la veille de troubles sociaux dans un autre pays limitrophe. On peut donc s'attendre à une nouvelle invasion de réfugiés et il paraîtrait difficile de défendre aux ressortissants de ce pays ce qui a été accordé à d'autres »¹⁹.

En juillet 1937, le gouverneur transmet donc les griefs exprimés par F. Barnich à la Sûreté publique. Le 29 octobre suivant, Mme Wang et son fils David Selinger sont invités à liquider leur commerce endéans les quinze jours sous peine d'expulsion. La mère et le fils auraient alors signé un document par lequel ils s'obligeaient à ne pas faire de commerce. Le 4 novembre, F. Barnich remercie le gouverneur dont les « démarches viennent d'être couronnées de succès » et se permet d'ajouter : « nous savons de bonne source que la congrégation israélite [d'Arlon] se réjouit de la décision prise, car elle craignait que le cas de Madame Seelinger (sic) ne provoquât, par l'excitation croissante des esprits, une campagne antisémite »²⁰.

Pyromane déguisé en pompier, F. Barnich a pourtant crié victoire prématurément. La veille, en effet, soit le 3 novembre 1937, un autre fils de Mme Wang, Benno/Benjamin Selinger, avait consulté Me Marc Somerhausen, avocat à la cour d'appel. Ce dernier avait aussitôt écrit à l'administrateur de la Sûreté publique pour lui faire valoir que « la liberté du commerce et de l'industrie [est] l'une des bases de la législation belge [...] les étrangers comme les régnicoles en bénéficient. La seule restriction légale concerne le commerce ambulancier, ce qui n'est pas le cas en cette affaire. L'avocat soulignait que la validité de l'obligation souscrite par Mme Wang et son fils David « m'apparaît fort discutable [...] Mais ce qui m'apparaît certain, c'est que l'obligation souscrite par David ne peut lier Benno ; et que l'exercice d'un droit par Benno ne peut motiver des sanctions contre David et sa mère ». L'administrateur de la Sûreté était donc prié « de bien vouloir réexaminer la question »²¹.

Mme Wang, en tout cas, ne ferme pas son magasin. Ses détracteurs, dans un nouvel appel au gouverneur, prétendent même qu'elle se serait vantée « de ce qu'elle échapperait aux décisions de la Sûreté en y faisant

faire des démarches par son avocat-député, et d'autre part en transférant son commerce au nom de ses deux jeunes filles, toutes deux mineures »²².

Le ton monte à Arlon. Une croix gammée est peinte sur la façade de l'immeuble, des circulaires appelant au boycott du commerce de Mathilde Wang sont envoyées à tous les fabricants de chaussures de Belgique et la presse locale donne à l'affaire une large publicité. Le rapport d'un « informateur de la SE »²³ daté du 20 novembre 1937 et intitulé *L'antisémitisme à Arlon* rend compte de cette radicalisation en même temps qu'il plaide pour « les commerçants qui, vu la stagnation des affaires, voyant dans l'immigration continue de commerçants juifs, une concurrence d'autant plus indésirable que les commerçants indigènes éprouvent déjà suffisamment de difficultés pour lutter contre les "Grands magasins à rayons multiples" pour pouvoir être dispensés d'avoir encore à soutenir la concurrence de la juiverie internationale ». Ainsi, en signe de protestation « contre l'ouverture de magasin non autorisée, déclare-t-on, les chausseurs arlonais ont arboré le drapeau national et ont édité une affiche encadrée aux couleurs tricolores qui a fait son apparition sur les murs et dans certaines vitrines de la ville. Le texte de cette affiche est conçu comme suit : *La Belgique aux Belges. Consommateurs achetez chez vos compatriotes*. L'hostilité grandit en ville, au point « qu'au cours d'une soirée dansante, les enfants Selinger ont dû quitter furtivement la salle pour se dérober à la fureur du public [...] L'irritation des classes moyennes arlonaises [est] à son comble [...] les commerçants arlonais et leurs supporters profitent de ce cas pour accuser le gouvernement et l'administration de complaisances coupables, ajoutant que cette victoire juive est due à l'intervention d'un homme politique socialiste auprès de ses amis politiques du gouvernement [...] Aussi étrange que cela puisse paraître », constate encore l'informateur, « les juifs de naissance belge, ayant depuis longtemps conquis droit de cité à Arlon [...] s'insurgent contre cette mesure car ils craignent que le mouvement antisémite qu'elle a provoqué et qui existe présentement encore à l'état latent peut devenir demain une réalité susceptible de les entraîner dans la ruine et la misère ». Et l'informateur de conclure : « de tout ce qui précède est résulté un grand mécontentement, dont, au point de vue politique, tout le profit ira à Rex, si la mesure ne sera pas rapportée. Persévérer dans cette voie, c'est mettre de l'eau au moulin de ceux qui ne rêvent qu'à instaurer la dictature en Belgique. Et toute la justification de cette note se trouve dans cet avertissement. [Signé :] N. »

Le 22 novembre 1937, Pierre Nothomb, sénateur catholique de la province de Luxembourg et depuis trois semaines président de l'Union des Classes Moyennes du Luxembourg²⁴, « demande instamment » à M. de Foy, administrateur général de la Sûreté publique, « de ne pas laisser fléchir [sa] vigueur à l'égard de cette étrangère qui semble se moquer délibérément et insolemment des protestations locales et des autorités belges », et réclame la fermeture du magasin. Une plainte pour concurrence illicite est déposée au parquet au motif que les Selinger-Wang « vendraient et exposeraient en vente des chaussures à un prix inférieur à la valeur d'achat à l'usine et au prix de vente du marché de la ville »²⁵. Cette accusation est réduite à néant, le 10 décembre, devant le tribunal de première instance faisant fonction de tribunal de commerce d'Arlon. Siégeant en référé, la cour déboute les demandeurs de leur action et les condamne aux dépens de l'instance. Dans ses attendus, le président du tribunal met en lumière les procédés peu respectueux du droit et des procédures de la justice utilisés par les adversaires de Mme Wang ainsi que l'absence totale de fondements à leurs accusations de concurrence illicite²⁶.

En dépit de ce jugement, pourtant capital, la Sûreté publique requiert du commissaire de police d'Arlon, le 15 décembre, qu'il mette « en demeure Selinger David et son frère Benjamin de quitter le territoire du Royaume dans les 8 jours », sous peine d'être écroués²⁷. Le commissaire ne peut cependant accomplir sa mission qu'à moitié : David Selinger « réside actuellement à Paris chez sa sœur »²⁸.

Le 21 décembre 1937, Me Marc Somerhausen s'adresse une nouvelle fois à l'administrateur de la Sûreté publique. Mathilde Wang et ses enfants, insiste-t-il, ont obtenu le permis de séjour « sans rémunération

ASSOCIATION
DES
NÉGOCIANTS EN CHAUSSURES
de la
Province de Liège
ORGANE OFFICIEL
« **LA CHAUSSURE** »
Revue mensuelle
Secrétariat: 14, Place du Marché - LIÈGE
Téléph. 127 11

Liège, le 17 février 1939.

Monsieur l'Administrateur Général,

Vous avez reçu une plainte émanant de l'Union des Détaillants de Chaussures d'Arlon au sujet de l'ouverture d'un magasin de chaussures à Arlon par Mme Vve Selinger & Enfants, plainte qui a abouti à la fermeture du susdit magasin.

Nous vous remettons inclus copie d'une note reçue de l'Union d'Arlon.

Mme Vve Selinger & Enfants viennent d'ouvrir un magasin de chaussures à Liège, rue Haute Sauvenière.

Nous nous permettons de vous suggérer d'examiner si le cas n'est pas le même qu'à Arlon.

Nous vous présentons, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de notre haute considération.

pr Le Président,
E. Folliet

A Monsieur l'Administrateur Général
de la Sûreté Publique
BRUXELLES

134
A 11700
Voix WANG
après SELINGER.
A 118714
17 FÉV 1939

Mme Somerhausen
pour information
complète
JMM
Donnée au 4 Mars
17/130
Reçu le 20 Mars 1939
Joe

Liège, 17 février 1939. Lettre du président de l'Association des négociants en chaussures de la province de Liège à l'Administrateur de la Sûreté publique. © OE.

d'aucune sorte, de la manière la plus régulière », inconditionnellement et définitivement ; « ils ont donc le droit de faire le commerce et le Ministère des Affaires économiques n'a aucun avis à émettre à ce sujet. » S'agissant de la menace que le Ministère de la Justice vient de faire peser sur « David et Benjamin Selinger d'être écroués, au cas où ils n'auraient pas quitté la Belgique endéans les 8 jours, cette mesure m'apparaît absolument inouïe, étant donné que le permis de séjour définitif accordé à ces deux jeunes gens n'a pas été révoqué et qu'il ne pourrait d'ailleurs l'être que par arrêté royal ». Faisant alors état du jugement du tribunal d'Arlon, et signalant à son correspondant que « mes clients se réservent de porter plainte du chef de détention arbitraire et de réclamer des dommages-intérêts pour le cas où cette menace [d'expulsion] serait mise à exécution », Me Somerhausen estime qu'il « conviendrait avant tout que la Sûreté publique respecte elle-même les lois » et attend en conséquence d'être avisé « par retour du courrier du retrait de la dépêche illégale du 15 décembre 1937 » signifiant au commissaire d'Arlon de procéder à l'expulsion des frères Selinger.²⁹

La famille Selinger semble cependant avoir décidé de jeter l'éponge. Le 28 décembre 1937, le commissaire de police d'Arlon constate que les frères Selinger, David et Benjamin, « ne résident plus à Arlon. Néanmoins, ils se trouvent toujours en Belgique et [...] sont partis en voyage d'affaires dans le pays, à l'effet d'y acheter des chaussures pour leur commerce ». Le 1^{er} avril 1938, le commissaire constate encore que « à la date de ce jour, l'établissement en question est fermé ». Près d'un an plus tard, le 28 février 1939, Mathilde Wang et son fils Bernard Selinger sont rayés du registre des étrangers d'Arlon ; le 3 mars, ils sont inscrits au registre de la population de la ville de Liège.

Pourtant, ni les commerçants d'Arlon ni la Sûreté ne lâchent leur proie. Au début de 1939 (le document n'est pas daté), l'ACIA transmet un rapport détaillé sur l'affaire au président de l'Association des négociants en chaussures de la province de Liège. L'auteur, anonyme, y indique notamment que « depuis un mois et demi environ, une fille Selinger a épousé un nommé Wolff³² (Israélite) belge de Bruxelles et a rouvert un magasin sous le nom de Mme Laura Wolff ». Le 17 février, en tout cas, le Liégeois prend le relais de l'Arlonais et adresse à son tour une plainte à la Sûreté publique.

La Sûreté publique n'a pas non plus relâché sa surveillance. À sa demande, les services du bourgmestre de Liège procèdent à une enquête sur les Selinger-Wang. Il en ressort toutefois que la famille s'est réinstallée à Liège dans des conditions telles que « ces étrangers n'ont fait l'objet d'aucune remarque défavorable ». Mathilde Wang, sa fille Roza et son fils Bernard résident rue Louis Jamme depuis le 7 février 1939 et n'exercent aucune activité lucrative. Sa fille Laura et son mari Arje-Henri Wolf, toujours domiciliés à Arlon, exploitent un magasin de chaussures installé à Liège, au n°12 de la rue Haute-Sauvenière – bien que ce commerce soit géré en fait par Benjamin Selinger et son épouse Marguerite Ney. Benjamin, précise le rapport du bourgmestre, est détenteur d'un permis de travail valable jusqu'au 14 mars 1940 l'autorisant à être occupé en qualité de vendeur et de caissier par Laura Selinger épouse Wolf. Roza, Sara et Bernard y passent de temps à autres pour rendre visite à leurs parents mais ne s'occupent pas de l'exploitation de cet établissement.³³ Mathilde Wang-Selinger a survécu à l'occupation, de même que ses enfants et beaux-enfants, probablement avec l'aide du réseau de l'avocat Van den Berg. Elle est décédée à Liège le 18 mai 1945.

Dans cette affaire, en définitive, la famille Wang-Selinger a servi non seulement de bouc émissaire – si pugnace, au demeurant, que c'est lui qui l'emporte finalement ! – mais encore d'analyste d'une société provinciale subitement emportée par une irrépressible pulsion de harcèlement antisémite. Comme si un mal contenu depuis longtemps entrain soudain en éruption et, ce faisant, dévoilait de quoi il est fait : une petite bourgeoisie commerçante rendue folle d'angoisse par sa propre paupérisation, un sentiment xénophobe

chauffé à blanc par une droite extrême en pleine expansion, un antisémitisme de tradition chrétienne vivace bien que pour l'instant sélectif (sa cible, Mathilde Wang, est une juive étrangère ; les *israélites belges*, arlonais de longue date, sont encore épargnés, sans doute parce qu'ils se taisent dans leur coin), des notables associatifs ou politiques peu regardants sur la vague qu'ils chevauchent en prétendant que c'est pour mieux l'endiguer ou encore une Sûreté publique n'ayant cure ni des lois et ni des décisions de justice. Tout est déjà en place, en vérité, pour le drame qui se jouera près de deux ans plus tard, quand les Juifs étrangers tiendront à nouveau lieu de bouc à sacrifier sur l'autel d'une politique du moindre mal...

Joseph Bologne, premier bourgmestre socialiste de Liège

Dans le sud du pays, la percée rexiste de 1936 fut de courte durée. Aux élections communales d'octobre 1938, desquelles est issue à Liège l'autorité communale des deux premières années de l'occupation, les socialistes obtiennent 13 sièges, les catholiques 9, les libéraux 7, les rexistes 6, les communistes 4. Une coalition réunissant socialistes, catholiques et libéraux forme un collège échevinal et choisit comme bourgmestre le libéral Xavier Neujean. Celui-ci décède cependant le 12 janvier 1940 et c'est finalement l'échevin Joseph Bologne, soixante-neuf ans, qui lui succède le 9 avril suivant.

Bologne est né en 1871 dans une famille d'armuriers liégeois. Voyageur de commerce et militant syndical, il est élu conseiller communal socialiste de Liège en 1899. En 1910 il devient député à Namur. Pendant la Première Guerre mondiale, il prend une part active à la bataille des forts de Liège, comme agent de liaison, puis crée un service de renseignements pour l'armée française. Arrêté et condamné à mort par les Allemands, il est sauvé par l'Armistice du 11 novembre 1918 et, pour ses faits d'arme, décoré de la Légion d'honneur. Il devient sénateur coopté en 1932. Joseph Bologne était également un militant actif, parfois même de premier plan, du Mouvement Wallon. Pour la première fois de son histoire, Liège se donne un bourgmestre socialiste³⁴.

La guerre et l'exode

Dès l'assaut allemand du 10 mai 1940, plus d'un million cinq cent mille Belges, sur une population totale de près de huit millions et demi de personnes, se jettent sur les routes de l'exode en direction de la France³⁵. Des Juifs sont du nombre, en quantité difficilement évaluable ; pour la plupart, ils regagneront la Belgique au bout de quelques mois. Certains d'entre eux, cependant, réussissent à émigrer en Suisse, aux États-Unis, à Cuba ou en Afrique du Nord. D'autres restent en France, délibérément ou parce que l'occupant leur a interdit tout retour en Belgique après le 28 octobre³⁶. Parmi ceux là, il en est qui, par manque de ressources, seront contraints de demander le statut de réfugiés à la France de Vichy. Ils seront internés dans des camps du sud (Rivesaltes), des Pyrénées (Gurs, Les Milles) et des Bouches du Rhône.³⁷

Comme celui de milliers d'autres Juifs étrangers, le sort de nombreux Juifs de Liège réfugiés en France sera scellé le 2 juillet 1942, quand René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, accèdera aux exigences d'Helmut Knochen, chef de la *Sipo-Sd* en France : la police française procédera aux arrestations

Moïse Goldberszt et Rebeka Horenblas En mai 1940, Moïse Goldberszt, son épouse Rebeka Horenblas, leurs filles Jeanne (onze ans) et Charlotte (huit ans) ainsi que sa belle-sœur Brucha Horenblas fuient la Belgique vers la France. Ils sont accompagnés de Sura Horenblas, une autre sœur de Rebeka, de son mari Chaim Litman et de leurs quatre enfants. Les réfugiés s'arrêtent à Mazamet, dans le Tarn, où ils séjournent jusqu'en juillet 1940. Résolus à quitter la France au plus vite, ils se rendent à Marseille dans l'espoir d'obtenir les documents nécessaires à leur émigration. En 1941, les Litman reçoivent des visas pour les États-Unis, où ils ont de la famille. À leur arrivée, ont-ils promis, ils s'efforceront d'obtenir des visas d'entrée pour les Goldberszt, qui attendent à Marseille. Jeanne et Charlotte reprennent leur scolarité. Lorsque les visas attendus arrivent enfin, il est trop tard : faute de visas de sortie, les Goldberszt ne peuvent plus quitter la France légalement. Ils tentent alors de passer en Suisse. Fin septembre 1942, munis de faux papiers d'identité, ils prennent le train pour Thonon-Les-Bains mais sont arrêtés par la police française, sur une dénonciation par celui qui a leur fourni les documents. Les Goldberszt sont internés le 2 octobre 1942 au camp de Rivesaltes, dans les Pyrénées orientales. Jeanne et Charlotte sont rapidement libérées suite à l'intervention de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), une organisation d'assistance aux familles juives. Elles résident d'abord à Marseille chez une amie de la famille, Madame Carrega, puis à Albas près de Cahors chez les Rozenwajg, une famille juive de Liège qui s'y est réfugiée. Le 23 novembre 1942, Moïse et Rebeka Goldberszt sont transférés au camp de Gurs. Jeanne, qui a maintenant treize ans, entreprend des démarches auprès du service des affaires juives de la préfecture pour obtenir la libération de ses parents. La mère est effectivement relâchée et rejoint ses filles à Albas. Elles y resteront, protégées par les gens du voisinage, jusqu'à la fin de la guerre. Moïse Goldberszt est transféré dans un camp de travail près de Saint-Étienne. Il s'évade et se cache à Saint-Gervais, en Haute-Savoie, puis à Nice, en zone italienne, où de nombreux Juifs se sont réfugiés. Après la chute de Mussolini, les Allemands occupent la ville et procèdent à des arrestations et à des rafles. Moïse Goldberszt est pris le 12 septembre 1943, interné à Drancy et déporté à Auschwitz par le 60^e convoi le 7 octobre 1943. Quant à sa belle-sœur, Brucha Horenblas, elle rentre à Liège dès l'été 1940 pour s'occuper du magasin de la famille laissé à l'abandon. Malade, elle est hospitalisée en 1943 à l'hôpital de Bavière à Liège, où les médecins la protègent puis la cachent. Elle décède à Liège le 18 février 1945, avant d'avoir revu sa sœur Rebeka et ses fillettes. [voir dans ce chapitre, p. 17]

Mosick Bulka et Rojzel Moszkowicz En mai 1940, Mosick Bulka (Boleslawiec 1901 – Auschwitz, mars 1943) et Rojzel Moszkowicz (Warta 1903 – Auschwitz septembre 1942) et leurs deux enfants, Majer (dix ans) et Albert (un an), cherchent refuge en France. Ils sont accompagnés d'Alter et Ryfka Bergman et de leur fils Alec (neuf ans). En juillet, ils arrivent à Palavas-les-Flots, où ils résident pendant deux ans. Au début des rafles de l'été 1942, Rojzel Bulka est arrêtée et déportée à Auschwitz par le 31^e convoi du 11 septembre 1942. Son mari est arrêté à son tour et déporté par le 50^e convoi du 4 mars 1943. Alter et Ryfka Bergman, qui ont pris à leur charge les fils de leurs amis, se procurent des papiers d'identité et trouvent à se cacher grâce à un résistant de Montpellier. En mai 1943, les trois enfants, Majer et Albert Bulka ainsi qu'Alec Bergman, comptent parmi les premiers pensionnaires de la maison d'Izieu. En août, les Bergman reprennent leur fils Alec et vivent dans la clandestinité jusqu'à la fin de la guerre. Le 6 avril 1944, les frères Bulka, âgés maintenant de quinze et cinq ans, sont pris dans la rafle de la maison d'Izieu. Ils font partie des 42 enfants d'Izieu qui sont déportés à Auschwitz par le 71^e convoi parti de Drancy le 13 avril 1944.

des Juifs étrangers en zone libre comme en zone occupée³⁸. En conséquence, les réfugiés juifs détenus dans les camps du sud seront parmi les premiers à être transférés au centre de rassemblement de Drancy, qui fut en France la porte d'Auschwitz³⁹. Dans le lot, il y avait des Liégeois.

Au total, 91 Juifs originaires de Liège ont été déportés à Auschwitz au départ de Drancy-Bobigny. Sur l'ensemble, 68 ont été arrêtés entre juin et septembre 1942. Les 23 autres, passés dans la clandestinité en France, ont été capturés au cours des deux années suivantes : 15 en 1943 ; 8 en 1944⁴⁰.

La liste de « maisons israélites » de la Chambre de commerce

Tout aussi significative que l'affaire Wang (voir plus haut) est celle de la liste de « maisons israélites » dressée par la Chambre de commerce. Elle se passe, certes, aux premiers jours de l'occupation de Liège par les Allemands, mais néanmoins quatre mois *avant* que ces derniers ne promulguent leurs premières ordonnances anti-juives. En ce sens, cette affaire est aussi remarquablement révélatrice de l'état d'esprit qui a gagné du terrain dans certaines catégories de la population belge à la fin des années 1930. Car la première liste recensant des Juifs à Liège n'a été établie ni par l'occupant ni sur son ordre mais par la Chambre de commerce, dans un contexte où l'administration communale s'efforçait de mobiliser toutes les ressources disponibles pour pallier les carences de l'approvisionnement de la ville, devenu « très précaire »⁴¹.

Liège est occupée le 12 mai 1940. Le lendemain, le bourgmestre décrète la réquisition et le rationnement des denrées de première nécessité. L'article 6 de cet arrêté prononce la saisie des commerces dont les propriétaires sont absents – vingt mille à vingt-cinq mille Liégeois se sont précipités vers les chemins de l'exode dès le déclenchement de la guerre⁴². Deux jours plus tard, les biens de ces commerçants absents sont confiés à la Chambre de commerce par l'échevin du Ravitaillement, le libéral Émile Jennissen. Des représentants de la Chambre sont habilités à nommer des mandataires, eux-mêmes autorisés à pénétrer dans les magasins abandonnés, accompagnés d'un policier, et de gérer les affaires du commerce. Dans la plupart des cas, la gestion des biens se limitera à leur vente forcée.⁴³ Les fonds résultants de la vente ou de la réalisation de ces biens sont remis à la Chambre de Commerce qui les verse à la Caisse Communale.⁴⁴ Conformément à l'arrêté du bourgmestre, confirmé par une décision du collège des échevins, la moitié de cet argent peut être utilisée pour couvrir les besoins d'assistance. C'est dans ce contexte que la Chambre de commerce écrit à l'échevin Jennissen, le 24 juin : « Déférant au désir que vous avez exprimé, nous vous adressons ci-inclus la liste des maisons israélites et polonaises, liquidées ou en liquidation par l'intervention de la Chambre de commerce ».⁴⁵ Suit, en annexe, une liste d'une trentaine de commerçants présentés comme Polonais ou Israélites.

Que s'est-il passé ? La Chambre de commerce a-t-elle mal interprété le « désir exprimé » par l'échevin ? Est-ce bien ce dernier, au contraire, qui a demandé qu'on dressât une telle liste, dans un esprit si manifestement contraire aux principes fondamentaux du droit belge ? Dans ce cas, a-t-il agi de sa propre initiative ou sa demande découle-t-elle d'une délibération préalable du Collège échevinal ? Et comment la Chambre de commerce s'y est-elle prise pour identifier des « maisons israélites » ? Les archives de la ville ne permettent pas de répondre à ces questions.

Le dénouement – provisoire – de cette affaire a dû surprendre l'échevin au Ravitaillement. Le 22 novembre 1940, soit trois semaines après la promulgation par les Allemands de leur première ordonnance anti-juive, l'échevin Jennissen écrit au *Kriegsverwaltungsinspektor* (inspecteur de l'administration militaire) du *Gruppe XII* (Division Économie, Office de déclaration de la propriété ennemie) à Bruxelles, pour lui faire part de son indécision et solliciter des instructions : « [...] voici que se présentent à notre Office des commerçants que nous avons lieu de supposer être des israélites et qui déclarent être revenus au pays avant l'ordonnance du 28 octobre [interdisant notamment aux Juifs qui ont fui la Belgique d'y rentrer]. Je vous serais obligé de me faire savoir le plus tôt possible si je puis remettre les fonds qui appartiennent à ces personnes ». L'Allemand lui répond : « Les produits des marchandises liquidées peuvent être payés à des ayants droit juifs parce qu'il ne s'agit pas ici d'une disposition de biens juifs en leur totalité »⁴⁶ !

L'occupation allemande et la politique dite « du moindre mal »

Le 28 mai 1940, au dix-huitième jour de l'attaque allemande, le roi Léopold III, qui est commandant en chef de l'armée, fait déposer les armes et se constitue prisonnier. En désaccord avec le souverain, le gouvernement et le parlement, qui s'étaient réfugiés en France dix jours plus tôt, choisissent de poursuivre la lutte aux côtés des Français et des Anglais. Après la défaite française et la signature de l'armistice, le 17 juin, par le maréchal Pétain, les principaux membres du gouvernement gagneront l'Angleterre.

La Belgique et le Nord de la France passent alors sous l'autorité d'un gouverneur militaire allemand, le général Alexander von Falkenhausen, et d'une administration militaire (*Militärverwaltung*) dirigée par le général Eggert Reeder. En juillet, le service spécialement chargé d'exécuter la politique antijuive des nazis, la Section IVB4⁴⁷ de la *Sipo-Sd* (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*), installe une antenne à Bruxelles. Elle est commandée par le *SS-Obersturmführer* Kurt Asche, dont le supérieur direct à Berlin est le *SS-Obersturmbannführer* Adolf Eichmann⁴⁸.

Au moment de se replier en France, le gouvernement belge a confié l'administration de la Belgique aux hauts fonctionnaires qui dirigent les ministères, les Secrétaires généraux. Ces derniers, de mêmes que les hauts magistrats qui coiffent l'appareil judiciaire, n'ont pas oublié la désastreuse occupation allemande de la Première Guerre mondiale. L'occupant avait alors mis le pays à sac, et comme la magistrature belge avait décidé de ne plus siéger, il avait constitué des tribunaux militaires dont les sentences avaient été d'une sévérité extrême. Pour éviter la répétition d'un tel désastre, Secrétaires généraux et hauts magistrats vont rester en place et tenter de sauvegarder ce qui semble essentiel à leurs yeux, à savoir le contrôle des institutions et des administrations, au prix de concessions dans des domaines tenus par eux comme secondaires ou par les Allemands comme non négociables. Ce pari, qui sera finalement perdu en raison de la détermination de l'occupant, est entré dans l'histoire de la Belgique sous le nom de *politique du moindre mal*⁴⁹. Pour les Allemands, qui ont eux aussi tiré les leçons de 14-18, il n'est pas question d'affecter des effectifs importants à l'occupation de la Belgique. Le Reich n'envisage pas de coloniser la Belgique, comme c'est le cas de régions immenses aux confins orientaux de l'Europe, ni de réduire les Belges en esclavage et de les éliminer physiquement, comme c'est le cas des Slaves. En Belgique, il s'agit essentiellement de maintenir l'ordre et la sécurité pour ne pas gêner l'effort de guerre et « orienter tous les circuits économiques au seul profit de l'Allemagne »⁵⁰. L'occupant se contentera donc de placer les institutions et les administrations du pays sous la tutelle d'une administration militaire (*Militärverwaltung*) restreinte. Cette

dernière exercera son pouvoir en légiférant par voie d'ordonnances qui, en théorie, devaient être conformes aux Règlements internationaux de La Haye (1899 et 1907). Ceux-ci stipulent notamment que « l'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays » (art. 23). En dernière analyse, cependant, la *Militärverwaltung* agira comme si « les lois belges [restaient] en vigueur tant qu'elles [n'étaient] pas contraires au but de l'occupation »⁵¹. Le bourgmestre de Liège ne tardera pas à l'apprendre à ses dépens.

Le 12 mai 1940, Joseph Bologne informe les Liégeois par voie d'affiches que « l'armée allemande vient d'entrer dans notre ville. J'engage mes concitoyens à conserver le plus grand calme et à empêcher tout désordre. Le Commandant des troupes d'occupation a donné au Collège des Bourgmestres et des Échevins l'assurance qu'il désire éviter tout froissement avec la population et qu'il souhaite des relations correctes entre elle et l'armée occupante. Les Liégeois s'abstiendront de toute manifestation »⁵².

Un calme relatif règne effectivement durant les premiers mois de l'occupation. Désireux d'obtenir la coopération des autorités communales, l'occupant s'applique à établir avec celles-ci des rapports de civilité ; le bourgmestre Bologne remplit loyalement sa tâche et s'efforce de réduire les tensions – tel est du moins l'avis du Dr Busch, administrateur allemand de la province de Liège⁵³.

Les difficultés ne tardent cependant pas à surgir. Dès septembre 1940, le *Stadtkommissar* Ranze montre des signes d'irritation à l'égard d'une administration communale qui, affirme-t-il, ignore systématiquement les directives qu'elle reçoit, notamment pour ce qui concerne l'exécution de grands travaux destinés à résorber le chômage. Un climat de méfiance mutuelle succède à l'entente correcte des débuts, bientôt aggravé par les exigences de l'autorité occupante et les restrictions qu'elle impose aux Liégeois : répression de la participation à des grèves, contrôles policiers, contrôle des bibliothèques publiques, mise à l'index des livres classés « anti-allemands », interdiction de plus en plus fréquente de réunions publiques, réquisition de biens et de personnes, assujettissement du Théâtre royal à la censure de la *Propagandastaffel Lüttich*. Enfin, pour mieux contrôler les communes, l'autorité allemande exige, à partir de décembre 1940, que le bourgmestre Bologne lui remette un rapport de synthèse mensuel sur la situation dans les 24 communes du Grand Liège⁵⁴.

Joseph Bologne, qui exhortait les Liégeois à garder leur calme en mai 1940, devient bientôt un bourgmestre indocile. En invoquant le respect de la constitution et de la législation du pays ainsi que des conventions internationales, il réussit à éluder certains ordres de l'occupant. Il refuse également certains arrêtés du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Gérard Romsée, fasciste et collaborateur déclaré⁵⁵, qui exerçait la tutelle sur les communes. Le 21 juillet 1941, par exemple, jour de la fête nationale belge, Bologne s'oppose à l'installation de quatre stands de tir réglementaire pour mitrailleuses⁵⁶. En septembre 1941, il conteste comme contraire à la loi communale un arrêté du Ministère de l'Intérieur allouant une indemnité aux bourgmestres⁵⁷. « Le conseil communal a fixé le traitement du Bourgmestre à 80 000 frs. », écrit-il à Romsée ; « cette rémunération est suffisante. Je n'accepte pas la majoration de cette indemnité [...] »⁵⁸. Le 27 octobre suivant, il refuse aux Allemands la construction d'un local d'essais de gaz à la caserne de la Chartreuse⁵⁹. En novembre, il proteste contre la décision allemande de faire garder les voies ferrées par des citoyens belges et de placer des otages dans les trains⁶⁰. Le 6 décembre, il est rappelé à l'ordre par le général-major S. Keim pour son refus d'exécuter une demande de fourniture de métaux non ferreux⁶¹. En mai 1942, il refuse d'ordonner à ses policiers de saluer les officiers de la Garde wallonne et de rétracter les propos injurieux qu'il avait tenus à l'égard des membres de cette milice paramilitaire du parti *Rex*.⁶² Au demeurant, Bologne a toujours refusé d'admettre les bourgmestres rexistes de Flémalle-Grande et

Flémalle-Haute au sein de la conférence des bourgmestres de l'agglomération liégeoise qu'il préside depuis sa création, le 3 octobre 1940⁶³ : « ces bourgmestres rexistes n'ont aucune qualité pour représenter la population des deux communes, ou l'élément rexiste n'a jamais constitué qu'une infime minorité, sans considération ni influence »⁶⁴.

C'est toutefois l'opposition irréductible de Bologne au projet de Grand Liège tel que le concevait l'occupant qui va entraîner sa chute. Dans le but de simplifier ses rapports avec les vingt-quatre communes de l'agglomération liégeoise et de les contrôler plus étroitement, l'autorité d'occupation tente pendant deux ans de leur imposer la création d'une seule entité administrative, le Grand Liège – à l'instar du Grand Anvers constitué en septembre 1941 avec l'approbation unanime du conseil communal. Cette création impliquerait évidemment la fusion des communes existantes, donc la disparition de leurs conseils et collèges communaux respectifs. Vingt-deux des vingt-quatre bourgmestres de l'agglomération⁶⁵ tiennent tête en invoquant la Constitution, qui consacre l'autonomie des communes et leurs limites territoriales. À la fin de l'été 1942, l'occupant décide toutefois de faire passer son projet en force. Le 1^{er} août, le lieutenant général Keim signifie à Bologne qu'il est relevé de ses fonctions, bien qu'il doive assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à la prise de fonction de son successeur. Le 25 octobre, un arrêté du Ministère de l'Intérieur porte création du Grand Liège⁶⁶. Deux jours plus tard, Gérard Romsée écrit à Joseph Bologne : « Les Autorités occupantes m'ont fait savoir qu'il devait être mis fin à vos fonctions de bourgmestre de Liège à la date du 1^{er} novembre. [...] J'ai tenu à vous informer personnellement de ces décisions avant d'en assurer la publicité par la voie du *Moniteur* ».⁶⁷ Le 9 novembre, Bologne est remplacé par le rexiste Gérard Willems, qui démissionne au bout de deux semaines « pour raisons de santé ». Un autre rexiste le remplace, Albert Dargent, qui administrera la nouvelle entité liégeoise en parfaite intelligence avec l'autorité allemande jusqu'à la fin du mois d'août 1944.

L'obstruction administrative menée par le bourgmestre Bologne est pourtant restée prudente et circonscrite à un nombre limité de domaines. En certaines matières sensibles faisant l'objet de demandes impératives des Allemands, il s'est montré moins irréductible que dans d'autres. Ainsi n'a-t-il pas refusé de livrer aux Allemands diverses listes nominatives qui lui furent réclamées. En avril 1941, sur injonction du secrétaire général Romsée, Bologne, comme les autres bourgmestres de l'agglomération, a transmis à l'*Oberfeldkommandantur* de Liège la liste des étrangers résidant dans les vingt-quatre communes. Le 7 mai suivant, il a communiqué au *Verwaltungschef* Winkler une liste de 180 militants communistes de la région liégeoise – au nombre desquels figuraient d'ailleurs sept Juifs polonais résidant à Seraing⁶⁸.

Enfin, c'est sous son maïorat que l'administration communale va créer et mettre régulièrement à jour le *registre des Juifs* qui scelle irrémédiablement le sort de ces derniers.

Avant la guerre



Moszek Landau



Liuba Iochpa



Renée Schnitzer



Kalma Helfant



Chaja Klarman



Jacques Bulwa



Szyme Rozenblum



Natan Peltz



Josefine Schosberger



Erna Jerzebyk



Jeanne Hamel



Otto Hammerschlag



Lea Feld



Riva Bernstein
et sa fille Liba



Nathan Rozenweig



Salomon
Schaumberger



Bernard Rozenblum



Fannia Roginska



Nochim
Krimtchansky



Maria Rozenblum

Avant la guerre



Moszek Wolf



Léon Fajgenblat



Rohau Kura



Erwin Koschminski



Bacha Goldstein



Anna Majmin



Sigmund Adler



Josek Rozenwald



Frida Gensait



Léon Raszkin



Myriam Poupko



Fiszal Zinger



Volko Lepkivker



Anna Federman



Hélène Brandes



Fiszal Klarman



Fejga Staruch



Leibusz Michelzon



Brandel Krandel



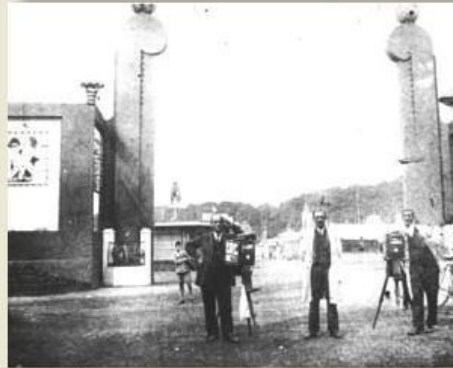
Monique Macznik

Photographies d'identité figurant généralement sur des bulletins d'Étrangers conservés à l'Office des Étrangers et au Service des Victimes de la Guerre.

Avant la guerre / Métiers



Seraing 1930. Le salon de coiffure de David Viliher. De g. à dr. : David Viliher, Rivca Zigelvax et monsieur Horn. © Archives privées.



Liège 1930, Exposition internationale. Au centre : Noé Kupferstein, photographe ambulant. © Archives privées.

Avant la guerre / Métiers



Liège, 1942. Chaim Eisenmann, bijoutier-horloger. © Archives privées.



Liège, sans date. Cywja Glikerman, couturière. © Archives privées.



Seraing, sans date. Khana Zandlowicz, épouse B. Sztainke, et sa fille Marie. © Archives privées.



Liège, sans date. La famille Minski devant son magasin. De g. à dr. : David Minski, sa fille Rebecca et son épouse Rachel Moltchadzky. © Archives privées.



Liège, fin 1930. De g. à dr. : Chaim Majer Waksman, Lajb Herszlikowicz, Inconnu, Hersz Dawid Knopf, boulangers. © Archives privées.



Liège, fin 1930. Leib Neiman (à droite), photographeur, Liège. © Archives privées.



Liège, sans date. De g. à dr. : Lejbus Szerer, Frieda Szerer, Mina Szerer, Dwojra Unikowski, Sura Unikowski, Moszek Szerer, Inconnu, Inconnue, Berko Lerner, Ryfka Wachsstock. © Archives privées.



Seraing, sans date.
De g. à dr. : Inconnu, Szulem Hamel, Marguerite Hamel et Gela Zygmunt, braderie de la rue Ferrer à Seraing.
© Archives privées.



Liège, marché de la Batte, sans date.
De g. à dr. : Inconnue et le couple Pataschnik-Swart.
© Archives privées.



Liège, sans date. De dr. à g. : David et Benjamin Reisenfeld. © Archives privées.

Avant la guerre / Détentes



Trooz, fin des années 1920. Chaïm Peguine et sa fille Mona. © Archives privées.



Colonster, « rocher du bout du monde », fin 1930. Berek Tempelhof, Lily et Sarah Kempner. © Archives privées.



Spa, sans date. De g. à dr. : Markus Roth, Léon Peguine, Tauba Skoczylas, Bernard Gros, Maria Wizel, Leib Weinblum, Mona Peguine, Chanine Roth, Heinz Nissenbaum, Joseph Wizel. © Archives privées.

Avant la guerre / Détentes



Blankenberge, sans date. La famille Wygocki-Lichawski. © Archives privées.

Avant la guerre



Liège, années 1930. Étudiants juifs de l'université de Liège célébrant la Pâque juive (Pessa'h), Ananie (Nura) Shirman (chapeau boule). © Archives privées.

Avant la guerre



Liège, marché de la Batte, sans date. Les frères Léo et Willy Michelson. © MCIL.



Liège, sans date. De g. à dr. : Mosick-Lajb Abramowicz, Bajla Lewkowicz, Rywka Grynspan, Judel-Nuchem Kornowski, Frieda Szerer. © Archives privées.



Liège, sans date. À droite : Milcia Wajsberg. © Archives privées.



Liège, Exposition de l'Eau, 1939. La famille Abramowicz-Lewkowicz. © Archives privées.



Sans lieu, sans date. La famille Drielsma. © Archives privées.

Avant la guerre / Vie politique



Liège, sans date. Mouvement de jeunesse sioniste de droite *Betar* à Liège. De g. à dr. : (1^{er} rang debout) Ludwig Zurek (1^{er}), Yacov Gournalnik (5^e), Hermann Kupferstein (6^e) ; (2^e rang à genoux) Max Wolkowitsch (1^{er}), Max Markowicz (2^e), Berek Tempelhof (3^e), Maria Wizel (7^e), Aron Katz (8^e). © Archives privées.



Seraing, 1933 (?). Organisation sioniste de gauche *Dror*. De g. à dr. : 1^{er} rang, debout : Moski (7), Zima Herman Borowski, Lazar Daviskis, 2^e rang, David Szlama Warszawski, Symcha Poryngier, Sara Baila Kutas, Dawid Prejzerowicz, Abram Kutas, Rachla Frajlich, Inconnu. © Archives privées.



Seraing, 1924 (?). Cercle culturel d'immigrés juifs proches du parti communiste. Noé Kupferstein (marqué d'une croix). © Archives Privées.

Dans la guerre d'Espagne



Espagne, 1937. Au 1^{er} rang, 2^e à partir de la gauche : Nison Vaiser, lieutenant dans la XIV^e Brigade internationale. © Archives privées.

Une petite dizaine de Juifs de la région liégeoise sont partis combattre aux côtés des républicains espagnols, dans les rangs des Brigades internationales, en 1937 ou 1938. Immigrés en Belgique dans les années 1920 ou 1930, ils étaient pour la plupart sympathisants ou militants d'organisations communistes destinées à l'immigration en générale, comme la MOI (Main d'Œuvre Immigrée), ou à l'immigration juive d'expression yiddish en particulier, comme *Prokor* (*Proletarishè Kultur-Organizatsiè* – Organisation culturelle prolétarienne). Après la défaite des républicains espagnols, ils seront internés au camp de Saint-Cyprien, d'où ils recevront l'autorisation de rentrer en Belgique. Nombre d'entre eux combattront à nouveau dans la résistance, notamment dans l'Armée belge des Partisans du Front de l'Indépendance (voir chapitre 4, p. 169)

Notes

- ¹ *Le Pays réel*, 26 juillet 1937 – voir plus loin dans ce chapitre.
- ² 410 232 habitants est le chiffre avancé par le président de la Conférence des Bourgmestres du Grand Liège au Dr Busch, administrateur allemand de la province de Liège, le 7 octobre 1941 – AVLg, Cabou Tra n° 3187. En février 1940, les services de la Ville de Liège estimaient à 161 073 le nombre d'habitants de Liège-Centre – AVLg, Cabinet du Bourgmestre (Cabou) Traduction (Tra) non numéroté. Selon mes propres recherches, Liège-ville comptait alors 1 906 Juifs – TR.
- ³ Ces données corrigent à la hausse des travaux antérieurs aux miens. Florence Matteazzi avait comptabilisé 2 508 Juifs (Florence Matteazzi, *L'attitude du clergé face à la Shoah dans le diocèse de Liège (1940-1945)*, mémoire de licence (sous la dir. de Michel Dumoulin), Université catholique de Louvain, 1996. Auparavant, Willy Bok avait établi que 2 000 Juifs vivaient à Liège et environs en 1939 (Willy Bok, *Aspects de la communauté juive de Liège. Contributions à l'Étude Sociologique d'un milieu déterminé*, Liège, 1959, p. 10).
- ⁴ Françoise Bihain, *Étude sur les Juifs dans le sud du Limbourg hollandais et à Liège (XVIII^e et XIX^e siècles)*, mémoire de licence, Université de Liège, 1990.
- ⁵ Le Consistoire Central Israélite de Belgique (CCIB), créé en 1832 sur le modèle de son homologue français, et les Communautés israélites locales organisent le culte israélite en Belgique et représentent ses adeptes auprès des pouvoirs publics.
- ⁶ CCIB, Rapport à l'assemblée générale des membres effectifs de la communauté de Bruxelles, 26 avril 1925; CCIB, Fonds non inventoriés (archives Russie 2-2-56).
- ⁷ Courrier de Louis Wied, président de la communauté israélite de Liège, au président du CCIB, daté de Liège, le 14 juin 1931 – CCIB, fonds non inventoriés (Archives Russie – 2-2-56).
- ⁸ Rudi Van Doorslaer, *Enfants du Ghetto, Juifs révolutionnaires en Belgique (1925-1940)*, Bruxelles, Éditions Labor, 1997, p. 27.
- ⁹ Emmanuel Gérard, « La démocratie contestée », in *La séduction des masses, les années 30 en Belgique*, Ludion, CGER, 1994, p. 112.
- ¹⁰ En représailles à l'assassinat d'Ernst von Rath, troisième secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, le 7 novembre 1938, par Herschel Grynszpan, un jeune réfugié juif polonais, les nazis organisent un gigantesque pogrome à travers tout le Reich. Dans la nuit du 9 au 10 novembre, 267 synagogues sont détruites, 7 500 magasins sont saccagés, une centaine de Juifs sont assassinés et 2 000 à 2 500 autres mourront dans des camps de concentration où 30 000 Juifs sont emprisonnés dans les jours qui suivent, avant d'être progressivement relâchés à condition de quitter le Reich sans retour – United States Holocaust Memorial Museum, « Kristallnacht », *Holocaust Encyclopedia*, www.ushmm.org ; Collectif, *La « Nuit de Cristal »*, catalogue de l'exposition du même nom présentée au Mémorial de la Shoah à Paris du 9/11/2008 au 30/08/2009, Paris, Édition Mémorial de la Shoah, 2008.
- ¹¹ Jean-Philippe Schreiber, *Les Juifs de Belgique face à la montée de l'antisémitisme nazi (1933-1939)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1984, p. 27 ; Franck Caestecker, *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*, Oxford-New York: Berghahn Books, 2000, pp. 231-239, 156-162. De 1933 à 1939, près de 360 000 Juifs ont quitté le Reich, selon Aviva Halamish, « Refugees », dans Walter Laqueur (édit.), *The Holocaust Encyclopedia*, New Haven and London, Yale University Press, 2000, p. 519 ss.
- ¹² Sur l'encyclique *Mit Brennender Sorge*, voir Georges Passelocq et Bernard Suchecky, *L'encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 144-153.
- ¹³ Éditorial de José Streel, « Faut-il chasser les Juifs ? », *Le Pays réel*, 26 juillet 1937, pp. 1 et 5.
- ¹⁴ Cette exagération vise évidemment à renforcer l'effet de répulsion et de crainte chez le lecteur. En réalité, il y avait en Belgique, en 1939, entre 80 000 et 90 000 Juifs tout au plus.
- ¹⁵ Rudi Van Doorslaer (dir.), E. Debruyne, F. Schererechts, N. Wouters, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Soma-Ceges, 2007, tome I, p. 78.
- ¹⁶ L'évolution rapide de la conjoncture internationale va rendre de plus en plus difficile l'aboutissement des procédures en vue des rapatriements. Nombre de ces internés finiront, à la fin de 1942, par être « mis à la disposition » de la *Sipo-Sd*, internés à Malines et déportés à Auschwitz.
- ¹⁷ Pour l'ensemble des pièces citées ci-dessous, voir Office des Étrangers, Ministère de la Justice, section Sûreté publique, Dossier WANG Mathilde n° A 187.011.
- ¹⁸ Du directeur général du commerce intérieur, Ministère des Affaires économiques, au ministre de la Justice, administration de la Sûreté publique, Bruxelles, le 11 février 1937. La requête de Mme Wang y est annexée.
- ¹⁹ De F. Barnich, président de l'ACIA, au gouverneur de la province de Luxembourg, le 19 septembre 1937.
- ²⁰ De F. Barnich, président de l'ACIA, au gouverneur de la province de Luxembourg, le 4 novembre 1937.
- ²¹ De Me Somerhausen à l'administrateur général de la Sûreté publique, Bruxelles le 3 novembre 1937.
- ²² De F. Barnich au gouverneur de la province, le 17 novembre 1937.
- ²³ Selon une note au crayon sur la première page.
- ²⁴ Cf. *L'Avenir du Luxembourg*, 5 novembre 1937.
- ²⁵ Du procureur du Roi à l'administrateur général de la Sûreté publique, Arlon le 24 novembre 1937.
- ²⁶ Deux pages dactylographiées figurant dans le dossier.
- ²⁷ De la Sûreté publique au commissaire de police d'Arlon, 15 décembre 1937.
- ²⁸ Du commissaire de police d'Arlon à la Sûreté publique, le 20 décembre 1937.
- ²⁹ De Me Marc Somerhausen à l'administrateur général de la Sûreté publique, Bruxelles, le 21 décembre 1937.
- ³⁰ Du commissaire de police d'Arlon à la Sûreté publique, Arlon, le 28 décembre 1937.
- ³¹ Du commissaire de police d'Arlon au Ministère de la Justice, Arlon, le 2 avril 1937.
- ³² En réalité *Wolf*.
- ³³ Du bourgmestre de Liège à l'administrateur général de la Sûreté publique, Liège le 22 mai 1939.
- ³⁴ Sur Joseph Bologne, voir la notice de Paul Delforge dans *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome I, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, pp. 163-164.
- ³⁵ 8 396 000 en 1939, selon Paul Aron et José Gotovitch, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versaille, 2008, p. 136.
- ³⁶ Voir chapitre II, la première ordonnance allemande anti-juive du 28 octobre 1940.
- ³⁷ Denis Peschanski, *La France des camps : L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002 ; Annie Grynberg, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, La Découverte & Syros, 1999 ; Sabine Meunier, *Les Juifs de Belgique dans les camps du sud-ouest de la France (1940-1944)*, mémoire de licence inédit, Université libre de Bruxelles, 1999.
- ³⁸ Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz, La « solution finale » de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001, pp. 95-102.
- ³⁹ Laurent Joly, *Vichy dans la « solution finale » Histoire du Commissariat aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2001, p. 359. Sur Drancy, voir notamment Serge Klarsfeld, *Le Camp de Drancy et ses gares de déportation, Bourget-Drancy et Bobigny, 20 août 1941-20 août 1944, une documentation*, Paris, Fils et Filles des Déportés Juifs de France, 2003.
- ⁴⁰ D'après mes propres recherches – TR.
- ⁴¹ Note du 17/05/1940 de l'échevin liégeois du Ravitaillement Jennissen à l'intendant Scheiber – AVLg, BAP 5.
- ⁴² Archives Dan-Cam, Liquidations. Vingt mille à vingt-cinq mille Liégeois se sont précipités sur les chemins de l'exode dès le déclenchement de la guerre – cf. lettre du commissaire en chef de la Police au bourgmestre de la Ville de Liège, en date du 3/6/1940 (AVLg, BAP 1).
- ⁴³ Arrêté joint à une lettre de l'échevin du Ravitaillement Jennissen à Monsieur le Commissaire et à Monsieur le Commissaire en Chef [AVLg, BAP liquidation (Liq) des commerces abandonnés (Com 1)].
- ⁴⁴ Ibid., Lettre de l'échevin Jennissen à la Chambre de commerce, 15 mai 1940.
- ⁴⁵ Archives Dan-Cam, Liquidations 1 ; AVLg, Cabou Conf Corr.
- ⁴⁶ AVLg, BAP Liq Com 1.
- ⁴⁷ Après avoir reçu plusieurs dénominations (Le Dienst, Abteilung II / 112, IVD4, etc.), ce service devient en mars 1941, en Allemagne, la *Judenabteilung* (section juive) IVB4. Cette dénomination n'est reprise en Belgique occupée qu'à partir de mars 1944 ; les *Judenabteilungen* de la *Sipo-Sd* deviennent *Abteilungen* IVB4. C'est la dénomination qui sera utilisée dans cet ouvrage, par souci de clarté. Voir notamment Frank Scherechts « Les structures SS et les Juifs en Belgique », *La Belgique Docile, op. cit.*, pp. 240-242.

⁴⁹ Eichmann est lui-même sous les ordres du commandant suprême de la *Sipo-Sd*, le *Reichsführer-SS* Heinrich Himmler. À Bruxelles, le premier commandant des services de la *Sipo-Sd* est les *SS-Brigadeführer* Max Thomas, qui est installé à Paris. Cf. J. Gérard-Libois et J. Gotovitch, *L'an 40, la Belgique occupée*, CRISP, Bruxelles, 1971, p. 145-149 ; Frank Seberichts, *op. cit.*, p. 240.

⁵⁰ J. Gérard-Libois et J. Gotovitch, *L'an 40*, *op. cit.*, p. 191 ; Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, 1940-1942*, Bruxelles, Éd. Vie ouvrière, 1983, p.105 ; Nico Wouters, « La politique du moindre mal », *La Belgique docile*, *op. cit.*, pp. 227-235 ; M. Van den Wijngaert, « La politique du moindre mal. La politique du Comité des Secrétaires Généraux en Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944 », *L'occupation en France et en Belgique*, Actes du colloque de Lille, 26-28 avril 1985, revue du Nord, 1987, Université de Lille III, tome I, pp. 63-67 ; Foulck Ringelheim, « La mémoire introuvable » (pp. 3-8) et P. Martens, « Une mémoire de l'ambiguïté » (pp. 31-36), dans *Juger* N° 6-7, Bruxelles, 1994.

⁵¹ Jacques Sémelin, *Sans armes face à Hitler*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1998, p. 24. Voir aussi Éric Paquot, *Sicherheitspolizei – Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemande à Liège (1940-1944)*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1985, p. 3.

⁵² Extrait d'une circulaire de l'Autorité provinciale du 19 juillet 1940 au sujet d'une communication du Général Keim concernant l'exécution des ordonnances de l'Autorité allemande – Administration communale de Herstal, Service de Documentation, Fonds de la guerre 1940-1945, 2077.

⁵³ Administration communale de Herstal, Service de Documentation, Affiches de la guerre 1940-1945, réf. 2.073.532.2.

⁵⁴ Entretien du 06/12/1940 entre le bourgmestre Bologne et le Dr Busch – AVLg, Cabou Tra n° 1135.

⁵⁵ Le troisième jour de chaque mois, J. Bologne remettra effectivement un rapport portant sur : 1) Événements politiques (réunions politiques, actes de sabotage, grèves, cortèges, etc.) ; 2) Changements intervenus dans l'administration (nominations ou révocations de bourgmestres, échevins ou fonctionnaires) ; 3) Œuvres de bienfaisance ; 4) Secours d'hiver ; 5) Ravitaillement ; 6) Économie ; 7) Culture et activités théâtrales ; 8) Écoles ; 9) Santé publique ; 10) Voirie ; 11) Travaux publics ; 12) Chômage ; 13) Situation financière et budget – cf. courrier du chef de l'administration de l'*Oberfeldkommandantur 589* au bourgmestre de Liège, président des bourgmestres des communes du Grand Liège, 20/12/1940, objet : « Rapport mensuel sur la situation » – AVLg, Cabou Tra n° 1259.

⁵⁶ G. Romsée, membre du parti d'extrême droite flamand *Vlaamsch Nationaal Verbond*, est nommé à ce poste en avril 1941 – J. Gérard-Libois et J. Gotovitch, *L'an 40*, *op. cit.*, p.199.

⁵⁷ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier Joseph Bologne et Lambert Destexhe.

⁵⁸ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁵⁹ J. Bologne à G. Romsée, 16.09.1941 – AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶⁰ AVLg, Cabou Tra n° 3432, 3573, 3847.

⁶¹ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶² AVLg, Cabou Tra n° 3695, 3710, 3786, 3789 ; AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶³ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶⁴ J. Bologne à J. Dengis, bourgmestre de Bressoux, le 5 novembre 1941 : « C'est l'autorité belge – recherchez dans vos archives la circulaire du 30 août 1940 de M. le Gouverneur a.i. Doyen –, et l'autorité occupante – le *Stadtkommissar* d'abord, l'*Oberfeldkommandantur* ensuite –, qui m'ont chargé d'assurer la très lourde charge de président de la Conférence des bourgmestres de l'agglomération liégeoise et, pour me servir de l'expression employée par ces MM. de l'*Oberfeldkommandantur*, de Chef des bourgmestres du Grand Liège » – AMB n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶⁵ J. Bologne au cours d'une réunion à Bruxelles en présence de G. Romsée, selon un projet de PV daté du 16 juillet 1942 adressé au bourgmestre de Liège par celui de Chênée – AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶⁶ Courrier de J. Bologne à G. Romsée, le 1^{er} septembre 1942 : « Liège, Angleur, Ans, Boncelles, Bressoux, Chênée, Embourg, Glain, Grace-Berleur, Grivegnée, Herstal, Hollogne-aux-pierres, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Montegnée, Ougrée-scllessin, Rocour, Saint-Nicolas, Seraing, Tilleur, Vottem et Wandre s'opposent unanimement à pareille incorporation. J'ignore la position prise par les communes de Flémalle Grande et de Flémalle Haute » – AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.

⁶⁷ Publié au *Moniteur belge* le 1^{er} novembre 1940.

⁶⁷ L'arrêté (anticonstitutionnel) du 25/10/1942, paru au *Moniteur belge des arrêtés ministériels et autres arrêtés des secrétaires généraux* du 1/11/1942, porte création du Grand Liège. L'arrêté du 6 novembre désigne le bourgmestre et les échevins, majoritairement rexistes, de cette nouvelle entité administrative – AMB, n° 392 L/45 – 401 L/45, dossier Albert Dargent et consorts, (Affaire « Grand Liège »). Voir également E. Verhoeyen, *La Belgique occupée. De l'an 40 à la libération*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994, pp. 77-78.

⁶⁸ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe. Cf. *Nizkor*, notices Bresler Chil Majer et Gerszonowicz Rywka, Korn Szymon et Miller Szajndla, Lelewski Lejb et Rychter Cyrla, Marczak Mendel et Kon Maryem, Nowak Trajtel et Birenbaum Cypra, Nowak Wolf et Szwet Liba.

Durant les six premiers mois de l'occupation, les autorités allemandes se gardent d'adopter des mesures discriminatoires à l'égard des Juifs. « La promulgation, à l'époque actuelle, d'une loi sur les juifs serait prématurée¹ », estime encore le 19 septembre 1940 un officier de liaison du commandement militaire allemand pour la Belgique et le Nord de la France.

Deux semaines plus tard, le centre de Liège est le théâtre d'incidents antisémites fomentés par les milices de *Rex*. Ces provocations surviennent deux jours après des événements analogues à Bruxelles. À la lecture des rapports de police cités ci-dessous, il est permis de se demander si cette agitation n'était pas orchestrée par l'occupant. Celui-ci aurait ainsi cherché à faire passer aux yeux de l'opinion publique les premières ordonnances antijuives qu'il s'appropriait à promulguer non pour une législation discriminatoire mais pour des dispositions visant à garantir l'ordre public².

Ainsi, « le dimanche 6 octobre, au cours de l'après-midi et de la soirée, une certaine effervescence s'est manifestée dans les artères du centre de la Ville. Des groupes de jeunes gens vêtus de chemises noires avec initiales F[ront de] C[ombat ; rexiste] bottés et ceinturés parcouraient les rues du centre », à savoir les rues Saint-Paul, Bonne-Fortune, Haute-Sauvenière, Gérardrie et de la Madeleine, « et collaient des affichettes sur les façades des maisons occupées par des commerçants juifs. Ces affichettes en papier jaune avec texte noir portaient : la première en lettre de six cm, *juif* ; la seconde, *Belges ! Achetez à des Belges. Ce magasin est une maison de juifs...* ; la troisième, *Maison juive. – En achetant ici vous ruinez le commerce belge. – Belges ! Chassez les juifs [...]* Ces affichettes ont été placardées aux endroits ci-après : rue de la Madeleine n° 2, chez Kruglansky et Bernstein ; rue Haute-Sauvenière n° 12 et 14, maisons Wolff, chausseur, et Bok, lainage ; rue Gérardrie n° 18, chemiserie Polaczek. En outre, à cette dernière adresse, la vitrine du magasin a été badigeonnée avec du minium. Sur les trottoirs et volets du 12 et 14 rue Haute-Sauvenière, des inscriptions *Juif* ont été faites à la chaux et au minium. D'autre part, des groupes de ces jeunes gens, une vingtaine environ, circulaient en rangs et dans la tenue décrite ci-dessus³. Comme des agents des 1^{re} et 2^e divisions de police intervenaient pour disperser les manifestants et interpeller leurs meneurs, l'un des policiers, pris à partie par un fort parti de rexistes dans la rue Saint-Paul, a été contraint de dégainer son arme de service pour se dégager⁴. « Une quinzaine des hommes qui formaient [ces groupes] a été conduite à la permanence centrale pour identification et pour faire cesser cette infraction à l'arrêté pris par Monsieur le Bourgmestre relatif aux manifestations et attroupements. À peine ces jeunes gens étaient-ils entrés au poste que des gendarmes allemands rejoints bientôt par un lieutenant de la *Feldgendarmerie* se sont présentés. Ils ont identifié les jeunes gens empêchant l'officier de garde au poste de le faire par ce procédé. Ces jeunes gens ont ensuite été conduits à la *Festingkommandantur* [...] Ces groupes séditieux ont provoqué une certaine réaction parmi la population liégeoise qui désapprouvait par ses cris la conduite de ces jeunes gens. Aucun événement grave n'a cependant été porté à ma connaissance. Seuls, trois des hommes dont il s'agit ont été renversés par la foule anonyme rue de la Madeleine [...]⁵ ».

Quatre jours plus tard, le 10 octobre dans la soirée, les rexistes liégeois récidivaient en badigeonnant « des inscriptions *Juif* [...] sur les six vitrines de l'immeuble servant à l'usage de commerce de chaussures tenu par le sieur Wolff, à l'angle de la place Saint-Michel et de la rue Haute-Sauvenière. D'autre part, les mêmes inscriptions ont été faites sur les volets du magasin tenu par le sieur Bok rue Haute-Sauvenière n° 14⁶ ».

Instructifs à plus d'un titre, ces rapports de police mettent nettement en évidence la collusion entre les rexistes et des éléments de la *Feldgendarmerie*. D'autre part, ils donnent à penser que la population liégeoise n'offre guère de prise à la propagande antisémite des nazis et de leurs supplétifs belges. À cet égard, au beau milieu des incidents signalés ci-dessus, les sources policières relèvent également qu'« au cours de la soirée du 9 ou de la matinée du 10 octobre courant, des papillons manuscrits ont été apposés aux

endroits ci-dessous désignés par des inconnus qui n'ont pu être découverts malgré l'enquête à laquelle il a été procédé : 1) Urinoir place Saint-Lambert, deux papillons portant : *Ils ont trahi la Belgique – Degrelle et Borms et Trahison et mensonge* ; 2) Aubette Place du Marché, un papillon portant : *Qui ont vendu la Belgique – Les rexistes et les flamingants* ; 3) Urinoir place du Marché, un papillon portant : *Les journaux embochés sont payés pour nous tromper* ; 4) Bureau du Tourisme Place Saint-Lambert, un papillon portant la mention : *La force des Boches, le mensonge et la trahison*⁷ ».

Mais si des Liégeois n'hésitent pas à faire le coup de poing avec les propagandistes antisémites, l'administration liégeoise, par contre, comme toutes les administrations communales du pays, va exécuter à la lettre et sans atermoiements les dix-huit ordonnances antijuives promulguées par l'occupant entre le 28 octobre 1940 et le 21 septembre 1942⁸. En deux ans, ces ordonnances vont organiser l'identification et la ségrégation des Juifs, leur exclusion de la fonction publique puis de toute activité économique et sociale, l'« aryanisation » de leurs entreprises et la confiscation de leurs biens, leur concentration au sein d'un organisme juif spécifique créé et contrôlé par les Allemands, leur stigmatisation (étoile jaune) et leur mise au travail forcé. Ainsi sera instauré en Belgique, avec le concours des administrations belges, le pendant juridique et administratif des ghettos créés en Pologne au cours de la même période – prélude à la mise à mort des Juifs dans des centres spécialisés⁹.

Ordonnances antisémites et politique du moindre mal¹⁰

Les deux premières ordonnances sont datées du 28 octobre 1940. La première, d'application immédiate, définit « la notion de *Juif* » (voir l'affiche liégeoise reproduite p. 56), interdit « aux Juifs qui ont fui la Belgique d'y retourner » et impose « aux autorités communales [...] de tenir] sous forme de fiches alphabétiques [un] registre des Juifs âgés de plus de quinze ans ». Elle oblige également les Juifs à déclarer leurs entreprises et contraint les propriétaires juifs d'hôtels, de restaurants, de cafés et de débits de boisson à afficher « entreprise juive » en allemand, français et flamand sur leurs établissements. Cette dernière mesure sera étendue à toutes les entreprises juives par une ordonnance complémentaire promulguée le 31 mai 1941. La seconde ordonnance prévoit, pour le 31 décembre 1940 au plus tard, « l'élimination » des Juifs de la fonction publique, du barreau, de l'enseignement, de la presse écrite et de la radio.

Exposées dans le texte même des ordonnances, leurs modalités d'exécution impliquent la participation des administrations belges à la persécution des Juifs du pays. « Les autorités communales », y lit-on en effet, « ainsi que les commissaires d'arrondissement dans les communes ayant moins de 5 000 habitants tiennent, sous forme de fiches alphabétiques, registre des Juifs âgés de plus de quinze ans ayant dans cette circonscription leur domicile ou leur résidence ordinaire [...]. L'inscription au registre des Juifs sera mentionnée sur la carte d'identité de la personne dont la déclaration a été faite » (1^{re} ordonnance, chap. II, §3, 1 et 4) ; « sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance, les départements ministériels compétents pour les administrations publiques intéressées, par ailleurs le Ministère de l'Intérieur, qui donne les instructions d'exécution nécessaires » (2^e ordonnance, §4).

Ces dispositions embarrassent les secrétaires généraux des ministères qui dirigent le pays depuis le départ du gouvernement en exil, le 18 mai précédent. Ils savaient pourtant depuis le 11 octobre que l'autorité occupante se préparait à imposer au pays des mesures antijuives incompatibles avec le respect de la constitution belge et de la convention internationale de La Haye de 1907. Ils savaient également

que « l'autorité allemande a l'intention de demander aux secrétaires généraux (des ministères belges) de prendre un arrêté dans ce sens. Si l'autorité belge se refusait à le faire, [l'autorité allemande] chargerait le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur d'appliquer l'ordonnance allemande qui serait prise à cet égard. En cas de refus de celui-ci, l'autorité militaire prendra elle-même les mesures nécessaires, mais il lui répugne d'avoir recours à ce procédé ».¹¹

Aron Gliksman et Rywka Wajnstajn Au commencement des hostilités, Aron Gliksman (Zdunska Wola, Pologne, 1903 – camp de concentration de Gräditz, probablement fin 1943), sa femme Rywka Wajnstajn (Zawiercie, Pologne, 1908 – Sao Paulo, 1993) et leur fille Ita (Liège, 1932) fuient l'avance des Allemands et « évacuent » en voiture vers la France avec les familles de deux cousins, les Minski et les Wajnszok. À Tonneins, dans le Lot-et-Garonne, les cousins se séparent. Les Gliksman rentrent à Liège, par le train, en mars ou avril 1941. Au début du mois de juin suivant, Aron Gliksman est arrêté à son domicile pour « retour tardif » en Belgique, c'est-à-dire après le 28 octobre 1940. Il est incarcéré à la prison Saint-Léonard à Liège jusqu'au 6 septembre 1941 puis au camp de Breendonk, d'où il est libéré le 18 février 1942. Arrêté à nouveau à la fin de l'été suivant, il est déporté à Auschwitz par le VIII^e convoi du 8 septembre 1942. Il est probablement décédé du typhus au camp de Gräditz¹² à la fin de 1943 ou au début de 1944. [voir chapitre 4, p. 152]

Soucieux de ne pas se compromettre sans perdre pour autant le contrôle de l'administration du pays, les secrétaires généraux avaient fait répondre aux Allemands, qu'ils ne pouvaient « assumer la responsabilité des mesures envisagées à l'égard des Juifs », sans préciser cependant ce que serait leur attitude si l'autorité occupante décréait une législation antisémite comportant des obligations pour les autorités belges. À l'appui de leur refus, ils invoquaient l'article 6 de la constitution belge et l'article 43 de la convention internationale de La Haye de 1907. Le premier stipule notamment que les Belges sont égaux devant la loi et ont accès sans distinction à la fonction publique ; toute discrimination basée sur la naissance, l'opinion politique et religieuse ou les convictions philosophiques est interdite. Le second précise que l'occupant a la possibilité de prendre toutes les mesures visant à assurer l'ordre et la vie publics à condition de respecter les lois du pays occupé.

En répondant de la sorte, les secrétaires généraux optaient de fait pour la deuxième possibilité offerte par l'administration militaire.

Après la publication des ordonnances au *Verordnungsblatt*, le 5 novembre, les secrétaires généraux comprennent toutefois qu'ils ne pourront éviter d'être clairement impliqués dans l'exécution des ordonnances. Le doute gagne certains d'entre eux ; la perplexité, l'émoi, voire une volonté de ne pas obtempérer se répandent dans les hautes sphères de la magistrature, des barreaux, de l'université de Bruxelles. Le 9 novembre, le secrétaire général de la Justice, Ernest de Bunswijck, se résout à saisir le comité permanent du Conseil de législation, dont il est membre. Cet organe consultatif, composé des plus hauts magistrats, rend son avis le 21 novembre. Sur le fond, souligne-t-il, il est légalement impossible aux autorités administratives belges de prendre part à l'application des ordonnances. Néanmoins, celles-ci impliquent une déclaration *spontanée* des intéressés : « tout juif [...] est tenu à se présenter personnellement [...] auprès de l'autorité compétente [...] aux fins de son inscription au registre des Juifs [...] ».¹³ De surcroît, estime

le Conseil, « la victime de la mesure en la subissant ne l'exécute pas » – dans l'optique du Conseil, la victime, ici, est l'administration belge contrainte d'appliquer les ordonnances, pas le Juif qui en subira les conséquences ! Enfin, le Conseil rappelle que selon la convention de La Haye, les administrations belges sont tenues d'obéir aux ordres de l'occupant – ce disant, le Conseil ignore délibérément que ces ordres ne peuvent contredire la législation du pays occupé. Sur la forme, le Conseil estime que la responsabilité des secrétaires généraux ne serait pas engagée si ces ordonnances ne paraissaient pas au *Moniteur belge* – ce que les Allemands n'exigeaient d'ailleurs pas. Elles seront donc publiées uniquement, comme toutes celles qui suivront, dans le *Verordnungsblatt*, le journal officiel du Commandement militaire allemand.

Ainsi conseillés par les plus hauts magistrats du pays, ses plus hauts fonctionnaires font exécuter par les administrations qu'ils dirigent la politique antijuive voulue par les Allemands. Le 6 décembre 1940, le secrétaire général faisant fonction du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique, Henri Adam, transmet aux « gouverneurs de province, commissaires d'arrondissement, bourgmestres et échevins des communes émancipées » un arrêté ministériel qui reprend le contenu des deux premières ordonnances antijuives. En soulignant qu'il s'agit d'« obligations [...] imposées aux autorités communales et aux commissaires d'arrondissement », la circulaire indique de façon détaillée la manière de les exécuter.

La Belgique institutionnelle vient de se prendre les doigts dans l'engrenage génocidaire des nazis et ne les retirera plus.

La création du registre des Juifs dans l'agglomération liégeoise

Le bourgmestre de Liège n'avait pas attendu l'arrêté ministériel du 6 décembre pour prendre ses dispositions. Il avait fait le nécessaire dès qu'il avait reçu une note de service, datée du 8 novembre, demandant aux administrations « de porter les dites ordonnances à la connaissance » des service intéressés « et des personnes qui désireraient bénéficier des avantages de la mise en non-activité¹⁴ ». Le 19 novembre, le bourgmestre avait informé le *Stadtkommissär* Ranze que « le Bureau de la population et celui des étrangers ont une copie de l'arrêté relatif aux juifs et [que] les employés sont ainsi à même de donner éventuellement aux juifs qui se présentent toutes les explications nécessaires, de manière à ce que les juifs connaissent bien leurs obligations¹⁵ ».

L'administration communale étant prête, Ranze lui ordonne, le 20 novembre, de « faire placarder dans les endroits habituels de la ville des affiches obligeant les juifs à se faire inscrire auprès de l'administration communale dans le registre ad hoc conformément aux instructions ». Il approuve le projet d'affiche que lui a soumis l'administration et insiste pour que « l'attention soit spécialement attirée sur les peines prescrites » si les intéressés n'obtempèrent pas.

Le 30 décembre, le bourgmestre Bologne précise pour ses homologues des autres communes de l'agglomération liégeoise les modalités d'exécution de l'arrêté du 6 décembre. Il les invite à lui faire rapport avant le 5 janvier suivant afin que lui-même soit en mesure de présenter une synthèse au *Stadtkommissär*. Le 9 janvier 1941, Bologne informe Ranze que l'arrêté du 6 décembre a bien été appliqué dans toutes les communes de l'agglomération liégeoise¹⁷.



Affiche placardée dans la commune de Liège entre le 18 novembre et le 9 décembre 1940. © AVLg.

Les autorités communales liégeoises viennent donc à leur tour de s'impliquer dans la mise en œuvre d'un processus discriminatoire dont elles ignorent l'issue mais pas le caractère anticonstitutionnel. Les archives attestent qu'elles vont persévérer avec application et régularité jusqu'à la fin de l'occupation.

Dans l'ensemble, les inscriptions aux registres des Juifs ont lieu entre le 25 et le 30 novembre – dès le 17 à Seraing. Il est cependant impossible de préciser le nombre de fiches qui sont alors remplies et le nombre de personnes inscrites puisque les registres des Juifs de la ville de Liège ont disparu après la guerre¹⁸. On peut toutefois tenter d'approcher un ordre de grandeur en croisant d'autres sources documentaires : d'une part, les registres de la population et des étrangers sur lesquels les employés communaux ont crayonné des marques (« J » ou étoile de David) en regard des noms qui figuraient par ailleurs dans les registres des Juifs (voir ci-dessous p. 61) ; d'autre part, la « liste complète des juifs recensés à Liège » publiée le 20 novembre 1941 par l'hebdomadaire collaborationniste *L'Ami du peuple*¹⁹. On arrive ainsi à 929 noms classés par ordre alphabétique, compte non tenu des enfants de moins de quinze ans.

Mise à jour des registres des Juifs

Une fois créés, les registres des Juifs communaux sont régulièrement mis à jour et des copies périodiquement transmises à l'autorité occupante. Le 3 juillet 1941, par exemple, le *Verwaltungschef* Winkler prie Joseph Bologne de lui envoyer, en trois exemplaires, des copies du registre des Juifs de l'ensemble des communes du Grand Liège et lui rappelle de veiller à l'application régulière des mesures édictées²⁰. Bologne s'exécute trois semaines plus tard. Il est cependant vraisemblable que des copies aient été communiquées aux Allemands bien avant juillet 1941, comme semble l'indiquer un document émanant du cabinet du bourgmestre à l'attention de la *Sipo-Sd* : « suite à votre note du 4 avril 1941, vous trouverez sous ce pli le relevé complémentaire concernant les juifs²¹ ». L'administration communale a transmis à la Sûreté allemande chaque modification apportée au registre des Juifs sous forme de relevés complémentaires mensuels, jusqu'à la libération.

Parmi ces mises à jour, le suivi des changements d'adresse revêt une importance particulière pour la logique persécutrice des nazis. « En cas de changement du domicile ou de la résidence ordinaire du juif », stipulait l'ordonnance du 28 octobre 1940, « l'autorité de registre compétente jusqu'alors est tenue d'envoyer la fiche du juif à l'autorité de registre devenue compétente ». Le sort de chaque Juif est ainsi scellé : une fois inscrit, il l'est définitivement. Inexorablement suivi, d'adresse en adresse, par les administrations communales, il ne pourra, le moment venu, échapper à la *Sipo-Sd*, sauf à sortir de la légalité pour entrer dans la clandestinité. Cette procédure va entraîner, dans certaines communes, la création d'un nouveau document administratif : une circulaire de transmission de la fiche du registre des Juifs. La création d'un tel document – en flagrante contradiction avec la constitution belge – ne semble toutefois pas résulter d'une décision de la hiérarchie administrative mais plutôt d'initiatives locales inspirées par la routine et le souci d'efficacité bureaucratiques.

Selon la procédure de création des registres des Juifs prévue par l'occupant et admise par l'administration belge, cette dernière n'a pas pour tâche de vérifier la qualité de *Juif* des personnes qui se font inscrire. Elle se borne à acter leurs déclarations. Elle peut cependant radier du registre une personne qui présente des documents prouvant son « aryanité ». Ce fut le cas, par exemple, de J. et F. D., radiés sur instruction du bourgmestre. Dans un courrier du 26 août 1942 adressé au bourgmestre de Liège, le *Verwaltungschef*

de l'*Oberfeldkommandantur 589*, Geller, demande en vertu de quelles dispositions et sur la présentation de quels documents cette radiation a été rendue possible. Dans ses réponses des 3 et 18 septembre, Joseph Bologne se réfère à une lettre datée du 22 janvier précédent d'un avocat près la cour d'appel de Bruxelles, Me Raymond Ledoux, qui avait obtenu satisfaction dans une affaire similaire. Celui-ci écrivait notamment : « l'administration des biens juifs laisse aux autorités belges le soin exclusif de procéder à la radiation des personnes qui se sont fait inscrire dans les registres des Juifs auprès des administrations communales²². » Dans le cas liégeois, il avait fallu la participation de deux avocats près la cour d'appel pour constituer un dossier comprenant une note généalogique très détaillée de la famille ainsi qu'une attestation de la Communauté israélite de Liège affirmant que les intéressés n'en étaient pas membres. Les archives liégeoises conservent également les documents relatifs à la radiation d'une dame Ruth P.²³, dont la mère, Rachel P., est restée inscrite au registre des Juifs. Le nom de son père n'apparaît pas dans le registre et, d'autre part, il est fait état de cinq attestations provenant d'Allemagne – qui ne figurent plus dans le dossier. Ruth P. a donc vraisemblablement pu démontrer qu'elle n'avait pas trois grands-parents juifs, qu'elle n'était pas l'épouse d'un Juif et qu'elle ne pratiquait pas la religion israélite.

Certaines administrations sont allées au-delà de ce que les Allemands attendaient d'elles. Le 30 janvier 1941, par exemple, le gouvernement provincial de Liège, qui exerce le pouvoir de tutelle sur les communes, demande aux administrations communales de la province de lui faire parvenir « sous la forme de tableaux [...] le relevé des personnes qui se sont déclarées de nationalité juive » et « la liste des restaurants et débits de boissons exploités par des juifs²⁴ ». L'examen des réponses transmises indique que les administrations d'Angleur et de Bressoux ont établi des fiches pour les enfants âgés de moins de quinze ans, ce que l'ordonnance allemande du 28 octobre 1940 n'exigeait pas²⁵.

Marquage administratif et « contamination »

La première ordonnance du 28 octobre 1940 stipulait que « l'inscription au registre des Juifs sera mentionnée sur la carte d'identité de la personne dont la déclaration a été faite » (chap. II, §3, 4). En conséquence, les employés communaux ont noté à la main, à l'encre rouge, « inscrit au registre des Juifs » sur les cartes d'identité des personnes qui venaient se faire enregistrer. Le 29 juillet 1941, le Ministère de l'Intérieur, sur ordre de l'administration militaire, signifie à toutes les communes qu'il faut apporter une nouvelle modification à la carte

Fiszel Klarman (Stopnica, 1922 – Auschwitz, 1943), arrivé en Belgique en juin 1928, est ouvrier horloger. Il est arrêté à une date indéterminée pour avoir omis de faire apposer le cachet « Juif-Jood » sur sa carte d'identité avant le 15 août 1941. Le 11 novembre 1941, la *Feldgendarmerie* écrit au service des étrangers de la ville de Liège : « Ci-joint vous est transmise la carte d'identité du juif Fiszel Klarman, né le 15.07.1922. Bien que Klarman soit juif, ce document n'en fait pas mention, en contravention des ordonnances. Veuillez rechercher la raison pour laquelle cette carte d'identité ne porte pas la mention "JUIF". Veuillez en outre apposer cette mention a posteriori et renvoyer la carte d'identité par retour du courrier. » Le bourgmestre de Liège répond en date du 14 novembre suivant. Fiszel Klarman est interné à Breendonk ; il sera déporté à Auschwitz par le XIX^e convoi du 15 janvier 1943.

d'identité des Juifs : les mots « JUIF-JOOD » devaient être « estampillés » sur les cartes d'identité des Juifs à l'encre rouge et en caractères majuscules d'imprimerie d'un centimètre et demi, avant le 15 août. Passé cette date, la liste des inscrits au registre des Juifs devait être communiquée à la *Sicherheitspolizei* à Bruxelles en marquant d'un signe particulier ceux qui avaient présenté leur carte d'identité au nouvel estampillage – une manière de dénoncer de facto les réfractaires²⁶. Le 14 août 1941, par exemple, le bourgmestre d'Angleur écrit à la *Sicherheitspolizei* à Bruxelles : « Nous avons l'avantage de vous remettre ci-inclus une liste contenant les noms, prénoms, lieu et date de naissance, profession et adresse de tous les juifs inscrits à notre registre. Tous les intéressés ont répondu à notre invitation et ont soumis leur carte d'identité aux formalités de l'estampillage prescrit²⁷. » Cette procédure permet également à la *Sipo-Sd* d'établir le fichier central des Juifs qui lui faisait encore défaut – une tâche qui semble achevée à la fin de 1941²⁸.

L'examen des archives révèle aussi que le marquage administratif des Juifs ne s'est pas limité à la création de registres des Juifs et à l'estampillage de leurs cartes d'identité. Il s'est étendu aux registres ordinaires des administrations communales, notamment aux registres de la population et aux registres des étrangers. Ainsi y voit-on *aujourd'hui encore*, parce qu'ils n'ont pas été gommés après la guerre ou qu'ils l'ont mal été, des signes tels que *J. Juif* ou une *étoile de David* tracés au crayon rouge, au regard des noms qui figurent par ailleurs au registre des Juifs. Faut-il imputer ces dérapages aux seuls employés communaux de l'époque, qui auraient cherché à se simplifier la tâche ? Des ordres explicites sont-ils partis des échelons hiérarchiques supérieurs ? Dans l'état de la documentation, il n'est pas possible de répondre.

Ces diverses pratiques, commandées ou non par la hiérarchie des administrations, signalent qu'un mécanisme vient de se mettre en route, qui, de proche en proche, délibérément ou pas, consciemment ou pas, fait tout baigner dans la logique antisémite que les nazis s'efforcent d'instiller dans l'ensemble du corps social.

Élimination des Juifs de la fonction publique

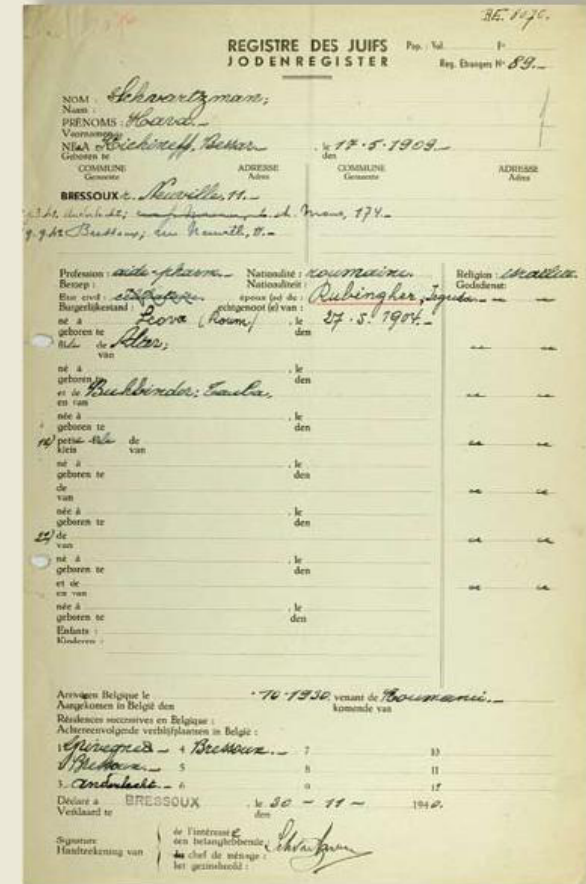
La deuxième ordonnance du 28 octobre 1940 portait notamment sur « l'élimination » des Juifs de la fonction publique. Le 27 novembre suivant, le secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique, Marcel Nijns, invite le recteur de l'université de Liège, Léon Graulich, à la mettre en application. Le 3 décembre, le recteur demande à tous les membres du personnel académique de déclarer s'ils sont ou non concernés par la définition du « juif » incluse dans la première ordonnance. Quatre chercheurs ou assistants, Vladimir Lasareff, Joachim Frenkiel, Boris Rosen et Arnold Bagon, déclarent leur appartenance à la « race juive » et sont, de ce fait, aussitôt « mis en disponibilité²⁹ ». Le tour des étudiants juifs viendra un an plus tard, à l'automne 1941.

L'administration communale se « désenjuive » également. En sa séance du 10 janvier 1941, le Collège échevinal charge « M. le Secrétaire communal de s'informer de toute urgence auprès des Chefs de services s'il est des membres du personnel n'habitant pas Liège qui se sont fait inscrire au registre prévu à l'ordonnance du 28 octobre 1940, relative aux juifs³⁰ ». De son côté, l'occupant reste vigilant. Le 12 mai 1941, l'*Oberfeldkommandantur* demande que soient vérifiées les origines d'un employé de la commune d'Ougrée dénommé Gugenberg ; une réponse est exigée pour le 15 mai au plus tard. En attendant, M. Gugenberg est suspendu. Le bourgmestre de Liège transmet à son homologue d'Ougrée-Sclessin, qui à son tour en informe M. Gugenberg. Ce dernier a manifestement fourni dans les temps la preuve qu'il n'était pas juif puisque le 15 mai, l'*Oberfeldkommandantur* de Liège fait savoir à Joseph Bologne que « cette affaire est terminée » et qu'« il n'y a pas d'inconvénient à ce que [M. Gugenberg] reprenne de suite son activité³¹ ».



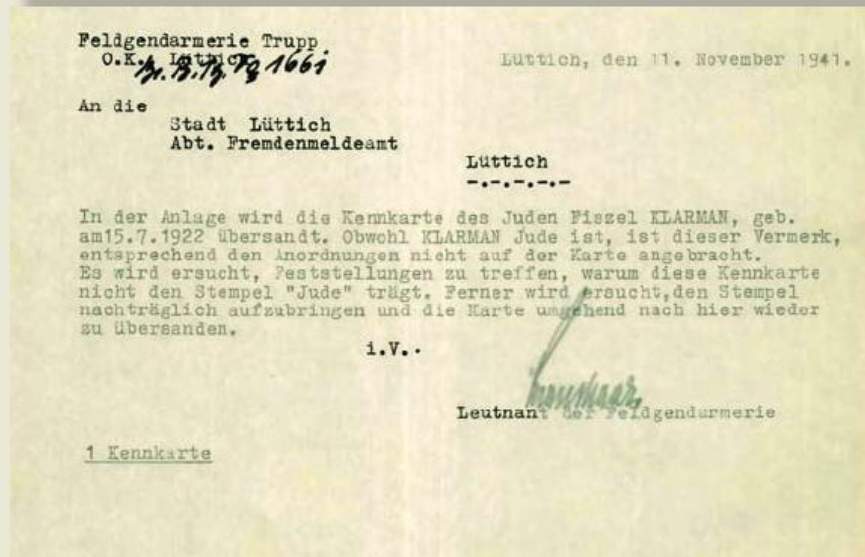
Carte d'identité de Hava Schwartzman. © OE.

La même ordonnance stipule également que « l'inscription au registre des Juifs sera mentionnée sur la carte d'identité de la personne dont la déclaration a été faite ». En conséquence, les employés communaux notent à la main, « inscrit au registre des Juifs » sur les cartes d'identité des personnes qui viennent se faire enregistrer (ci-dessus : sur le bord gauche, à l'encre noire). Le 29 juillet 1941, le Ministère de l'Intérieur, sur ordre de l'administration militaire allemande, communique à toutes les communes que les mots « JUIF-JOOD » devaient être « estampillés » sur les cartes d'identité des Juifs à l'encre rouge et en caractères majuscules d'imprimerie d'un centimètre et demi, avant le 15 août.



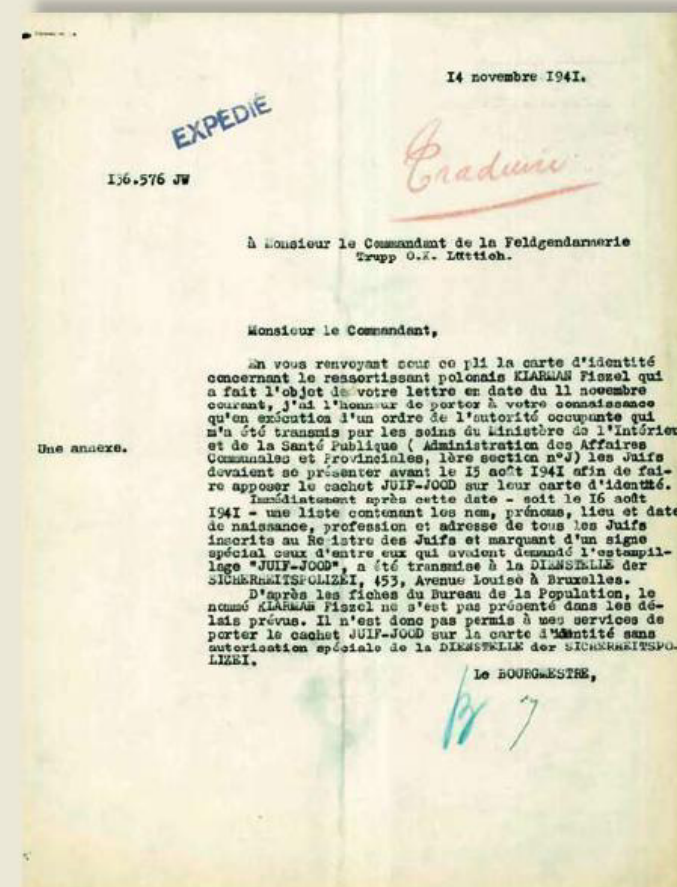
Commune de Bressoux. Registre des Juifs, fiche de Hava Schwartzman. © MJB.

La première ordonnance du 28 octobre 1940 définit « la notion de Juif » (voir l'affiche liégeoise reproduite p. 56) et impose notamment « aux autorités communales [...] de tenir] sous forme de fiches alphabétiques [un] registre des Juifs âgés de plus de quinze ans ». Dans l'agglomération liégeoise, les inscriptions aux registres des Juifs communaux ont lieu entre le 25 et le 30 novembre.



© AVLg

Fiszel Klarman, arrivé en Belgique en juin 1928, est ouvrier horloger. Contrôlé par des Feldgendarmen, il est arrêté pour avoir omis de faire apposer le cachet « JUIF-JOOD » sur sa carte d'identité. Le 11 novembre 1941, la Feldgendarmerie écrit au service des étrangers de la ville de Liège : « Ci-joint vous est transmise la carte d'identité du juif Fiszel Klarman, né le 15.07.1922. Bien que Klarman soit juif, ce document n'en fait pas mention, en contravention des ordonnances. Veuillez rechercher la raison pour laquelle cette carte d'identité ne porte pas la mention « JUIF ». Veuillez en outre apposer cette mention a posteriori et renvoyer la carte d'identité par retour du courrier. »



© AVLg

Le bourgmestre de Liège répond en date du 14 novembre suivant. Fiszel Klarman est interné à Breendonk ; il sera déporté à Auschwitz par le XIX^e convoi du 15 janvier 1943.

ROYAUME DE BELGIQUE BULLETIN D'ÉTRANGER E n° A

VILLE DE LIÈGE

N° 137.256 J. Chez FEINGOLD 192482.

L'Étranger inscrit à l'état de	NOM ET PRÉNOM	LIÉU ET DATE DE NAISSANCE	RESIDENCE ACTUELLE	NATIONALITÉ
L'époux	FEINGOLD, Edith,	Witkowo, Galicie, Pologne le 11 janvier 1898,	100 rue de la Chapelle 135	polonaise
La femme	ROSENBERG, Samuel, Beréc	Danilow, Galicie, Autriche, le 1er mars 1899.	100 rue de la Chapelle 135	idem
Les enfants	ROSENBERG, Ida,	Witkowo, Allemagne le 20 avril 1920	--- Angleterre adresse ignorée.	idem
	ROSENBERG, Herbert	idem le 16 mars 1925	idem	idem

2. Lieu et date de mariage: Déesse, Allemagne le 20 juin 1920.

3. a) Décès, lieu et date de naissance et adresse de naissance: ROSENBERG fille naturelle de FEINGOLD, Ida, née à Witkowo, Polye, y décédée en 1917 à l'âge de 63 ans.

3) Nom et prénom, lieu et date de naissance, et adresse de naissance: ---

4. Profession exacte: sans profession.

5. Domicile habituel à l'étranger: idem.

6. Domicile résidentiel à l'étranger: Déesse, Allemagne, Gruner Strasse n° 15

7. Date de l'entrée en Belgique: le 10 mai 1920/

8. Résidence antérieure en Belgique: idem au dernier lieu J, Jacob Street n° 6

9. Date de l'entrée dans la commune: le 20 janvier 1941.

2777 10 FÉV 1941

Bulletin d'étranger d'Edith Feingold. © AVLg.

Le marquage administratif des Juifs ne s'est pas limité à la création des registres des Juifs communaux et à l'estampillage de leurs cartes d'identité. Il s'est étendu, sans que l'autorité occupante l'ait exigé, à divers documents administratifs courants, en particulier aux registres de la population et aux registres des étrangers. Ainsi y voit-on aujourd'hui encore, parce qu'ils n'ont pas été gommés après la guerre ou qu'ils l'ont mal été, des signes tels que J, Juif ou une étoile de David tracés au crayon rouge, au regard des noms qui figurent par ailleurs au registre des Juifs.

134247

Administration Communale de SERAING

VILLE DE SERAING

POPULATION

Registre des Juifs

Seraing, le 13 avril 1942

En application de l'ordonnance du 28 octobre 1940 du Commandant militaire allemand pour la Belgique et le Nord de la France, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la fiche relative au sujet juif

NOM ROSENBERG PRÉNOMS Benno

né à Dreesen (Allemagne) le 25 octobre 1924

lequel a été reçu de Seraing pour votre commune, rue St-Gilles, 50 le 16-3-42.

L'Officier de l'Etat-Civil, F. F. F.

A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE

Suivi de changement d'adresse. En avril 1942, Benno Rosenberg déménage de Liège à Seraing. En créant un tel document, la commune de Seraing est allée à l'encontre de la Constitution belge. © AVLg.

N° 116.051 J

N° S. P. A. 228-236 1.663.465

Nom LEPKIVCHER

Prénoms Iosif

né à Orhei, Bessarabie, Roumanie le 17 mars 1908

Nationalité roumaine

époux CURT, Teivica

Nationalité du conjoint roumaine

Profession ministre du culte

Boulevard Saucy, 12

anciennement précédant Kichinoff (30.4.34) AB: 4.7.1938

nombre d'enfants 2 garçons filles.

Carte d'identité n° 11.388

délivrée le 30 avril 1938

renouvelée le 30 avril 1940

prorogée le 30 AVR 1942

prorogée le 10 AVR 1942

renouvelée le 10 AVR 1942

2777 10 FÉV 1941

Ville de Liège. Carte d'index du recensement (1939) de Josif Lepkifker, ministre officiant de Liège, sur laquelle J et JUIF-JOOD ont été surajoutés. © AVLg.

L'enseignement communal a évidemment suivi le mouvement. Le 25 septembre 1941, l'inspecteur de l'enseignement primaire Pasleau signale à Joseph Rouir, chef de division du département de l'Instruction de la ville de Liège, avoir, en compagnie de son collègue Tixhon et à la requête du secrétaire communal, visité, « dans le courant de l'année scolaire dernière, toutes les écoles primaires et maternelles pour nous assurer qu'aucun des membres de notre personnel n'appartenait à la race juive. Les arrêtés-lois de l'Autorité occupante », conclut l'inspecteur, « ont été dans ce domaine, parfaitement et rigoureusement appliqués dans mon service³² ».

Déclaration, marquage et « aryanisation » des entreprises juives

La première ordonnance du 28 octobre 1940 prévoyait également, à son chapitre III, que les entreprises exploitées directement ou indirectement par des Juifs soient déclarées à l'aide de formulaires officiels à obtenir auprès des *Orst-* ou des *Feld-kommandanturen* et à remettre avant le 10 décembre à l'Office de Déclaration de la Propriété Juive (*Anmeldestelle für Jüdisches Vermögen*³³). Le 11 novembre 1940, les Anciens Établissements Gottschalk Frères adresse un courrier à l'*Ortskommandantur* de Liège : « Messieurs, nous portons à votre connaissance que notre société tombe sous l'application de l'Ordonnance du 28 octobre 1940 concernant les entreprises à caractère juif. Nous vous prions de vouloir bien nous adresser les formulaires prévus à la dite ordonnance, pour que nous puissions établir notre déclaration conformément aux instructions³⁴. » Le 15 novembre, le Stadtkommissär fait suivre une copie de cette lettre au bourgmestre de Liège pour « compétence ». Joseph Bologne lui répond dix jours plus tard : « l'*Ortskommandantur* m'a envoyé la lettre jointe de la société Gottschalk Frères, entreprise à caractère juif. Comme en vertu du paragraphe II du chapitre I de l'ordonnance du 28 octobre 40, les formulaires officiels à remettre à l'Office de Déclaration de Propriété Juive (ODPJ), à Bruxelles, [reviennent ?] aux *Ortskommandanturen*, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre de la firme Gottschalk ».

La même ordonnance, en son chapitre IV, §14, faisait obligation aux juifs propriétaires ou preneurs de bail d'hôtels, restaurants, cafés et débits de boisson divers d'afficher bien visiblement, en trois langues : « Jüdisches Unternehmen – Joddsche Onderneming – Entreprise juive ». Une ordonnance complémentaire, le 31 mai 1941, étendra cette obligation à toutes les entreprises juives, et le 17 juillet suivant, le bourgmestre de Seraing fera savoir à Joseph Bologne que la police locale a été chargée de rappeler aux entreprises juives l'obligation d'affichage imposée par l'ordonnance allemande, en particulier sur les devantures des magasins de détail³⁵.

Au printemps de 1942, les autorités allemandes entreprennent de « désenjuiver » l'économie³⁶. Ceci implique, d'une part, la liquidation des entreprises et des commerces tenus par des Juifs ou leur cession à des « aryens ». Ces opérations sont supervisées par le Groupe XII, une division du département économique de l'administration militaire allemande. Ceci implique, d'autre part, l'abrogation du droit, pour les Juifs, d'être commerçants. Pour parvenir à ces fins, les Allemands demandent d'abord au secrétaire général du Ministère des Affaires économiques d'ordonner la radiation d'office des commerçants juifs du registre du commerce. Ce dernier rétorque qu'une telle mesure est impossible parce qu'elle est contraire à la législation belge. Pour temporiser, le Groupe XII diffuse, le 2 mars 1942, une circulaire qui enjoint aux commerçants juifs de demander eux-mêmes leur radiation du registre du commerce³⁷. Entre le 10 mars et le 4 avril 1942, 152 Juifs de Liège se présentent au greffe du tribunal de commerce pour faire acter leur demande de radiation. Il leur est réclamé une somme de 12 francs au titre de frais administratifs. Pour la circonstance, les bureaux sont ouverts le week-end : dans la seule journée du dimanche 31 mars, 82 commerçants juifs se présentent aux guichets.

Marquage des entreprises



Sans lieu, sans date. Affichette « Entreprise juive » à la devanture d'une boutique. © CEGES.

Abram Niedzinski (*Czeztchowa*, 1905 – probablement Liège, 1964), arrivé de Pologne en 1929, est manoeuvre en usine puis cordonnier ambulant, avant de s'établir rue Ferrer à Seraing. Le 18 juillet 1941, il se rend à l'administration communale pour y prendre une affichette « Entreprise juive », qu'il doit apposer à la devanture de son échoppe.

Commissariat de Police de Seraing
5431

Seraing, le 17 juillet 1941

Note

Prière à MM. les Chefs de Division de vouloir bien inviter les Juifs qui tiennent un commerce détail à se présenter de toute urgence au bureau de population pour y retirer les affichettes à placer sur leur vitrine conformément à l'arrête du 31.5.1941

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

[Signature]

*En Comm. au Mr Seres
Chef du Bureau de population*

© ACSg.

ORDONNANCE DU 31 MAI 1941 CONCERNANT LES JUIFS.

Reçu de l'Administration Communale de SERAING

l'affiche portant, en trois langues, la mention : " ETREPRISE JUIVE ".

Cette affiche sera apposée immédiatement à la devanture de mon magasin.

Seraing, le 14... 1941.

Wiedzinski

© ACSg.

Soucieux de retrancher les Juifs du reste du monde, l'occupant arrête, par l'ordonnance du 31 mai 1941, article 10, que « la détention d'appareils de radio est interdite aux juifs ». Ces derniers devront remettre les appareils en leur possession avant le 1^{er} juillet 1941 aux *Kreiskommandanturen*. Le 13 juillet, le commissaire de police d'Angleur signale au bourgmestre de Liège que les mesures concernant les Juifs (remise des postes de TSF, affiches apposées à la devanture des magasins juifs, etc.) ont été correctement appliquées sur le territoire de sa commune³⁸.

D'autre part, l'occupant n'a pas oublié le rôle de messagers secrets joué par les pigeons voyageurs durant la Première Guerre mondiale, dans un pays où la colombophilie est très populaire. Le 2 juillet 1941, l'*Ortskommandantur* informe le bourgmestre du Grand Liège qu'il est désormais interdit aux Juifs de posséder des pigeons voyageurs. Afin d'assurer l'exécution de cette mesure, le chef de cabinet du bourgmestre propose de transmettre « la liste des juifs, par division de police, aux commissaires respectifs qui rechercheront les juifs propriétaires de pigeons et leur communiqueront la note allemande. M. Detaille [chef de division du service communal de la Milice et des Étrangers] est d'accord sur la procédure³⁹. » Le résultat de cette recherche ne figure toutefois pas dans les archives...

Le comité liégeois de l'AJB

Le 25 novembre 1941, une nouvelle ordonnance de la *Militärverwaltung* contraint tout Juif résidant dans le royaume à être membre d'une Association des Juifs en Belgique (AJB)⁴⁰. Les objectifs de cette association, définis par les nazis eux-mêmes, étaient principalement d'« activer l'émigration des Juifs » et de prendre en charge les écoles juives (encore à créer) ainsi que les institutions juives de bienfaisance. Toutes les associations, institutions, fondations juives existantes étaient dissoutes et leurs biens et avoirs transférés à l'AJB. Les contrevenants étaient menacés de peines d'emprisonnement, d'amendes et de confiscation des biens. Enfin, l'AJB était placée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique belge, auquel il revenait de faire exécuter l'ordonnance.

Le monde et les Juifs – avant d'être déportés – ignoreront encore longtemps ce que signifiait « émigration des Juifs » ou « mise au travail à l'Est ». On sait aujourd'hui, bien sûr, que ce langage codé dissimulait un plan de mise à mort générale des Juifs d'Europe. Depuis le début de ce même mois de novembre 1941, les plus hauts dirigeants de l'Office central pour la sécurité du Reich (*Reichssicherheitshauptamt*), Himmler, Heydrich, Eichmann et leurs *Judenreferenten*, tel Kurth Asche pour la Belgique, y travaillaient en grand secret⁴¹. Les maîtres de la « solution finale » assignaient certainement une fonction particulière, dans leur vaste machination génocidaire, à des organismes tels que l'AJB – mais quelle fonction ? Que voulait dire, dans l'énoncé des objectifs de l'AJB, « activer » l'émigration des Juifs ? Quel fut effectivement le rôle tenu par l'AJB et ses comités locaux, celui de Liège en l'occurrence ?

Si cette ordonnance elle-même est publiée dans le *Verordnungsblatt*, les statuts de l'AJB et la liste de ses dirigeants nationaux paraissent au *Moniteur belge* du 21 mars 1942. C'est le seul texte relatif à la persécution des Juifs jamais paru au *Moniteur belge* sous l'occupation⁴². Le fait même, qui ne semble guère avoir ému les autorités belges de l'époque, suscita l'indignation de certains titres de la presse clandestine. Ces statuts,

lit-on dans *Justice Libre* d'avril 1942, « doivent évidemment, comme cette Association elle-même, être tenus pour inexistantes au point de vue du droit belge. Ces actes tendant manifestement à la transformation de nos institutions, toute participation à leur exécution relève de l'article 118 du code pénal ».

Le Peuple du même mois déplore que « nombreux sont les cas d'insuffisante résistance, de non résistance, voire de complicité avec l'occupant dont nos autorités administratives auront à répondre au lendemain de la guerre [...] il n'en est guère de plus honteux, de plus humiliants pour notre honneur national que ceux où elles auront permis au bestial antisémitisme hitlérien de se déchaîner dans ce pays de liberté, d'égalité et d'humanité. »⁴³

Le comité directeur de l'AJB siégeait à Bruxelles. Il était composé de sept membres désignés d'office par les Allemands et censés représenter les Juifs des quatre grandes villes du pays : trois représentants pour Bruxelles, deux pour Anvers, un pour Liège et un pour Charleroi. Un comité local était établi en chacune de ces villes ainsi que des agences à Gand, Arlon, Mons et Ostende. Lors de sa première séance, le 8 janvier 1942, le comité directeur réunissait le grand rabbin de Belgique Salomon Ullmann (président ; de nationalité belge), Nico Workum d'Anvers (vice-président, Belge), ainsi que les membres Maurice Benedictus d'Anvers (Belge), Joseph Teichmann d'Anvers (Belge), Salomon Van den Berg de Bruxelles (Belge), Jules Mehlwurm de Charleroi (Polonais) et Noé Nozyce (ou Nozice) de Liège (Polonais)⁴⁴. Les Allemands s'étaient efforcés de ne mettre à la tête de l'AJB que des Juifs de nationalité belge, mais dans les petites communautés de Liège et de Charleroi, ils n'avaient trouvé de « notables » à leur goût que parmi les Juifs étrangers.

Les principaux membres des comités locaux semblent avoir eux aussi été désignés d'office par le comité directeur. « Vers la fin de l'année 1941, à une date que je ne saurais préciser », témoignera après la guerre l'ingénieur Joachim Frenkiel, arrivé à Liège en 1929 et naturalisé belge en 1937, « j'ai été convoqué par un certain Nozyce à une réunion qui s'est tenue rue Jean d'Outremeuse. Nozyce nous a exhibé un écrit provenant d'un service allemand lui enjoignant l'ordre de constituer à Liège une association de Juifs⁴⁵. » Pour sa part, Gregorij Garfinkels déclarera, après la guerre également, que « en février 1942 une convocation signée par M. Nozyce ou Litwak m'a été adressée. M. Nozyce m'a mis au courant de la création d'une association des Juifs et a précisé que dans chaque grande ville de Belgique, des comités locaux devaient être formés qui devaient exécuter ce que les Allemands imposaient aux Juifs, faute de quoi ils nommeraient un commissaire. J'ai appris qu'il n'y aurait plus d'école, plus de service médical, plus d'assistance publique, que l'association devait se suffire à elle-même et payer toutes les dépenses. M. Nozyce m'a demandé plusieurs fois de m'occuper de l'organisation des écoles et c'est dans ce but que j'ai accepté de m'occuper de l'AJB. À cette réunion, rue Jean d'Outremeuse, ceux qui ont accepté l'ont fait avec l'accord des autres présents⁴⁶. »

La composition du comité liégeois de l'AJB et de ses commissions⁴⁷ semble avoir été très fluctuante. Le premier comité, du moins tel qu'il est approuvé par le comité directeur de l'AJB en sa séance du 22 janvier 1942, est composé comme suit : président, Noé Nozyce ; vice-président, Kopel Szpryngier ; trésorier, Markus Nozyce ; secrétaire, Chaïm Péguine ; et trois membres sans attributions spécifiées, Herman Wolf, Maier Fuks, Szlama Mucha⁴⁸.

Six jours plus tard, l'imprimeur Herman Wolf déclare forfait. Dans la lettre de démission qu'il adresse à Chaïm Péguine, il prend bien soin de ne pas nommer l'AJB : « J'ai le regret de vous faire savoir que mon état de santé ne s'est pas amélioré. Vu mon âge et mon hypertension anormale, le médecin me prescrit le repos complet. Je ne puis plus m'occuper de quoi que ce soit ; et en conséquence, je dois cesser de m'intéresser à une activité quelconque. Veuillez avoir l'obligeance d'en prendre note, et d'informer éventuellement ces Messieurs⁴⁹. » Herman Wolf était, certes, en mauvaise santé. Mais une autre raison a peut-être influencé sa décision : Albert, son fils, était alors militant du parti communiste et cadre du Front de l'Indépendance ;

en outre, il sera bientôt cofondateur du Comité liégeois de Défense des Juifs. Ceci explique sans doute cela... Quelques mois plus tard, Chaïm Péguine, qui était l'ancien président de la communauté israélite (religieuse) de Liège, démissionnera à son tour.

Le président, Noé Nozyce, était arrivé en Belgique, où vivait déjà sa sœur Lotta, en 1928. Au fil du temps, ils y seront rejoints par leurs frères Markus et Ignace et leur sœur Mina. Installé à Liège où il est ouvrier pelletier, Noé Nozyce épouse Marthe Lazar en 1931. Le couple a deux enfants, Gisèle et Robert. En 1940, il possédait un commerce de fourrures assez prospère. S'il ne semble pas avoir exercé de responsabilités dans une organisation juive avant la guerre, il était le gendre de David Lazar, vice-président de la Communauté juive orthodoxe de Bruxelles et président de l'Œuvre centrale israélite de secours (OCIS), ce qui pourrait expliquer sa nomination comme président, en dépit de sa nationalité polonaise. Le secrétaire, Chaïm Péguine était tailleur. Apatride d'origine russe établi à Liège depuis 1918, il était président de la communauté israélite de Liège au moment de sa dissolution, conformément à l'ordonnance créant l'AJB. Président de la commission du culte de l'AJB liégeoise, il démissionne de cette fonction au cours de l'été 1942, avant d'être déporté à Auschwitz, avec son épouse et deux de leurs trois enfants, par le XI^e convoi du 25 septembre 1942. Kopel Szpryngier était membre de la commission de Taxation, Salomon Wolf(f), de nationalité belge, de la commission Finances, Maier Fuks, trésorier de la commission de Bienfaisance de Liège et Szlama Mucha, président de la commission Bienfaisance et Œuvres Sociales de la section de Seraing et membre de la commission Finances dans le comité de Liège.

D'autres personnes vont, au gré des démissions et des remplacements, jouer un certain rôle au sein du comité liégeois de l'AJB et de ses commissions. Gregorij Garfinkels, par exemple, sera secrétaire général, trésorier du comité et président de la commission de l'enseignement. Il était arrivé à Liège en 1925 pour entreprendre des études d'ingénieur. Devenu belge en 1938⁵⁰, il exerçait la profession d'ingénieur du génie civil. Otto Hammerschlag fut un temps vice-président du comité liégeois et président de la commission des Finances, avant de démissionner de toutes ses fonctions le 14 mai 1942. Léon Bok, commerçant, arrivé en Belgique en 1919, préside la commission d'Émigration⁵¹. Samuel Litwak, arrivé à Liège en 1931 pour entreprendre des études à la faculté des sciences commerciales et toujours étudiant au début de l'occupation, était secrétaire adjoint du comité local de l'AJB. Moszek Szerer, arrivé en Belgique en 1924, commerçant prospère, fera partie de la commission de Taxation jusqu'à sa fuite dans les Ardennes en août 1942. Idel Steinberg, arrivé en Belgique en février 1924 pour entreprendre des études à la faculté des sciences, avait été rapidement contraint de travailler comme horloger. Trésorier de la commission de Bienfaisance et des Œuvres sociales de l'AJB, il sera également membre du Comité de Défense des Juifs de Liège dès sa création, en septembre 1942.

Comme les autres comités locaux, celui de Liège crée en son sein des commissions consultatives : Finances, Bienfaisance et Œuvres sociales (comprenant une Section alimentation et santé des enfants et une Section médicale), Enseignement, Culte, Émigration, Art et culture⁵². Aux précédentes s'ajoute une commission de Bienfaisance de Seraing, pour marquer l'autonomie de la communauté juive de cette commune. Elle est présidée par Szlama Mucha. On crée en son sein une section Enfants et une commission du Culte.

Entre le printemps et l'été de 1942, le nombre de personnes impliquées dans le travail du comité local et de ses diverses commissions passera subitement à 150, puis à 300⁵³. La documentation consultée ne permet pas de savoir sur quels critères ni pour quelles fonctions précises ce personnel, au demeurant très probablement bénévole, fut recruté. Selon Gregorij Garfinkels, « nous avons grossi le nombre des membres du personnel (à peu près 300) pour [leur] éviter le travail obligatoire⁵⁴. » On peut effectivement admettre que cet accroissement rapide n'était pas sans rapport avec la mise au travail obligatoire des Juifs, décrétée par les ordonnances des 6 et 11 mars et 8 mai 1942 (voir au chapitre 3). Ce personnel en surnombre espérait vraisemblablement bénéficier d'une exemption.

Ségrégation scolaire⁶²

L'ordonnance du 25 novembre 1941, qui crée l'AJB, est complétée une semaine plus tard par une nouvelle ordonnance relative à l'enseignement juif. Elle oblige l'AJB à « prendre soin de l'instruction des juifs. Dans ce but, elle *devra* créer et entretenir des écoles primaires. Elle pourra en outre⁶³ » créer des écoles maternelles, secondaires et techniques « et des cours spéciaux utiles à l'émigration ». Les enseignants devaient être Juifs et tout Juif en âge de scolarité – jusqu'à 16 ans dans la région liégeoise⁶⁴ – était contraint de ne plus fréquenter que ce réseau d'enseignement. Celui-ci serait placé « sous le contrôle du Ministère de l'Instruction publique [qui] édictera les prescriptions nécessaires à l'exécution de la présente ordonnance ». Enfin, « la date à laquelle les élèves juifs soumis à l'obligation scolaire devront quitter les établissements d'enseignement publics et privés non juifs sera déterminée par le Ministère après la création des écoles juives ». Quant aux élèves juifs qui n'étaient plus soumis à l'obligation scolaire, ils devaient avoir quitté les établissements qu'ils fréquentaient pour le 31 décembre 1941 au plus tard⁶⁵.

D'après les archives consultées, l'introduction d'une ségrégation scolaire, nouvelle violation flagrante de la constitution, n'entraîne aucune réaction du secrétaire général de l'Instruction publique, Marcel Nijns, qui veille au contraire à la stricte application de l'ordonnance. Les communes de l'agglomération liégeoise ne réagissent pas d'avantage, ni les chefs d'établissement qui, obéissant aux ordres de leur hiérarchie administrative, vont identifier, compter et expulser leurs élèves juifs.

La seule intercession en faveur des étudiants juifs dont les archives consultées aient conservé des traces fut le fait de Léon Graulich, recteur de l'université de Liège, en décembre 1941. Le 11 mars 1941, l'autorité occupante avait demandé au Ministère de l'Instruction publique de lui communiquer pour le 15 avril au plus tard le nombre d'étudiants juifs inscrits dans les universités et les écoles supérieures du royaume. Pour établir ces données, l'autorité occupante suggérait de procéder au « contrôle des cartes d'identité et [à] l'examen du registre des Juifs », en insistant pour que soit faite la distinction entre « juifs de nationalité belge » et « juifs qui ne sont pas de nationalité belge ». Le 26 mars, le ministère avait transmis cette demande aux chefs des établissements concernés et précisé qu'il attendait leur réponse pour le 10 avril au plus tard. Le 4 avril, le recteur Graulich fait afficher aux valves un « Avis important : Ensuite d'instructions de l'Autorité Occupante, les étudiants de descendance juive sont priés de se présenter avant le neuf avril, munis de leur carte d'identité, au bureau de l'appareur de la faculté dans laquelle ils sont inscrits ». Le 9 avril, le recteur répond au ministère que « le nombre des étudiants *juifs* (au sens de l'ordonnance) inscrits à l'université de Liège serait de 9 dont 1 de nationalité belge, 7 de nationalité étrangère, 1 apatride ».

Le recensement étant accompli, l'occupant peut déclencher le processus d'exclusion. Le 31 octobre, le chef de l'administration militaire Reeder fait savoir au secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique qu'« il est nécessaire de réduire la fréquentation des universités et des hautes écoles de toute nature par les juifs » et qu'à dater du « début de l'année académique 1941-1942 » plus aucun étudiant juif ne pourra être inscrit dans les universités et les grandes écoles de Belgique. Il ajoute que « d'autres mesures concernant les étudiants juifs qui sont actuellement dans un cursus d'étude peuvent, le cas échéant, être appliquées ». Le 12 novembre, le secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique transmet une copie de cette lettre aux recteurs en précisant que « des explications fournies verbalement, il ressort que la mesure prise actuellement concerne les étudiants inscrits en première candidature et ceux qui voudraient commencer leurs études. Il y aura lieu de faire rembourser aux intéressés les sommes qu'ils auraient versées pour leur inscription au cours de l'année académique 1941-1942 ». Le 23 décembre, le recteur Graulich lui répond en l'informant que « trois étudiants juifs seulement ont commencé leurs études à l'université de Liège

au cours de la présente année académique, à savoir : Liwyszyc Joseph, Tempelhof Bernard, Krimtchansky Willy. Ces trois jeunes gens ont été régulièrement inscrits au rôle sous la date des 14, 17 et 21 octobre écoulés, c'est-à-dire antérieurement à la dépêche de l'Administration militaire allemande en date du 31 octobre, que vous m'avez transmise le 12 novembre (E.S.S., 1^{re} section, n° 4254). Je veux croire que, dans ces conditions, l'Administration allemande n'insistera pas pour l'application rétroactive de sa dépêche précitée qui ne tend d'ailleurs qu'à la limitation, non à l'élimination des étudiants juifs. Je vous serais en tout cas particulièrement reconnaissant de bien vouloir exposer la situation au pouvoir occupant, en lui faisant part de mon très vif souhait. J'ajoute, pour être complet, qu'un quatrième étudiant juif, Monsieur Fertman Numa, a été inscrit, le 22 octobre 1941, en 1^{re} candidature en sciences naturelles et médicales. Cet étudiant est déjà inscrit l'an dernier. Ayant été malade, il n'a pas réussi ses examens et il a, dès lors, dû reprendre une inscription en 1^{ère} année. Puisqu'il a commencé ses études l'an dernier, il me paraît aller de soi que la mesure prévue dans la dépêche du 31 octobre ne lui est pas applicable ».

Le 1^{er} décembre, une nouvelle ordonnance décrète notamment (§4) que « les élèves juifs qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire [plus de quinze ans] devront quitter les établissements d'enseignement et cours non-juifs le 31 décembre 1941 au plus tard ». En conséquence, à la fin de l'année 1941 ou dans les tout premiers jours suivants la reprise des cours de janvier 1942, un nouvel avis (non daté) est affiché aux valves universitaires : « Université de Liège – Cabinet du Recteur. Avis aux étudiants. Extrait d'une dépêche adressée au Recteur de l'Université par M. le Secrétaire général du Département de l'Instruction Publique. Le chef de l'administration militaire me fait savoir qu'en vertu du §2 al.1 et du §1 al.2 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1941 sur l'enseignement juif [...], les juifs ne peuvent plus fréquenter les universités et les écoles supérieures, et qu'il s'ensuit que la poursuite des études ou l'inscription d'étudiants juifs aux universités et écoles supérieures n'est plus possible. De plus, l'autorité militaire allemande m'informe que, s'il y a des motifs spéciaux pour permettre exceptionnellement à un étudiant juif de poursuivre ses études, l'assentiment de la *Militärverwaltung* est requis et doit être demandé par requête qui sera transmise par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique. Pour copie conforme, le Recteur, Léon Graulich ».

Suite à cet avis, le recteur reçoit les requêtes de 9 étudiants juifs « tenant à être autorisés par l'autorité militaire occupante à poursuivre leurs études ». Il les transmet le 31 janvier 1942 au secrétaire général Nijns en souhaitant qu'elles soient « favorablement accueillies ». ⁶⁶ Le 24 février 1942, la *Militärverwaltung* fait savoir au secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique que les requêtes soumises par des étudiants juifs des universités de Gand et de Liège ont été rejetées. En conséquence, la *Militärverwaltung* s'attend à ce que ces étudiants soient immédiatement expulsés des universités qu'ils fréquentent. Le 12 mars, Nijns transmet une copie de cette lettre au recteur Graulich en lui demandant d'avertir les intéressés, ce que fait le recteur dans un courrier daté du 14 mars : « [...] le Secrétaire général [...] me prie de vous avertir que votre demande est rejetée. » Finalement, les étudiants juifs concernés écrivent au recteur pour prendre acte du rejet de leur requête en le priant, comme le fait par exemple D. Kac en date du 16 mars, « étant donné le cas de force majeure dans lequel je me trouve, de bien vouloir retirer mon inscription du rôle des étudiants de l'université de Liège ». L'étudiant ajoute : « Une demande de remboursement des frais d'inscription aux cours et laboratoire a été adressée par moi, le 18 courant, au Ministère de l'Instruction publique ». Les archives ne permettent pas de savoir si le ministère a donné suite à cette demande.

Les autorités font montre de plus de souplesse dans l'enseignement primaire et secondaire, où l'expulsion des élèves juifs encore soumis à l'obligation scolaire est subordonnée à la création d'écoles juives par l'AJB. Le 6 janvier 1942, soit cinq semaines après la promulgation de l'ordonnance, Joseph Rouir, chef de division de l'échevinat de l'Instruction publique de Liège, avertit les responsables des divers réseaux

d'enseignement qu'en attendant l'ouverture des écoles juives, une dérogation est accordée aux élèves juifs qui n'atteindront l'âge de 16 ans que dans le courant de l'année scolaire en cours. Ces élèves sont donc autorisés à achever l'année scolaire 1941-1942. Par contre, les élèves juifs qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ne pourront pas reprendre les cours à la rentrée de janvier 1942⁶⁷.

En janvier, un groupe de volontaires juifs organise cependant des cours afin d'aider, moyennant un petit minerval, les rhétoriciens empêchés d'achever leurs études secondaires. Il ne s'agit pas encore d'une école du comité local de l'AJB mais d'une initiative privée, bien que les cours soient donnés dans les locaux du comité liégeois de l'AJB, au 85 de la rue Jean d'Outremeuse, puis à partir d'août 1942, au 20 du quai Van Beneden⁶⁸.

Le 7 avril, l'autorité militaire rappelle au secrétaire général de l'Instruction publique qu'elle attache la plus haute importance à ce que l'enseignement primaire pour les enfants juifs soit organisé au plus vite. Elle le presse de tout mettre en œuvre, en concertation avec l'AJB, pour que les classes primaires soient installées le 1^{er} septembre 1942 au plus tard⁶⁹. Des délais aussi courts inquiètent les responsables de la commission centrale de l'Enseignement de l'AJB, N. Workum et S. Pinkous. Comme ils l'expliquent, le 13 avril, à un fonctionnaire de l'administration militaire allemande chargé des questions d'enseignement, ils rencontrent de « très sérieuses difficultés » à organiser ces écoles faute de professeurs qualifiés, de locaux et de moyens financiers⁷⁰.

L'ensemble de l'opération est confié à Grigorijs Garfinkels, membre de la commission centrale de l'enseignement de l'AJB et président de la commission de l'Enseignement du comité liégeois. Secondé par neuf collaborateurs, il a pour mission d'établir un programme d'enseignement, de former un corps d'instituteurs juifs et, à Liège, de trouver des locaux⁷¹.

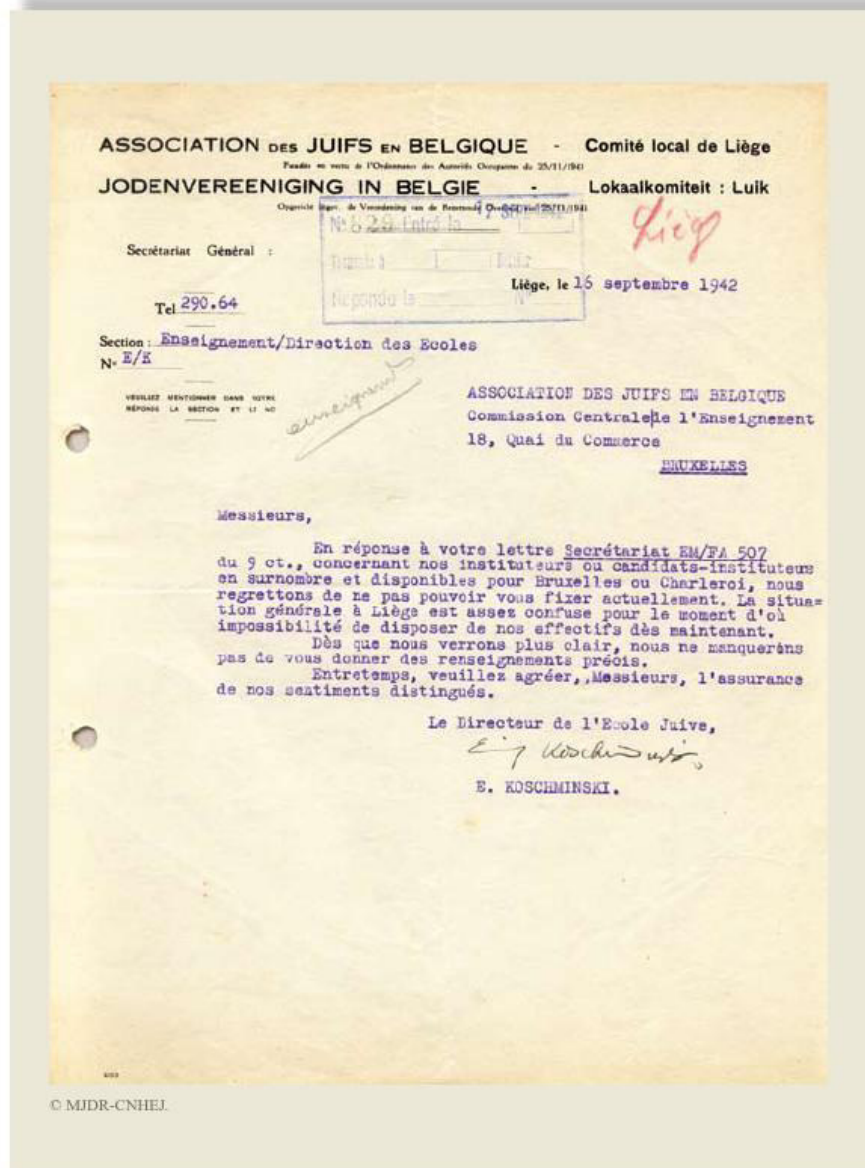
Erwin Koschminski (Berlin, 1914 – Auschwitz, novembre 1943)⁷², de nationalité allemande, se réfugie en Belgique en décembre 1933 et entreprend des études à l'université de Liège. Son père, propriétaire d'une importante pharmacie de la Friedrichstrasse à Berlin-Charlottenburg, subvient à ses besoins. Licencié en sciences commerciales et financières, Erwin Koschminski devient professeur intérimaire de langue (allemand) à l'athénée de Huy. En février 1939, ses parents Heinrich Koschminski et Paula Rosendorff arrivent de Berlin : expropriés de leurs biens, ils ont été contraints à l'exil. Ils se fixent à Bruxelles chez leur fils aîné Ziegmund (Berlin, 1911) qui se trouve en Belgique depuis une date indéterminée. Leur demande d'immigration aux États-Unis est acceptée mais la situation internationale ne leur donnera pas le temps d'entreprendre le voyage. En avril 1939, Erwin Koschminski épouse Frida Gensait (Polacak, Lituanie, 1911 – Auschwitz, avril 1943), arrivée en Belgique en 1936 pour entreprendre les mêmes études que son mari. En janvier 1940, le couple est rejoint à Liège par les parents d'Erwin. À la fin de septembre 1942, ces derniers trouvent un premier refuge chez une veuve, Mme Crahay, au n° 38 de la rue Henri Vieuxtemps à Liège, jusqu'au 10 juin 1943. Ils sont ensuite cachés au n° 7 de la rue Burenville à Liège jusqu'à la libération. De son côté, leur fils Ziegmund réussit à gagner Cuba. Erwin Koschminski et sa femme Frida Gensait passent dans la clandestinité, probablement à la fin de septembre 1942, et vivent sous de nouvelles identités : « Ernest-Louis Kestens » et « Fernande Geets », domiciliés à Jemeppe. Ils sont arrêtés à une date, dans des conditions et en un lieu indéterminés, incarcérés le 30 mars 1943 à la caserne Dossin à Malines et déportés par le XX^e convoi du 19 avril 1943. Tous deux sont décédés à Auschwitz, Erwin Koschminski le 17 novembre 1943, son épouse à une date inconnue.

Pour ce qui est du programme, la commission s'inspirera de celui qui est en vigueur dans le réseau d'enseignement de l'État. Au début d'avril, Erwin Koschminski, qui est pressenti pour devenir le directeur de la future école juive de Liège, demande au secrétariat général du Ministère de l'Instruction publique que lui soient communiquées les directives et circulaires destinées aux directions d'établissements scolaires⁷².

En ce qui concerne les locaux, le comité liégeois de l'AJB n'hésite pas à se plaindre aux Allemands du manque de coopération des autorités communales. En conséquence, le 27 avril, Gregor Geller, *Verwaltungschef* de l'*Oberfeldkommandantur* (chef administratif du commandement militaire) de Liège s'étonne auprès de l'échevin de l'Instruction publique que les démarches de l'AJB aux fins d'obtenir des locaux scolaires appropriés pour environ 600 écoliers juifs soient restées sans effet. Il exige un rapport pour le 1^{er} juin⁷⁴. Cette pression porte ses fruits : le 2 juin, le bourgmestre Bologne informe Geller que le collège échevinal a décidé de mettre à la disposition des élèves juifs le jardin d'enfants de la rue Bonne-Nouvelle ; on pourra y aménager huit classes, un bureau et une salle de gymnastique dans la grande salle des fêtes. Ceci répond aux besoins exprimés par l'AJB : huit à dix classes pour 230 élèves du niveau primaire et 102 élèves du secondaire inférieur. Un mois plus tard, en accord avec l'Inspection communale et l'Inspection de l'État, le collège échevinal ajoute aux 8 classes de la rue Bonne-Nouvelle trois classes du jardin d'enfants de la rue Joseph Vrindts⁷⁵. À Seraing, par contre, ce n'est pas avant le 28 août que le collège échevinal met à la disposition de l'AJB deux classes dans un immeuble de la rue du Château d'eau⁷⁶.

Il s'avère que la tâche la plus ardue est la constitution d'un corps enseignant juif avant la rentrée de septembre. La session du jury central pour l'obtention du diplôme d'instituteur doit avoir lieu le 10 août 1942 à Liège pour l'ensemble de la partie francophone du pays, et les cours préparatoires à cette épreuve doivent commencer le 18 mai à l'école communale du boulevard de la Sauvenière, à Liège⁷⁷. Pour tenir ces délais, la commission d'enseignement du comité liégeois de l'AJB va devoir surmonter des obstacles de taille. L'ordonnance allemande du 1^{er} juin interdit la circulation des Juifs entre 20 h et 7 h et ne les autorise à résider qu'à l'adresse mentionnée au registre des Juifs. Il faut donc obtenir d'urgence des dérogations et régler les problèmes de déplacement et de logement des candidats, étant entendu que ceux-ci doivent être en règle avec les autres ordonnances.

Deux candidats instituteurs Nochim-Chaim Ajzensztejn (Pinsk, 1909 – Mauthausen, avril 1945) est arrivé à Liège en août 1930 dans le but de poursuivre ses études à l'École des Mines. À la fin d'août 1940, il exerce sa profession d'ingénieur électricien pour le compte de la maison V. Boxus à Jemeppe. Candidat instituteur pour la future école juive de Liège, il passe les épreuves du Jury central du 10 août. Il est déporté par le XX^e convoi du 19 avril 1943 et décède le 8 avril 1945 dans le Kommando de Gusen-Mauthausen. Les noms d'une dizaine de jeunes juifs liégeois, dont celui d'Avrum Steinberg (Liège, 1926 – Auschwitz, septembre 1943), figurent sur une liste de Candidats aux écoles normales en vue de compléter les cadres d'enseignement de l'École juive du Comité local de l'AJB, bien qu'ils n'aient que 16 ou 17 ans pour la plupart. Le comité local de l'AJB essaie-t-il ainsi de protéger ces jeunes gens – huit d'entre eux sont enfants de membres du comité ? Quoi qu'il en soit, aucun ne sera admis à présenter le Jury central du 10 août. Avrum Steinberg est déporté avec ses parents par le XXII^e convoi du 20 septembre 1943.



© MJDR-CNHEJ

L'étoile jaune

La dernière des ordonnances antijuives paraît au *Verordnungsblatt* du 1^{er} juin 1942⁸⁰. Elle impose à tous les Juifs âgés de plus de six ans le port d'une étoile jaune bien en évidence sur le côté gauche de la poitrine. Craignant l'impopularité de cette mesure, Hans-Eggert Reeder, le chef de la *Militärverwaltung* (administration militaire) avait tenté d'en retarder l'exécution⁸⁰. Mais il s'était heurté à la détermination de la *Sipo-Sd*, pour laquelle il y avait urgence : la mise en œuvre de la « solution finale » en Belgique était à la veille de prendre un tournant décisif et l'obligation de porter l'étoile jaune participait de la dernière phase, aux yeux de la section IVB4 de la *Sipo-Sd*.

Joseph Bologne, qui avait jusqu'alors fait exécuter sans discuter les mesures antijuives, esquisse pour la première fois un geste de mauvaise grâce. Le 9 juin, il écrit, à l'*Oberkriegsverwaltungsrat* (conseiller de l'administration militaire) Busch : « Il me revient de source sûre qu'à Bruxelles, la *Kommandantur* se charge de la distribution de ces insignes. J'aime à croire que vous voudrez bien prendre la même mesure à Liège, car il nous serait pénible de devoir nous-mêmes procéder à la remise desdits insignes⁸¹. »

Quatre jours auparavant, le bourgmestre de Bruxelles, le catholique Jules Coelst, avait été plus tranchant avec l'autorité allemande : « nous avons le devoir de vous faire connaître que vous ne pouvez exiger de nous une collaboration à [...] l'exécution [de cette mesure...] ; nous ne pouvons nous résoudre à nous associer à une prescription qui porte une atteinte aussi directe à la dignité de tout homme quel qu'il soit⁸². » Les Allemands avaient pris bonne note et commencé eux-mêmes la distribution des étoiles jaunes – avant de s'en décharger sur la police bruxelloise et le comité local de l'AJB à partir du 12 juin⁸³. Au demeurant, le geste du bourgmestre n'empêcha pas les administrations communales bruxelloises de continuer à exécuter les mesures antijuives déjà promulguées, en particulier la mise à jour régulière du registre des Juifs. Quoi qu'il en soit, le jour même de son refus, ratifié par la conférence des bourgmestres de Bruxelles, Jules Coelst en avait informé Joseph Bologne⁸⁴.

Avant son timide baroud, le bourgmestre de Liège n'avait pas empêché son administration de se préparer à exécuter l'ordonnance. Le 5 juin, Jean Detaille, chef de division du service communal de la Milice et des Étrangers, avait écrit au secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et à l'administrateur général de la police des étrangers : « Le dimanche 7 juin courant, les Juifs doivent être nantis d'une étoile juive, ainsi que le prévoit l'ordonnance allemande du 27 mai dernier, parue au *Verordnungsblatt* du 1^{er} juin parvenu en mes services le 3 dito courant [...] Mon service des Réquisitions-Milice et Étrangers qui a dressé le registre des Juifs [...] est peut-être indiqué à effectuer la délivrance des marques en question, concurrentement avec le Bureau de la population qui se chargera des Juifs inscrits dans ses registres. [...] Si mon Administration doit intervenir, l'insigne sera-t-il payable par les juifs et dans l'affirmative à quel prix. Si ce sont les administrations communales qui doivent les faire confectionner, enverrez-vous un échantillon des tissus à employer ? [...] » Et le 9 juin, alors même que le bourgmestre Bologne adressait sa requête à Busch, le même Jean Detaille donnait les instructions suivantes à l'un de ses agents, Henri Digneffe : « Vous en délivrerez [des étoiles] autant que le public en demandera. Sera-t-il nécessaire de s'assurer que les intéressés sont inscrits au registre des Juifs avant de leur remettre les insignes ? Il paraîtrait que des non-Juifs se proposent d'en acheter, pour protester contre la mesure. Ils le feraient naturellement à leurs risques et périls. [...] Si le Bureau est officiellement désigné pour la délivrance, il doit le faire sérieusement et ne prêter aucun flanc à la plaisanterie. Je n'en délivrerai pas à des intermédiaires. Le Juif, chef de famille, devrait se présenter personnellement⁸⁶. »

Marquage des individus / L'étoile jaune



Inconnue et Abraham Simon Szerer. © MCIL.



Charles Lerner. © Archives privées.



Fella et Albert Mlynarski. © Archives privées.

Marquage des individus / L'étoile jaune



Zima Borowski. © Archives privées.



Abenir Seboni. © Archives privées.



Mindla Swart. © Archives privées.

La dernière des ordonnances antijuives paraît au *Verordnungsblatt* du 1^{er} juin 1942. Elle impose à tous les Juifs âgés de plus de six ans le port d'une étoile jaune bien en évidence sur le côté gauche de la poitrine.

Si la requête de Joseph Bologne suscita une réponse des autorités allemandes, les archives de Liège n'en ont apparemment conservé aucune trace. Ces archives ne permettent pas non plus de savoir si l'administration communale qui, comme on vient de le voir, s'était préparée avec application à exécuter la mesure, s'en est finalement acquittée. Quand Brucha Horenblas, par exemple, s'est présentée au bureau de la population de Liège afin d'y retirer son « insigne », comme l'atteste un billet daté du 8 juin 1942, sa demande ne put être satisfaite, « l'Administration communale ne le possédant pas encore »⁹⁷. Les archives du comité liégeois de l'AJB ne sont malheureusement pas plus éloquentes sur ce point précis. On y trouve tout au plus cette note interne sibylline : « [...] Nous ne nous trouvons pas en mesure d'apporter à l'autorité autre chose que des suggestions et des réserves, nous savons qu'il lui appartient en dernière analyse de décider seule des organismes qui seront chargés de la distribution des insignes distinctifs et des modalités précises d'exécution de ce travail. Nous lui confirmons que nous sommes en fin de compte à ses ordres, que nous exécuterons dans la mesure des moyens qu'elle nous connaît [...] »⁹⁸. Toutefois, Noé Nozyce déclarera après la guerre que ce ne fut pas le comité local de l'AJB mais la *Kommandantur* qui procéda à la distribution des étoiles jaunes aux Juifs – à la vente, plus exactement, au prix de trois étoiles pour un franc !⁹⁹

Ceux qui contreviennent à l'obligation de porter l'étoile s'exposent à une peine d'emprisonnement. Le lieutenant SS Kurt Asche, chef des affaires juives en Belgique, averti que des contrôles auraient lieu dans les rues et que toute mesure prise en flagrant délit serait arrêtée et pourrait être déportée. À Liège, c'est la section anti-juive de la *Sipo-Sd*, la section IVB4, qui est chargée de vérifier l'application de la mesure (voir chapitre 4).

Moses Wygocki Pendant les mois qui suivent la promulgation de l'ordonnance, Moses Wygocki (Duisburg, Allemagne, 1921 – Liège, 2007) est arrêté pas moins de onze fois parce qu'il ne porte pas l'étoile, et chaque fois libéré en raison de sa nationalité belge.

Dawid Bacman et Haia Ghelfand Dawid Bacman (Markovka, Russie, 1877 – Auschwitz, avril 1943) et Haia Ghelfand (Sircova, Roumanie, 1879 – Auschwitz, 1943) quittent la Roumanie en 1924 pour rejoindre en Belgique leurs fils Smul (Rezina, Roumanie, 1901 – sort postérieur à 1945 inconnu) et Abram (Rezina, Roumanie, 1906 – sort postérieur à 1945 inconnu), récemment installés à Liège. Sous l'occupation, Dawid Bacman, n'exerce plus aucune profession, son épouse est femme au foyer, leur fils Smul est agent industriel et leur fils Abram négociant en bois. Abram devient membre de la commission des Finances du comité local de l'AJB et Smul vice-président de la commission d'Enseignement. En juillet 1942, Dawid Bacman est arrêté ; il est condamné le 18 août suivant par un tribunal militaire allemand à cinq mois de prison, pour avoir « fait usage d'une carte d'identité falsifiée dans le but de tromper les autorités » et « en infraction avec les ordonnances en vigueur pour ne pas avoir porté l'étoile de David ». Incarcéré à la prison militaire de Saint-Gilles, à Bruxelles, puis transféré au centre d'internement de Merksplas, il est libéré le 22 janvier 1943. À une date et dans des conditions qui n'ont pu être établies, il est incarcéré à la caserne Dossin de Malines, de même que son épouse Haia Ghelfand. Ils sont déportés par le XX^e convoi du 19 avril 1943 et ne reviendront pas de déportation. Leurs fils ont survécu à la persécution nazie.

L'étoile jaune, qui devait être un signe d'infamie, sera cependant fièrement arborée par certains Juifs. « Un jour », s'est souvenu plus tard Charles Lerner, « ma mère a reçu un morceau de tissu où étaient imprimées nos étoiles, à découper et à coudre sur le côté gauche du vêtement. Pour ma part, j'en ai été plutôt joyeux : cela me paraissait aussi joli qu'une décoration. Le lendemain à l'école, je constate que tous mes copains arborent comme moi l'étoile de David. L'instituteur fera à la classe un petit laïus assez sobre : "Certains de vos camarades sont obligés de porter cet insigne. Vous ne vous moquerez pas d'eux, n'est-ce pas ?"¹⁰⁰. »

L'étoile jaune va agir sur la population liégeoise comme un révélateur. Des témoignages, oraux et écrits, attestent d'un véritable mouvement de sympathie à l'égard des Juifs. Jacques Yerna, par exemple, qui deviendra plus tard un dirigeant syndical de premier plan, se souvient que le « plus terrible encore, ce qui m'a vraiment frappé pendant toute cette période, c'était l'obligation pour les Juifs de porter l'étoile jaune. Nous sommes en 1942 et un matin, en quatrième année à l'Athénée, je découvre ceux qui allaient devoir la porter [...] Nous avons ressenti le port de l'étoile jaune comme une punition infligée aux Juifs par les forces d'occupation. [...] Je me rappelle avoir demandé à ma mère, comme beaucoup de camarades, de me broder une étoile pour témoigner de ma solidarité. Elle a cependant refusé »¹⁰¹. Dans *Churchill Gazette*, l'un des principaux périodiques clandestins de la région, le rédacteur qui signe *Keep Smiling* exhorte les Liégeois à s'élever « contre l'absurdité, l'immoralité des mesures que les nazis prennent chez nous contre des hommes [...] qui comme nous souffrent d'une guerre injuste [...] Il ne faut pas se contenter de plaindre [les Juifs], il faut les aider et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atténuer leurs souffrances actuelles [...] Que les Juifs persécutés sentent notre sympathie, qu'ils la voient [...] Ayez] comme mot d'ordre : TOUT PORTEUR D'UNE ÉTOILE DE DAVID DOIT ÊTRE SALUÉ. [...] En agissant ainsi vous ferez œuvre de vrai et bon patriote [...] vous [ferez] votre devoir envers la communauté belge [...] vous [remplirez] vos obligations envers la Patrie [...] »¹⁰².

Lorsqu'au mois d'août suivant viendra le temps de la mise au travail et de la déportation, *Churchill Gazette* lancera : « Respect aux persécutés » ! Face au « boche de 1914 qui réapparaît à nouveau brassant les crapuleries en grand... aidé dans sa tâche par des "autorités belges" qui signent les arrêtés et exécutent les mesures » et celui qui signe du pseudonyme de *Belga* proclamera : « Tout qui souffre injustement, quelle que soit sa nationalité, est pour vous un frère. Il nous est d'autant plus proche qu'il est victime des mêmes bourreaux, des mêmes méthodes qui peuvent nous atteindre tous un jour... RESPECT AUX PERSÉCUTÉS ! Dans la rue, saluons-les bien bas : ils sont comme nous victimes d'ennemis communs : l'allemand et le collaborateur¹⁰³. »

Notes

- ¹ Cf. dossier SVG, Majestic. Film XXII. Je remercie Maxime Steinberg de m'avoir signalé ce document.
- ² Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 107.
- ³ Commissariat 1^{re} division, 7 oct. 1940, commissaire au bourgmestre – AVLg BAP b2.
- ⁴ Commissariat 2^e division, 6 oct. 1940, commissaire de police au commissaire en chef – AVLg BAP b2.
- ⁵ Commissariat 1^{re} division, 7 oct. 1940, commissaire au bourgmestre – AVLg BAP b2. Sur ces événements, voir aussi Commissariat 2^e division, 6 oct 1940, le commissaire de police (pour le commissaire en chef) au bourgmestre ; Commissariat 1^{re} division, PJ du 7 oct. 40 – AVLg BAP b2.
- ⁶ Commissariat 1^{re} division, 11 oct. 1940, le commissaire de police au bourgmestre – AVLg BAP b2.
- ⁷ Commissariat 2^e division, 11 oct. 1940, le commissaire de police (pour le commissaire en chef) au bourgmestre – AVLg BAP b2.
- ⁸ Un ballon d'essai, le 23 octobre 1940, n'avait déjà suscité aucune réaction. Il s'agit d'un édit « rendu aux fins d'éviter des souffrances inutiles aux animaux lors de leur abattage ». Les Juifs n'y sont pas nommés, certes, mais ils sont visés directement par l'interdiction de l'abattage rituel des animaux, qui entraîne la fermeture immédiate des boucheries conformes aux lois alimentaires juives (*cashers*), entrave le libre exercice d'un culte et décline un thème classique de la propagande nazie en stigmatisant la prétendue cruauté des Juifs – Pour l'intégralité des ordonnances, voir les collections du MJDR ou du MJB.
- ⁹ Le premier ghetto, celui de Lodz, est créé en avril 1940, et celui de Varsovie en novembre. La « grande action » à Varsovie, au cours de laquelle 300 000 Juifs du ghetto sont assassinés à Treblinka, se déroule de la fin juillet à la mi-septembre 1942, soit simultanément au début des déportations de Belgique, de France et de Hollande vers Auschwitz.
- ¹⁰ Voir Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, pp. 104 ss. ; Frank Seberrechts, « Les autorités belges et la persécution des Juifs 1940-1942 », *La Belgique docile, op. cit.*, pp. 250-264 ; Foulek Ringelheim, « La mémoire introuvable », pp. 3-8, et P. Martens, « Une mémoire de l'ambiguïté », pp. 31-36, dans *Juger* N° 6-7, Bruxelles, 1994. Pour une version qui transforme les Secrétaires généraux et le Conseil de législation en opposants intransigeants aux ordonnances, voir Betty Garfinkels, *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1944*, Bruxelles, Centre national des Hautes Études juives, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1965, pp. 14 ss.
- ¹¹ Camp de travail qui se trouvait dans le Kreis Schweidnitz (territoire de la Pologne actuelle).
- ¹² MSP Papiers Plisnier, Compte rendu de l'entrevue du 10 octobre 1942 entre le vice-directeur de l'administration militaire allemande von Craushaar et J. Vossen, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, dans le PV de la séance du comité des secrétaires généraux du 11 octobre 1940, cité par Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 107.
- ¹³ Première ordonnance du 28 octobre 1942, chapitre II, §3, 2.
- ¹⁴ Cité par Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 111.
- ¹⁵ AMB, n° 2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.
- ¹⁶ AVLg, Cabou Tra n° 1011.
- ¹⁷ ACSg, Situation des Juifs, n° 547-195 ; AVLg, Cabou Tra n° 1258.
- ¹⁸ En novembre 1944, les communes ont été requises de transmettre leurs registres des Juifs au Ministère de l'Intérieur, qui les a confiés au Comité de Défense des Juifs (CDJ). Ce dernier est devenu *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre* (AIVG) en décembre 1945, qui s'est transformée à son tour en *Service Social Juif* (SSJ) en 1961. Dans les années 1970, le SSJ a mis les registres en dépôt au Musée juif de Belgique, à Bruxelles, où ils sont encore conservés et consultables aujourd'hui. Quelques-uns des registres ont cependant disparu, dans des circonstances qui restent à élucider. C'est notamment le cas du registre de Liège, dont on sait qu'il fut encore consulté dans les années 1960.

- ¹⁹ En tirant sans doute parti du §4 du Chap. II de la première ordonnance du 28 octobre 1940, qui stipule que « toute personne, sur sa demande, est autorisée à consulter le registre des Juifs ».
- ²⁰ AVLg, Cabou Tra n° 2551.
- ²¹ AVLg, Cabou Tra n° 1914.
- ²² AVLg, Cabou Tra n° 5203.
- ²³ AVLg, Fonds Dannes-Camiers, SP Lg n° 137249.
- ²⁴ AVLg, Archives de guerre de la commune de Wandre.
- ²⁵ Cf. courrier de la commune d'Angleur à la *Sicherheitspolizei* à Bruxelles, daté du 14 août 1941.
- ²⁶ Maxime Steinberg, *La Persécution des Juifs en Belgique (1940-1945)*, Éditions Complexe, 2004, pp. 145-146.
- ²⁷ SVG, Registre des Juifs. Adm. Com. Angleur et Liège – Classeur spécial, 497/110.810.
- ²⁸ Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. 1942. Les cent jours de la déportation des juifs de Belgique*, Éd. Vic Ouvrière, Bruxelles, 1984, p.103.
- ²⁹ Ulg, 369, Occupation Allemande 1940/1944. Sur le sujet, voir Barbara Dickschen, *L'école en sursis. La scolarisation des enfants juifs pendant la guerre*, Éditions Didier Devillez, Bruxelles, 2006.
- ³⁰ PV de la séance du 10 janvier 1941 du Collège échevinal de Liège, ordre du jour : « Administration – Personnel – Ordonnance du 28 octobre 1940 » – AVLg.
- ³¹ AVLg, Cabinet du Bourgmestre, I.2148 et I.2165.
- ³² AMB, n°2764/Mag. 1/44, dossier J. Bologne et L. Destexhe.
- ³³ Cet Office avait été installé dès novembre au n° 2 de la rue de la Loi à Bruxelles par le *Kriegsverwaltungsrat Nitschke*, du Groupe XII. Cf. Maxime Steinberg, *La Persécution des Juifs en Belgique, op. cit.*, p. 80. Au total, quelque 7 729 déclarations d'entreprises commerciales et industrielles « juives » ont été rentrées à l'Office de Déclaration de la Propriété Juive à la suite de l'ordonnance du 28 octobre 1940 – cf. Services du Premier ministre, Rapport Final de la commission d'Étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945. Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique, Spoliation, Rétablissement des droits, Résultats de la commission d'Étude, juillet 2001, p. 81.
- ³⁴ AVLg 1949.
- ³⁵ ACSg, Situation des Juifs n° 547-195.
- ³⁶ Ordonnance du 22 avril 1942, complétée le 1^{er} août suivant.
- ³⁷ Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 58.
- ³⁸ Cette information est communiquée à Bologne le lendemain. Auditorat Militaire, Registre des Juifs. SVG, Registre des Juifs. Adm. Com. Angleur et Liège – Classeur spécial, 497/110.810.
- ³⁹ AVLg, Cabou Tra non numéroté.
- ⁴⁰ Sur l'AJB, voir notamment *Les curateurs du Ghetto. L'Association des juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, sous la direction de Jean-Philippe Schreiber et Rudi Van Doorslaer, Bruxelles, Labor, 2004. Auparavant, la *Sicherheitspolizei* (police de sécurité) avait tenté d'imposer un Commissariat royal aux questions juives, sur le modèle du Commissariat général aux questions juives créé par l'État français (dit « de Vichy ») le 23 mars 1941, et envisagé de confier cette fonction à l'avocat anversois René Lambrechts, un collaborateur affirmé (il avait fondé la *Volksverwering*, principale association antisémite collaboratrice belge durant l'occupation – cf. *Belgique docile, op. cit.*, p. 833). Ce Commissariat aurait été rattaché aux services du secrétaire général de l'Intérieur Gérard Romsée. Cependant, l'administration militaire allemande, en conflit constant avec la *Sipo-Sd*, avait réussi à faire avorter ce projet qui, pensait-elle, n'eût pas manqué de soulever l'opposition des autorités belges.
- ⁴¹ Cf. Pierre Husson, *Heydrich et la Solution Finale*, Préface de Ian Kershaw, Postface de Jean-Paul Bled, Paris, Perrin, 2008.
- ⁴² Cf. Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 128.
- ⁴³ *Justice Libre* n° 5, avril 1942 ; article intitulé « Hors la loi » dans *Le Peuple* d'avril 1942, p. 3 – cités par Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive, op. cit.*, p. 128.
- ⁴⁴ Cf. PV de la séance, daté du 8 janvier 1942.
- ⁴⁵ AVLg, Fonds Dannes-Camiers, SP Lg n° 94068 ; Sûreté de l'État, Police Judiciaire : E. De Bruyne, Comité juif à Liège, PV n° 7023 du 21.9.1945.
- ⁴⁶ « Réponses de G. Garfinkels aux questions qui lui ont été posées par la commission d'Épuration du CDJ de Liège », le 16 novembre 1944 – IHOES, Papier Albert Wolf, CDJ Liège. Au cours de cet interrogatoire, G. Garfinkels avait également signalé qu'il s'était déclaré athée ou libre-penseur lors de son inscription au registre

des Juifs, mais catholique à l'inscription au registre de population de l'AJB – « mon enfant [ayant] été baptisé en janvier 1941 ».

⁴⁷ Les archives du Comité local de Liège sont lacunaires et dispersées en divers endroits : Service des victimes de la guerre, musée de la Résistance, Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines et Musée juif de la déportation et de la résistance.

⁴⁸ Cf. PV de la séance du Comité directeur de l'AJB du 22.1.1942 AMB, n° 8036, N 1944, dossier Salomon Ullmann et consorts.

⁴⁹ Lettre du 28 janvier 1942 – cf. Papiers Albert Wolf, IHOES.

⁵⁰ AVLg, registre de la population, recensement 1931-1947, index d'immatriculation : Vol. 203 Fol. 303.

⁵¹ Cf. AVLg, Fonds Dannes-Camiers, SP Lg n° 106059.

⁵² CNHEJ, A007325 – Liste du personnel du Comité local de l'AJB – Liège, s.d., chemise 17 – Comité local de Liège, Section 6-1- Listes du personnel ; chemise 13 – *Arbeitseinsatz* – Nord de la France, Section C – Listes collectives de demandes d'exemption.

⁵³ MJDR-CNHEJ, A007325.

⁵⁴ « Réponses de G. Garfinkels aux questions... », *op. cit.*

⁵⁵ M. Benedictus, *Historique du problème juif en Belgique depuis le 10 mai 1940 jusqu'au 21 décembre 1942*, inédit, exemplaire dactylographié, pp. 11-12 – AMB, n° 8036.

⁵⁶ *Registre de population des Juifs de Belgique* (AJB), par commune et par rue, classeurs 406 et 407, Liège et ses environs : Liège, Angleur, Ans, Bressoux, Chêné, Grivegnée, Herstal, Jemeppe, Montegnée, Ougrée, Tilff, Tilleur, Seraing – cf. Ceges, Fonds Auditorat Militaire, n° 1314.

⁵⁷ Pour rappel : 2 560 personnes, selon mes propres recherches – TR.

⁵⁸ À savoir : Samuel Litwak, Mona Peguine, Joseph Hertog, Szlama Mucha, Eva Kupferstein et Szlama Zoltak.

⁵⁹ MJDR-CNHEJ, A007496.

⁶⁰ MJDR-CNHEJ, A007525.

⁶¹ IHOES, Papier Albert Wolf, CDJ Liège ; MJDR-CNHEJ, Notes de service relatives au fonctionnement du département

⁶² Sur l'enseignement juif sous l'occupation, voir Barbara Dickschen : « L'illusion d'un printemps : Un historique de l'École moyenne juive de Bruxelles, février-juin 1942 », 2 *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, Bruxelles, 2000, 75 ; du même auteur, *L'école en sursis*, *op. cit.*

⁶³ Souligné par moi, TR.

⁶⁴ L'arrêté royal du juillet 1935 prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans dans les zones industrielles où le chômage est élevé. Il est prorogé par un arrêté du 25 août 1941 – cf. B. Dickschen, *L'école en sursis*, *op. cit.*, pp. 110-111.

⁶⁵ *Verordnungsblatt*, 2 décembre, 1941 : ordonnance du 1^{er} décembre 1941 relative à l'enseignement juif.

⁶⁶ En annexe, le recteur joint « les requêtes de MM. Kacman, Kac, Tempelhof, Flinker, Fertman, Krimtchansky, Blitstein, Liwyszyc, Nowak ».

⁶⁷ Document non coté déposé au musée de la Communauté israélite de Liège.

⁶⁸ Témoignages de Jacques Lipszyc et Félicia Kurant précités.

⁶⁹ MJDR-CNHEJ, Archives AJB, T1 B2 E F10B1 0604.

⁷⁰ MJDR-CNHEJ, Archives AJB, T1 B2 E F10 A 0566, Rapport entrevue du 13 avril 1942 entre Dr Löffler, N. Workum et S. Pinkous.

⁷¹ MJDR-CNHEJ, 10.

⁷² MJDR-CNHEJ, 10, Lettre datée du 10 avril 1942.

⁷³ AVLg, Fonds Dannes-Camiers, SP Lg n° 122776 ; Voir également la liste alphabétique des personnes arrêtées, *op. cit.* Cf. *Nizkor*, notice Erwin Koschminski et Frida Gensait, Fertman Boris et Zoudelman Chifra.

⁷⁴ AVLg, Cabinet du bourgmestre, document traduit n° 4661.

⁷⁵ AVLg, Procès verbal de la séance du collège du 30 juillet 1942.

⁷⁶ B. Dickschen, *L'école en sursis*, *op. cit.*, p. 213.

⁷⁷ MJDR-CNHEJ, 10, Courrier adressé le 15 mai 1942 par Wolf Bulanski, médecin et secrétaire de la commission d'Enseignement de l'AJB de Liège, à son collègue Léopold Stock, responsable de l'enseignement normal.

⁷⁸ AVLg, Procès verbal de la séance du collège du 7 août 1942.

⁷⁹ Courrier adressé le 7 août par E. Moed à W. D. Workum à Anvers.

⁸⁰ Lettre de E. Koschminski à la commission centrale de l'Enseignement de l'A.J.B, datée du 30 juillet 1942 – MJDR-CNHEJ (A007800).

⁸¹ Document personnel, Fonds Dannes-Camiers. Voir sur ce sujet M. Lejeune, *La citadelle de Huy pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de licence inédit, ULg, 2001.

⁸² Témoignage de Félicia Kurant, Waremmes le 26 janvier 2003.

⁸³ B. Dickschen, *L'école en sursis*, *op. cit.*, pp. 219-220, qui cite MJDR, fonds CNHEJ, 160, procès-verbal de la 5^e séance de la commission centrale de l'Enseignement en date du 16 juillet 1942 ; MJDR, fonds MNR, A003968, « Organisation de l'enseignement primaire pour enfants juifs en Belgique », s.d., non signé.

⁸⁴ Voir une liste de « Candidats aux écoles normales en vue de compléter les cadres d'enseignement de l'École juive du Comité local de l'AJB », s.d., mais d'après le contexte, avril ou mai 1942 – MJDR-CNHEJ, Archives AJB, T1 B2, 0026, Comité Local de Liège, listes du personnel.

⁸⁵ Wolf Bulanski à Noé Nozyce, président de cette commission, le 25 août 1942 – MJDR-CNHEJ, 19 AK-NDT.

⁸⁶ E. Koschminski pour la commission centrale de l'Enseignement de l'AJB, le 31 août 1942. MJDR-CNHEJ, Archives de l'A.J.B, Chemise 10, Enseignement, Section H, Commissions locales Liège, Charleroi, Gand.

⁸⁷ AVLg, Procès verbal de la séance du collège du 14 septembre 1942.

⁸⁸ MJDR-CNHEJ, Archives de l'A.J.B.-C.N.H.E.J., Chemise 10 – Enseignement, Section H – Commissions.

⁸⁹ L'ordonnance du 21 septembre 1942 constitue le point final. Elle ne sera pas suivie de nouvelles mesures, hormis des modifications de textes précédents : ordonnances du 1^{er} juin (art de guérir ; limitation libre circulation), 1^{er} août (complétant confiscation des biens), 21 septembre (complétant mesures économiques).

⁹⁰ Voir « *Allgemeine Übersicht für die Zeit vom 1. Dezember 1941 und 15. März 1942* », Bruxelles, 16.3.1942, publié dans *Dokumente. Die Endlösung der Judenfrage in Belgien*. Herausgegeben von Serge Klarsfeld und Maxime Steinberg, Paris-New York, 1980, p. 20. – cité par L. Schram, « La distribution de l'étoile » in *Les curateurs du ghetto*, *op. cit.*, p. 267.

⁹¹ AVLg, Cabinet du bourgmestre, document traduit n° 4855.

⁹² Voir N. Wouters, « La chasse aux Juifs. 1942-1944 », dans *La Belgique docile*, *op. cit.*, p. 550.

⁹³ Laurence Schram, « La distribution de l'étoile », *Les curateurs du ghetto*, *op. cit.*, pp. 270-272.

⁹⁴ « [...] la conférence des bourgmestres a décidé de surseoir à la remise des insignes aux israélites jusqu'après l'entrevue qu'une délégation doit avoir demain, à 9h30 avec lesdits officiers de l'OFK qui traitent spécialement de cette question », lettre de P. van Glabbeke, chef de cabinet du bourgmestre de Bruxelles, à Joseph Bologne, Archives de la ville de Bruxelles (AVB) Cabinet du bourgmestre, dossier 866.

⁹⁵ Archives générales du royaume (AGR), dossiers généraux de la police (dossier 781), Nous tenons à remercier Luis Angel Bernardo y Garcia et Willy Perelsztajn de nous avoir transmis ce document.

⁹⁶ AVLg, Fonds Dannes-Camiers, SP Lg n° 116904.

⁹⁷ Voir L. Schram, « La distribution de l'étoile », *op. cit.*, p. 266.

⁹⁸ MJDR-CNHEJ, A 008378.

⁹⁹ Interview accordée par Noé Nozyce à Betty Garfinkels pour son ouvrage *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1944*, Bruxelles, 1965.

¹⁰⁰ Charles Lerner, *Plus que la vie*, Beersel, éditions Clepsydre, 2007, p. 34.

¹⁰¹ J. Dohet et J. Jamin, *La Belgique de Jacques Yerna*, Bruxelles-Seraing : Entretiens, 2003, p. 19.

¹⁰² *Churchill Gazette* n° 34, juin 1942, pp. 6-7, IHOES. *Keep Smiling* est le pseudonyme de Marcel Breulheid, qui signe aussi *Caporal Adolf* ; membre du FI et collaborateur d'Arthur Cricm, commandant du groupe AC 864 des partisans d'Ourthe-Ambève ; premier article signé *Keep Smiling* dans le n° 11 d'avril 1941 – cf. Michel Hannotte (édit.), *Dans la presse clandestine de Seraing (1940-1944)*, Mons, Éd. du Cerisier, 2006, pp. 98-99.

¹⁰³ *Churchill Gazette* n°37, août 1942, pp. 1-2, IHOES.

Chapitre III

De la mise au travail à la déportation



Wandre, 1942 ou 1943. Équipe de travailleurs juifs sur un chantier de l'entreprise Kinet.
© Archives privées.

La mise au travail obligatoire des Juifs inaugure la dernière phase de la « solution finale » en Belgique, celle de l'anéantissement. Elle commence au début de juin 1942 par l'affectation forcée dans des entreprises régionales. Elle s'élargit à partir de la mi-juin par la déportation dans des camps de travail de l'Organisation Todt établis dans le Pas-de-Calais. Elle débouche, à partir de la fin du mois de juillet, sur des ordres de prestation de travail « à l'Est », où le meurtre de masse est perpétré. Ce processus est organisé, en chacune de ses étapes, par l'Administration militaire allemande (*Militärverwaltung*). Comme pour l'application des ordonnances précédentes, cette dernière ne peut cependant agir sans relais. Quels furent donc les divers acteurs de la mise au travail forcée des Juifs en Belgique, préambule à leur anéantissement à Auschwitz, et avec quel degré d'implication ?

En vertu d'une ordonnance publiée dans le *Verordnungsblatt* du 6 mars 1942, l'occupant s'autorise à réquisitionner de la main d'œuvre belge et à l'affecter à des travaux revêtant pour le Reich « une importance spéciale » – étant entendu que cette mise au travail se limite d'abord géographiquement à la Belgique et au Nord de la France¹. Dans ce cadre général, deux ordonnances particulières, promulguées le 11 mars et le 8 mai, arrêtent que les Juifs « seront régis par des conditions de travail d'un caractère spécial [...] déterminées » par le Chef de l'Administration militaire ». Ce régime spécial abolit quasiment toutes les dispositions du droit du travail belge en matière de salaire, de temps de travail, d'indemnités d'heures supplémentaires, de congés, de maladie, de licenciement, etc. et stipule notamment que les Juifs travailleront désormais en groupe et toujours isolés des autres travailleurs.²

Contrairement aux ordonnances antijuives précédentes, qui désignent toutes explicitement les instances chargées de leur exécution, ces deux-ci restent étonnamment vagues sur ce point. Tout au plus l'ordonnance du 8 mai indique-t-elle que « les Juifs devront accepter les occupations de travail qui leur seront assignées par les Offices du Travail³ ». Sans plus.

Mise au travail dans la région liégeoise

Le mécanisme de la mise au travail forcée des Juifs dans les entreprises de la région liégeoise peut être décrit assez précisément grâce aux procès-verbaux des réunions hebdomadaires que présidait le major Dr Otto Kurth, conseiller en chef de l'administration militaire (*Oberkriegs-verwaltungsrat*), à l'*Oberfeldkommandantur*. À ces réunions participaient un représentant de la *Werbestelle* (bureau de recrutement), chargée de la mise au travail en Allemagne, et les représentants des Offices du Travail de Liège, Namur, Huy, Verviers et Arlon.⁴ Ces rencontres avaient pour objet d'organiser le remplacement de la main d'œuvre qualifiée du bassin industriel liégeois par des chômeurs, des travailleurs peu qualifiés et des Juifs, afin d'envoyer les ouvriers spécialisés en Allemagne.

Dans ce contexte général, la section IVB4 de la *Sipo-Sd* se servait des registres des Juifs communaux pour établir des listes de Juifs à mettre au travail, elle les communiquait au service du major Kurth qui, à son tour, les transmettait aux Offices du Travail locaux.⁵ Ceux-ci établissaient alors des fiches individuelles « pour les Juifs : a. de sexe masculin nés entre 1882 et 1926, b. de sexe féminin nés entre 1902 et 1926. La fiche doit contenir le plus de renseignements d'identification possible tant en ce qui concerne l'individu lui-même qu'en ce qui concerne la profession. Il y a lieu, dès lors, ou de convoquer les intéressés à l'Office du Travail avec tous les documents nécessaires à l'établissement de la fiche, ou de leur faire parvenir un questionnaire [A24] qu'ils devront remplir et remettre à l'Office lors de leur présentation personnelle au plus tard dans les 6 jours de la réception par eux du questionnaire. La question de savoir si l'intéressé est au travail actuellement et où il est au travail, présente de l'importance. Les intéressés feront l'objet d'une visite médicale par les commissions médicales des Offices du Travail. Les inaptes seront éliminés et ils seront classés spécialement. S'il s'agit de partiellement inaptes, ils devront être réexaminés par les commissions médicales au bout d'un certain nombre de semaines⁶ ».

Ceci est dit à Liège le 18 juin 1942 par le major Kurth, mais c'est déjà le vocabulaire des sélections et des bureaux d'Auschwitz : inaptes, partiellement inaptes, éliminés, classement spécial...

La même documentation indique que ce sont bien les Offices du Travail locaux qui convoquent les Juifs, qui les placent en groupes – isolés des autres travailleurs – dans des entreprises désignées par le major Kurth, qui vérifient leur présence au travail et, finalement, qui font régulièrement rapport au major Kurth en lui signalant « les défaillants », c'est-à-dire les absents et les réfractaires. Les Offices du Travail occupent donc une position-clé dans le dispositif imaginé par les Allemands.

Au passage, il n'est pas sans importance de relever que le personnel de l'Office de Liège ne comptait pas moins de dix-neuf rexistes avérés.⁷ En septembre 1942, les interlocuteurs directs du major Otto Kurth, à savoir Albert Carpioux, directeur, Stéphane Meunier, chef de la Régie du travail, et François Pirard, chef de service, sont brocardés par *Churchill Gazette* dans les termes suivants : « Nous avons pour habitude de dénoncer les traîtres partout où ils se trouvent [...] Depuis quelques temps [...] l'Office du Travail [...] est passé entre des mains qui sont nettement pour les boches et qui font tout leur possible pour trouver des travailleurs pour nos protecteurs. [...] le directeur, Albert Carpioux, avocat retors, dans toutes les questions concernant l'OT. Homme d'une pusillanimité caractéristique. Se laisse manœuvrer comme un enfant par le chef de section Pirard et par Meunier son adjoint [...]. C'est un collaborateur 100% et un fidèle exécuteur des arrêtés et ordonnances allemandes⁸ ».

En tout état de cause, la mise au travail des Juifs (moins de 1% de la population !) constituait assurément une priorité pour les Allemands. Les responsables de l'Office du Travail de Liège l'ont manifestement bien compris et paraissent avoir secondé les maîtres de l'heure avec beaucoup de zèle.⁹

Et l'AJB ? Son comité directeur décide, le 22 juin, de créer auprès de chaque comité local un Office de Placement chargé d'examiner les possibilités de mise au travail d'ouvriers juifs dans sa région, et trois commissions consultatives techniques : mise au travail, agriculture, écoles-ateliers. Il décide également de créer en son sein un Office Juif de Réadaptation et de Placement (OJRP) destiné à favoriser la mise au travail des Juifs en leur donnant une formation adéquate.¹⁰ À Liège, « on a formé des chantiers à Wandre et à Ougrée », dira Gregorijs Garfinkels après la libération : « une commission de travail, dont faisaient partie MM. Frenkiel et Bagon, allait trouver des industriels et des directeurs de charbonnages au nom de l'AJB. Par exemple chez Spinette, aux Carrières Saint-Michel¹¹ ». L'AJB centralisera également les demandes d'exemption via son service des interventions, qui débute ses activités le 11 mai 1942. À ce propos, Gregorijs Garfinkels déclarera encore après la libération que « nous avons grossi le nombre des membres du personnel (à peu près 300) pour [leur] éviter le travail obligatoire¹² ». Enfin, l'AJB se chargera de la correspondance et de l'envoi de colis aux internés de Malines et aux déportés.

Vers la mi-juin, Noé Nozyce et Grigorijs Garfinkels, respectivement président et secrétaire général du comité liégeois, rencontrent le major Kurth afin de régler les modalités de la mise au travail obligatoire des Juifs dans la région liégeoise. Selon le rapport qu'ils adressent ensuite au comité directeur de l'AJB, Kurth leur aurait déclaré que « les juifs [devraient] passer par le contrôle de l'O[ffice] N[ational] [du] T[ravail] et le contrôle médical ». Il aurait aussi « vivement appuyé » l'idée de s'adresser directement à diverses entreprises de la région liégeoise – les auteurs du rapport citent notamment CEB, Ougrée-Marihaye, Athus, Espérance-Longdoz ou la Fabrique Nationale à Herstal – en suggérant avec mépris « de chercher des travaux n'exigeant pas un trop grand effort physique, car il suppose que les juifs n'en ont pas l'habitude » ! Le major Kurth aurait enfin laissé entendre que des exemptions seraient accordées aux futurs instituteurs de l'école juive, au personnel de l'AJB et aux femmes ayant des enfants en bas âge.¹³

Le 24 juin, les mêmes responsables de l'AJB rencontrent François Pirard, chef de service à l'Office du Travail de Liège. Dans leur rapport, ils confirment que les Juifs seraient convoqués à l'Office du Travail pour

remplir des fiches individuelles et qu'ils seraient examinés par deux médecins belges de l'Office du Travail – en l'absence d'un médecin juif. Ils soulignent aussi qu'ils ont « fait savoir à M. Pirard que nous comptons lui remettre les listes des personnes travaillant dans les différents services de l'AJB. Cette proposition a été accueillie avec grande bienveillance et nous fûmes engagés de les remettre au plus tôt ». Ils auraient encore proposé de « chercher nous-mêmes des emplois pour des travailleurs juifs réunis en groupes ». Pirard aurait également approuvé cette proposition, en invitant ses interlocuteurs à « lui soumettre des cas semblables qui seront examinés avec bienveillance et avec grande chance de succès. Dans les charbonnages, les juifs peuvent être placés directement¹⁴ ». Le lendemain, Garfinkels retrouve Pirard pour lui soumettre la liste des membres du personnel de l'AJB en faveur desquels il sollicite une dispense du travail obligatoire. Cette liste a été acceptée « avec beaucoup de bienveillance [... Pirard] tiendra compte des gens renseignés sur ces listes qui seront considérés comme travaillant dans une entreprise juive et ne seront pas pris pour le travail. Pirard m'a fait savoir que ce jour à la réunion de l'*Oberfeldkommandantur* carte blanche lui fut donnée pour l'organisation du travail juif ». Et Garfinkels de conclure son rapport en affirmant que « nous avons tout à gagner en faisant preuve de bonne volonté [...] L'Office National du Travail organisera le travail des juifs avec compréhension et d'une façon humaine¹⁵ ».

La même réunion fait l'objet d'un autre compte rendu établi, sur un ton très différent du précédent, par Stéphane Meunier, supérieur hiérarchique de François Pirard, à l'intention d'Otto Kurth : « La présente communication vous est faite pour que vous n'ignoriez rien des manœuvres auxquelles voudrait se livrer la colonie juive et aussi pour vous assurer que mon agent précité ne se laissera influencer par aucune de ces manœuvres et exécutera ses missions concernant le problème entamé avec la plus grande fermeté et sans aucune dérogation aux directives établies.¹⁶ »

C'est donc l'Office du Travail qui a la main sur la mise au travail des Juifs dans la région liégeoise, et ses responsables semblent animés de beaucoup d'hostilité à l'égard de « la colonie juive ». À la fin de juin, ils lancent les premières convocations et, au début de juillet, ils organisent le regroupement des travailleurs juifs dans « les firmes importantes du bassin » liégeois : Cockerill à Seraing, Ougrée-Marihaye à Ougrée, Ateliers de Construction de la Meuse à Sclessin, Phenix-Works et Tubes de la Meuse à Flémalle, L. Kinet à Bressoux, De Wergifosse à Barchon et les charbonnages de la région, Bonne-Fin, Colard, Bois de Micheroux, Kessales, Espérance et Bonne-Fortune.

Le 9 juillet 1942, le major Kurth fait savoir aux directeurs des Offices du Travail de Namur, Verviers, Huy, Arlon et Liège, que la Fabrique nationale d'armes de Herstal (FN), passée définitivement sous contrôle allemand en 1941, est disposée à employer une petite centaine de femmes juives comme réviseuses. Une semaine plus tard, un rapporteur de l'Office du Travail de Liège annonce au major Kurth que 23 Juives sont déjà au travail à la FN et que 45 autres y sont attendues dans les vingt-quatre heures. À Spa, une équipe de 9 Juifs est occupée au nettoyage des façades et on projette d'affecter de nouvelles équipes de Juifs à des chantiers forestiers.¹⁷

Le 29 juillet 1942, soit une semaine avant le départ du premier convoi de Malines pour Auschwitz, l'Office du Travail de Liège fait le point sur la « Mise au Travail des Juifs » à l'intention de l'Office National du Travail à Bruxelles.¹⁸ Sur les 744 hommes convoqués, 664 (soit 89%) se sont présentés à l'Office du Travail et ont remis un questionnaire A24 dûment rempli. Parmi ces 664 hommes, l'Office compte « 181 inoccupés, 94 occupés suivant l'ordonnance du 8 mai 1942, 389 occupés en contradiction vis-à-vis l'ordonnance. Tous les défaillants ont été signalés à l'*Oberfeldkommandantur* ». Le rapport ajoute les détails suivants : 20 hommes sont placés à la FN, 53 travaillent à la mine, 50 sur un chantier à Wandre ; 36 sont « en instance de placement » dans des entreprises de la région et 30 « seront présentés au charbonnage du Bois de Micheroux pour les travaux de fond ». En ce qui concerne les femmes, 427 ont été

Famille Gournalnik Lorsqu'ils s'inscrivent au registre des Juifs de la commune de Liège, Nison Gournalnik est négociant, son épouse Frouma Swirskaya travaille avec lui et leur fils Yacov est horloger. Tous trois ont acquis la nationalité belge au milieu des années 1930. À l'été 1942, Nison est déclaré temporairement inapte au travail obligatoire. Son fils Yacov est mis au travail au début du mois d'août 1942 ; d'abord manœuvre sur un chantier à Wandre puis au Charbonnage de Bonne-Fin à Grivegnée, il est, à partir de la fin de janvier 1943, ouvrier horloger à la Maison Suisse, à Liège. Il passe alors dans la clandestinité et, sous la fausse identité de « Fernand Leclerc », réside rue Edouard Wacken chez Mme Roskam. À la fin de 1942 ou au début de 1943, il décide de quitter son logement et trouve refuge chez son ami Robert Soyeur. Après l'arrestation de ses parents, le 5 juillet 1944, au cours d'une action visant les Juifs de nationalité belge, il trouve un nouveau refuge, grâce à la famille Delvoye, chez M. et Mme Charles, place Henri Simon, où il reste jusqu'à la fin des hostilités. Ses parents sont déportés le 31 juillet 1944 par le XXVI^e convoi.¹⁸
[voir chapitre I, p. 17]

Zelman Goldenstein (Gantsheshty, district de Kishinev, Bessarabie, 1908 – sort inconnu), arrivé à Liège en octobre 1929, vit, au début de l'occupation, avec Seine Sonkine (Kaunas, 1905 – Auschwitz, août 1944) et la fille de celle-ci, Rebeka Gricener (Kaunas, 1927). Zelman travaille alors comme ouvrier régleur à la Compagnie des Compteurs et Manomètres, rue Bas-Rhieux, à Liège. Sa femme a repris des études et Rebeka est écolière. Le couple se marie civilement le 17 mai 1941 et de cette union naît un garçon, Georges, le 15 mars 1942. À la fin de juillet 1942, Zelman Goldenstein est convoqué par l'Office du Travail de Liège pour recevoir une autre affectation. Son employeur écrit aussitôt à l'OT et explique que Zelman Goldenstein assure le réglage d'un groupe de machines chargé de « l'exécution de commandes allemandes », que « compte tenu des circonstances », il est irremplaçable et qu'en conséquence « son absence nous forcerait à arrêter tout le groupe de machines dont il s'occupe et à cesser les livraisons de commandes en cours ». François Pirard, chef de service à l'Office du Travail, en accord avec l'*Oberfeldkommandantur*, autorise alors par écrit Zelman Goldenstein à continuer à travailler aussi longtemps qu'il sera irremplaçable. « D'après les renseignements qui nous ont été fournis lors d'une démarche faite aujourd'hui à l'OT », écrit à l'ouvrier juif un responsable de l'entreprise, le 3 août, « vous pouvez provisoirement, sans crainte de sanctions, différer de vous rendre à la convocation que vous avez reçue ». Tous les trois mois, François Pirard proroge l'échéance. Le 5 juillet 1944, cependant, Zelman Goldenstein, son épouse et leur fils Georges sont arrêtés à leur domicile au cours d'une action générale menée contre les Juifs de nationalité belge. Ils sont déportés de Malines par le XXVI^e convoi du 31 juillet 1944. Zelman Goldenstein est évacué (« marche de la mort ») d'Auschwitz le 18 janvier 1945, passe par le camp de Gross-Rosen et est finalement libéré par les Soviétiques le 8 mai 1945. Il est rapatrié en Belgique le 15 juin suivant. Son épouse Seine Sonkine et leur fils Georges Goldenstein ne sont pas revenus de déportation. La fille de Seine Sonkine, Rebeka Gricener, a survécu à la persécution nazie.

convoquées et 363 (soit 85%) se sont présentées et ont remis un questionnaire A24. Parmi ces 363 femmes, le rapport distingue « 173 inoccupées (enfants à charges), 102 inoccupées (sans enfants), 29 occupées suivant l'ordonnance du 8 mai 1942, 59 occupées en contradiction vis-à-vis l'ordonnance. Toutes les défaillantes ont été signalées à l'*Oberfeldkommandantur* ». Ici encore le rapporteur détaille : 77 femmes sont placées à la FN, 15 autres doivent y débiter prochainement et 25 autres sont « en instance de placement » dans cette même entreprise. S'agissant des femmes, le rapport conclut : « on peut considérer que le problème juif est résolu pour ce qui concerne les femmes » – en dépit des 15% de « défaillantes », c'est-à-dire de réfractaires.

Ce rapport contient encore deux précisions importantes. D'une part, « 181 hommes ont été convoqués par le Commandant Militaire pour la Belgique et le Nord de la France pour se rendre à Malines. Nous en avons été avisés indirectement ». C'est ici la « solution finale » qui affleure dans le texte puisque « être convoqué à Malines » implique, dans un deuxième temps, d'être déporté de Malines à Auschwitz – bien que personne ne sache encore que telle est la destination finale. Or, si l'Office du Travail de Liège signale qu'il n'a été avisé qu'indirectement de ces 181 convocations, c'est qu'il n'a pas été impliqué dans cette mise au travail très particulière. Dès lors, dans ce cas précis, quel organisme a-t-il été la courroie de transmission du Commandant Militaire pour la Belgique ? On y reviendra bientôt.

D'autre part, « 250 hommes [...] ont été convoqués par nous pour travailler à la côte française. De plus, tous les hommes qui se sont soustraits à la visite médicale et ceux qui n'ont pas rentré leur questionnaire seront également envoyés à la côte française ». C'est ici l'ombre du Mur de l'Atlantique qui s'étend sur l'histoire de la persécution des Juifs de Liège.

Mise au travail dans le Pas-de-Calais²⁰

À partir de la mi-juin 1942, 2 252 Juifs de Belgique sont progressivement envoyés dans des camps établis par l'Organisation Todt dans le Pas-de-Calais, à Dannes, Camiers, Condette, Hardelot et Étaples, afin de participer à la construction du Mur de l'Atlantique.

Dès juin 1940, l'armée allemande avait entrepris de renforcer ses défenses sur le littoral de l'Atlantique et de la mer du Nord. Ce n'est pourtant qu'en mars 1942 qu'Hitler avait donné l'ordre d'édifier l'*Atlantikwall*, le Mur de l'Atlantique. Cet immense chantier est confié à l'Organisation Todt, qui a déjà bâti le *Westwall* (la Ligne Siegfried) dans la deuxième moitié des années 1930²¹. Pour mener sa tâche à bien, l'Organisation réquisitionne de la main d'œuvre locale et lui adjoint des prisonniers de guerre et des Juifs. En Belgique, les réquisitions de travailleurs juifs sont lancées par les Offices du Travail locaux ; les départs ont lieu d'Anvers les 13 juin, 14 juillet, 15 août et 12 septembre, de Bruxelles le 26 juin, de Charleroi le 31 juillet et de Liège le 3 août²².

Les Juifs réquisitionnés dans la région liégeoise reçoivent de l'Office du Travail de Liège un « ordre de prestation de travail » daté du 31 juillet et portant la signature de Stéphane Meunier, chef de service. Le contenu n'est pas fait pour apaiser leurs inquiétudes : « Présentez-vous lundi 3 août à 9 heures précises à l'Office du Travail, place Saint-Christophe, 2 à Liège. Votre mise au travail sera faite dans l'Organisation Todt. Votre logement et votre ravitaillement se feront dans des camps spéciaux. Emportez : costume de travail, linge, chaussures, gamelles, couverts, papiers d'identité, carte de ravitaillement, d'habillement et autres papiers. En cas d'absence, on

procèdera immédiatement à votre arrestation et votre déportation dans un camp de concentration en Allemagne et tous vos biens seront également confisqués ». Cet ordre précise encore qu'il est interdit aux familles ou aux amis d'accompagner les travailleurs à l'Office du Travail ou à la gare des Guillemins.²³

Inquiets, les destinataires des convocations se tournent vers les responsables de l'AJB, qui tentent de les rassurer en arguant que cette prestation de travail sera limitée dans le temps, que les travailleurs percevront un salaire et que pendant leur « prestation de travail », aucun autre membre de leur famille ne sera réquisitionné pour le travail obligatoire.²⁴ Cependant, en dépit des lourdes menaces proférées dans la convocation et des assurances données par les responsables de l'AJB, seuls 141 Juifs sur les 250 qui ont été convoqués dans l'agglomération liégeoise se présentent au rendez-vous de la place Saint-Christophe le lundi 3 août à 9h. Deux jours plus tard, Stéphane Meunier communique au major Otto Kurth les noms de ceux qui étaient absents et fait état de 163 Juifs présents, très probablement parce qu'il tient compte de travailleurs forcés venus de communes extérieures à l'agglomération liégeoise et d'un petit nombre d'autres qui avaient déjà quitté Liège le mois précédent.²⁵

De la place Saint-Christophe, les Juifs réquisitionnés sont conduits séance tenante à la gare des Guillemins et embarqués dans un train de voyageurs à destination du Nord de la France. Ce départ ne passe pas inaperçu de la population « Quelles scènes atroces ! », rapporte *La Libre Belgique* clandestine du 1^{er} septembre 1942 : « Liège, lundi 3 août 1942. – Les juifs devaient se présenter au bureau de l'Office du Travail, place Saint-Christophe, pour être déportés. Plus de 300 personnes se sont présentées. Jeunes et vieux étaient nantis de leurs bagages obligatoires, c'est-à-dire quinze jours de vivres et deux paires de chaussures. Sur tous les visages l'on pouvait lire l'inquiétude et le chagrin. Chacun d'eux abandonnait des êtres chers : les uns leur Maman, les autres, leur épouse et leurs gosses. Quelles scènes atroces ! Nous avons vu des enfants de 12 et 13 ans accrochés au cou de leur maman. Les uns et les autres pleuraient à chaudes larmes. Les Belges qui assistaient à cette déportation en masse, ne pouvant eux-mêmes cacher leurs larmes, avaient la figure crispée par la colère. Belges, souvenez-vous ! N'oubliez jamais que certains de nos compatriotes ont participé à ce crime et qu'au jour de la libération vous devrez leur faire payer cher leur trahison ! »

Parvenus à destination dans la soirée du 3 août, les Liégeois sont internés, pour la plupart, au camp de Dannes-Camiers, à vingt-cinq kilomètres de Boulogne-sur-Mer. Le camp est entouré de barbelés et de miradors, et les Juifs anversoises que les Liégeois y retrouvent – ils étaient arrivés par les convois des 13 juin et 18 juillet – sont en mauvaise condition physique, sous-alimentés ; les visages sont émaciés et les corps amaigris, épuisés. Certains portent les traces de sévices. Les Liégeois comprennent alors qu'ils ont été piégés et qu'ils sont devenus des forçats. Logés dans des baraques surpeuplées, ils ne reçoivent qu'une nourriture inconsistante et sont obligés de travailler jusqu'à dix-huit heures par jour. À ce rythme, on compte rapidement plusieurs décès. Huit Juifs de Liège sont renvoyés chez eux pour raisons médicales ; cinq d'entre eux seront déportés à Auschwitz quelque temps plus tard.²⁶ Quatorze autres parviennent à s'évader.²⁷ Une liste conservée au Services des victimes de la guerre à Bruxelles indique un salaire de 524,50 francs belges pour deux semaines. Mais il semble bien que les familles des travailleurs n'aient jamais rien perçu, ni à l'époque ni plus tard.²⁸

Mise au travail « à l'Est »

Le lundi 3 août, tandis que les travailleurs forcés quittent Liège pour le Pas-de-Calais, le comité liégeois de l'AJB fait parvenir à plusieurs dizaines de personnes, par lettre recommandée ou par porteur, une invitation

à « passer par le siège de notre association, 20 quai Van Beneden, pour y retirer une convocation au travail ». Certaines de ces lettres précisent plutôt « une convocation vous concernant », mais toutes, quelle que soit la version, portent l'ajout manuscrit : « d'urgence endéans les 24 heures »²⁹. La dernière phase de la « solution finale », celle de la mise à mort, vient de commencer pour les Juifs de la région liégeoise.

Le 11 juin précédent, Adolf Eichmann avait réuni à Berlin les responsables SS des affaires juives en Belgique, Kurth Asche, en France, Theodor Dannecker, et aux Pays-Bas, Willy Zöpf. Ensemble, ils avaient arrêté un programme de déportation de 125 000 Juifs de ces trois pays. « Il est prévu », écrit Eichmann onze jours plus tard, « d'acheminer vers le camp d'Auschwitz à partir de la mi-juillet ou du début d'août de cette année, aux fins de mise au travail, par trains journaliers de 1 000 personnes d'abord, quelque 40 000 Juifs de la France occupée, 40 000 Juifs des Pays-Bas et 10 000 Juifs de Belgique. Parmi ces personnes, il s'agit d'abord de cibler les personnes capables de travailler ».³⁰

Pour mener cette opération à bien en Belgique, Adolf Eichmann dépêche à Bruxelles le SS-Untersturmführer Anton Burger, qui assistera le *Judenreferent*, le SS-Untersturmführer Kurth Asche, dans l'exécution du programme défini à Berlin.

Le 15 juillet, Asche et Burger reçoivent au siège de la Gestapo à Bruxelles Maurice Benedictus, membre du comité directeur de l'AJB et président du comité local d'Anvers. Ce dernier, selon son journal intime³¹, aurait alors été informé que les Juifs allaient être mis au travail hors de Belgique, « mais dans les frontières de l'ancien empire allemand », et que l'AJB, conformément à ses statuts (« activer l'émigration des Juifs », selon l'ordonnance du 25 novembre 1941), devrait se charger de cette mise au travail. Tout se passerait d'une façon calme et humaine, aurait affirmé Burger, mais en cas de refus de l'AJB, « ils useraient des méthodes qui avaient fait leurs preuves en d'autres pays ». Benedictus avait répondu qu'il ferait de son mieux si tout se passait humainement. Burger lui promit qu'il n'y aurait pas de rafles et que les réquisitions resteraient limitées à 10 000 personnes. Celles-ci percevraient un salaire ; elles pourraient écrire à leur famille et recevoir des colis³². Benedictus avait accepté d'être nommé responsable de la mise au travail des Juifs, dans l'espoir, écrira-t-il, de pouvoir « adoucir un peu le sort de ceux qui devaient partir ». Il ajoutera toutefois : « Il avait d'ailleurs été porté à notre connaissance qu'en Hollande, le *Joodsche Raad* [Conseil juif] s'était trouvé dans la même situation et avait dû s'incliner, sans possibilité de sauver qui que cela soit, les Allemands faisant des rafles dès le début de la mise au travail. »³³

Le lendemain de cette entrevue, Anton Burger reçoit Salomon Van den Berg et Nico Workum, présidents des comités AJB de Bruxelles et d'Anvers. Le SS les informe qu'il a nommé Maurice Benedictus « commissaire aux travaux des Juifs » ; ils devront le soutenir dans l'accomplissement de sa tâche³⁴. « Je crains qu'il s'agit de la déportation en masse de la population juive en Belgique », note Van den Berg dans son journal, au sortir de cet entretien³⁵.

Benedictus avait également reçu l'ordre d'établir « en dix jours de temps un fichier de tous les Juifs en Belgique ».³⁶ Cette tâche, commencée le 17 juillet sous la direction d'Alfred Blum, secrétaire général du comité directeur de l'AJB, est achevée le 25 juillet. Le fichier créé dépasse de deux mille noms le quota de 10 000 Juifs exigé par les nazis³⁷.

Le jour même où ce fichier est achevé, quatre membres de la 1^{re} compagnie (dite « juive ») du corps mobile des Partisans Armés, la branche militaire du Front de l'Indépendance, protégés à l'extérieur par une dizaine de leurs camarades, s'introduisent dans les locaux du service de la mise au travail de l'AJB à Bruxelles, tiennent en respect le personnel présent, dont Noé Nozyce, avec une arme de poing et incendient

le fichier.³⁸ Cette action symboliquement forte, bien évidemment entrée dans la légende de la résistance juive en Belgique, n'en était pas moins vaine car ce qui venait d'être détruit n'était qu'une copie ; l'original du fichier se trouvait déjà entre les mains de la *Sipo-Sd*. De ces quatre résistants, Szaja Rochmann, Wolf Weichmann, Mojsesz Rozenwajjg et Mordka Bresler, le dernier était un Liégeois qui avait combattu en Espagne dans les Brigades internationales. De sorte que, pour un court instant, dans ces locaux bruxellois de l'AJB, le face à face de deux Liégeois incarnait la confrontation de deux stratégies extrêmes de survie des Juifs au cours de cette période dramatique : Noé Nozyce, légaliste, dirigeant liégeois et national de l'AJB, appelant à l'obéissance ; Mordka Bresler, passé à la résistance active au sein des Partisans Armés, exhortant à l'insoumission. Bresler sera abattu en rue le 19 novembre 1942, Weichmann et Rozenwajjg fusillés au Tir national le 9 septembre 1943 et Rochmann abattu, selon la version officielle, le 26 novembre 1943 alors qu'il tentait de s'évader du camp de concentration de Mauthausen. Nozyce, déporté à Auschwitz avec sa famille en avril 1943, en reviendra vivant – mais seul.

À Liège, les premières convocations sont remises à leurs destinataires dans les derniers jours de juillet 1942. Ce sont en réalité des « ordres de prestation de travail » (*Arbeitseinsatzbefehl*) portant l'en-tête du Commandement militaire allemand, la signature d'Ernst Ehlers, alors chef de la *Sipo-Sd* en Belgique, et un tampon à l'encre rouge attestant que le document est délivré par l'Association des Juifs en Belgique. Le destinataire reçoit ainsi l'ordre de « se rendre au camp de rassemblement de Malines Caserne Dossin, sous peine d'être arrêté et déporté dans un camp de concentration en Allemagne et de voir ses biens confisqués ». Comme le destinataire doit signer un accusé de réception (le fameux « talon » ou « coupon » des « cartes grises » qu'on retrouvera à la libération dans les accusations portées contre les responsables de l'AJB), le comité de l'AJB peut dresser aisément la liste des personnes auxquelles la convocation n'a pu être remise en mains propres, demander à leur sujet des renseignements complémentaires aux administrations communales, puis transmettre le tout à la *Feldkommandantur*.³⁹

Pour atteindre l'objectif fixé à Berlin par Adolf Eichmann, la machine de mort lancée par les nazis vers la mi-juin devait tourner à plein rendement. À cette fin, il fallait que les Offices du Travail, les administrations communales, l'AJB et même les polices communales servent efficacement de courroie de transmission aux Allemands de la *Militärverwaltung* et de la *Sipo-Sd*⁴⁰. Il fallait, enfin, que les Juifs obtempèrent. Or cette machinerie a des ratés depuis le début. 11% à 15% des Juifs réquisitionnés pour travailler dans la région liégeoise ne s'étaient pas présentés ; près de 35% des Juifs requis d'aller travailler dans les camps de l'Organisation Todt avaient fait défaut. À présent, malgré les menaces proférées dans l'ordre de prestation de travail, trop peu de Juifs se rendent volontairement à la caserne Dossin à Malines. L'objectif assigné par Berlin risque de ne pas être atteint.

Le SS-Untersturmführer Kurth Asche contraint alors les directeurs de l'AJB de signer une circulaire qui, à partir du 1^{er} août, est systématiquement jointe aux ordres de prestation de travail.⁴¹ Les signataires – S. Ullmann (grand-rabbin de Belgique et président de l'AJB), M. Blum (président de la communauté israélite de Bruxelles), S. Van den Berg (président du comité AJB de Bruxelles), M. Benedictus (chef de l'administration de l'AJB), N. Nozyce (président du comité AJB de Liège), J. Mehlwurm (président du comité AJB de Charleroi), D. Lazar (président de l'OCIS) et R. Holzinger – mettent les destinataires en garde contre « les fâcheuses conséquences tant pour votre famille que pour la population juive tout entière du pays » que pourrait entraîner leur désobéissance.

Il faut croire que les effets de cette menace furent des plus limités puisque la circulaire ne fut plus envoyée après le 3 septembre.⁴² À cette date, en tout cas, les Juifs n'obéissent pratiquement plus à l'ordre donné par l'occupant ; ils ne se rendent plus volontairement à Malines.

OFFICE DU TRAVAIL DE LIÈGE
Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale

A97

IHOES
3 Av. Montsqueleu
B - 4101 Sersaing
Tél.-Fax 04-330 84 28

M. Alf. Allent
rue de Foulcaux n° 45
Liège

N/Réf. KO/WE/EW/ Date 4 JUIL

Monsieur,
Madame,
Mademoiselle,

Rue de Foulcaux n° 45

Veuillez vous présenter à l'Office du Travail, 2 Place-Saint-Christophe-2 à Liège:

Jour de la présentation: Mardi
Date de la présentation: 29.7.42
Heure de la présentation: 11h30

au bureau n° 8

Nous vous prions de vous munir de tous documents originaux relatifs à vos études, votre identité, votre travail, notamment un certificat de votre employeur actuel.

En outre, veuillez remplir très soigneusement le questionnaire ci-joint et le rapporter lors de votre visite à l'Office du Travail.

OFFICE DU TRAVAIL DE LIÈGE
Département "Régie du Travail"
Fouard.

Convocation à l'Office du Travail. © IHOES.

Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale
OFFICE DU TRAVAIL

La Firma De Wergifosse
Barchon

JULI

Le demandeur d'emploi dénommé ci contre vous est présenté suite à votre offre n° M. Babun Lew

Date de la présentation 29.7.42
Heure de la présentation 11h
Profession: manouvrier

Rue Dony &
Liège

44

AU DIRIGEANT DE LA FIRME

Prérez de vouloir bien répondre avec précision aux questions posées ci dessous.

Le demandeur d'emploi a-t-il été accepté? Dans la négative:

Dans l'affirmative: a) Pourquoi le candidat a-t-il refusé l'emploi?

Depuis quand? b) Quels sont vos griefs?

c) L'emploi a-t-il été occupé entretemps et par qui?

Salaires: Avez-vous d'autres demandes ou remarques à formuler?

Date: 

(Signature et cachet de la firme)

Mis au travail par l'Office du Travail, Lew Babun a été embauché par la firme De Wergifosse à Barchon le 29 juillet 1942. © Archives privées.

42

Monsieur Vanderschelden
Ingénieur Civil

O d e u r

EK/WE/EL /14634 17.7.42

Application de l'ordonnance du 8.5.42 (Juifs)

Monsieur,

En application des paragraphes V et VIII de l'ordonnance précitée, nous vous prions de procéder à la date du 17.7.42 au licenciement de ROZEN Bertha née le 22.4.25 demeurant rue du Fer 6 Liège et occupée à votre firme en qualité de O/ Agricole.

Veuillez nous accuser réception de la présente.

De plus, par suite de ce licenciement, une place devient vacante dans votre entreprise, en conséquence, nous vous prions de nous communiquer une offre mentionnant toutes les conditions requises afin que nous puissions pourvoir au remplacement de cette personne.

Agrées, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT ROZIE DU TRAVAIL

E. Meunier

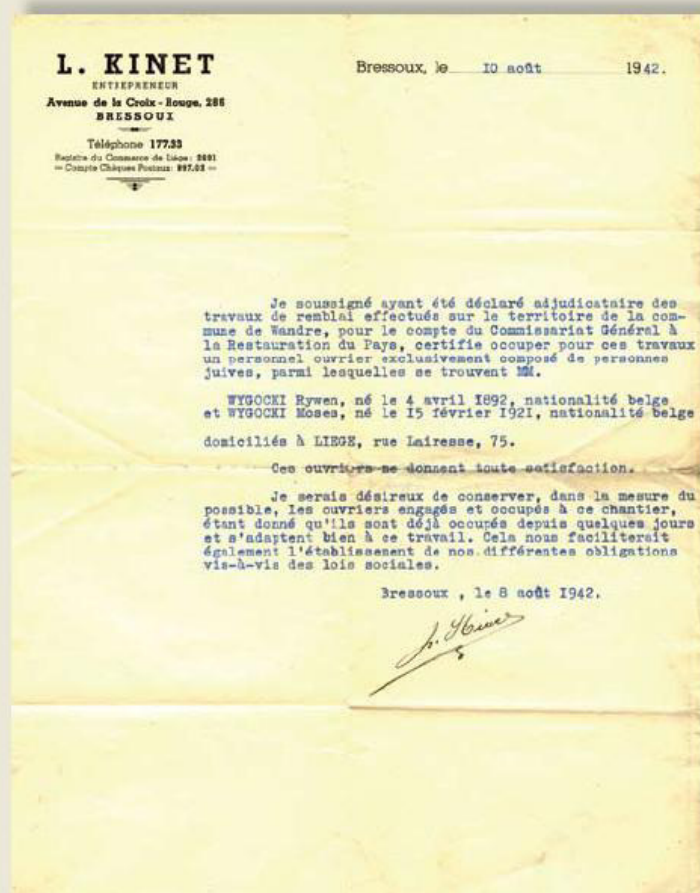
© AM.



© Archives privées.

Licenciée le 17 juillet 1942 sur intervention de l'Office du Travail de Liège, Bertha Rozen est remise au travail le 20 à la FN, où sont contraintes de travailler la plupart des femmes juives de la région liégeoise.

Mise au travail dans la région liégeoise



© Archives privées.

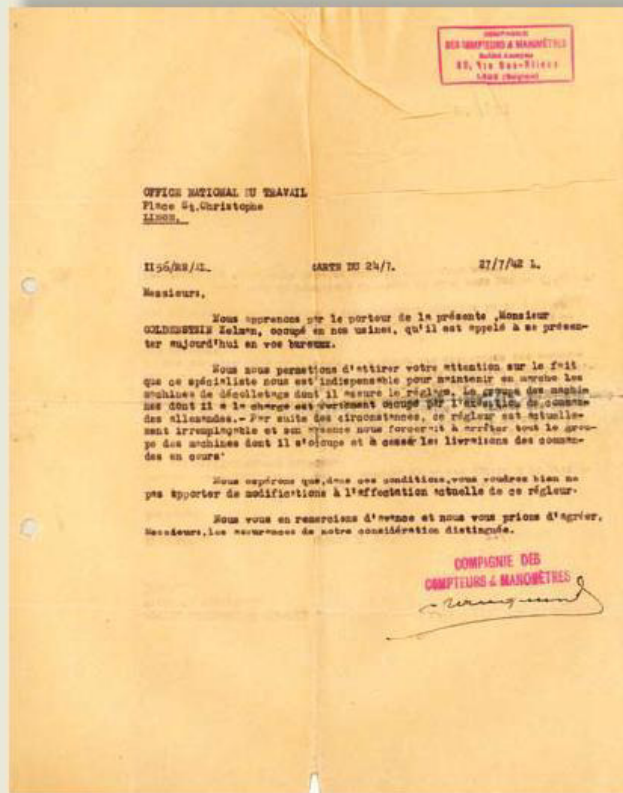
L'entrepreneur Kinet intervient auprès de l'Office du Travail de Liège en faveur de deux de ses employés juifs qui viennent vraisemblablement d'être convoqués pour une autre mise au travail obligatoire. Il obtient provisoirement gain de cause. Rywen Wygocki et son fils Moses, de nationalité belge, seront toutefois déportés de Malines en mai et juillet 1944. Le père ne reviendra pas d'Auschwitz.

Mise au travail dans la région liégeoise



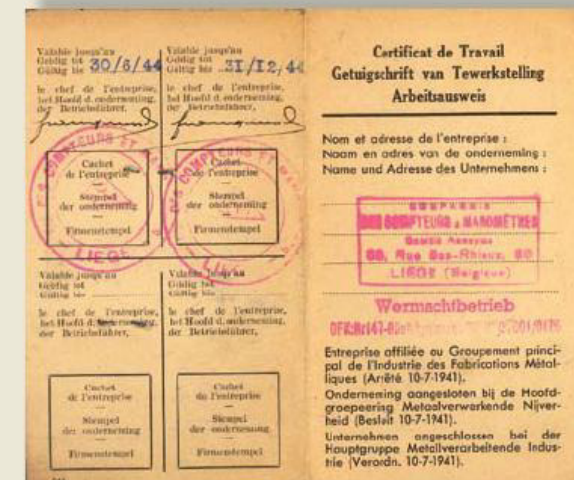
Wandre, chantier Kinet, août 1942. De g. à dr. : ci-dessus : debout, 3^e : Rywen Wygocki ; agenouillés, 2^e : Moses Wygocki ; 4^e : Yacov Gouralnik. Ci-dessous : avec l'écharpe, Moses Wygocki ; avec un béret : Yacov Gouralnik. © Archives privées.





© JMVD.

Zalman Goldenstein, arrivé à Liège en 1928, travaille à la Compagnie des Compteurs et Manomètres, à Liège, depuis 1929. À la fin de juillet 1942, l'Office du Travail le convoque pour lui donner une autre affectation. Son employeur intervient aussitôt en sa faveur et François Pirard, chef de service à l'Office du Travail, en accord avec l'Oberfeldkommandantur, l'autorise à conserver son emploi aussi longtemps qu'il sera irremplaçable. L'échéance est prorogée tous les trois mois. Le 5 juillet 1944, cependant, Zalman Goldenstein, son épouse et leur fils Georges sont arrêtés à leur domicile lors d'une action générale menée contre les Juifs de nationalité belge. Ils sont déportés de Malines par le XXVI^e convoi du 31 juillet 1944. Seul Zalman Goldenstein rentrera d'Auschwitz.



Certificat de travail (recto) © JMVD.



Certificat de travail (verso) © JMVD.

OFFICE DU TRAVAIL DE LIÈGE
 MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

OFFICE DU TRAVAIL, RUE LAMBERT-LE-BÈGUE, 4, LIÈGE TÉLÉPH. : 101 02 TÉLÉGR. : OFFITRA C. C. P. : 1052 41

*
 V. réf. V. lettre N. lettre N. réf. DATE
 Liège, le 30. IX. 1942

Concerné: GOLDSTEIN ZALMAN

ATTESTATION

La Direction de l'Office du Travail de Liège déclare que le nommé GOLDENSTEIN Zalman, né le 4.5.1908, a été autorisé d'accord avec l'O.F.K.589 à rester au service de la firme " Compteurs & Manomètres à Liège " en qualité de réglleur-outils jusqu'au 30 septembre 1942. Etant donné qu'il n'a pu être pourvu au remplacement de cet ouvrier, nous reportons le délai de cette autorisation au 31 Décembre 1942.

OFFICE DU TRAVAIL DE LIÈGE.
 2, PLACE ST CHRISTOPHE.
Grand

30. 9. 1942

Recto © JMVD.

2
 22.3.44
 OFFICE DU TRAVAIL DE LIÈGE

Le délai de la présente autorisation devait être reporté à Noël non eckant fin mai 1943 étant donné qu'il n'y a pas eu de pu être pourvu au remplacement de cet ouvrier.

Grand

a reporter à nouveau pour un délai de trois mois eckant fin août 1943

Grand

Le délai de la présente autorisation se trouve reporté du 30 novembre 1942 à Liège, le 23/12/42

Kobler

Le délai de la présente autorisation est reporté au 29 février 1944 Liège, le 22.1.43.

Kobler

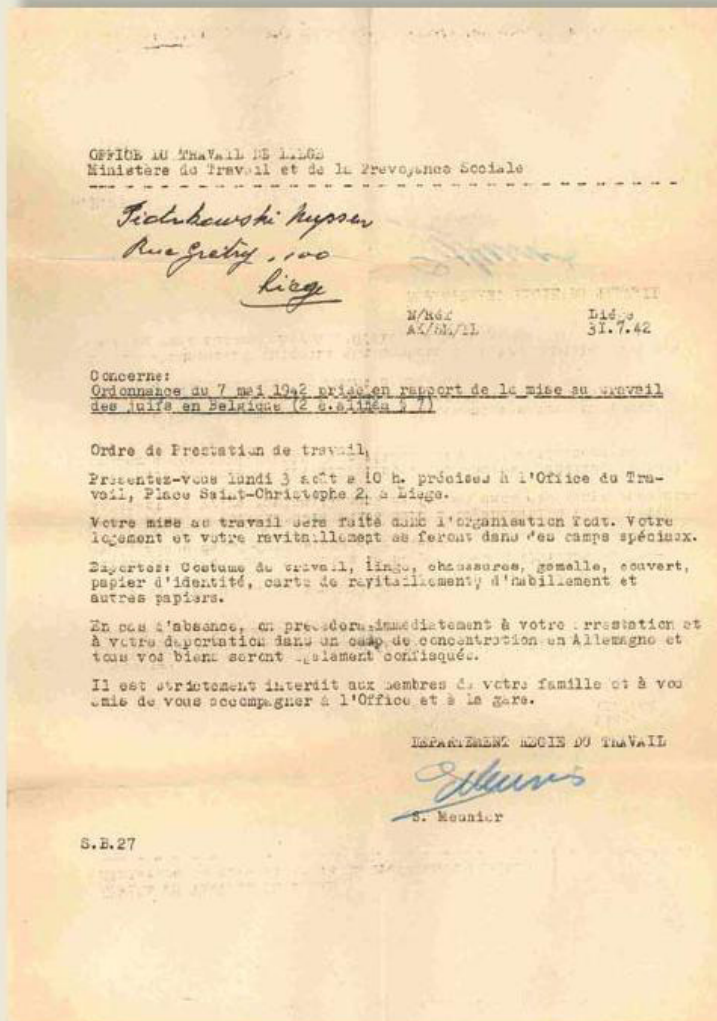
Le délai de la présente autorisation est reporté au 31 mai 1944 Liège, le 23.3.44.

Kobler

Le délai de la présente autorisation est reporté au 31 août 1944 Liège, le 25.8.44.

P. G. Clappart

Verso © JMVD.



Convocation de l'Office du Travail de Liège. © JMVD.

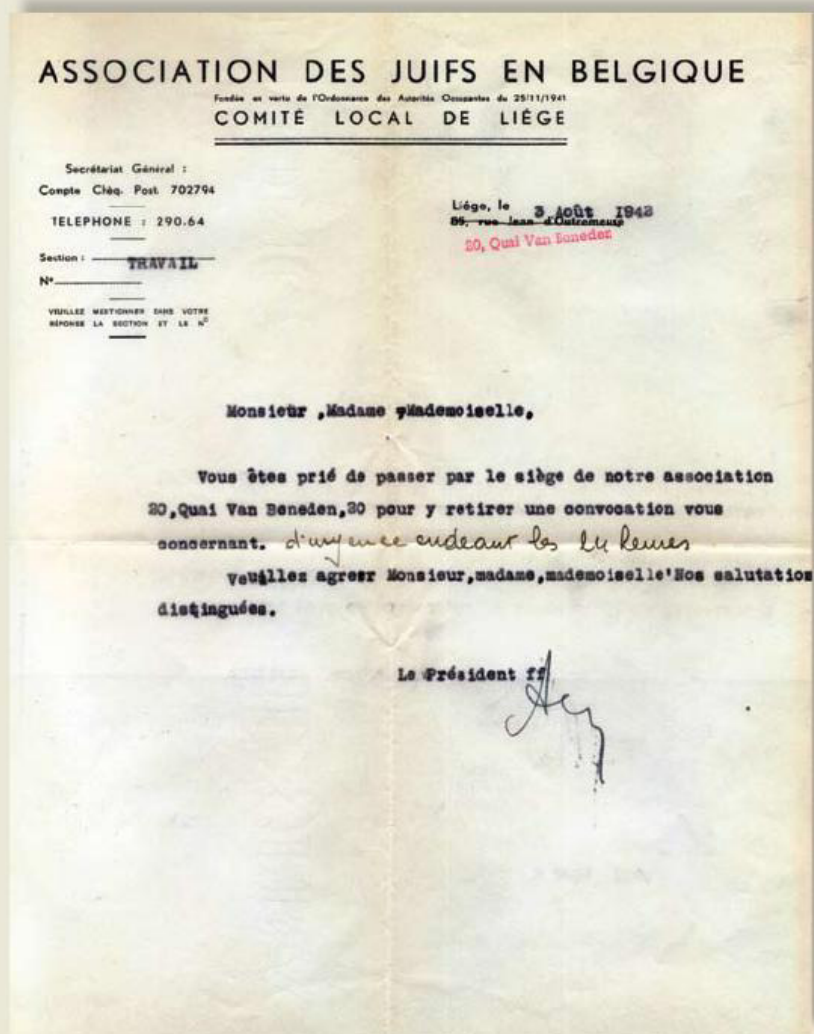
LOHNÜBERWEISUNG 1246

der Firma: **Albert JUNG**, Buskirchen Feldpostn.: 39 925 P. 4194
Einzahlende Dienststelle: Oberbauleitung in Audingham
Leistungsperiode vom 9. August bis 22. August 1942.

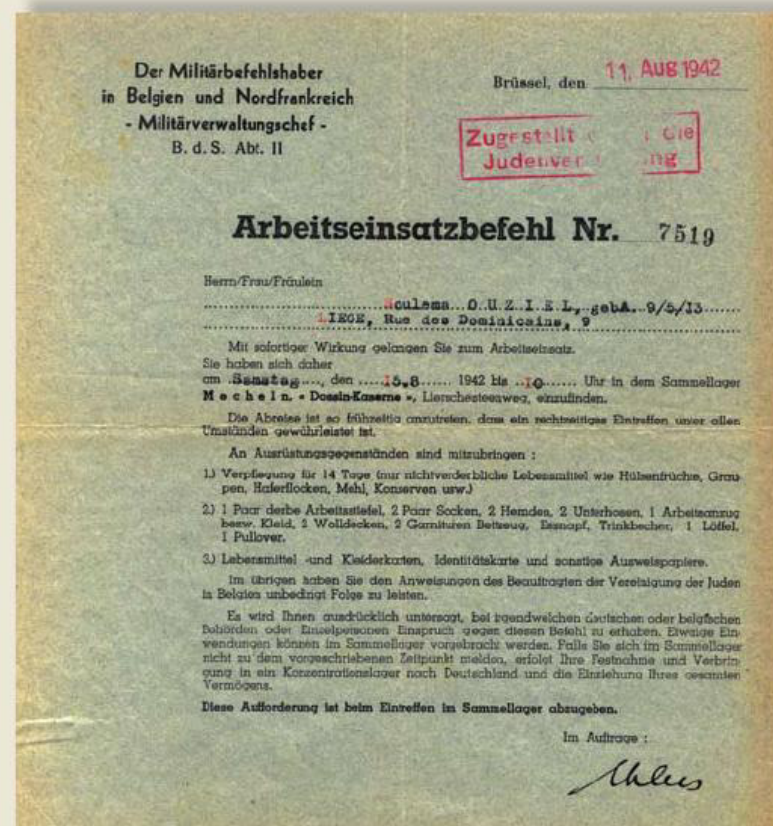
Blatt I Juden.

PA Nr. D. ARBEIT.	NAME U. VORNAME DES ARBEITERS	NAME, VORNAME U. GENAUE HEIMAT- ANSCHRIFT D. EMPFÄNGERS	ÜBERWEISUNGSBETRAG	
			Frnk	Deuts
✓3001	Treerjier, Ela ✓	Zygelman, Fejga Liege, Rue Lairesse 53		524, 50
✓2 ✓	Cykorja, Samul ✓	Taraksy, Jite Liege, Quai des Tanneurs 17		524, 50
0 ✓3 ✓	Elbinger, Imanuel ✓	Elbinger, Cypora Liege, Avenue Fr. Ferrer 6		524, 50
✓4 ✓	Solbart, David ✓	Marsak, Guois Liege, Rue Frederyk Nynt 4		524, 50
✓5 ✓	Konath, Aaron ✓	Grünseiger, Cyria Liege, Quai de la Batte 12		524, 50
✓6 ✓	Barak, Simon ✓	abwesend		- -
0 ✓7 ✓	Isackowicz, Jakob ✓	Adler, Htel, Bressoux, Rue du Moulin 94	<i>10</i>	524, 50
0 ✓8 ✓	Goldsman, David ✓	Scwalmies, Dwojra Liege, Rue de vice 16	<i>10</i>	524, 50
0 ✓9 ✓	Flakas, Boris ✓	Hourey, Marger, Louise Liege, Rue d' Amercois 43	<i>10</i>	524, 50
✓10 ✓	Fraylick, Bernard ✓	Fraylick, Imanuel Liege, Rue du Per 17		524, 50
✓11 ✓	Masemblum, Szym ✓	Bialkownicz, Helene Bressoux, Rue du Moulin 41		524, 50
✓12 ✓	Borkiensztain, Abraham ✓	Lenkowicz, Rywka-Leja Liege, Rue Pierreuse 58		524, 50
✓13 ✓	Rosenberg, Charakiel ✓	Piszman, Roba-Lea Geraing, Place Fairay 22		524, 50
✓14 ✓	Silberstein, Wolf ✓	Fruchtgarten, Emma Liege, Rue Douffet 84		524, 50
✓15 ✓	Szymkowicz, Bernard ✓	Richter, Ferla Liege, Rue Sous l'Eau 56		524, 50
0 ✓16 ✓	Bzialowski, " ✓	Lisnak, Rochla-Cypra Bressoux, Rue de Jupille 15		524, 50
✓17 ✓	Berenbois, Itoc ✓	Fravalier, Beila Grivegnée- Rue du Travail 12		524, 50
✓18 ✓	Wand, Aaron ✓	Fleischhacker, Tauba Liege, Rue St. Thomas 5		524, 50
✓19 ✓	Wand, Jakob ✓	dito		524, 50
✓20 ✓	Wand, Wolf ✓	dito		524, 50
✓21 ✓	Schilitz, Michael ✓	Sieradson, Golda Geraing, Rue Franccia 33		524, 50
✓22 ✓	Schilitz, Salomon ✓	dito		524, 50
✓23 ✓	Frydman, David ✓	Hierkowski, Hena Liege, Rue St. Margueritte 164		524, 50
24.				
Gesamt: Blatt I.				11550, 00

Liste nominative des travailleurs juifs liégeois employés par la firme Albert Jung à la construction du Mur de l'Atlantique (page 1). © SVG.



© Archives privées.



© Archives privées.

La mise au travail « à l'Est », dernière phase de la « solution finale », commence en Belgique vers la fin de juillet 1942. La *Sipo-Sd* remet au comité directeur de l'AJB des ordres de prestation de travail (*Arbeitseinsatzbefehle*) préétablis – sur base d'une liste de 12 000 noms communiquée par le comité directeur lui-même. Ce dernier les fait suivre au comité liégeois, qui a pour mission de les transmettre aux Juifs concernés. Ceux-ci reçoivent alors un courrier (« express », « recommandé » ou par porteur) les priant de passer au siège local de l'AJB pour y « retirer une convocation vous concernant ». Ce sont les sinistres « convocations à Malines », qui hantent toujours la mémoire collective des Juifs de Belgique.

Mise au travail « à l'Est »

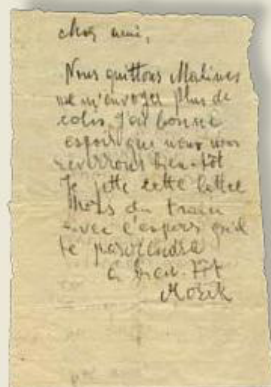


Seraing, 28 juillet 1942. Télégramme de Samuel Winter à l'A.J.B. de Bruxelles. © OE.

Mise au travail « à l'Est »



Caserne Dossin, Malines, sans date © JMVD.



15 janvier 1944. Message jeté du train (XXIII^e convoi) par Mosick Lajb Abramowicz et adressé à Nestor Franquet, chez qui sa famille est cachée. 15 jours plus tard, il écrit à nouveau d'Auschwitz, d'où il ne reviendra pas. © Archives privées.



Février ou mars 1944. Rudla Werszawska et Chil Brin, les parents d'Israël Brin, qui réside à Liège, arrivent à Drancy, d'où ils seront déportés à Auschwitz par le LXIX^e convoi du 7 mars 1944. © Archives privées.

Le tableau présenté ci-dessous indique clairement qu'à partir du 18 août, soit deux semaines seulement après le début des déportations, pratiquement plus aucun Juif de Liège ne se rend à Malines de son plein gré.⁴³

Transport	Date départ	Déportés à bord	<i>Arb.befehl</i>	Liégeois à bord	Liégeois <i>Arb.befehl</i>
01	04.08.1942	999	832	70	65
02	11.08.1942	999	839	24	15
03	15.08.1942	1 000	739	2	1
04	18.08.1942	1 000	12	2	0
05	25.08.1942	996	487	4	0
06	29.08.1942	1 000	823	2	0
07	01.09.1942	1 000	72	6	0
08	08.09.1942	1 000	107	75	1
09	12.09.1942	1 000	0	70	0
10	15.09.1942	1 048	0	6	0
11	26.09.1942	1 742	0	101	0
12	10.10.1942	1 000	0	13	1
13	10.10.1942	681	0	2	0
14	24.10.1942	997	0	1	0
15	24.10.1942	447	0	0	0
16	31.10.1942	999	0	86	0
17	31.10.1942	938	0	49	0

NB : *Arb.befehl* = *Arbeitseinsatzbefehl* = s'est présenté à Malines avec un ordre de prestation de travail à la main, donc volontairement.

Plus généralement, selon l'historienne Laurence Schram, sur les 12 000 Juifs qui ont reçu l'ordre de prestation de travail, seuls 4 023 ont obtempéré et se sont rendus à Malines volontairement.⁴⁴ Après le 3 septembre, les SS renoncent à convoquer les Juifs et procèdent à des rafles et des arrestations domiciliaires pour remplir les convois.

Certes, ne pas obéir aux convocations à Malines ne signifie pas encore passer dans la clandestinité, encore moins créer ou rejoindre un mouvement de résistance à la persécution. Toutefois, les Juifs ont pressenti très rapidement qu'il est plus prudent de prendre le risque de désobéir que de consentir à être déporté vers une destination inconnue qui ne leur dit rien qui vaille.

Confrontés à la désobéissance grandissante des Juifs, les Allemands renoncent à la manière douce et recourent aux « méthodes qui ont fait leurs preuves en d'autres pays », comme les SS Asche et Burger en avaient menacé Benedictus le 15 juillet. Ils s'en prennent d'abord aux Juifs qui contreviennent aux ordonnances et transfèrent à Malines les détenus de droit commun arrivés en fin de peine. Ils se lanceront ensuite dans une campagne d'arrestations domiciliaires ciblées.

Leibusz Michelzon (Lodz, 1925 – Auschwitz, août 1942) Dans l'espoir d'échapper à la mise au travail dans la région liégeoise en se faisant condamner à une peine de prison, Leibusz Michelzon commet, avec un ami, Léon Piette, un vol à l'étalage. Il est condamné le 20 juin 1942 par le tribunal de la *Feldkommandantur 520* à deux mois d'emprisonnement. À l'expiration de sa peine, le 11 août, les Allemands le conduisent à la caserne Dossin à Malines. Il est l'un des deux Juifs de Liège du III^e convoi, parti pour Auschwitz le 15 août 1942.

Aron Wolfson (Radomsk, 1906 – Auschwitz, août 1942) est contrôlé par des *Feldgendarmen* à Anvers le 2 juin 1942, alors qu'il se déplace sans autorisation de circuler. Condamné à quinze jours d'emprisonnement par le Conseil de guerre allemand siégeant à Liège, il obtient cependant un sursis en raison de la grossesse de son épouse. Après la naissance de sa fille Anny Augusta, le 2 août, Aron Wolfson purge sa peine à partir du 16 août à la citadelle de Liège. Le 26, il est transféré à la caserne Dossin à Malines et déporté par le VI^e convoi du 29 août 1942.

Rafles à Anvers et Bruxelles, arrestations domiciliaires à Liège

Dans la nuit du 15 au 16 août 1942, une grande rafle est organisée à Anvers par la *Sipo-Sd* et les *Feldgendarmen* avec l'aide de la police du bourgmestre Léon Delwaide. Un millier de Juifs sont arrêtés. Quelques jours plus tard, dans la nuit du 28 au 29 août, 1 243 Juifs sont à nouveau rafles par les mêmes policiers anversois, toujours sur réquisition de l'occupant – cette fois, sans présence allemande.⁴⁵ À Bruxelles, dans la nuit du 3 au 4 septembre, la police allemande, secondée par deux agents de police – réquisitionnés malgré le refus catégorique du bourgmestre Coelst de mettre la police communale à la disposition des Allemands, boucle le quartier de la gare du Midi et arrête 718 Juifs. La *Sipo-Sd* arrête également des membres du personnel de l'AJB. Benedictus et Nozyce interviennent auprès de Kurt Asche pour que leurs collaborateurs soient préservés. Des cartes de légitimation les immunisant contre la déportation leur sont délivrées suite à un accord entre la *Militärverwaltung* et la *Sipo-Sd*.⁴⁶

À Liège, le mode opératoire sera plus sélectif. Il n'y aura pas de rafle, c'est-à-dire le bouclage d'une rue ou d'un quartier suivi de la capture systématique, maison par maison, des Juifs qui s'y trouvent, mais des arrestations visant de façon spécifique les personnes qui dérogent aux dispositions relatives à l'emploi des Juifs ou qui n'ont pas répondu aux convocations. Être employé par l'AJB ne constitue plus une protection.

Le jeudi 27 août 1942, la police allemande opère une descente minutieusement préparée dans deux communes de l'agglomération, Seraing et Liège. À Seraing, les Allemands investissent les habitations de 17 familles juives, réparties dans sept rues voisines l'une de l'autre.

Seraing, rues de l'Industrie, des Pierres, Ferrer, du Marais

Anna Majmin habite avec ses trois enfants Hélène, Bertha et Nathan, au rez-de-chaussée du n°49 de la rue de l'Industrie, à Seraing. Elle s'est absentée à quatre heures du matin pour aller prendre son travail à la FN, où elle a été placée de force le 15 août. Ses enfants sont seuls ; le père, Luzer Dombrowicz, a été mis au travail au début du mois au camp de Dannes-Camiers. Au premier étage habitent sa sœur jumelle Rachla et son mari Moszek Berkowicz, le fils de celui-ci, Adolf, né à Liège en 1929, et le fils qu'ils ont eu ensemble, Nathan, né à Liège en 1937. À six heures du matin, la maisonnée est réveillée par des *Feldgendarmen* accompagnés de civils. Au 34 de la rue des Pierres sont arrêtés Fajga Kutas et ses enfants. Le père, Benjamin Raszkin, est au travail au charbonnage de Cockerill-Colard. Au 160 de la rue Ferrer, les Allemands se saisissent de Gela Zygmunt et de ses deux filles, Jeanne et Marguerite. Leur père, Szulem Hamel, est également à Dannes-Camiers. Au 42 de la rue du Marais sont encore arrêtées Mieszla Miesiadznik et sa belle-fille Sara Baila Kutas. Au total, cela fait une trentaine de personnes, qui sont rassemblées à la permanence de police de l'hôtel de ville de Seraing – bien que la police belge ne semble pas impliquée dans l'opération. Les personnes qui n'étaient pas à leur domicile sont arrêtées sur leur lieu de travail, comme Anna Majmin et Benjamin Raszkin. Tous sont ensuite transférés par camion à la citadelle de Liège.⁴⁷ [voir ci-dessous, p. 119]

Le même jour, vingt familles sont appréhendées à Liège-ville, un Juif est arrêté à Angleur, trois à Ans et deux à Bressoux. Au nombre des personnes arrêtées figurent huit membres du personnel local de l'AJB, alors que quatorze employés de l'Association ont déjà été déportés depuis le début de ce mois d'août. Toutes les personnes arrêtées ce jour-là sont incarcérées à la citadelle. Les jeunes filles et les femmes qui peuvent justifier d'un emploi à la FN sont cependant remises en liberté, avec leurs enfants de moins de quinze ans. Les autres, soit 75 personnes dont 20 enfants de moins de quinze ans, sont transférés à Malines trois jours plus tard et complètent le VIII^e convoi qui partira à destination d'Auschwitz le 8 septembre 1942 avec un millier de Juifs à son bord. Seuls 34 en reviendront.⁴⁸

Cette première vague d'arrestations n'entraîne pas encore de sauve-qui-peut général au sein de la population juive de Liège. Seuls ceux qui ont été directement confrontés au danger décident de passer sans délai dans la clandestinité, comme par exemple Marguerite Hamel, Fajga Kutas ou Anna Majmin et ses trois enfants.

Cette deuxième vague d'arrestations ne déclenche pas non plus la fuite généralisée des Juifs de l'agglomération liégeoise. Ils ne répondent plus aux convocations, certes, mais restent chez eux en espérant que le pire soit passé. Seules quelques personnes préparent activement leur fuite.

Quinze jours plus tard, le 11 septembre, les Allemands procèdent à une nouvelle série d'arrestations domiciliaires ciblées, toujours sur base de listes nominatives ou de dénonciations. Au cours de cette seule journée, les *Feldgendarmen* emprisonnent 70 personnes, dont 13 enfants de moins de quinze ans. Toutes seront déportées à Auschwitz par le IX^e convoi du 12 septembre 1942.

Cette fois, ceux qui travaillent en conformité avec la réglementation allemande ne sont plus épargnés : 26 ouvrières et ouvriers de la FN sont arrêtés, 17 dans l'usine, les autres à domicile. Pourtant, le 21 août précédent, Grigorijs Garfinkels, secrétaire général et trésorier du comité liégeois de l'AJB, avait

écrit « aux ouvriers et ouvrières juifs de la FN » pour leur annoncer que « nos pourparlers continuels avec la direction de la FN ont donné des résultats très importants pour vous [...] elle nous a de nouveau confirmé qu'elle ne négligera rien pour que vous puissiez rester à son service, même en cas de réception d'un autre ordre de prestation de travail », à condition toutefois de donner entière satisfaction et de respecter rigoureusement l'isolement auquel les ouvriers juifs sont contraints. À cet égard, « au cas où une plainte serait adressée à l'administration de la FN ou à l'Autorité Occupante, la direction se verrait obligée de licencier tout le personnel juif, ce qui provoquerait des suites très désagréables ».⁵⁰

Cette deuxième vague d'arrestations ne déclenche pas non plus la fuite généralisée des Juifs de l'agglomération liégeoise. Ils ne répondent plus aux convocations, certes, mais restent chez eux en espérant que le pire soit passé. Seules quelques personnes préparent activement leur fuite.

Marguerite Hamel, Fajga Kutas, Anna Majmin [voir ci-dessus, p. 118]

Libérée de la citadelle, Marguerite Hamel retourne seule à Seraing. Avec l'aide d'un voisin, Henri Simons, qui est inspecteur de police, elle se réfugie à la Maison des religieuses de la Miséricorde, rue des Clarisses à Liège, et y reste cachée jusqu'à la libération. Fajga Kutas réussit à vivre discrètement chez elle jusqu'à la libération, avec l'aide de voisins. Anna Majmin reprend un temps son emploi à la FN puis se cache dans la région liégeoise avec sa fille Hélène jusqu'à la fin de la guerre. Ses deux plus jeunes enfants, Bertha et Nathan, sont placés dans une colonie de vacances à Banneux par le service social de l'Espérance-Longdoz, vraisemblablement en relation avec le réseau de l'avocat Max-Albert van den Berg.⁴⁹ Ils sont ensuite accueillis au home de la Vierge des Pauvres, à Banneux, puis hébergés dans différentes institutions catholiques. Bertha passera la dernière année de l'occupation à Petit-Rechain, dans la région de Verviers, et Nathan à Polleur dans la ferme de la famille Nyssen.

Brandel Krandel (Varsovie, 1899 – Auschwitz, 1942) arrive en Belgique en décembre 1921 et s'installe à Bruxelles, où elle vit maritalement avec Moszek Micmacher (Przytyk 1895- Auschwitz, 1942). De cette union naissent deux enfants : Rosa (Bruxelles, 1925 – sort ultérieur à 1945 inconnu) et Maximilien (Bruxelles, 1929 – Auschwitz, 1942). Dans les années 1930, le couple s'installe à Jemeppe ; Moszek Micmacher y exerce la profession de tailleur d'habits. Suite à un arrêté d'expulsion pris en novembre 1939, il quitte la Belgique et s'installe en France en mars 1940. Il sera déporté de Drancy à Auschwitz par le convoi 8 du 5 juin 1942. Brandel Krandel exerce également la profession de tailleur ; Maximilien est aux études et Rosa quitte sa mère et son frère à une date indéterminée pour une destination inconnue. Le 26 août 1942, Brandel Krandel est mise au travail à la FN. Dans le courant de septembre, la *Feldgendarmerie* investit son domicile en pleine nuit et l'arrête avec son fils. Le 11 septembre, ils sont transférés à la caserne Dossin et déportés le lendemain par le IX^e convoi. Rosa Micmacher a survécu à la persécution nazie.

Moïse Braitbart (Kalisz, 1899 – Ludwigsburg, mai 1944), arrivé en Belgique en novembre 1925, est colporteur en bonneterie quand commence l'occupation. À la fin de mars 1942, il est radié du registre de commerce. Le 21 juillet suivant, il est forcé de travailler à la FN. Arrêté sur son lieu de travail le 11 septembre et transféré le jour même à la caserne Dossin, à Malines, il est déporté le lendemain par le IX^e convoi. Sa femme Rywka Bulwa et sa fille Colette Braitbart ont survécu à la persécution nazie.

Un 24 septembre fatidique

La rafle liégeoise du 24 septembre constitue un tournant décisif tant pour les Juifs que pour les non-Juifs. Les premiers comprennent définitivement et en masse qu'ils doivent se rendre insaisissables ; les seconds, en nombre croissant, vont aider les premiers à passer inaperçus. C'est désormais la question de la clandestinité qui se pose avec acuité à des milliers de personnes, traqués ou sauveurs, que rien ne prédisposait à cela.

À la fin de septembre 1942, les Allemands décident de lancer une rafle généralisée afin d'arrêter le plus grand nombre possible de Juifs. Prévue pour le 24, elle est minutieusement préparée la veille lors d'une réunion générale du personnel de l'antenne liégeoise de la *Sipo-Sd*, au boulevard d'Avroy. Des groupes d'intervention dotés de voitures et de camions sont formés avec l'appui d'unités de la *Wehrmacht* et de la *Feldgendarmérie*. Une équipe d'interprètes et de sténodactylos est constituée pour enregistrer les Juifs arrêtés ; elle obéit aux ordres du *SS-Sturmscharführer* Heinz Böttcher, en poste à la *Sipo-Sd* de Liège depuis le début du mois d'août. L'ensemble des opérations est commandé par le *SS-Obersturmführer* Georg Graf, secondé par les *SS-Sturmscharführers* Richard Wüstehube et Wilhelm Stade, ce dernier étant le chef de la section anti-juive IVB4 de la *Sipo-Sd* de Liège. Les groupes d'intervention se répartissent sept quartiers de Liège qui correspondent à autant de divisions de la police belge.

L'action est lancée au petit matin. Les personnes arrêtées sont immédiatement emmenées dans les bureaux de la police allemande, où il est procédé à la vérification des identités et à l'établissement de listes. Des Juifs sont également appréhendés dans des communes périphériques : 2 à Angleur, 7 à Bressoux, 6 à Grivegnée et 8 à Seraing. Le *SS* Heinz Böttcher dira en 1968 devant la justice allemande ne pas avoir remarqué la présence d'enfants parmi les personnes arrêtées – il y en avait pourtant 15. Par contre, il se souvenait avec précision du tas de pièces d'or d'un diamètre de 60 à 70 centimètres et d'une hauteur de trente centimètres qu'il avait aperçu sur le bureau de Wilhelm Stade ¹⁵¹.

Une des unités d'intervention fait une descente au siège du comité liégeois de l'AJB et arrête tous ceux qui s'y trouvent. Le médecin Kalmen Brakier est du nombre : il était venu organiser l'envoi de colis aux Juifs incarcérés à la citadelle et demander des nouvelles de son oncle Hersz Dawid Gat, disparu depuis le mois d'août. Jankiel Kurant y est également arrêté ; il était venu discuter avec Chaim Péguine d'un éventuel départ à l'étranger.⁵² Grigorij Garfinkels et Idel Steinberg figurent eux aussi parmi les arrêtés. Ils seront cependant remis en liberté en raison de leur nationalité belge. Ce n'est toutefois qu'un sursis, concédé par les Allemands à la reine Élisabeth, qui est intervenue en faveur de ses compatriotes d'origine juive.

Jacques Sztum et Esther Sztainkieler Jacques Sztum (Kalisz, 1899 – Auschwitz, septembre 1942) est arrivé en Belgique en 1923 et Esther Sztainkieler (Pilica, 1902 – Auschwitz, septembre 1942) en 1930. De leur union, en 1930, naît leur fils Maurice un an plus tard. Le 3 août 1942, Jacques Sztum est déporté vers un camp de travail de l'organisation Todt dans le Pas-de-Calais. Pour une raison indéterminée, il est transféré à la date présumée du 16 septembre à la caserne Dossin à Malines. Esther Sztainkieler, qui a été mise au travail à la Fabrique Nationale d'armes de guerre à Herstal le 13 août, se rend parfois au local de l'A.J.B., au n° 20 du quai Van Beneden, pour y envoyer des colis à son époux. Elle y est arrêtée le 24 septembre. Les époux sont déportés par le XI^e convoi du 26 septembre 1942. [voir chapitre 4, p. 153]

Fizzel Zinger et Bacha Goldstein Fizzel Zinger (Ostrowiec, 1875 – Auschwitz, septembre 1942) est arrivé en Belgique en 1929 et Bacha Goldstein (Opoczno, 1884 – Auschwitz, septembre 1942) en 1930. Leur fils, Caïm, naît en 1932. Quand commence l'occupation, Fizzel Zinger, qui est patron menuisier ébéniste, loue un atelier au n° 5 de la rue du Pâquier. Il continue à y travailler en dépit des ordonnances allemandes qui le lui interdisent. Il y est arrêté le 24 septembre 1942, avec sa femme et aussi son beau-fils Zelig Kalinski et sa fille Sura Zyngier venus leur rendre visite. Le lendemain, ils sont tous les quatre transférés à la caserne Dossin à Malines, d'où ils seront déportés par le XI^e convoi du 26 septembre 1942. [voir chapitre 4, p. 153]

Du siège de la *Sipo-Sd*, situé au boulevard d'Avroy, les Juifs arrêtés sont transférés à la citadelle où ils passent la nuit, puis à Malines où ils retrouvent 5 Juifs de Liège rapatriés des camps du Nord de la France⁵³. Le 26 septembre 1942, le XI^e convoi quitte la caserne Dossin avec à son bord 1 742 Juifs – parmi eux, 101 Liégeois dont 17 enfants de moins de quinze ans. Du train, le docteur Kalmen Brakier jette sur la voie un message dans lequel il demande à deux de ses collègues, les Drs Jacques Legros et Lucien Brull, de prendre soin de sa famille.⁵⁴

Le 24 septembre 1942 marque également un tournant pour l'AJB. Ce jour-là, en effet, le *SS* Kurth Asche a convoqué une vingtaine de responsables juifs parmi lesquels les membres du comité directeur ainsi que des personnalités telles qu'Edouard Rotkel, secrétaire général de la communauté israélite de Bruxelles – mais également membre du Comité de Défense des Juifs tout récemment constitué dans la clandestinité. Il leur reproche de manquer de loyauté, de saboter ses directives, et fait arrêter sur le champ six personnes : le rabbin Salomon Ullman, Maurice Benedictus, Salomon Van den Berg, Alfred Blum et Eugène Hellendael, membres du comité directeur et du comité bruxellois de l'AJB, ainsi qu'Edouard Rotkel. Ce dernier est conduit à Malines et déporté à Auschwitz le 26 septembre 1942 par le IX^e convoi. Il mourra à Ebensee, à la veille de la capitulation du III^e Reich. Les cinq autres sont incarcérés au fort de Breendonk mais libérés au bout de neuf jours de détention suite à une intervention du secrétaire général du Ministère de la Justice

Gaston Schuind auprès du *Militärverwaltungschef* Eggert Reeder, lequel a fait pression sur Kurth Asche. Le comité directeur de l'AJB ne s'en relèvera pas. Le 8 octobre, Salomon Ullman remet à Eggert Reeder sa démission de la présidence ; il conserve cependant ses fonctions de grand rabbin. Le 23 octobre, Eugène Hellendaël, membre du comité bruxellois de l'AJB, est arrêté parce qu'il ne porte pas l'étoile jaune. Son sauf-conduit ne lui est plus d'aucune utilité ; il est déporté avec sa femme et ses deux enfants par le XV^e convoi du 24 octobre 1942. En décembre, Maurice Benedictus réussit à fuir la Belgique et à gagner le Portugal, où il rédige un texte justifiant ses actions au cours des deux années précédentes.⁵⁵

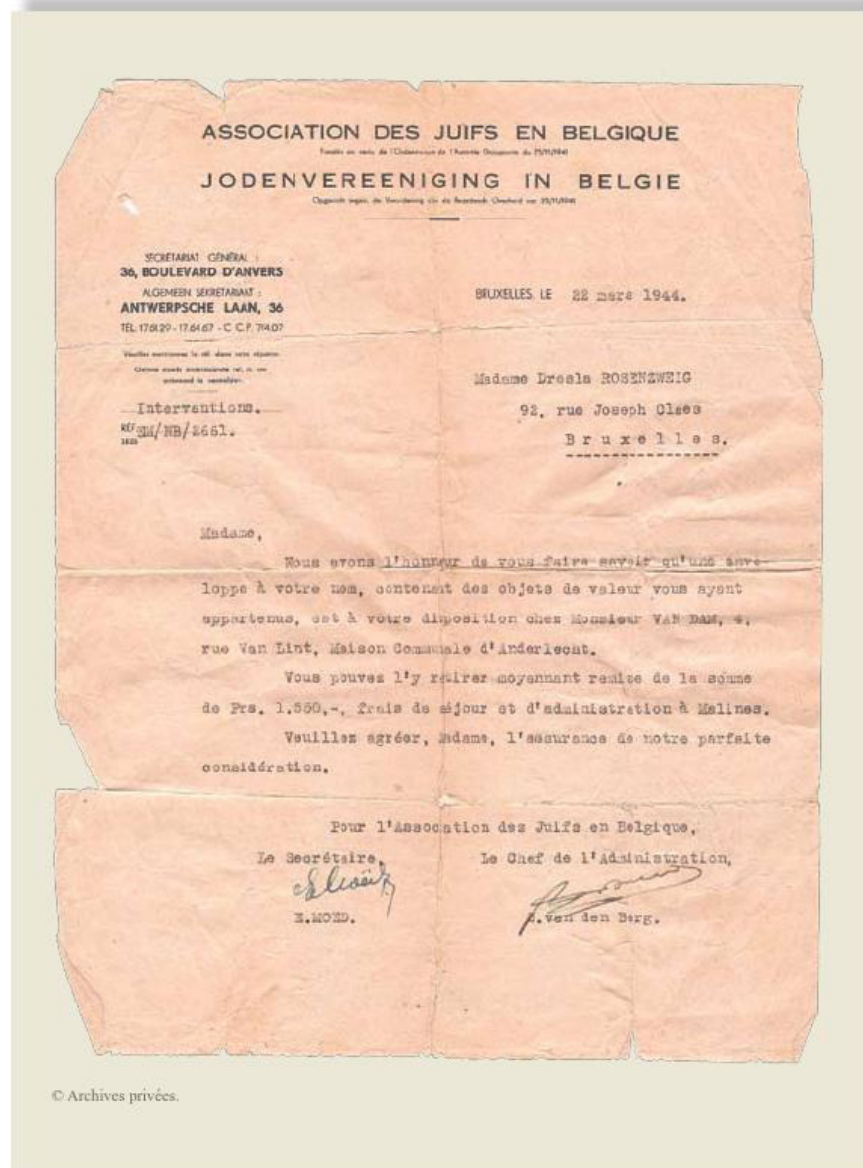
La place de président de l'AJB est donc vacante. Noé Nozyce se porte candidat, bien qu'il cumule déjà les fonctions de président du comité local de Liège, de chef du service des interventions du comité directeur, de vice-président de la commission centrale d'assistance sociale et de responsable d'une des trois sections de l'office juif de placement. Il « se fait fort d'apporter de l'ordre dans les affaires de l'AJB », ainsi qu'il l'aurait déclaré à Kurth Asche.⁵⁶ Le comité directeur lui préfère toutefois, avec l'accord des Allemands, le président de la communauté israélite de Bruxelles, Marcel Blum, un Juif belge de 59 ans. C'est lui qui présidera aux destinées de l'AJB jusqu'à la fin de la guerre.

Juifs paupérisés, privés de moyens de subsistance par les ordonnances

Privés de tout moyen de subsistance, les Juifs sont contraints de vivre de leurs économies, pour ceux qui en ont, d'expédients, de trafics au marché noir, de l'assistance publique, voire de maigres secours de l'AJB. 10% des recettes mensuelles provenant des cotisations à l'AJB sont versés au comité directeur, 26% sont affectés essentiellement à couvrir les frais de fonctionnement du comité local, des commissions de l'enseignement et du culte, et les 64% restants vont à l'aide sociale organisée par le comité local.⁵⁷ Les allocations d'assistance sont distribuées par la commission de bienfaisance ; en avril 1942, par exemple, 45 familles de Liège, 13 de Seraing, quelques-unes de Tilff et de Verviers, reçoivent des allocations mensuelles de 350 francs en moyenne. Cette commission offre également une assistance médicale aux indigents, verse des subventions à la Caisse des pauvres du grand rabbin et envoie des colis ou de l'argent aux Juifs emprisonnés pour ne pas s'être conformés aux ordonnances.

Ernst Seligmann (Hamm, Allemagne, 1902 ; arrivé en Belgique en 1930 ; sort ultérieur à 1945 inconnu), négociant en poissons avant la guerre, doit interrompre ses activités peu après le début des hostilités et devient réfractaire. Pour subsister, il se livre au marché noir du savon avec les bateliers. Il entre ainsi, à son insu, en concurrence avec Joseph Kéan, un agent-provocateur de la *Sipo-Sd*, qui lui propose une association. Le 16 mars 1943, il doit retrouver Kéan au quai Saint-Léonard ; il y est appréhendé par des policiers allemands. Une perquisition est menée à son domicile et il est incarcéré à la citadelle de Liège.

[voir chapitre 4, p. 163 : Les évadés de la citadelle]



© Archives privées.

Milcia Wajsberg (Kuznica Grabowska, 1909 ; arrivée en Belgique en 1932 – Nazareth, 1990) Au cours de l'exode, le mari de Milcia Wajsberg, Hersz Dawid Knopf (Lututow, 1909 ; arrivé en Belgique en 1929) est victime d'un accident de la circulation et décède le 15 mai dans un hôpital de la région de Cambrai. Son épouse rentre à Liège, où elle est rejointe par sa fille Régina, 6 ans, à la fin du mois de juin. Milcia Wajsberg réussit à subsister grâce à une allocation de l'Assistance Publique et en vendant au porte à porte des produits de première nécessité qu'elle achète dans les villages de la région. Régina retourne à l'école. Le 12 août 1942, Milcia Wajsberg est mise au travail à la FN. Elle y restera jusqu'au 24 septembre 1942. [voir chapitre 4, p. 154]

Dans ces circonstances de plus en plus chaotiques, la situation financière du comité local de Liège se dégrade rapidement. La totalité de ses ressources est absorbée par l'aide sociale, l'organisation de l'enseignement, l'assistance aux déportés et aux Juifs internés à la citadelle de Liège, la redevance au comité directeur et la quote-part à « l'Aide spéciale Malines » destinée à couvrir les frais de séjour des Juifs à la caserne Dossin.⁵⁸ Car c'est aux Juifs eux-mêmes de payer les frais occasionnés par leur déportation : la police SS réclame mille francs par personne, puis mille cinq cents francs, pour les frais de « séjour et d'administration ». À court d'argent, l'AJB tente de couvrir ces dépenses par tous les moyens.

Maurice Benedictus écrit le 5 août 1942 au secrétaire général du Ministère des Communications afin de solliciter la gratuité du parcours pour les Juifs convoqués à Malines⁶⁰. Il lui est répondu que, depuis l'ordonnance du 14 août 1940, seule la *Wehrmacht-Verkehrs-Direktion* (Service des transports de l'armée allemande) est compétente pour modifier ces tarifs – ce qui est une façon polie de lui opposer une fin de non recevoir. Benedictus n'ira pas plus loin.

Aux abois, le comité local de Liège appelle, vers la mi-août, les membres de l'AJB à accroître leur contribution financière : « Les événements récents ont provoqué des dépenses extraordinaires qui ont durement frappé notre caisse.⁶¹ Ces dépenses augmentent chaque jour. Des centaines d'enfants dont les parents ont été appelés au travail restent sans soutien et surveillance aucune et ont besoin d'un secours immédiat. En ces moments d'épreuve, il est du devoir de chacun d'apporter une aide matérielle et morale aux familles éprouvées et qui sont dans le besoin. Nous comptons sur votre contribution et vous invitons à vous présenter à nos bureaux [...] pour envisager avec nous la façon dont vous pourriez nous aider ». Ce courrier conclut : « Nous soulignons tout particulièrement les conséquences fâcheuses pour notre Communauté et pour vous en particulier qui pourraient provenir de votre refus de collaborer avec nous ».⁶²

Le pillage du mobilier⁶³

Parallèlement à la déportation, les Allemands engagent la *Möbelaktion*, une opération qui consiste à vider les appartements abandonnés par les Juifs de tous les biens mobiliers qu'ils contiennent. Ces biens sont censés être redistribués ultérieurement aux Allemands du Reich dont les villes sont dévastées par les bombardements massifs des aviations alliées. Un décret du *Reichsminister* Alfred Rosenberg en a donné le coup d'envoi le 14 janvier 1942.⁶⁴

Les modalités d'application de ce décret en Belgique sont définies le 13 juillet suivant : « Du fait du départ des 10 000 premiers Juifs du premier transport, on estime que 2 500 habitations de Juifs seront rendues libres. Le *Sicherheitsdienst* y mettra les scellés et procédera aux perquisitions [...]. Nous estimons pouvoir procéder dans la seconde moitié du mois d'août 1942 à l'enlèvement du mobilier des immeubles ».⁶⁵ Toutefois, le 8 août, soit quatre jours après le début de la déportation des Juifs de Belgique, le *Kriegsverwaltungsrat* Günther Heym fait observer, au cours d'une réunion, que « à propos de l'action en cours [la déportation des 10 000 premiers Juifs], il faut renoncer [...] à ôter le mobilier des maisons jusqu'à ce que les mesures d'évacuation soient terminées. Il est à craindre, sinon, que les Juifs ne suivent pas les appels et qu'ils essayent en tout cas d'échapper aux mesures de contrainte par la fuite. Les habitations peuvent néanmoins être recensées et mises sous scellés après constat ».⁶⁶

La firme allemande Kuhne & Nagel est chargée d'assurer le déménagement du mobilier pillé. Elle soustrait la tâche à divers déménageurs belges, contre rémunération.⁶⁷ À Liège, c'est la société Ista-Maréchal & Fils qui, « sur réquisition des autorités allemandes », transférera « les mobiliers enlevés à Liège rue Bonne Nouvelle, dans les locaux de l'occupant ».⁶⁸

La *Möbelaktion* débute à Liège le 23 octobre 1942 et prend fin le 12 août 1944, soit un mois après la dernière rafle menée dans l'agglomération. Au total, plus de 257 maisons ou appartements y ont été vidés par la firme Ista-Maréchal & Fils⁷⁰. « Avec un personnel allemand très réduit », écrit pour sa part le responsable de l'action en date du 18 août 1944, « mes services ont réussi à envoyer au Reich, jusqu'en juin 1944, 100 000 m³ de mobilier juif. »⁷¹

Abram Kutas et Hena Poryngier En octobre 1942, un propriétaire belge résidant à Seraing demande au bourgmestre s'il peut disposer de son immeuble sis 42/11, rue du Marais, dont les locataires juifs – la famille Kutas – ont disparu sans avoir résilié leur bail. Abram Kutas se trouve depuis le début d'août dans un camp du Nord de la France ; sa femme Hena Poryngier et leur fille Sara Baila ont été déportées en septembre. Le bourgmestre de Seraing s'enquiert auprès du chef de l'administration de l'*Oberfeldkommandantur* de la réponse à donner au propriétaire. Le 1^{er} décembre, celui-ci est autorisé à récupérer son bien à condition de garder avec soin le mobilier, au cas où il n'aurait pas encore été enlevé. Le propriétaire n'aura pas à s'occuper de ce problème : la maison a été vidée de son contenu par la société de déménagement liégeoise le 16 novembre précédent.⁶⁹

Notes

- ¹ Voir notamment : Auditorat militaire Près le Conseil de Guerre de Liège Arrêt du 3.5.47, 1412/L/46 ; E. Verhoeyen, *La Belgique occupée*, op. cit. ; Anne Godfroid, « À qui profite l'exploitation des travailleurs forcés juifs de Belgique dans le Nord de la France ? Modalités de paiement et de rétrocession », *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, Coll., série in-8°, n° 10, 2002. PP 107-127 ; Sophie Vandepontseele, « Le travail obligatoire des Juifs en Belgique et dans le Nord de la France », *Les curateurs du Ghetto*, op. cit., pp.189-227 ; R. Van Doorslaer e.a., *La Belgique docile*, op. cit., 7.2.4., 9.2.1. et 9.2.4.2.
- ² Ordonnance du 11 mars 1942 « relative à l'emploi des Juifs en Belgique » et celle du 8 mai suivant « prise en exécution » de la précédente.
- ³ Ordonnance du 8 mai 1942, chap. II §7.
- ⁴ Ces PV étaient régulièrement transmis par Albert Carpiaux, directeur de l'Office du Travail de Liège, au Directeur général de l'Office National du Travail à Bruxelles. Ils sont conservés dans les archives de l'Auditorat Militaire à Bruxelles, AMB n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux.
- ⁵ « Les listes de Juifs venaient de la Gestapo », dira le major Kurth après la guerre à l'auditeur militaire : « elles étaient [...] transmises à mon service et par moi à l'Office du Travail [...] C'était des listes établies en 1941 lors du recensement des Juifs ». Les Offices du Travail locaux étaient d'ailleurs priés « de lui retourner [ces listes] au fur et à mesure que celles-ci [devenaient] sans emploi pour les Offices du Travail » – PV de la réunion tenue à l'OFK de Liège le 23.7.1942, AMB n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux. Voir aussi E. Verhoeyen, *La Belgique occupée*, op. cit., p. 266.
- ⁶ Directives données par le Major Kurth – PV de la réunion à l'OFK de Liège le 18.6.1942, AMB n°1412/L/46, dossier Albert Carpiaux.
- ⁷ CEGES, Archives du service de renseignements Boucle, 84-106 AB-ST, AA 1093.
- ⁸ « À propos de l'office du travail de Liège », *Churchill Gazette* n°39, septembre 1942, p. 8, IHOES.
- ⁹ PV des réunions à l'OFK de Liège des 18.6 et 9.7.1942.
- ¹⁰ Les statuts de ce nouvel organe sont approuvés par le Comité directeur en sa séance du 9 juillet 1942 – Note de service n° 25 du 7 juillet 1942 (MJDR, fonds CNHEJ, dossier 30) ; PV des séances du Comité directeur de l'AJB, le 29 juin 1942 (SVG, R497/Tr146666) ; voir également Sophie Vandepontseele, « Le travail obligatoire... », op. cit., p.206.
- ¹¹ « Réponses de M. Garfinkel aux questions... », op. cit.
- ¹² Ibid.
- ¹³ « Rapport sur la visite faite par MM. Nozyce et Garfinkels au Major Kurth de l'OFK de Liège », sans date. MJDR-CNHEJ A007331.
- ¹⁴ « Rapport sur l'entrevue accordée par M. Pirard, Chef de service de l'ONT de Liège aux MM. Nozyce et Garfinkels en date du 24/VI/42 » – MJDR-CNHEJ A007330.
- ¹⁵ « Rapport sur l'entrevue accordée par M. Pirard, chef de service de l'OT de Liège, à M. Garfinkels en date du 25/VI/1942 » – MJDR-CNHEJ 13.
- ¹⁶ AMB, n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux.
- ¹⁷ PV des réunions à l'OFK de Liège des 2, 9 et 16/7/1942 envoyés à l'ONT, Bruxelles, par Albert Carpiaux. – AMB, n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux.
- ¹⁸ Cf. *Nizkor*, notice Nison Gouarnik et Frouma Swirskaya.
- ¹⁹ AMB, n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux. Les mêmes données apparaissent dans un « Rapport mensuel sur le marché de l'emploi – Juillet 1942 » établi par l'Office du Travail de Liège et daté du 28 juillet 1942.
- ²⁰ Voir notamment Danièle Delmaire, « Les camps des Juifs dans le Nord de la France (1942-1944) », *Memor Bulletin* n°8, octobre 1989 ; A. Godfroid, « À qui profite l'exploitation des travailleurs forcés juifs de Belgique dans le Nord

de la France ? Modalités de paiement et de rétrocession », *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, Coll., série in-8°, n°10, 2002. PP 107-127.

- ²¹ Organisation Todt : du nom de son premier dirigeant, Fritz Todt. Dirigée à partir de 1942 par Albert Speer, ministre de la Production de guerre et de l'armement.
- ²² Voir M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. Les cent jours...*, op. cit., p.145.
- ²³ La mise au travail des Juifs dans des camps de l'Organisation Todt : une lettre de l'Office liégeois du Travail à Nysen Piotrkowski, 31 juillet 1942 – JMVD.
- ²⁴ Entretien de l'auteur avec Michel Wolf, à Liège le 27 septembre 2000.
- ²⁵ AMB n°1412/L/46, dossier S. Meunier.
- ²⁶ Cf. *Nizkor*, notices Moses Helmann et Salie Czosniak, Haschel Talmazan et Tauba Begelman, Liber Zomersztajn et Bajla Burgman, Herman Zurek et Perla Sztrauch, Meer Soup et Rajzla Gelman.
- ²⁷ Cf. *Nizkor*, notices Apelstein Herszlik et Hager Dwojra, Borkiensztajn Abram et Lewkowicz Rywka, Dzialowski Ajzyk et Lysak Ruchla, Elbinger Izraël, Fralich Israël et Narcyz Telca, Helfant Kalma et Staruch Fejga, Kempner Lajb et Altmann Esther, Kind Izraël et Kind Sura, Mucha Szlama et Kufersztejn Chinka, Rasbaum Schlama et Kersz Blima Kersz, Selinger Isaac et Wang Mathilde, Simon Kroo et Laja Goldman.
- ²⁸ Voir « Lohnüberweisung. Firma : Albert Jung, Lohnperiode von 9. August bis 22. August 1942, Blatt I, Juden ». Les Juifs liégeois mis au travail dans le Pas-de-Calais qui ont pu témoigner ont été unanimes : leurs familles n'ont jamais perçu le moindre salaire. « À la fin de la guerre, le compte "Mechelen" [séquestre de la Brüsseler Treuhandgesellschaft] comptabilisé près de 24 millions de BEF, dont 1 350 251,08 BEF correspondant aux salaires en souffrance de 1 490 [travailleurs juifs du Pas-de-Calais] », selon Anne Godfroid, « Le travail obligatoire des Juifs dans le Nord de la France, Historique et Salaires », Service du Premier Ministre, Commission d'études des biens juifs, Bruxelles, janvier 2001, p. 122, version électronique.
- ²⁹ Archives de l'auteur.
- ³⁰ Adolf Eichmann à Franz Rademacher, responsable aux affaires juives du Ministère des Affaires étrangères, le 22 juin 1942, cité par F. Brayard, La "solution finale de la question juive", *La technique, le temps et les catégories de la décision*, Fayard, 2004, p.18.
- ³¹ M. Benedictus, *Historique...*, op. cit., pp. 22-24 AMB, n° 8036 ; L. Schram, « Les convocations pour le travail à l'Est » dans *Les curateurs du ghetto*, op. cit., pp. 324 s.
- ³² M. Benedictus, *ibid.*, pp. 22-24 ; AMB, n° 8036 N 1944, dossier Salomon Ullman et consorts.
- ³³ M. Benedictus, *ibid.* pp. 23-24.
- ³⁴ S. Van den Berg, *Journal de guerre*, exemplaire dactylographié, pp. 46-47 ; P.V. de la 28^e séance du comité directeur de l'AJB, le 17 juillet 1942 ; Ceges, AB 207 ; voir R. Van Doorslaer, « S. Van den Berg ou l'insoutenable échec d'une politique juive du moindre mal », dans *Les curateurs du ghetto*, op. cit., pp. 141, s.
- ³⁵ S. Van den Berg, *Journal*, op. cit., p. 47, cité par L. Schram, « Les convocations pour le travail à l'Est », *Les curateurs du ghetto*, p. 327.
- ³⁶ M. Benedictus, op. cit., p. 24.
- ³⁷ L. Schram, « Les convocations... », op. cit., p. 329.
- ³⁸ Voir M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. Les cent jours...*, op. cit., pp. 173, s.
- ³⁹ L. Schram, « Les convocations... », op. cit., p. 332.
- ⁴⁰ Le 23 juillet 1942, au cours de la réunion hebdomadaire entre représentants de l'Oberfeldkommandantur et de l'Office du Travail, Otto Kurth signale que dans les communes du Grand Liège, la collaboration des polices locales est acquise pour porter des rappels aux ouvriers juifs qui n'auraient pas répondu aux convocations de l'Office du Travail – PV de la réunion tenue le 23 juillet 1942 à l'OFK de Liège, AMB, n° 1412/L/46, dossier Albert Carpiaux.
- ⁴¹ Voir L. Schram, « Les convocations... », op. cit., pp. 337-338.
- ⁴² Laurence Schram, « Au camp de rassemblement pour Juifs de Malines. Les maîtres de la Aufnahme », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, Coll., n° 8, 2008, p.15.
- ⁴³ Maxime Steinberg et Laurence Schram, *Mechelen-Auschwitz, 1942-1944*, Vol. 4 : Titre. Liste des noms des déportés, p. 442-445, VUB Press/JMDV, Bruxelles, 2009. Les données concernant les déportés liégeois sont fondées sur mes propres recherches – TR.
- ⁴⁴ Ibid.
- ⁴⁵ R. Van Doorslaer e.a. *La Belgique docile*, op. cit., I, p. 580 et 586.

- ⁴⁶ I. Meinen, « Les autorités allemandes d'occupation et l'AJB », *op. cit.*, p. 84.
- ⁴⁷ Fonds Dannes-Camiers, Entretiens de TR avec Hélène Dombrowicz (14.12.2002 à Liège), Léon Raszkin (14.12.2002), Marguerite Hamel (14.12.2002) – cf. *Nizkor*, notices Luzer Dombrowicz et Anna Majmin, Moszek Berkowicz et Rachla Majmin, Benjamin Raszkin et Fajga Kutas, Szulem Hamel et Gela Zygmunt.
- ⁴⁸ Dont deux Liégeois : Benjamin Raszkin et son fils Léon.
- ⁴⁹ Sous l'identité de « Dombrovich Nathan, Seraing », le fils figure sur la liste reconstituée et communiquée par Georges Fonsny, qui a pris le relais de son beau-frère M.-A. van den Berg après l'arrestation de celui-ci – voir au chapitre 4.
- ⁵⁰ G. Garfinkels, lettre-circulaire datée du 21 août 1942 – IHOES, Papier Albert Wolf, CDJ Liège.
- ⁵¹ Bundesarchiv-Aubenstelle, Ludwigsburg (Ba-Lud), ARZ 18/61, déposition de Heinz Böttcher du 3 octobre 1968, dans le procès de Canaris, Ehlers, Straub, Asche, Weidmann, etc. Nous tenons à remercier Insa Meinen de nous avoir transmis ce document.
- ⁵² Cf. *Nizkor*, notices Brakier Kalmen et Tauba Zclkowicz, Kurant Jankiel et Feuer Tema, Peguine Chaïm et Weinberg Rebecca.
- ⁵³ Cf. *Nizkor*, notices Erbesfeld Juda et Lajb Roth Szajndla, Frydman David et Kierkowski Hena, Salomovici Nathan, Sztum Jacques et Sztainkieler Esther, Wand Aron et Flajszaker Tauba.
- ⁵⁴ SVG, Dossier PP et AD, Brakier Kalmen, n° 47523. Cf. *Nizkor*, notice Brakier Kalmen et Tauba Zclkowicz.
- ⁵⁵ M. Benedictus, *Historique...*, *op. cit.*, pp. 22-24 ; AMB, n° 8036 N 1944, dossier Salomon Ullman et consorts.
- ⁵⁶ AMB, n° 8036 N 1944, dossier Salomon Ullman et consorts, (Association des Juifs de Belgique), Compte rendu d'entretien au Sicherheitsdienst en date du 23.10.42.
- ⁵⁷ MJDR-CNHEJ, Budget provisoire pour le mois d'avril 1942. Sur le travail social de l'AJB, voir Catherine Massenge « La politique sociale », *Les curateurs du ghetto*, *op. cit.*, pp. 277-314.
- ⁵⁸ C. Massange, « L'aide spéciale à Malines », *Les curateurs du ghetto*, *op. cit.*, p. 286.
- ⁵⁹ Fonds Dannes-Camiers.
- ⁶⁰ MJDR-CNHEJ, Farde 13 – Arbeitseinsatz – Nord de la France – A) Généralités, Lettre de Maurice Benedictus au secrétaire général aux Communications, du 5 août 1942.
- ⁶¹ Allusion à l'ouverture du camp de Malines, au départ de travailleurs forcés vers le Nord de la France et aux déportations vers l'Est.
- ⁶² Lettre datée du 13 août 1942 – IHOES, Papier Albert Wolf, CDJ Liège.
- ⁶³ Sur ce sujet, voir Johanna Pezdechian, « La Möbelaktion en Belgique », *Cahiers d'histoire du temps présent* n°10, 2002, pp.153-180, qui s'appuie sur Israël Shirman, « Un aspect de la "Solution finale" : La spoliation économique des Juifs de Belgique », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* n°3 X 1973, pp. 65-83.
- ⁶⁴ Télégramme de Rosenberg daté du 14 janvier 1942, adressé à l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR). United Restitution Organization (URO), M Aktion Frankreich, Belgien, Holland und Luxemburg, 1940-1944, 1958 (traduction), 22.VII.1942 (MSP, SVG, R497, Tr 152.609, p. 35. Shirman, p. 79.
- ⁶⁵ Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique, Rapport final de la Commission d'étude sur le sort des biens de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, Services du Premier Ministre (dite Commission Buysse, du nom de son président), Bruxelles, juillet 2001, p.120.
- ⁶⁶ Ibid., pp. 120-121.
- ⁶⁷ I. Shirman, *op. cit.*, p.82.
- ⁶⁸ Courrier adressé par la Maison Ista-Marcchal & Fils s.a. à l'Administration des Dommages aux Personnes, Direction des Recherches, Documentation, le 6 avril 1960.
- ⁶⁹ ACSg, Situation des Juifs n° 547-195. Courrier du 1.12.42, Verwaltungschef (OFK 589) au Bourgmestre de Seraing.
- ⁷⁰ SVG, 158112, R.497.
- ⁷¹ Courrier daté du 18 août 1944 du Reichministerium für die Besetzten Ostgebiete (RmfdbO) au commandant de la Wehrmacht pour la Belgique et le Nord de la France, le S.S. Gruppenführer und Generalleutnant Jung Claus. Objet : meubles appartenant aux Juifs et se trouvant dans des locaux de la Wehrmacht – MSP, R123, Tr 148.282, cité par I. Shirman, *op. cit.*, p.83.

Chapitre IV

Insoumis et rebelles



Charneux, 1942-1944
(?) Henri « Mincur »
(Borkensztajn) à la Maison
Notre-Dame des Fèves.
© Archives privées.

D'août à octobre 1942, 513 Juifs de la région liégeoise sont déportés de Malines, contre 204 de novembre 1942 à juillet 1944. Ces données attestent que les Juifs n'ont pas attendu d'apprendre ce que signifiait vraiment « mise au travail à l'Est » pour comprendre qu'ils devaient s'y soustraire coûte que coûte. En quelques semaines, ils se rendent insaisissables, avec la complicité de braves gens et de résistants qui les aident à devenir invisibles. La question de la clandestinité se pose désormais pour des milliers de personnes, traqués ou cacheurs, que rien ne prédisposait à cela.

Avant de devenir clandestins, les Juifs cherchent à se soustraire au travail obligatoire par tous les moyens légaux. Ils s'efforcent notamment de tirer parti des dérogations accordées aux malades, au personnel de l'AJB, à ceux qui occupent des emplois nécessaires à l'effort de guerre allemand ou encore aux firmes juives autorisées à rester en activité. À titre indicatif, pour la courte période allant du 12 au 24 août 1942, 312 demandes d'exemption ont été enregistrées pour l'agglomération liégeoise. Le comité local de l'AJB, qui gonfle démesurément le nombre de ses employés afin de les soustraire au travail obligatoire, ne se rend cependant pas systématiquement complice. Lorsque le jeune Léon Raszkin, par exemple, se présente avec sa mère au responsable du Service de l'émigration de l'AJB dans l'espoir d'obtenir une dérogation, il est invité à se conformer aux instructions « comme tous les autres »¹.

Quant aux Allemands, ils ne sont pas toujours dupes. « Les Juifs essayent, pour la plupart, de se soustraire aux mesures de recensement en vue de la mise au travail en se rendant dans les hôpitaux, pour y subir des opérations feintes » écrit, courroucé, Fritz von Pechmann, chef du groupe « Police » au sein de l'*Oberfeldkommandantur*, à G. Petit, gouverneur par intérim de la province de Liège, le 29 octobre 1942². Désormais, les hôpitaux et les cliniques de la province devront, en cas d'hospitalisation d'un Juif, adresser un rapport nominatif à l'inspecteur provincial de l'hygiène³.

Majer Gerszon Baum (Radomsk, Pologne, 1902 – Auschwitz, janvier 1944)⁴, colporteur, est arrêté alors qu'il est en possession d'une attestation du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique datée du 20 mai 1942 autorisant la délivrance de timbres de ravitaillement spéciaux pour l'alimentation des malades, d'un certificat médical attestant qu'il a été hospitalisé du 26 février au 21 mars 1942, d'un certificat du 28 juillet 1942 prescrivant une intervention chirurgicale, d'une attestation du médecin du comité de l'AJB de Liège du 2 août 1942 certifiant qu'il doit être hospitalisé pour une intervention chirurgicale. Rien n'y fait : Majer Baum est interné à la caserne Dossin le 17 novembre 1943 et déporté par le XXIII^e convoi du 15 janvier 1944.

Les mariages de complaisance, dits « mariages blancs », ne protègent guère plus que les hospitalisations. Le 3 octobre 1942, le chef de la Chancellerie consulaire suisse met d'ailleurs en garde le parquet de Liège : « J'ai pu constater au cours de ces dernières semaines que plusieurs de mes compatriotes de religion catholique ou protestante avaient contracté mariage avec des ressortissantes de nationalité étrangère et de confession juive [...]. Ces mariages dits fictifs doivent être empêchés vu qu'ils sont déclarés nuls par le juge sitôt que la commune d'origine en apprend l'existence. Des sanctions sont en outre prononcées contre nos compatriotes qui agissent de la sorte. En considération de ce qui précède, vous m'obligeriez donc en rendant les bureaux d'état civil attentifs aux dangers auxquels mes compatriotes s'exposent en concluant des mariages irréguliers⁵ ». Cette lettre est transmise en date du 28 octobre par l'avocat général près la cour d'appel de Liège, L. Delwaide, au procureur du Roi J. de Walque, lequel la communique aux officiers de l'état civil de l'arrondissement de Liège le 4 novembre 1942.

Essayer de se glisser dans les failles du système pour lui échapper s'avère rapidement illusoire. Mieux vaut se rendre invisible pour devenir insaisissable. Telle est la leçon des arrestations d'août et de septembre que tirent, en quelques semaines seulement, les Juifs de la région liégeoise. Au demeurant, ces événements ne sont pas passés inaperçus du reste de la population. Jusqu'alors indifférents au sort des Juifs, préoccupés

Heinz Stern (Eschweiler 1923 – sort postérieur à 1945 inconnu)⁷ est allemand ; ses parents sont commerçants à Eschweiler, près d'Aix-la-Chapelle. Il est arrivé à Liège en 1937 à l'âge de quatorze ans pour suivre les cours de l'École de mécanique. Conformément aux ordonnances allemandes, il s'inscrit au registre des Juifs et porte l'étoile jaune. Le 27 juillet 1942, cependant, il ne répond pas à l'ordre de se présenter à la caserne Dossin à Malines ; en août, il ne se rend pas davantage à une convocation de l'administration communale pour faire acter son changement de nationalité⁸. À dater de ce moment, il est pris en charge par la propriétaire de son logement, madame Dejardin, qui détruit ses papiers d'identité et lui en procure des faux. Au cours des deux années suivantes, elle le fera passer par cinq ou six cachettes successives, à Liège ou dans la région.

Les familles Kristal et Reisenfeld Mayer Kristal (Niemirów, Pologne, 1901 ; arrivé en Belgique en 1923 – Anvers, 1995), commerçant en bonneterie au début de l'occupation, son épouse Liftsche Danenhirsch (Lezachow, Pologne, 1904 – Anvers, 1993) et leur fille Stéphanie (Ougrée, 1930) partagent un logement, au n° 137 de la rue de l'Industrie à Seraing, avec la sœur de Liftsche, Salonea Danenhirsch (Lezachow, 1898 – Liège, 1974), son époux David Reisenfeld (Jaroslaw, 1895 – Liège, 1974) et leurs enfants Malvina (Brambauer, Allemagne, 1923) et Benjamin (Seraing, 1925). Le 3 août 1942, les deux beaux-frères sont déportés vers les camps de travail de l'organisation Todt dans le Pas-de-Calais. Quelques jours plus tard, Liftsche Danenhirsch est contrainte d'aller travailler à la FN. Le 27 du même mois, les deux sœurs sont averties par des voisins que leur arrestation est imminente. Avec leurs enfants, elles se réfugient d'abord dans le grenier d'un voisin puis dans les caves du Lycée royal de Seraing. Quelques jours plus tard, elles s'installent, munies de faux papiers, à Louette Saint-Denis (Namurois) dans une maison louée pour elles et pour une autre famille juive de Seraing, les Warszawski-Jakubowicz et leur fille Fajga (Fanny). Le 31 octobre, Mayer Kristal et David Reisenfeld parviennent à sauter du train qui transfère les travailleurs juifs du Mur de l'Atlantique vers Auschwitz. Ils regagnent Seraing, constatent la disparition des leurs, réussissent à retrouver leur trace et les rejoignent à Louette Saint-Denis, où ils demeurent jusqu'à la libération.

qu'ils étaient par leurs propres problèmes de vie quotidienne, les Liégeois découvrent que la brutalité de l'occupation va bien au-delà du couvre-feu ou des restrictions de ravitaillement⁶. En nombre croissant, ils vont aider les Juifs à se mettre hors d'atteinte. Un mouvement de sympathie grandit, qui va conduire, en dernière analyse, au sauvetage de 67% des Juifs de la région.

Dès le mois d'août 1942, des particuliers offrent spontanément leur aide ; à l'impérative nécessité des Juifs de trouver d'abord des solutions individuelles répond d'abord l'initiative individuelle de braves gens.

Ensuite – mais presque simultanément – se montent des filières et des réseaux qui s'occupent principalement de procurer aux Juifs les moyens de passer dans la clandestinité et d'y survivre. Il convient de souligner, en effet, qu'il n'y eut pas de muraille de Chine entre l'aide apportée spontanément aux Juifs par des individus

Paula Allard (Ransart, 1905 – Huy, 1984) était assistante sociale à l'usine de construction mécanique Ougrée-Marihaye. À ce titre, elle était notamment en contact avec des ouvriers juifs, employés de longue date ou récemment mis de force au travail dans cette entreprise considérée par les Allemands comme indispensable à leur effort de guerre. « À ma connaissance », a-t-elle raconté longtemps après la guerre, « cela débute en 1940, époque où le château de Fraiture, aménagé en colonie pour enfants, a accueilli des groupes successifs de 125 enfants âgés de 6 à 7 ans. Ces enfants provenaient de familles dont l'un des membres était occupé à Ougrée-Marihaye. Plus d'un millier d'enfants ont ainsi été maintenus en bonne santé. Des œuvres nous aidaient, comme l'Œuvre nationale de l'enfance ou la Croix Rouge. Les fermiers de Fraiture étaient sollicités pour fournir lait et œufs, et cela n'a jamais manqué. Toute la population acceptait volontiers les groupes d'enfants, turbulents et bruyants, qui déambulaient dans toutes les directions en chantant, sous la conduite d'éducatrices. Une surveillance régulière était assurée par le garde-champêtre qui venait nous rappeler de fermer nos lumières et nos tentures étant donné l'occultation obligatoire. Je vois encore les longues colonies de 125 gosses s'acheminant de Soheit-Tinlot (vicinal venant du Val Saint-Lambert) ou d'Ellemelle (autre vicinal venant d'Ougrée) vers Fraiture, avec à l'épaule les rubans de la couleur de leur groupe : rouge, blanc, jaune, vert. Les bagages étaient transportés en charrette à bras [...]. Parmi ces enfants, 13 israéliètes dont les parents avaient été arrêtés et déportés en Allemagne. Aucun n'est hélas revenu des camps de concentration. Tous les enfants, eux, ont été sauvés et quelques-uns sont revenus me voir, 40 ans après. Inutile de vous dire que, dans le monsieur barbu et grisonnant je n'ai pas reconnu le petit Jacques qui avait 10 ans lorsque, par mesure de sécurité, on le déplaçait d'un endroit à un autre. Il m'avait retrouvée grâce à Monsieur Halleux, boulanger de Tavier, qui l'avait hébergé à un moment difficile. En 1942-1943, les enfants ont été dirigés vers le château de Grange à Rotheux, et à Neuville [...] ».⁹

Selon les témoignages de plusieurs anciens petits pensionnaires juifs, le château de Fraiture est fermé au cours de l'hiver 1942-1943 pour des raisons sanitaires (hygiène ? épidémie de scarlatine ?). Tandis que les enfants non juifs sont renvoyés dans leurs foyers, Paula Allard veille personnellement à trouver de nouveaux havres clandestins pour les enfants juifs. La plupart, ou peut-être tous, sont acheminés à Cornemont par l'ambulance de l'usine Ougrée-Marihaye, à bord de laquelle ont pris place Paula Allard et d'autres assistantes sociales – ce qui donne à penser que le service d'assistantat social de l'entreprise aurait été largement impliqué dans le sauvetage des enfants des travailleurs juifs de l'usine. Chaque mois, Paula Allard rend visite aux familles d'accueil et à leurs protégés, qu'elle prend chaque fois la peine d'interroger en tête à tête sur leurs conditions d'hébergement. Elle leur apporte également des timbres de ravitaillement.¹⁰

En plus d'avoir hébergé de petits fugitifs juifs, le château était un centre de résistance. Lieu de passage pour clandestins belges et alliés en fuite ou chargés de mission, il abritait aussi un important dépôt d'armes appartenant à la Zone V de l'Armée Secrète. Dans les dernières heures de l'occupation, il fut le théâtre d'événements dramatiques. Le samedi 2 septembre 1944, une section de maquisards quitta le château pour préparer un campement dans le bois de l'Herberin. Le lendemain, une unité SS qui couvrait la retraite des troupes allemandes choisit le château comme cantonnement et découvrit en y entrant que c'était un repaire de résistants. Les deux femmes qu'ils y trouvèrent et des hommes qui se présentèrent par la suite furent pris en otage. Après l'attaque du maquis de l'Herberin, le lundi 4 septembre, qui fit trois tués et plusieurs blessés chez les résistants, les SS forcèrent les otages à creuser une fosse au bord de laquelle cinq d'entre eux furent fusillés.¹¹



Cornemont, 1942-1944 (?). Szlama Zomersztajn (à droite, assis sur le traineau) et sa famille d'accueil : Gaston et Juliette Biatour. © Archives privées.



Cornemont, 1942-1944 (?). Hélène Bude dans sa famille d'accueil : famille Bastin. © Archives privées.

Albert Jowa et Félix Deprez En juin 1942, Berko Lerner (Krasnystaw, Pologne, 1910 – Liège, 1965), son épouse Mindla Szerer (Piłica, Pologne, 1907 – Liège, 1990) et leur fils Charles (Liège, 1934) habitent au n° 72 de la rue Lairesse, dans le quartier de Longdoz. Berko Lerner va s'installer dans la pension de famille des Petit, à Verlaine-sur-Ourthe, où plusieurs de ses connaissances juives passent leurs vacances. Son épouse et son fils le rejoignent quelques jours plus tard ; dans le train, Mindla ôte les étoiles jaunes cousues à leurs vêtements. Par un des vacanciers, Léon Bok, qui fait parfois l'aller-retour jusqu'à Liège parce qu'il a des responsabilités dans le comité local de l'AJB, les Lerner apprennent l'arrestation de Ichil Goldberg (« oncle Isaac ») à la fin du mois d'août et la « disparition » de son épouse Frajdla (Frida), sœur de Mindla. Informée que son mari a été incarcéré à la citadelle de Liège, Frida ne s'est pas présentée à son travail, à la FN ; elle s'est cachée dans une cave et y restera pendant presque un an. En 1943, elle trouvera un refuge dans la région de Somme-Leuze, où seront également cachés les Lerner. Les nouvelles reçues de Liège incitent les vacanciers de Verlaine à se disperser. Les Lerner déménagent à Bomal puis s'installent à Petit-Han chez les Colas, dans une maison qu'ils partagent avec leurs amis Lewi Icek Rotenbach et Rajzla Kamelgarn, ainsi que leur fils Isy, l'inséparable ami de Charles. Le 27 ou le 28 août, les deux familles se séparent. Charles et Isy sont pris en charge par Albert Jowa, qui vient les chercher en automobile, et hébergés dans sa propriété des Faweux à Ernonheid, entre Aywaille et Barvaux. Albert Jowa (Grivegnée, 1872 – Liège, 1947) appartient à une famille patricienne. Il dirige la maison de courtage en assurances Ménage & Jowa que son père a fondée, et possède plusieurs propriétés dans la région. Dès le lendemain de leur arrivée aux Faweux, il se met en quête d'un pensionnat qui accepterait les deux jeunes Juifs. Après trois semaines de vaines recherches, il conduit les garçonnets chez une de ses filles, épouse du Dr Leplat, un ophtalmologue réputé. À leur arrivée, ce dernier leur dit avec un sourire navré : « Il y en a déjà trois dans le grenier ! » Aussi est-ce chez une autre de ses filles, épouse du notaire Denoël, à Vivegnis, que Charles Lerner et Isy Rotenbach sont hébergés. Ils y occupent une chambre coquette sous les combles jusqu'en septembre, quand Charles « Somers » et Isy « Beckers » entrent à l'internat du collège Saint-Hadelin à Visé, où Madame Denoël a réussi à les faire accepter. À la fin du premier trimestre, cependant, Albert Jowa apprend par des amis résistants que le collège est surveillé de près. Il vient chercher Charles et Isy à la veille de la Saint-Sylvestre et les conduit à Deulin, au bord de l'Ourthe, dans les environs de Somme-Leuze, où les garçons retrouvent brièvement leurs parents. Quelques jours plus tard, ils sont conduits au village de Grande Enneille, Isy à la petite ferme de Maria Misson, Charles chez Félix et Françoise Deprez, où le deuxième des cinq enfants vient de quitter secrètement la ferme pour rejoindre l'armée belge reconstituée en Angleterre. Albert Jowa et le garde champêtre Félix Deprez (Grande Enneille, 1895 – 1970) se connaissent bien. Tous deux occupent déjà des positions importantes dans l'Armée Secrète, le premier à l'échelle régionale, le second au plan local. En 1943, il y aura des Juifs cachés dans de nombreuses fermes du pays. Charles Lerner et Isy Rotenbach resteront à Grande Enneille jusqu'à la libération du village par une unité de blindés américains, en juillet 1944.¹²



Les Faweux, Ernonheid, Albert Jowa, années 1930 (?). © Archives privées.



Petite Enneille, sans date. Félix Deprez (képi) et Achille Quetin (à sa droite), tous deux de l'Armée Secrète. © Archives privées.



Grande Enneille, 1943. Charles « Somers » (Lerner), Dany, Jean (le plus petit) et Irène Deprez. © Archives privées.

et des formes d'assistance plus collectives, plus organisées. Par ailleurs, sauver des Juifs ne fut bien souvent qu'un aspect de l'action résistante de nombreuses personnes – comme le rappellent les exemples de Paula Allard, d'Albert Jowa et de Félix Deprez.

Comme Paula Allard, Albert Jowa ou Félix Deprez, de nombreux résistants du Front de l'Indépendance, de l'Armée Secrète, de l'Organisation Militaire Belge de Résistance, du Mouvement National Belge, du réseau Clarence, du Service Zéro, du Service Socrate, du Service D ou encore de l'Armée de Libération de Liège, vont consacrer spontanément une partie de leurs activités à aider les Juifs traqués, de sorte que le sauvetage des Juifs deviendra l'affaire de divers réseaux et mouvements de résistance sans qu'ils l'aient vraiment décidé.

Il en est un, cependant, le Comité de Défense des Juifs (CDJ), qui présente la particularité exemplaire d'avoir été créé, organisé et animé *par des Juifs et pour les Juifs*. Dans la région liégeoise, son activité est étroitement associée à celle d'une filière catholique d'aide aux Juifs généralement appelée « réseau van den Berg », même si elle ne se résume pas à cela.

Icyk Skrobacki et Anna Zurek Icyk Skrobacki (Chmielnik, Pologne, 1897 – DCD Liège), colporteur en tissus sur les marchés publics de la région, est déporté le 3 août vers les camps de travail de l'organisation Todt établis dans le Pas-de-Calais. Sa compagne, Anna Zurek (Varsovie, Pologne, 1908 – DCD Liège), avait été mise au travail à la FN le 23 juillet précédent. Lorsque les travailleurs juifs du Pas-de-Calais sont transférés vers Auschwitz, dans la nuit du 31 octobre, Icyk Zurek parvient à sauter du train entre Louvain et Tirllemont et à rejoindre Grivegnée, où s'est établie Anna Zurek en septembre, après avoir quitté la FN et être passée dans la clandestinité. Averti par des habitants de la commune qu'ils sont recherchés, Icyk Skrobacki prend contact avec un résistant, Hubert Thomas, employé à la direction du bureau des Secours civils de l'Administration communale de Grivegnée. Hubert Thomas prend le couple en charge et lui trouve un logement chez Jean Charlier, puis dans une petite maison située au n° 29 de la rue du Couvent, à Bois-de-Breux. Ils y resteront jusqu'à la libération. Leur ravitaillement est assuré par Émile Dizer puis, après son arrestation, par sa sœur, avec la complicité de deux agents communaux de l'entité, l'inspecteur de police M. Evens et l'agent de police Pierre Greven.

Le Comité de Défense des Juifs (CDJ) dans la région liégeoise¹²

Le CDJ est né dans le giron du Front de l'Indépendance (FI), dans l'urgence imposée par les convocations à Malines, les arrestations domiciliaires et les rafles de l'été 1942.

Depuis l'été 1941, le FI fédère autour du parti communiste la plus large coalition résistante du pays. Ghert Jospa en est une figure marquante. Originaire de Rezina en Bessarabie, sous occupation roumaine lors de sa naissance, Jospa est venu en Belgique en 1921 pour entreprendre des études à l'université de Liège. Ingénieur des mines, naturalisé belge en 1936, membre du parti communiste belge depuis 1931, il est, de 1936 à 1940, membre du comité national de la Ligue belge contre le racisme et l'antisémitisme.¹³ Au

printemps de 1942, les communistes de *Solidarité juive*¹⁴ et les sionistes socialistes du parti des Ouvriers de Sion – Fraction gauche (*Linké Poalei-Tzion*) se rapprochent. Ainsi apparaît la possibilité politique de former une organisation d'aide et de sauvetage des Juifs qui, tout en faisant intégralement partie du FI, disposera d'une large autonomie pour accomplir sa mission. Les événements de l'été 1942 accélèrent le processus : en quelques semaines, Ghert Jospa obtient l'accord du conseil national du FI et, fort de cet acquiescement, réussit à rassembler la quasi-totalité des courants sociaux, culturels et politiques existant alors dans la population juive en Belgique. En outre, deux personnalités influentes ayant des fonctions officielles au sein de l'AJB acceptent de prendre secrètement part à l'action résistante naissante : Eugène Hellendael, un Juif fortuné de nationalité belge, et Chaïm Perelman, professeur de philosophie à l'Université Libre de Bruxelles et sioniste de droite. En septembre 1942, Jospa procède à la création officielle du Comité de Défense des Juifs (CDJ).

C'est également Jospa qui met sur pied le comité liégeois du CDJ. Il s'appuie pour cela sur une poignée d'hommes qu'il connaît bien, à commencer par la *troïka* Albert Wolf – Abram Federman – Idel Steinberg. Ce sont non seulement de vieilles connaissances juives et communistes de Jospa mais également, au moment où il les recrute pour le CDJ, des cadres régionaux du FI.

Albert Wolf travaille avec son père Herman dans l'imprimerie familiale. Originaires de Hollande, les Wolf se sont installés à Liège en 1895 et ont rapidement acquis la nationalité belge. Si Herman Wolf est resté attaché aux traditions juives – il est d'ailleurs l'imprimeur attitré de la communauté israélite de Liège, son fils Albert, en dépit de son jeune âge, milite depuis longtemps au parti communiste. Il a fait la connaissance de Ghert Jospa, de son beau-frère Janchel Pailloucq, d'Idel Steinberg et de quelques autres, vers le milieu des années 1930, au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA) ou à la Ligue belge contre le racisme et l'antisémitisme. Depuis 1941, il est notamment membre du comité régional de *Solidarité*¹⁵ et responsable de la publication de divers organes clandestins du parti communiste, en particulier de *Radio Moscou*. Ce bulletin en principe hebdomadaire reproduit les informations et les communiqués officiels diffusés par la radio centrale d'Union soviétique, que transcrit une cellule d'écoute mise en place par le parti au printemps de 1941. À ce titre, Albert Wolf ne devait rien ignorer des massacres de Juifs perpétrés systématiquement depuis juillet 1941 par des unités allemandes spéciales, les *Einsatzgruppen*, dans les territoires occupés d'URSS, puisque *Radio Moscou* s'en était fait l'écho à plusieurs reprises avec précision.¹⁶ Passé dans la clandestinité pour échapper à une opération anti-communiste lancée par la police allemande lors de l'attaque de l'URSS, le 22 juin 1941, Albert Wolf poursuit son travail d'imprimeur pour la presse résistante. Il fabrique également des faux papiers qui comptent parmi les plus sûrs du pays. Sans cesser d'agir pour le FI – il est, jusqu'à la libération, membre de son comité régional de Liège – il devient président de la section liégeoise, responsable provincial et membre du comité national du CDJ.

Abram Federman s'est installé en Belgique en 1920. D'abord colporteur, il est, à la veille de la guerre, commerçant en lingerie et bonneterie. Il passe dans la clandestinité suite à l'arrestation de son épouse et de leurs quatre enfants, le 4 août 1942 – ils seront déportés le 8 septembre par le VIII^e convoi. Sous l'identité d'emprunt d'« Auguste Bailly », il travaille comme aide-soignant à l'hôpital des Anglais, avec la complicité de la directrice Simone Verhoost et d'un sous-chef de bureau, Gabriel Armand¹⁷. Devenu membre du comité liégeois du CDJ, il s'occupe principalement de distribuer de l'aide, argent, papiers d'identité, timbres de ravitaillement, à une vingtaine de familles dont il a la charge.

L'horloger Idel Steinberg, né dans la même ville de Bessarabie que Ghert Jospa, est arrivé à Liège en 1924. Déjà trésorier de la commission des œuvres sociales de l'AJB de Liège, il est recruté par Jospa pour devenir

également trésorier du comité liégeois du CDJ ainsi que son « oreille » au sein de l'AJB. Il s'occupera en outre de la distribution de timbres de ravitaillement et de faux papiers d'identité.

Ce premier noyau est rejoint par un Polonais et des Bessarabiens que Jospa a connus à l'université de Liège, voire même avant d'immigrer. Josek (Joseph) Pantiel, arrivé en Belgique en 1925, a été manoeuvre en usine avant de s'établir comme chemisier. Quand il se met au service du CDJ, il est déjà très actif au sein du FI : renseignement, aide aux réfractaires belges et étrangers, fabrication et distribution de faux papiers, distribution d'argent et de timbres de ravitaillement. Il poursuivra sur cette lancée pour le CDJ après être devenu le responsable de sa section de Seraing. Janchel Barbalat, lui aussi originaire de Rezina, est arrivé à Charleroi en 1930 pour y suivre les cours de Sciences à l'Université du Travail. En 1942, il est technicien à la Compagnie des Compteurs et Manomètres, où Janchel Pailloucq est ingénieur. Ce dernier, originaire de Rezina comme Jospa, Steinberg et Barbalat, est de surcroît le beau-frère de Jospa, dont il avait épousé la sœur Liuba, et celui de Barbalat, époux de sa sœur Dora. Responsable de *Solidarité*, où il s'occupe de la presse clandestine, il devient notamment l'agent de liaison entre le comité liégeois et le comité national du CDJ. Après son décès, le 26 décembre 1942¹⁸, sa relève sera assurée par sa veuve, Liuba Jospa, qui s'est fixée à Bruxelles et Albert Wolf.

Le CDJ liégeois compte aussi quelques non-Juifs.

Le socialiste Henri Damery est déjà membre de l'Organisation Militaire Belge de Résistance (OMBR) et responsable de l'édition clandestine de publications socialistes comme *Le Monde du travail* ou *Le Peuple*. À la fin de 1942, il devient secrétaire régional du CDJ chargé notamment de la liaison entre le comité liégeois et sa sous-section de Seraing. Damery, qui était employé temporaire de la commune de Seraing, travaillait depuis peu au service de la population et de la milice – une position stratégique pour les résistants, dont ceux du CDJ.¹⁹

Le catholique Ernest Daniel, professeur à l'Institut Saint-Paul à Liège, est chef de secteur au Service de renseignements Zéro et membre d'une filière d'évacuation de prisonniers évadés. Il collabore en outre à divers journaux clandestins, dont *Churchill-Gazette*. Ernest Daniel sera l'un des principaux agents de liaison entre le CDJ et le réseau van den Berg. Il jouera aussi un rôle important dans l'obtention de faux papiers et de timbres de ravitaillement destinés aux fugitifs juifs, ainsi que dans la collecte et la distribution de fonds.²⁰

Le communiste Nestor Devoitille, comptable et secrétaire de *Solidarité*, chargé également de l'impression de *Radio-Moscou / Voici l'URSS* et de *La Voix du Peuple*, est un proche collaborateur d'Albert Wolf au FI. Il le reste en le suivant au CDJ.²¹

Cinq commissions sont créées au sein du CDJ de Liège : Enfants, Adultes, Finances, Faux papiers, Presse et propagande, et une antenne est constituée à Seraing sous la responsabilité d'Henry Damery, lui-même sous les ordres de Josek Pantiel.²²

Le CDJ s'efforce tout d'abord de procurer aux Juifs les moyens indispensables à leur survie dans la clandestinité : cartes d'identité, certificats de travail, de naissance ou de baptême, timbres de ravitaillement, colis de vivres et de vêtements. De faux papiers d'excellente qualité sont fabriqués par l'imprimeur Albert Wolf, mais rien ne vaut les « vrais faux papiers ». Ces derniers sont obtenus – gratuitement mais il arrive qu'une somme forfaitaire soit demandée aux personnes en mesure de l'acquitter – grâce à de nombreuses complicités au sein des administrations communales où les employés résistants agissent souvent avec l'accord de leurs supérieurs hiérarchiques.

À Liège par exemple, Ernest Daniel reçoit des faux papiers de son vieil ami Amaury Debot, un employé communal, du commissaire de police de Tilff, M. Adrian, qui décèdera en déportation, ou encore d'André Ponggen, policier à Seraing. La diversité des activités résistantes de ce dernier est emblématique : socialiste convaincu, il rédige les « Nouvelles de la semaine » dans *Churchill-Gazette*, dont il devient le responsable à partir de mars 1943 ; il est chef de l'intendance du CT 9 secteur II Zone V de l'Armée secrète ; il fournit en faux papiers et en « vrais faux papiers » plusieurs réseaux, dont le CDJ via Ernest Daniel ou le réseau van den Berg via les abbés Emile Boufflette, Maurice Devos ou encore Eugène Ernotte. Enfin, Ponggen est dépositaire de l'argent de la « caisse impression presse clandestine » du CDJ.²³

À Seraing, Henry Damery appose le sceau communal sur des faux papiers que lui remet Charles Noël, professeur dans l'enseignement technique, puis les transmet à Joseph Pantiel qui les distribue aux Juifs qui en ont besoin. Pantiel reçoit également des cartes d'identité du premier échevin de la commune, Henry Dubart, qui agit de sa propre initiative. Chaque mois, Damery reçoit en outre de Raymond van Ascht, employé au service du ravitaillement de Seraing, et de Charles Vermeersch, échevin de Seraing, 25 feuillets de timbres de ravitaillement, destinés principalement aux clandestins juifs de Seraing.²⁴

Henry Damery agit avec l'aval de ses supérieurs administratifs Florent Petitjean, sous-chef de bureau au service de la population, et Ferdinand Seret, chef de division, qui a sous ses ordres tout le personnel du service.²⁵ On peut difficilement trouver plus belle illustration du paradoxe tragique – schizophrénique ? – de ces administrations liégeoises, sinon belges. D'une part, leurs employés ont établi et tiennent à jour les registres communaux des Juifs, sans lesquels les Allemands n'auraient pu entreprendre de régler la « question juive » en Belgique. D'autre part, ces employés (les mêmes ?) prennent les plus grands risques pour soustraire les Juifs à leurs persécuteurs !

Le financement du CDJ, de son aide aux personnes cachées et de son fonctionnement, est aujourd'hui encore difficile à mettre au jour, qu'on l'aborde du côté des dépenses ou de celui des rentrées d'argent.²⁶

Du côté des dépenses, à titre purement indicatif, pour l'ensemble du pays, plus de 5 000 adultes et plus de 2 000 enfants émergeaient au budget national du CDJ peu avant la libération, selon Maxime Steinberg²⁷, et les pensions versées aux « logeurs » pour un Juif, adulte ou enfant, variaient de 300 à 1 500 francs par mois – en 1944, le CDJ allouait mensuellement 400 francs pour un adulte seul.²⁸ Ces données sont toutefois insuffisantes pour évaluer les besoins financiers du CDJ, car d'importants frais de fonctionnement entraient évidemment en ligne de compte.

Du côté des rentrées, l'argent provenait de multiples sources. Selon Florence Matteazzi, Henry Damery remettait chaque mois à Joseph Pantiel entre 15 000 et 20 000 francs qu'il recevait de *Solidarité* via Charles Vermeersch et un autre résistant Albert Smeets. De son côté, Ernest Daniel centralisait les contributions d'autres mouvements de résistance et percevait une aide substantielle du gouvernement belge en exil par l'intermédiaire du colonel Joseph Guissard, membre de l'état major du secteur 3 de la Zone V de l'Armée secrète et chef du *Mouron Rouge*. Au total, Daniel aurait ainsi perçu près de 600 000 francs, auxquels il faudrait ajouter trois millions de francs provenant de l'attaque de la poste centrale de Liège. Cette action, menée le 27 mars 1944 par divers mouvements, aurait rapporté plus de six millions de francs ; les mouvements participants se partagèrent la moitié, réservant l'autre moitié pour le CDJ.²⁹

Selon Florence Matteazzi, « l'autonomie financière du comité liégeois était complète par rapport à la maison mère bruxelloise quoique certains subsides lui furent concédés irrégulièrement » ?³⁰ Ces subsides « irréguliers » furent pourtant loin d'être négligeables. Avant le printemps de 1943, soit avant

leur unification nationale, les CDJ locaux étaient financés, certes, par divers mouvements et groupes de résistance mais déjà, pour l'essentiel, par des organismes comme l'Œuvre Nationale de l'Enfance, des institutions bancaires ou des donateurs individuels fortunés.³¹ Un changement important se produisit au printemps de 1943, quand l'action du CDJ sur le plan financier fut unifiée pour l'ensemble de la Belgique. D'une part, le trésorier du CDJ, Benno Nykerk, réussit à se rendre clandestinement en Suisse pour y rencontrer Sally Mayer, le représentant pour l'Europe de l'*American Jewish Joint Distribution Committee*, plus communément appelé le *Joint*.³² Nykerk obtint de Mayer des subventions mensuelles attestées par des microfilms qu'il rapporta de Suisse et sur la base desquels certaines banques belges – Banque de Bruxelles, Société Belge de Banque, Société Générale, notamment – consentirent des avances fort importantes remboursables après la guerre. D'autre part, en mai 1943, le gouvernement belge exilé à Londres débouqua immédiatement quatre millions de francs à l'intention du CDJ, la même somme en octobre et trois autres millions de francs au début de 1944³³. Simultanément, un émissaire du gouvernement belge aux USA obtint du vice-président du *Joint* des fonds qui, à la libération, s'élevèrent au total à deux cent quarante mille dollars. De sorte que le financement des activités CDJ, pour l'ensemble de la Belgique, aurait atteint quelques 48 millions de francs, provenant essentiellement des banques, du gouvernement belge en exil et du *Joint*. Dans les comptes du CDJ publiés après la guerre, la rubrique « assistance », qui accapare à elle seule 40 millions de francs, fait apparaître pour « Divers Liège » un montant de 1 114 320 francs. À titre de comparaison : presque deux millions pour « Divers Charleroi », deux millions et demi pour « Divers Anvers » et trente-trois millions pour « Enfants chez logeurs », « Enfants chez Parents » et « Adultes » réunis, à Bruxelles !

Des catholiques au secours des Juifs persécutés³⁴

À la demande de l'évêque de Liège, Mgr Louis-Joseph Kerkhofs, à la fin de l'été 1942, un petit groupe de personnes va construire un ample mouvement catholique d'aide aux Juifs persécutés. Ce groupe était animé par l'abbé André Meunier, professeur au Grand séminaire de Liège, l'avocat près la cour d'appel Max-Albert van den Berg³⁵, alors directeur des Colonies épiscopales pour la province, son secrétaire, Pierre Coune, et son beau-frère, l'industriel Georges Fonsny. Secondés par des laïcs et des prêtres, ils vont mettre à profit la disponibilité d'un nombre important de particuliers et le très dense réseau d'institutions catholiques de la province, voire au-delà – pensionnats, sanatoriums, homes et colonies de vacances, couvents, abbayes et maisons religieuses – pour constituer un archipel clandestin de la compassion. Quelques centaines de Juifs liégeois et du reste du pays vont y « disparaître » et, pour la plupart, survivre jusqu'à la libération.

En 1945, Dom Bruno (Henri Reynders), qui joua lui-même un rôle de premier plan dans le sauvetage des Juifs en Belgique, notamment en liaison étroite avec le réseau van den Berg, affirmait que « c'est de novembre 1942 à mars 1943 que les différentes organisations de secours se mirent au point ». Parmi celles qu'il citait figuraient en particulier le CDJ, « composé de personnes juives et très intelligemment organisé », et l'avocat van den Berg de Liège, « mandaté par son évêque ». Ces groupes divers, précisait Dom Bruno, « entretenaient de bonnes relations, échangeaient leurs services, s'accordaient mutuellement les places disponibles, mais sans se centraliser ni se fédérer jamais ».³⁶

Ce témoignage sera confirmé ultérieurement par les historiens. « Sans faire partie du CDJ », selon Léon Papeleux, « le réseau van den Berg-Fonsny, un groupe clandestin qui n'avait rien de structuré [...] développa une action parallèle et complémentaire à celle de l'organisation juive ». Pour Florence Matteazzi, « le réseau

André Meunier-Albert van den Berg-Georges Fonsny était en rapport régulier avec le CDJ [mais] avait sa propre organisation que l'on pourrait concevoir dans l'absolu sous la forme d'un bureau autonome collaborant étroitement avec une organisation plus vaste ». Six hommes, ajoute-t-elle, assuraient le lien avec le CDJ : Pierre Coune, Georges Fonsny, Albert van den Berg, Emile Boufflette et Joseph Renard. Ces deux derniers, ainsi que Simone Verhoost, étaient même, avance l'historienne, membres du comité liégeois du CDJ, mais essentiellement pour assurer la liaison entre les deux réseaux.³⁷

L'avocat van den Berg avait donc été « mandaté par son évêque » ; l'abbé Meunier également³⁸. « Dans le diocèse de Liège, c'est l'évêque qui précède les fantassins », estime Maxime Steinberg : « à la différence des autres évêques, Louis-Joseph Kerkhofs en personne donne l'impulsion de départ ».³⁹

La très forte personnalité de Mgr Kerkhofs tranche à plus d'un titre, en tout cas, sur le reste de la hiérarchie catholique belge. L'évêque de Liège est de sensibilité démocrate-chrétienne au sein d'un épiscopat largement traditionnel et conservateur. Patriote engagé, il rend publique, le 6 juin 1940, une pastorale appelant ses paroissiens à soutenir le gouvernement, alors exilé en France pour continuer le combat contre les nazis, autant que le Roi, qui vient de capituler ; six jours plus tôt, le cardinal Van Roey, et derrière lui son épiscopat, n'avait cautionné publiquement que la politique du souverain.⁴⁰ Enfin, dans un monde catholique imprégné d'antijudaïsme traditionnel et, depuis le dernier quart du XIX^e siècle, de plus en plus perméable à l'antisémitisme économique et politique ambiant, Mgr Kerkhofs était *judéophile*.

Ami des Juifs, donc, mais dans les limites, bien sûr, où pouvait l'être un ecclésiastique devenu évêque en 1927, soit une dizaine d'années avant le génocide et une quarantaine d'années avant la déclaration *Nostra Aetate*, § 4, adoptée par le concile de Vatican II. En fait, Mgr Kerkhofs, comme son collègue de Namur, Mgr Heylen, soutenait avec ferveur l'Archiconfrérie de Prières pour la Conversion d'Israël. Dans son diocèse, ce qu'on nomma jusqu'à la guerre « le sauvetage spirituel des Juifs par la conversion » occupait une place de choix.⁴¹

L'*Association de Prières pour Israël* – ou encore : *pour la Conversion d'Israël*, voire *pour le Retour d'Israël* – était née en 1903 à Paris dans le giron de Notre-Dame de Sion, qui en assura l'organisation, la gestion et le développement.⁴² Ses membres les plus actifs étaient conscients qu'il fallait réexaminer en profondeur l'antijudaïsme théologique de la tradition chrétienne et l'approche habituelle de la conversion des Juifs – « prier pour ces pauvres Juifs, assis depuis si longtemps dans les ténèbres de la mort », lit-on en 1906 dans une publication de ND de Sion. Ils vont accéder progressivement à une vision plus positive du judaïsme, appuyée sur une relecture de Paul, Rom 9-11 : « c'est la racine qui porte les branches », et se persuader que les Juifs ne peuvent se convertir dans un milieu catholique alors très largement hostile sinon antisémite. En 1930, Aimé Pallière, l'homme-clé du rapprochement entre chrétiens et Juifs en France dans la première moitié du XX^e siècle, soulignait que les Journées de prières initiées par l'*Association de prières pour la Conversion d'Israël* avaient pour premier résultat non de convertir des Juifs mais de « créer parmi les associés un courant de sympathie pour Israël et de les fermer aux campagnes antisémites »⁴³. Certains prêtres et laïcs prôneront même la conversion des catholiques à « l'amour d'Israël » et à une conscience plus nette de leurs « racines juives » comme préalable à la conversion des Juifs à Jésus. Avant de se faire rapidement rappeler à l'ordre par l'institution ecclésiastique, ils créeront notamment l'Œuvre sacerdotale des Amis d'Israël (1926-1928) ou, en Belgique, le Bureau Catholique pour Israël (1936-1938).⁴⁴

Élevée en *Archiconfrérie* par le pape Pie X en 1909, l'*Association* connaît un essor remarquable : 16 000 membres en 1906, 100 000 en 1917 – année où se crée sa très active branche anglaise, la *Catholic Guild of Israël*. « Le but de cette association », précisent ses statuts, « est une union de prières pour la

conversion d'Israël, afin qu'illuminés par cette lumière de vérité, qui est le Christ, les restes d'Israël arrivent à la foi catholique ». Tout catholique peut en faire partie ; il récitera alors « chaque jour la prière *Dieu de Bonté* », que voici : « Dieu de bonté, Père des Miséricordes, nous vous supplions par le Cœur Immaculé de Marie, et par l'intercession des Patriarches et des Saints Apôtres, de jeter un regard de compassion sur les restes d'Israël, afin qu'ils arrivent à la connaissance de notre unique Sauveur, Jésus-Christ, et qu'ils aient part aux grâces précieuses de la Rédemption. *Père, Pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font* »⁴⁵. Les membres devaient également s'efforcer d'assister à une messe mensuelle, au moins par l'esprit. L'Archiconfrérie lance d'ailleurs des « croisades de messes » : près de 30.000 messes célébrées à l'occasion de Pâques en 1934 ! Après la guerre, la révélation progressive des réalités du génocide, de même que de nouvelles avancées théologiques, vont bouleverser des mouvements comme Notre-Dame de Sion ou l'Archiconfrérie. Cette dernière, rendue sans objet par le concile de Vatican II, qui adoptera l'essentiel de son credo, s'éteindra en 1966.

À Liège, un prêtre d'origine hollandaise, l'abbé Louis de Gruyter, fonde une section de l'Archiconfrérie en 1924⁴⁶, l'année où il devient curé de la paroisse Saint-Christophe. Le 15 mars de cette même année, les prêtres du diocèse de Liège sont informés, en latin, que « par un décret du 24 août 1909, Sa Sainteté Pie X a érigé l'Archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël et lui a également attribué comme siège la basilique *Ecce Homo* de Jérusalem. Les zélatrices qui deviennent membres de l'Archiconfrérie y sont recommandées à la bienveillance des Révérends Pères chapelains du sanctuaire. Des certificats pour les zélateurs et zélatrices de l'Œuvre expiatoire pour la libération des âmes du purgatoire peuvent être obtenus gratuitement à la chancellerie de l'évêché. »⁴⁷

Treize ans plus tard, en 1937, c'est sous la direction pastorale de l'abbé de Gruyter qu'un jeune curé, Emile Boufflette, fait ses premiers pas dans la paroisse, où l'évêque l'a nommé deuxième vicaire quinze jours seulement après son ordination. Il y fait notamment la connaissance de l'avocat Max-Albert van den Berg, dont le cabinet, au n° 144 du boulevard de la Sauvenière, se trouve à deux pas de la place et de l'église Saint-Christophe. Tertiaire⁴⁸ de Saint-Benoît et adepte enthousiaste du culte de la Vierge des Pauvres de Banneux, l'avocat est si impliqué dans la vie de la paroisse et de ses œuvres qu'on l'y surnomme « le troisième vicaire de Saint-Christophe »⁴⁹. Divers documents de la fin des années 1930 conservés dans les archives de l'évêché de Liège attestent l'adhésion zélée aux buts et moyens de l'Archiconfrérie du clergé de Saint-Christophe de nombreux prêtres de Liège et de la région, de l'abbé André Meunier et de l'évêque lui-même.⁵⁰

Encore quelques années et ces hommes voués notamment au « sauvetage spirituel d'Israël » formeront le noyau dur d'un réseau consacré au sauvetage physique des Juifs. Dans leur esprit, l'un devait d'ailleurs probablement être très étroitement associé à l'autre. En avril 1942, par exemple, soit quatre mois avant le début des déportations, l'évêque de Liège, dont le diocèse s'étendait sur une partie du Limbourg, faisait encore publiquement l'apologie de la conversion d'Israël. Ayant reçu les remerciements du « chef national des Israélites » (sic) pour la manière dont un « nombre considérable de familles juives » venaient d'être hébergées dans diverses paroisses catholiques limbourgeoises, et même dans des cures⁵¹, Mgr Kerkhofs déclarait : « qui sait ? le Bon Dieu n'a-t-il pas ménagé ces circonstances spéciales pour rapprocher moralement de nous la nation juive et pour éclairer de Sa pleine lumière quelques âmes de ce peuple pour qui est organisée annuellement, ici et ailleurs, la journée de prières pour la conversion d'Israël ».⁵²

« Les seules paroles prononcées en chaire de vérité sont des prières pour la conversion des Juifs », constatera précisément un rapport de la *Sipo-Sd* daté du 2 février 1943, soit une semaine après la « journée de prières pour la conversion d'Israël » du 24 janvier précédent⁵³. Étant donné les événements en cours, cette « journée

de prières » doit certainement être comprise comme l'expression d'une sympathie active, voire d'une réelle solidarité, avec « la nation juive » persécutée. Il n'empêche : des prières pour la conversion des Juifs, mais pas un mot qui condamnât publiquement leur déportation, au moment où celle-ci bat son plein ?

Ce silence trouble nombre de résistants catholiques, et ce trouble est nettement perceptible dans les colonnes de *Churchill Gazette*, à laquelle participent plusieurs prêtres du diocèse. En juin 1942, lorsque les Juifs sont contraints de porter l'étoile jaune, Michel Breulheid alias *Keep smiling* invite notamment « les catholiques, les chrétiens » à ne pas « oublier les récentes paroles de l'archevêque de Montréal : “il m'est impossible d'approuver les mesures prises dans certains pays contre les Juifs parce que je ne dois pas oublier que le Christ est Juif d'origine et de ce fait, que je suis moi Juif spirituellement” [...] »⁵⁴. En septembre, alors que « plus que jamais la “question juive” est d'actualité » et que « les mesures de persécution prennent une ampleur que jamais nos compatriotes n'auraient osé supposer », *Churchill Gazette* appelle les « hommes de bonne volonté » à « soustraire [les Juifs] au sort affreux qui les guette ». Faut-il une parole d'autorité de l'épiscopat belge, qu'il appelait manifestement de ses vœux, *Keep smiling* avait dû se résoudre à trouver « réconfortant d'apprendre par les radios anglaises et neutres, que dans un sermon qui fera époque, l'archevêque de Toulouse s'est solennellement élevé en chaire de vérité contre les persécutions organisées en France soi-disant non occupée par le gouvernement du maquignon Laval »⁵⁵. En France, mais pas en Belgique... Estimant que « ce sera à l'honneur de l'église catholique d'avoir été les premiers à protester officiellement », *Keep smiling* insiste : « notre clergé, les chefs de diverses organisations religieuses et politiques, le Barreau et même la Magistrature, si elle s'en pense capable, doivent protester énergiquement contre les mesures prises contre des Belges et des étrangers qui profitent du droit d'asile, chez nous séculaire. Les vrais Belges, les patriotes [...] doivent, quand ils le peuvent, donner aide et assistance aux persécutés [...] les cacher, les héberger chaque fois que possible [...] les soustraire au sort affreux qui les guette. [...] Ne nous contentons donc plus demain de saluer les porteurs d'étoile jaune, nous devons maintenant les aider à ne plus la porter afin qu'on ne les remarque plus dans la foule anonyme qui parcourt nos rues. [...] L'aide maximum aux Juifs est, répétons-le, une belle forme de la résistance. [...] Hommes de Belgique, faites votre devoir, faites en sorte que tout Juif devienne votre frère dans le malheur. Femmes belges, secourez les mères, les enfants martyrisés par les nazis. Jeunes gens et jeunes filles de chez nous, saisissez l'occasion de montrer que dans votre malheur vous considérez les jeunes filles et les enfants juifs comme vôtres et vous aurez ainsi ajouté un nouveau fleuron à la couronne de notre résistance ».⁵⁶

Cet article, qui dit si fortement ce que certains évêques et prêtres belges ne parvinrent à dire qu'en privé, dut être une terrible caisse de résonance pour le silence du cardinal Van Roey et de son épiscopat.

Le primat de Belgique n'était, certes, pas resté passif. Dès le début de la mise au travail des Juifs, il avait envoyé son secrétaire, le chanoine Leclef, demander au Dr Leiber, conseiller supérieur de l'administration militaire (*Oberkriegsverwaltungsrat*), que les catholiques d'origine juive, les Juifs de nationalité belge, les conjoints juifs de mariages mixtes, les femmes enceintes et les jeunes filles, ne soient pas déportés. Leiber avait répondu que seule la Gestapo, responsable de la mesure et de son exécution, était en mesure de prendre de telles décisions. On pouvait toutefois lui signaler les cas pour lesquels il tenterait d'intervenir. Les démarches effectuées par la suite s'avérèrent rarement fructueuses, et le cardinal finira par conclure qu'elles étaient inutiles.

Le primat alertera également le Vatican, une première fois le jour même où débutèrent les déportations de Malines, le 4 août 1942 : « Actuellement, les traitements qu'on fait subir aux Juifs sont vraiment inhumains et excitent la commisération et l'indignation générale ; même les catholiques d'origine juive sont soumis

Lettre pastorale du 21 Mars 1943

Nos très chers Frères,

Une nouvelle peine qui vous sera extrêmement douloureuse, vient de s'ajouter à celles que vous subissez déjà: l'autorité occupante nous a annoncé qu'elle va procéder à l'enlèvement des cloches de nos Eglises.

Il y a quelques mois en présence d'une première menace, nous avons présenté à l'Autorité allemande une protestation énergique et fait valoir les graves raisons religieuses et juridiques qui s'opposent à la saisie des cloches. De son côté le Saint-Siège est intervenu auprès du Gouvernement du Reich. Nous avions lieu d'espérer que, grâce à ses instances, la décision ne serait pas exécutée; et voici que nous apprenons avec stupeur que les ordres sont donnés pour prendre les cloches de tous de nos paroisses.

Devant cette mesure intolérable, il nous est impossible, comme Evêques catholiques responsables du patrimoine religieux en notre pays, de ne pas élever la voix pour réprover et condamner publiquement ce qu'on se propose de faire.

Nous réprovoquons et condamnons la saisie de nos cloches, au nom de la religion. Les cloches des Eglises ne sont pas des objets de bronze quelconques. Elles ont une destination exclusivement religieuse; elles ne doivent servir qu'à louer Dieu et à inviter les fidèles aux offices divins. Elles font partie intégrante de la vie des paroisses, dans la joie et dans la douleur. Elles ont été consacrées et sanctifiées par la bénédiction rituelle et par l'unction de l'huile sainte et du chrême, elles sont donc vouées irrévocablement au culte divin.

Elles ne peuvent être affectées à une destination profane ni être aliénées sans le consentement des autorités ecclésiastiques responsables. Or, nous déclarons solennellement que nous nous opposons de tout notre pouvoir épiscopal à une mesure qui n'a d'autre but que de transformer nos cloches en engins de guerre et en instruments de mort. Il se peut qu'en Allemagne et en Italie les Evêques subissent sans protester une mesure qu'ils doivent condamner dans leur for intérieur, tout comme nous; le patriotisme excuse peut-être, à leurs yeux, la tolérance d'un mal qu'ils ne peuvent empêcher. Mais pour nous, au contraire, le devoir patriotique coïncide avec le devoir religieux et notre silence serait une lâcheté et une trahison.

Par ailleurs, la saisie de nos cloches constitue une violation flagrante du droit international, stipulé par la convention de La Haye et sanctionnée par tous les états civilisés. L'art. 46 impose à l'occupant l'obligation de respecter l'exercice des cultes; or les cloches servent à l'exercice du culte catholique. L'art. 52 limite les réquisitions en nature aux besoins de l'armée d'occupation; or il est évident que les cloches qu'on prendra ne serviront pas aux troupes d'occupation. Enfin l'art. 56 consacre l'immunité complète des établissements consacrés aux cultes et prescrit toute saisie à leur détriment. Ainsi donc, le droit écrit des gens interdit à l'occupant la réquisition des cloches de nos Eglises.

Si la décision annoncée se réalise, l'Histoire dira que c'est la première fois au cours des siècles que cette profanation, contraire au droit manifeste, et reconnu de la religion a été perpétrée en Belgique. Elle nous rappelle les années sinistres de la révolution française, laquelle décréta aussi la confiscation des cloches belges mais ne put l'exécuter que pour une part très restreinte.

Notre devoir épiscopal nous oblige à déclarer que toute collaboration à l'enlèvement des cloches est gravement illicite en conscience. Nous demandons que tous, Prêtres et laïques observent une attitude calmement purement passive.

Dans l'entretemps, se poursuit implacablement ce qu'on appelle la "mobilisation de la main d'oeuvre" belge", c'est à dire la mise au travail forcée de notre population au service de l'Allemagne en guerre.

Itérativement vos Evêques ont protesté auprès de l'autorité occupante contre ces mesures iniques. Les hautes autorités judiciaires du pays sont également intervenues. Sa Majesté le Roi a multiplié les efforts pour obtenir le retrait ou la mitigation des ordonnances. Le Saint-Siège s'est intéressé à la question. Mais tout est resté vain et sans effet. Ces mesures de réquisition humaine sont absolument injustifiables, elles violent le droit naturel, le droit international et la morale chrétienne.

Elles ne tiennent compte d'aucune considération: ni de la dignité et de la liberté essentielles de la personne humaine, annihilées par la contrainte, les menaces et les graves sanctions; ni du bien et de l'honneur des familles, douloureusement blessées par la dispersion violente de leurs membres; ni de l'intérêt suprême de la société qui souffrirait fatalement par suite des sentiments de colère et de sourde haine semés dans des milliers et des milliers de cœurs opprimés.

La contrainte des corps et des volontés est grave; plus encore la violence faite aux consciences. On oblige les citoyens belges à coopérer directement ou indirectement, aux opérations militaires de la puissance étrangère qui fait subir injustement à leur patrie un régime d'occupation très dure, en ne donnant pas la moindre assurance quant à son avenir: on place souvent les ouvriers et surtout les ouvrières dans des conditions morales et religieuses gravement dommageables; enfin malgré leurs instances réitérées, vos Evêques ne parviennent pas à obtenir l'autorisation d'envoyer auprès de leurs diocésains exilés des prêtres aumôniers pour les assister de leur ministère sacerdotal.

On nous dit que ces mesures sont nécessaires pour protéger la civilisation européenne. Seulement, est-ce défendre la civilisation, n'est-ce pas plutôt l'anéantir, que d'appliquer des procédés qui violent les principes essentiels de toute civilisation?

La raison humaine et la morale chrétienne condamnent et frétrissent ces procédés iniques et barbares; toute collaboration à l'exécution de ces mesures est gravement illicite en conscience.

Les nations civilisées, si elles en sont informées ne peuvent manquer d'exprimer leur réprobation profonde.

En tous cas, la foi chrétienne, le Tout Puissant, qui est la justice souveraine est témoin de ce qui se passe, et c'est devant son tribunal que seront jugés, suivant les lois éternelles, les actes de tous les êtres humains sans exception.

Donné à Malines, le 15 Mars 1943

+ J. E. Cardinal de Malines
+ Louis-Joseph, Evêque de Liège
+ Honoré Evêque de Gand

+ Henri Evêque de Bruges
+ Louis Evêque de Tournai
+ André-Marie Evêque de Namur

Cette lettre sera lue intégralement et sans commentaire, Dimanche prochain 21 Mars. Son existence sera tenue absolument secrète jusqu'au moment de la lecture.

Pastorale des évêques de Belgique lue dans les églises du pays le 21 mars 1943, telle qu'elle a été publiée dans le n° 52 de Churchill Gazette du même mois. © IHOES.

à ces mesures », et une seconde fois le 18 décembre suivant : « La saisie et la déportation des Juifs, depuis que je vous ai écrit le 4 août dernier, s'est poursuivie sans relâche et je crois qu'il ne doit plus en rester beaucoup sur le territoire belge. Ces mesures ont été exécutées avec une brutalité et même avec une cruauté qui ont révolté profondément la population belge. Je suis intervenu dans plusieurs cas, mais généralement en vain »⁵⁷. Ces interventions restaient toutefois de l'ordre du privé ; du point de vue du public, des catholiques en particulier, le primat et son épiscopat gardaient le silence.

L'avocat van den Berg en fut-il assourdi ? « Son Eminence [le cardinal Van Roey] s'est posé la question de savoir s'il convenait de faire une protestation contre le sort fait aux Juifs. Elle a décidé de n'en rien faire », écrit-il à Mgr Kerkhofs le 21 septembre 1942. Van den Berg revenait tout juste de Malines où, n'ayant pu rencontrer le primat de Belgique, il s'était longuement entretenu avec le vicaire général du diocèse de Malines, Mgr Van den Eynden. Ce dernier lui avait expliqué pourquoi le primat avait choisi de se taire : « a) parce que les Allemands ont déclaré ne vouloir s'occuper que des Juifs allemands, visant par ce terme les Juifs de la Grande Allemagne, inclus la Pologne, la Silésie, l'Ukraine, la Yougoslavie et l'Autriche. Les Juifs belges et hollandais n'auraient donc rien à craindre, au moins pour le moment [...] b) il est démontré, par les protestations antérieures, que l'autorité occupante n'y a aucun égard, en sorte qu'une protestation aurait toute chance d'être aussi vaine que les protestations antérieures relatives à d'autres sujets [...] c) Son Eminence craint qu'une protestation n'entraîne des conséquences fâcheuses pour les enfants eux-mêmes, en provoquant des mesures qui les atteignent [...] »⁵⁸.

Plus de soixante ans après les faits, il est vrai, l'argumentation de Mgr Van den Eynden paraît bien légère au regard des protestations déterminées sinon véhémentes élevées publiquement par l'épiscopat belge en d'autres circonstances.

En mai 1942, par exemple, les évêques de Belgique adressent une lettre collective au général von Falkenhausen après avoir « pris connaissance de l'ordonnance du 9 avril 1942 relative à la prestation de travail obligatoire dans les exploitations houillères belges de dimanches et jours fériés légaux ». Estimant que « notre responsabilité de Pasteurs des âmes nous empêche, cette fois, de garder le silence », les évêques fustigent « l'obligation [...] de travailler une fois par mois, un dimanche ou une fête légale ». Cette obligation leur semble incompatible avec « une des lois principales de l'Église catholique », avec « la liberté de conscience des fidèles » ainsi qu'avec « un droit naturel primordial [...] à savoir] la liberté d'accomplir ses devoirs religieux ». Ils ajoutent : « Nous évêques catholiques qui avons pour mission de prendre la défense des faibles, nous voyons avec une vive douleur les travailleurs belges privés de plus en plus de leurs droits élémentaires »⁵⁹. Au grand dam du général von Falkenhausen, cette lettre vient à être connue du grand public – *Churchill Gazette*, par exemple, la publie intégralement dans son n° 32 de mai 1942. Mais cette protestation ne fut suivie d'aucun effet.

Le 6 octobre de la même année, une nouvelle ordonnance décrétrait que les hommes de 18 à 50 ans et les femmes de 21 à 35 ans étaient susceptibles d'être astreints au travail en Allemagne. Le 25 octobre, les évêques de Belgique adressent à nouveau « aux autorités allemandes un appel pressant et suprême en vue d'obtenir la révision des susdites ordonnances ». Evoquant « le souvenir de la déportation des ouvriers belges, pendant l'hiver 1916-1917 », resté « profondément dans les esprits et dans les cœurs », les évêques invoquent à l'appui de leur requête « le droit des gens, sanctionné par tous les pays civilisés dans la Convention de La Haye », que contredit « le travail obligatoire, tel qu'il vient d'être décrété pour les habitants de la Belgique ». Mais ils font surtout appel « aux élémentaires sentiments d'humanité, aux principes les plus sacrés de la civilisation humaine ; ils autorisent notre intervention en faveur de nos diocésains et justifient la protestation formelle que nous élevons contre la contrainte et la violence dont

ils sont menacés ». Et les évêques de conclure en espérant que les autorités du Reich renonceraient à cette mesure, à l'imitation du gouvernement impérial en 1917 et « par respect pour les droits essentiels de la nature humaine, par égard pour les postulats fondamentaux de la civilisation chrétienne, dont l'Allemagne se dit le défenseur sur le front de l'Est »⁶⁰. Dans une pastorale collective lue en chaire le dimanche 13 décembre suivant, les évêques admettent que « notre intervention n'a malheureusement pas produit de résultat »⁶¹. Pourtant, les protestations furent telles, dans tous les milieux, que la mesure sera annulée pour les femmes au mois de janvier 1943.

C'est toutefois quand l'occupant s'apprête à saisir les cloches de toutes les églises de Belgique, conformément à une ordonnance du 1^{er} novembre 1941, que la réprobation des évêques culmine.⁶² La lettre pastorale qu'ils font lire dans les églises du pays, le dimanche 21 mars 1943, mérite, en raison de son argumentation et de sa radicalité, d'être intégralement reproduite ici.⁶³

Pour sa part, l'historien qui a exhumé la lettre de l'avocat van den Berg citée plus haut, le liégeois Léon Papeleux, lui-même auteur d'un ouvrage pionnier sur *Les silences de Pie XII*⁶⁴, conclut sur ce point : « comme Pie XII, comme le cardinal Van Roey, Mgr Kerkhofs s'est abstenu de condamner publiquement les crimes de l'antisémitisme nazi. Son action, non négligeable d'ailleurs, se limita à susciter des dévouements en faveur des Juifs persécutés. Ce faisant, il n'a jamais hésité à prendre des risques personnels »⁶⁵.

L'archipel de la compassion

L'engagement de Mgr Kerkhofs dans le sauvetage des Juifs semble avoir eu pour geste inaugural l'aide qu'il apporta, à la fin du mois d'août 1942, au ministre officiant du culte israélite de Liège que tout le monde appelait rabbin, Joseph (Iosif) Lepkifker et à sa famille. Suite à une intercession du professeur Léon-Ernest Halkin, de l'université de Liège, l'évêque aurait personnellement chargé Max-Albert van den Berg d'aller cacher le rabbin Lepkifker à Banneux, sous l'identité d'emprunt d'« abbé Louis-Joseph Botty ».

En septembre, l'évêque invite de vive voix les prêtres de son diocèse à aider les Juifs. Le P. Hubert Célis par exemple, curé de Halmaal près de Saint-Trond, a laissé le récit d'une réunion convoquée en septembre 1942 par l'évêque de Liège chez le P. Mathieu Hendriks, doyen de Hasselt. Au cours de cette rencontre, Mgr Kerkhofs aurait exhorté les prêtres présents à héberger des fugitifs juifs, avec insistance mais sans les y contraindre. Pour sa part, l'abbé Marcel Stenne racontera après la guerre qu'il avait été prévenu par téléphone de l'arrivée du jeune Léon Péguine dans la colonie épiscopale qu'il dirigeait à Stoumont, alors que le jeune Juif se trouvait encore dans le bureau de Mgr Kerkhofs à l'évêché.⁶⁷

Ceux qui répondent aux appels de l'évêque, laïcs ou prêtres, sont déjà, pour la plupart, d'actifs résistants. Nombre d'entre eux payeront d'ailleurs leur engagement au prix fort.⁶⁸ Max-Albert van den Berg, par exemple, est membre du réseau de renseignement Clarence, que dirige Walter Dewé. Arrêté le 30 avril 1943, il sera déporté et interné dans divers camps de concentration avant de disparaître dans la région de Hambourg en avril ou en mai 1945. Son secrétaire, Pierre Coune, membre de l'Armée de la Libération de Liège, sera arrêté en même temps que son patron pour fourniture de faux documents, aide aux Juifs et aux réfractaires. Condamné aux travaux forcés, il sera libéré le 14 février 1944 mais décèdera en 1950 des suites de sa captivité.⁶⁹ Simone Verhoost, directrice de l'hôpital des Anglais, était en liaison étroite avec le Service D. Ernest Daniel, on l'a dit plus haut, était chef de secteur du Service Zéro. Forcé de prendre

Joseph (Iosif , Yaakov Yosef) Lepkifker (Orgeyev, Russie, 1906 – Liège, 1990) était chantre (*hazan*) dans une synagogue de Kichinev en Bessarabie (actuellement Chisinau en Moldavie) et officiait dans d'autres villes pour les fêtes ou le shabbat, avant d'être officiant à Bucarest pendant deux ans. Il quitte la Roumanie en novembre 1930 pour entreprendre des études de médecine à l'université de Liège. Deux ans plus tard, il interromp ses études et remplace M. Lehmann comme premier ministre officiant du culte israélite de Liège. Il enseigne également aux cours religieux complémentaires organisés par la communauté israélite et donne des cours de religion juive à l'Athénée Royal. En 1936, il épouse Tzivica (Tsilla, Cécile) Curt (Kichinev, 1915 – Ramat Gan, Israël, 1999), arrivée à Liège quelques mois plus tôt. De cette union naissent deux garçons, Mendel (Ougrée, 1937 – Netanya, Israël, 1998) et Elie (Ougrée, 1939). En septembre 1938, ils sont rejoints par les parents de Iosif, Volko (Zeev) Lepkifker (Tulcyn, Russie, 1863 – Auschwitz, novembre 1942) et Etia Hersonsky (Kamenka, Russie, 1870 – Auschwitz, novembre 1942). Volko Lepkifker officie comme chantre dans un oratoire (*Beith Midrash*) du quai de Longdoz. Après avoir fui en France l'invasion allemande de la Belgique, la famille Lepkifker regagne Liège le 6 octobre 1940 et Iosif Lepkifker reprend son activité de ministre officiant. En 1942, il est exempté du travail obligatoire en raison de sa fonction sacerdotale ; son épouse, convoquée pour travailler à la FN, ne s'y présente pas et s'expose ainsi aux sanctions prévues pour les réfractaires. En août, après deux descentes de la police allemande à leur domicile, les membres de la famille se dispersent et passent dans la clandestinité. Par le truchement du professeur Léon Halkin, Iosif Lepkifker sollicite l'aide de l'évêque de Liège pour lui-même et sa famille. Son fils cadet, Elie, est placé chez une veuve de Sarolay, Mme Groyne, tandis que son épouse est accueillie au home Saint-Joseph des Sœurs de la Charité à Huy, où une cousine de Mgr Kerkhofs, Sœur Lutgarde, dirige le service de gériatrie. Leur fils aîné, Mendel, est d'abord caché à Visé par le couple Nemery puis dans la famille du docteur Paul Bonhomme à Liège. Pour sa part, Iosif Lepkifker est fort brièvement hébergé à l'évêché de Liège puis conduit au home Notre-Dame à Banneux le 29 août 1942.⁶⁶

le maquis en juin 1943 pour échapper à la Gestapo, il sera pourtant arrêté en juillet 1944 et libéré de la prison Saint-Léonard par les Américains. Le professeur Léon-Ernest Halkin, entré dans la résistance en septembre 1940, membre du FI, dirigeait le Service Socrate d'aide aux réfractaires et soutien logistique aux maquis de la région. Arrêté en novembre 1943 suite à une dénonciation, il est déporté à Gross-Rosen, Dora et Nordhausen, mais en reviendra vivant.⁷⁰ L'abbé André Meunier, plus particulièrement chargé de l'aide logistique et matérielle et de la recherche de fonds pour le réseau van den Berg, est membre de l'Armée secrète depuis le 1^{er} octobre 1941. L'abbé Emile Boufflette est également membre de Clarence et de la filière d'évasion montée par le commissaire de police Louis Rademacker. Arrêté en décembre 1943, il sera déporté à Gross-Rosen, Buchenwald et Dora, où il décèdera en mars 1945. L'abbé Ludovic Pluyers, vicaire à Saint-Christophe depuis 1933, était lieutenant de l'AS. L'abbé Ernest Rixhon, vicaire à Saint-Christophe à partir de septembre 1942, est arrêté le 17 décembre suivant pour manifestation anti-allemande. Il mourra à la prison de Bochum en février 1944. Joseph Peeters, curé à Comblain-au-Pont, a créé le service de renseignement BB, monté le secteur Ourthe-Ambève de l'Armée de la Libération du MNB et fait partie d'une filière d'évasion et de fabrication de faux papiers. Arrêté en décembre 1942 et condamné à mort, il sera, malgré l'intervention de Mgr Kerkhofs, exécuté en août 1943. L'abbé Paul Nolens, vicaire de Charneux, appartenait vraisemblablement à une organisation de résistance opérant

localement. Il est arrêté le 12 novembre 1942 pour soustraction de jeunes gens des cantons de l'Est à la Wehrmacht, hébergement de prisonniers et d'aviateurs, passage de Juifs, fourniture de fausses cartes d'identité et écoute illégale d'une station de radio suisse. Il avait également dérobé et mis à l'abri les métaux non ferreux que les Allemands avaient confisqués dans la commune et entreposés à la maison communale. Il est condamné en mars 1943 à un an et demi de prison du chef de falsification qualifiée et continue de documents, et à quatre mois pour audition d'un poste étranger. Ces peines seront cependant réduites à un an et neuf mois, desquels furent déduits les deux mois de préventive. L'abbé Marcel Stenne, directeur de la colonie L'Enfance au Grand Air à Stoumont, est affilié au FI depuis 1942. L'abbé Jacques Jacobs, directeur du collège Saint-Hadelin est arrêté le 24 août 1944 et n'échappe à la déportation qu'en raison de la libération de Liège par les troupes américaines. L'abbé Maurice Devos, vicaire de Saint-Denis à Liège, est aumônier du 1^{er} secteur de l'Armée de Libération de Liège et membre d'une filière d'évasion de parachutistes alliés. L'abbé Eugène Ernotte, co-fondateur de *Churchill-Gazette* et rédacteur à *La Libre Belgique* clandestine, est membre du Service Socrate, de l'Armée secrète et d'une filière d'hébergement et d'évacuation d'aviateurs alliés.

Aux noms précédents il faudrait en ajouter bien d'autres, comme ceux de Mgr Louis de Gruyter ou des abbés Joseph Dethier, Joseph Lempereur, Jean Collard, Constantin de Lame, Jean Gillard, tous liés peu ou prou à un ou plusieurs réseaux de résistance – sans que cette liste soit exhaustive pour autant.⁷¹

Toutes ces personnes sont des balises, des relais, parfois les bornes d'arrivée, d'un itinéraire clandestin menant à des cacheurs individuels, à des familles d'accueil – fréquemment les leurs – et à une bonne vingtaine d'institutions catholiques. Ce vaste espace clandestin abrite non seulement des Juifs, adultes et enfants, mais également des réfractaires, des résistants et des maquisards, des déserteurs allemands, des aviateurs alliés. De surcroît, des caches d'armes ou des postes émetteur-récepteur y sont bien souvent dissimulés.

En tête viennent les homes de Banneux. Cures d'air pour l'amélioration de la santé de la jeunesse « débile » à l'origine (1910), elles étaient devenues depuis « colonies scolaires épiscopales ». Le home de la Vierge des Pauvres au Château des Fawes, sur la route de Banneux à Pepinster, hébergeait en tout 23 jeunes filles en mai 1941. Vers la même époque, l'Hospitalité Notre-Dame, pour les garçons, comptait au total 170 lits. Ce dernier home, ceci mérite d'être signalé, était tenu depuis juillet 1941 par des franciscaines allemandes ou originaires des cantons de l'Est incorporés au Reich au début de l'occupation. Dans le voisinage, à Gomzè-Andoumont, sur la route de Liège à Spa, la villa *Le Relais Fleuri*, dirigée par une toute jeune institutrice Mlle Marchal, accueillait des enfants de moins de cinq ans.

Il y avait également des adultes à Banneux, souvent parents d'enfants qui y étaient déjà cachés. En septembre 1942, par exemple, l'avocat van den Berg y conduit les vieux parents du rabbin de Liège, Volko Lepkifker et Etia Hersonsky, le premier étant erronément qualifié de « Grand rabbin » dans plusieurs récits relatifs à ces événements. Ils sont installés à la Villa des Buissonnets qui héberge déjà, outre un couple employé par les religieuses de Notre-Dame, trois couples juifs passés dans la clandestinité.⁷² Suite à une dénonciation, les occupants juifs de la villa sont arrêtés le 27 ou le 28 octobre suivant. Ils seront déportés par le XVII^e convoi du 31 du même mois et ne reviendront pas d'Auschwitz. Par précaution, Mgr Kerkhofs s'empresse alors de déménager, avec son véhicule personnel, Tsilla Lepkifker-Curt, qui est hébergée par les sœurs du Bon Secours à Liège. Elie, le fils cadet, l'y rejoindra au printemps suivant ; ils y resteront jusqu'à la libération. Le rabbin Lepkifker, qui va passer par plusieurs havres, dont le Petit Séminaire de Saint-Roch ou la famille de Georges de Lannoy, sera finalement hébergé chez Mgr de Gruyter, où la famille Lepkifker, enfin réunie, passera les derniers mois de l'occupation.

Madeleine Marie-José Marchal, alors directrice de la villa *Le Relais Fleuri* à Gonzé-Andoumont : « En 1942, l'avocat [van den Berg] s'est adressé à Mgr Kerkhofs qui, lui-même, cherchait des endroits où cacher des Juifs. C'est ainsi que des enfants juifs ont été accueillis à Banneux, les filles dans la colonie appelée *La Vierge des Pauvres* installée au château des Fawes, les garçons à l'Hospitalité située derrière l'église et les chapelles. Ils portaient de faux noms pour se fondre dans la masse des enfants et passer inaperçus. Lorsque j'ai eu mon diplôme d'institutrice, en 1942, j'étais déjà en contact avec l'avocat par l'intermédiaire de ma sœur résistante, Paula Marchal. Les institutrices intérimaires avaient été reclassées dans différents services de la ville et elle s'était retrouvée au service du ravitaillement de l'administration communale de Liège. C'est de là qu'elle fournissait clandestinement des cartes d'identité et des timbres de ravitaillement : pour 500 cartes, par exemple, il fallait 500 feuilles de timbres. Les cartes – volées – étaient authentiques et n'éveillaient pas la méfiance. On y écrivait un faux nom et on y apposait le cachet de la commune. Les timbres étaient alors retirés en toute légalité par une personne qui n'était pas recherchée. Quand le nombre de cartes était trop élevé, on travaillait la nuit : à 17h, à la sortie du bureau, ma sœur avait rendez-vous place Cathédrale, là où se trouvait autrefois le magasin *La Bourse*, avec l'employé résistante, un grand mince ; elle lui disait bonjour et il lui remettait les cachets dans un petit paquet ; on travaillait la nuit et le matin, à huit heures et demie, on allait rendre les cachets à l'employé, discrètement, devant les bureaux. Trop connue à Liège, ma sœur est allée travailler à l'administration communale de Bressoux, qui dépendait de Liège ; tout à la fin de la guerre, une autre dame et elle sont parties un mois ou deux pour échapper à toute surveillance. J'aidais ma sœur. Il m'est arrivé d'aller à la rencontre de l'employé, place Cathédrale, ou de la remplacer pour la livraison des timbres : je m'agenouillais dans l'église Sainte-Croix et en m'en allant, je laissais un paquet sur le prie-dieu que notre correspondant venait occuper après moi. »⁷³

Aron Glikzman et Rywka Wajnsztajn Le 11 août 1942, Rywka Wajnsztajn est mise au travail à la FN. Le 20 du même mois, son mari, Aron Glikzman, réfractaire au travail obligatoire, est arrêté au domicile familial alors que son épouse est au travail. Leur fille Ita, âgée de dix ans, est momentanément abandonnée à son sort puis heureusement récupérée par sa mère. Elles passent dans la clandestinité, par l'intermédiaire d'une voisine et amie qui obtient l'aide de l'évêché. La mère est mise en lieu sûr dans une famille, la jeune Ita placée dans un Institut tenu par des religieuses de la Visitation. Toutes deux sont ensuite logées chez un particulier à Cointe (Liège) puis cachées à Banneux et aidées par des voisins, jusqu'à la fin des hostilités. Aron Glikzman, déporté par le VIII^e convoi du 8 septembre 1942, n'est pas revenu d'Auschwitz. [voir chapitre 2, p. 54]

Caïm Zinger Le 24 septembre 1942, Fiszal Zinger et Bacha Goldstein sont arrêtés dans leur atelier d'ébénisterie, rue du Pâquier, à Liège. Au même moment, leur fils, le jeune Caïm Zinger, resté au domicile familial, rue Mathieu Polain, voit venir deux véhicules allemands. Il a le temps d'alerter le reste de la famille, Izrael Macznik, son épouse Chaja Zinger et probablement leur fille Monique, et de se cacher avec eux à l'étage, échappant ainsi à l'arrestation. Les Macznik seront capturés plus tard dans des circonstances inconnues. Caïm, âgé de dix ans, se rend alors chez son ami Toussaint Debattice. Quelques jours avant la rafle, la mère de ce dernier avait décousu l'étoile jaune du manteau de Caïm en lui assurant que porter l'étoile jaune était la meilleure façon de se faire arrêter. Grâce aux Debattice, qui connaissent l'abbé Jacques George, enseignant au collège Saint-Hadelin à Visé, Caïm Zinger devient interne dans cet établissement sous le nom d'emprunt de « Joseph Dupont ». Aux vacances de Noël 1942, l'abbé André Meunier prend le jeune Caïm en charge et le place chez Mme Catherine Dethier, qui vit avec son fils, l'abbé Joseph Dethier. À la rentrée de janvier, Caïm retourne à Saint-Hadelin mais, supportant mal la vie du collège, il fait le mur un beau matin et parcourt, seul, en train, en vicinal et à pied, le chemin qui le ramène à Lierneux chez les Dethier. Il y restera jusqu'à la libération. [voir chapitre 3, p. 121]

Maurice Sztum (Liège, 1931) Après l'arrestation de sa mère, Esther Sztainkieler, dans la rafle du 24 septembre 1942, Maurice Sztum est caché chez une voisine, une veuve du nom de Bodart. Les Allemands reviennent dans le quartier à sa recherche. Mme Bodart prend peur et le conduit au commissariat de police de la rue Grétry, mais l'officier de garde les met à la porte. Quelques jours plus tard, un message parvient à Maurice, lui fixant rendez-vous à proximité du Théâtre Royal. À l'heure dite, un autocar se présente avec une dizaine d'enfants juifs à son bord. Ils sont tous conduits à l'Hospitalité Notre-Dame, à Banneux. Peu avant son arrestation, en effet, Esther Sztainkieler avait sollicité l'aide de l'évêque de Liège et c'est à présent le réseau van den Berg qui prend son fils en charge. Après une petite année passée à Banneux, Maurice Sztum et d'autres enfants sont, par mesure de sécurité, conduits dans un home pour aveugles à Hodbomont. Maurice y séjourne quelques semaines puis trouve successivement refuge au couvent des Pères capucins de Verviers, dans une famille de Liège et enfin dans la famille Arnoldy, au n° 101 de l'avenue du Chêne à Heusy, près de Verviers. [voir chapitre 3, p. 121]

Selon certains témoins, les arrestations de la Villa des Buissonnets auraient donné le signal de la dispersion des enfants juifs cachés à Banneux ; selon d'autres, il y en aurait encore eu jusqu'en avril 1943, voire même jusqu'en 1944.

Outre le bastion marial de Banneux, il faut également mentionner, sans que cette liste soit exhaustive, la colonie épiscopale des Enfants au Grand Air de Stoumont, dirigée par l'abbé Marcel Stenne, le sanatorium de Notre-Dame des Anges à Glain, d'où les Juifs étaient également dirigés vers le sanatorium annexe de Porcheresse, le home tenu par les Sœurs de la Miséricorde à Saint-Georges-sur-Meuse, le couvent des

Milcia Wajsberg (Kuznica Grabowska, 1909 ; arrivée en Belgique en 1932 – Nazareth 1990) échappe in extremis à la rafle du 24 septembre et décide de passer dans la clandestinité. Des voisins, Gaston Pire et son épouse Augusta, trouvent un refuge pour sa fille Régina (Rywka Knopf) chez Clément et Maria Defrère à Sclessin. Par Emile Gillet, curé dans la même commune, la petite fille obtient des papiers d'identité établis au nom de « Louisa Gertsman » et peut ainsi poursuivre sa scolarité au couvent des Dames de Saint-Louis à Sclessin. Milcia Wajsberg, arrêtée ultérieurement, s'échappe à nouveau et rejoint sa fille à Sclessin, où elle passe le plus clair de son temps recluse dans la maison, entourée du plus grand secret. Seuls les Defrère et deux voisins qui les assistent sont dans la confiance. Peu avant la libération, mère et fille sont contraintes de quitter leur cachette et passent de refuge en refuge, notamment à Morville (dans le Namurois) puis à Wéris (en Ardennes). [voir chapitre 3, p. 124]

Sœurs de la Miséricorde de la rue des Clarisses et celui des Bénédictines du boulevard d'Avroy, à Liège, une maison religieuse à Charneux, l'abbaye du Val Dieu, les Sœurs de la Retraite Chrétienne à Ramioul (Val Saint-Lambert), le collège Saint Hadelin à Visé, que dirigeait l'abbé Jacques Jacobs, le Petit séminaire de Saint Roch dans la région de Ferrières, le couvent des Filles de Saint Joseph à Blegny-Trembleur, etc.

81% des enfants ont été sauvés

Après la guerre, l'action que les réseaux et les filières, CDJ en tête, revendiqueront à bon droit avec le plus de fierté sera le sauvetage des enfants juifs. Il faut pourtant garder à l'esprit que ce ne fut pas exclusivement, ni même peut-être principalement, une affaire de réseaux ; l'action spontanée des particuliers doit être prise en compte également.

Ceci étant, il paraît presque impossible d'établir avec précision le bilan chiffré des différents réseaux qui ont participé au sauvetage des Juifs, adultes et enfants. Deux exemples illustrent cette impossibilité.

Selon les auteurs, le nombre d'enfants Juifs qui émargeaient au budget du CDJ peu avant la libération, pour l'ensemble de la Belgique, varie tout simplement du simple au double, soit de 2 000 à 4 000. Des recherches actuellement en cours au Service des Victimes de la Guerre, à Bruxelles, donnent toutefois à penser que l'estimation la plus vraisemblable se situerait entre 2 000 et 2 500, sachant que si le CDJ versait une pension aux « cacheurs » de ces enfants, tous n'avaient pas été nécessairement cachés par les soins du CDJ. En ce qui concerne plus particulièrement Liège, Maxime Steinberg signale que « d'après ce qu'en sait l'organisation du CDJ à Bruxelles au printemps 1944 », le CDJ de Liège versait une allocation mensuelle pour 150 adultes – mais ceci ne dit rien du nombre d'enfants « pensionnés » par le CDJ liégeois.⁷⁴

Même difficulté en ce qui concerne le réseau van den Berg. En 1945, Dom Bruno estimait que le réseau de l'avocat avait caché 400 personnes, parmi lesquelles « de nombreux adultes ». Plus tard, Léon Papeleux, qui fait état d'une liste reconstituée après la guerre par Georges Fonsny, mentionnera tantôt que cette liste portait 229 noms, dont ceux de 80 enfants, tantôt que c'était une liste de 195 enfants, « ce chiffre ne représentant pas la totalité des enfants juifs mis à l'abri par le réseau ». L'auteur du présent ouvrage, qui a eu cette liste sous les

yeux, y a compté pour sa part 152 noms d'adultes et d'enfants. De son côté, Florence Matteazzi affirme que le réseau van den Berg a sauvé « 229 mais plus vraisemblablement 200 » personnes. Enfin, dans un discours rendant hommage à l'abbé Emile Boufflette, son ancien camarade de résistance Ernest Daniel affirmait, le 12 mai 1985, que plus de 1 000 Juifs devaient la vie au prêtre disparu en déportation.⁷⁵

Quoi qu'il en soit, en croisant diverses données, l'auteur de ces lignes parvient, pour la région liégeoise, au bilan global suivant : des 559 enfants juifs de moins de quinze ans que comptait la région au début de l'occupation, 80 ont été déportés au départ de Malines et 16 au départ de Drancy, 75 ont pu être envoyés à l'étranger, 121 ont été cachés dans des familles et 135 dans des institutions, le plus souvent catholiques. 132 autres enfants ont été sauvés d'une manière qui n'a pas pu être déterminée. Au total, donc, 463 enfants ont été sauvés, soit 81%.⁷⁶

Fuir vers des pays neutres

Si la plupart des Juifs s'efforcent de se fondre dans la population pour échapper à leurs persécuteurs, d'autres essayent de gagner des pays neutres pour s'y réfugier – principalement l'Espagne, le Portugal ou la Suisse. Quelques hommes, jeunes et le plus souvent célibataires, tentent également de rejoindre l'Angleterre pour s'enrôler dans l'une ou l'autre armée alliée. La Suisse reste toutefois le pays d'asile le plus visé, probablement parce que le plus proche. Les itinéraires clandestins qui y mènent passent par l'Est de la France (Besançon – frontière franco-suisse dans le Jura) ou par le Sud (« zone libre » – Lyon – les Alpes). Pour quantité de fugitifs, cependant, le périlleux voyage s'achève avant même d'avoir commencé car les policiers allemands sont à l'affût et offrent de fortes récompenses aux « rabatteurs » susceptibles de les aider à piéger les Juifs.

Trois familles juives de Seraing Au début de janvier 1943, trois familles juives de Seraing, les Zaidman, les Rakowsky et les Zoltak, décident de fuir ensemble vers la Suisse. Elles entrent en contact avec Jean Limet, un géomètre liégeois chargé du ravitaillement de la ville. Il possède une camionnette et des papiers en règle qui, affirme-t-il, lui permettent de les acheminer jusqu'à leur destination. En réalité, Limet est un auxiliaire de la *Sipo-Sd* de Liège. Il présente aux fugitifs de prétendus résistants, les indicateurs François Paquay et Oscar Carpentier,⁷⁸ qui exigent 20 000 francs par personne pour le passage. La moitié de la somme est à verser avant le départ, l'autre moitié sera confiée à un garde-champêtre de Comblain-Fairon qui règlera le solde quand les familles juives seront parvenues à bon port. Szlama Zoltak trouve l'affaire suspecte et se retire en s'efforçant vainement de dissuader ses compagnons. À l'endroit convenu pour le départ, Zaidman et Rakowsky sont arrêtés par le *SS-Sturmscharführer* Willhem Stade et ses auxiliaires Auguste Voss, Pierre Telgmann, Hubert Dahlen et Jean Limet. Ils seront déportés avec les autres membres de leurs familles respectives par le XIX^e convoi du 15 janvier 1943. Quelques jours après les arrestations, Paquay et Limet se rendent chez le garde-champêtre pour empocher la seconde moitié de la somme. Oscar Carpentier et François Paquay utiliseront le même procédé pour piéger Fajga Frydman-Wygodny et son fils Adolphe, eux aussi arrêtés et déportés.⁷⁹

Bien qu'il soit difficile d'avancer des données fiables, les historiens estiment qu'un peu plus d'un millier de Juifs de Belgique sont parvenus en Suisse⁸⁰, la plupart entre le début de l'été et la fin de l'année 1942. La majeure partie d'entre eux, essentiellement des Juifs polonais, étaient sans ressources et furent rassemblés dans des camps par les autorités suisses.⁸¹

Walter Messerschmidt et Lea Sternlieb Walter Messerschmidt (Düsseldorf, 1905 – Suisse, Kandergrund 1944) et Lea Sternlieb (Hambourg, 1915 – sort postérieur à 1945 inconnu) fuient l'Allemagne et gagnent Anvers au début de juillet 1938. Leur fille Yvonne y naît le 14 janvier 1939. Deux ans plus tard ils s'installent à Liège. Walter Messerschmidt, qui était chimiste, est devenu manoeuvre dans un charbonnage. Au début de septembre 1942, ils quittent Liège dans l'intention de rejoindre la Suisse. Le 10 septembre, ils sont à Lyon et gagnent Chamonix en train. Le 12, ils passent la frontière au Col de Balme, par leurs propres moyens. Le lendemain, ils sont arrêtés par un garde frontière à Chatelard, dans le Valais, et internés. Sachant que la Suisse a repris l'exploitation des mines de charbon pendant la guerre et manque de spécialistes, W. Messerschmidt propose ses services et se fait engager à la mine de Kanderkohle AG, à Kandergrund, au sud du Lac de Thoune (canton de Berne). Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1944, il décède, victime d'un accident de travail. Son épouse et sa fille doivent réintégrer un camp de réfugiés. Au début de janvier 1946, elles rentrent en Belgique.

Résistants armés juifs de la région liégeoise

Contrairement à l'Est de l'Europe ou même à la France, il n'y eut pas d'organisation de résistance armée spécifiquement juive en Belgique – à l'exception, controversée, de l'éphémère 1^{re} compagnie, dite « compagnie juive », du corps mobile des Partisans Armés du FI. Les responsables de la clandestinité juive en Belgique semblent avoir admis d'emblée, en effet, que dans les conditions de ce pays leur priorité absolue devait être de sauver en cachant.

Aron (Armand) Wolf Après avoir rejoint des maquisards du côté de Remouchamps, à la fin de 1942 ou au début de 1943, Aron Wolf passe clandestinement en Angleterre. Il s'y enrôle dans l'armée polonaise, débarque en France à l'été 1944 et combat avec le contingent polonais jusqu'à la fin de la guerre. Il revient à Liège au début de 1946 et y retrouve son frère Michal et son père Moszek. Il rejoint la *Haganah* à Bandol deux ans plus tard. Pris par les Anglais sur un bateau de l'immigration clandestine vers la Palestine (*Alyah B*), il est interné dans un camp britannique de l'île de Chypre. Il en sortira un des premiers, après la proclamation de l'État d'Israël, et sera aussitôt envoyé combattre sur le front de Latroun, où il sera blessé. Son père, Moszek Wolf, sera assassiné en décembre 1950 dans les environs de Jérusalem, où il résidait depuis près de deux ans. Sa mère, Hinda Koltun, n'est pas revenue d'Auschwitz. [voir dans ce chapitre, p. 158]

Des Juifs combattirent toutefois l'occupant les armes à la main. Dans la région liégeoise, ils furent une petite vingtaine, qui dans l'Armée Secrète (les plus nombreux), qui avec les Partisans Armés du FI, le Mouvement Militaire Belge ou même, pour l'un d'eux, avec les Forces Françaises de l'Intérieur du département de l'Eure. Quelques autres réussirent à gagner l'Angleterre pour s'enrôler dans l'une des armées alliées.

Un Juif liégeois, Mordka Bresler, incarne la continuité entre deux unités militaires devenues hautement symboliques, l'une pendant la guerre d'Espagne et l'autre sous l'occupation en Belgique. En 1938, il était parti combattre aux côtés des Républicains espagnols et s'était retrouvé sergent dans la compagnie « Naftali Botwin » constituée en décembre 1937 au sein du Bataillon « Palafox » (polonais, slaves) de la XIII^e Brigade internationale. Formée pour symboliser l'engagement des Juifs dans les Brigades – ils y constituaient 8% d'un effectif global de 32 000 combattants – cette compagnie avait son hymne, un bulletin d'information en yiddish et sur son drapeau figurait la devise « Pour votre liberté et la nôtre ». ⁸² En 1942, on retrouve Mordka Bresler dans la 1^{re} compagnie du corps mobile des Partisans (FI), qui opère à Bruxelles. 24 hommes et femmes composaient alors le corps mobile, placé sous le commandement du Bulgare Angelhoff ; tous étaient communistes, presque tous juifs, et la moitié avait combattu en Espagne. Si la 2^e compagnie était dite « balkanique », ou « hongroise », en raison de la nationalité d'origine de ses combattants, la 1^{re} était dite « juive » en raison des actions dans lesquelles ses membres furent engagés. C'est d'ailleurs suite à une de ces actions que Bresler perdit la vie, abattu par des policiers allemands dans une rue de Bruxelles en novembre 1942 (voir au chapitre 3, page 99). ⁸³

Ceci étant, Mordka Bresler ne fut pas le seul Juif liégeois qui, ancien d'Espagne, prit part à la résistance armée en Belgique par la suite.

Nison (« Lucien ») Vaizer (Tighina, Roumanie, 1910 – Nice, 1981). Arrivé en Belgique en octobre 1928. Volontaire pour l'Espagne, où il part dans le courant du mois de février 1937, il devient lieutenant dans la XIV^e Brigade internationale. Rentré en Belgique en 1939, il fait partie de l'Armée belge des Partisans, à partir d'octobre 1942, en tant que commandant de la « compagnie Tchapaïev », sous les ordres de Lambert Tomballe. Nison Vaizer organise notamment l'évasion de prisonniers de guerre soviétiques que les Allemands avaient mis au travail dans les mines de Campine. Après leur évasion, ces prisonniers soviétiques étaient versés dans les effectifs des Partisans armés, souvent dans des maquis ardennais. Nison Vaizer est arrêté par la *Feldgendarmarie* le 6 juillet 1943 en gare de Jemelle, avec Lucien Horion et une certaine Buile, ou Brule. Le groupe était parti en reconnaissance à Senlis afin d'y organiser une base de repli tant la situation à Liège devenait dangereuse. Incarcéré à la prison Saint-Léonard de Liège à partir du 9 juillet, Nison Vaizer est transféré le 12 octobre au *Strafgefängenenlager*, camp à régime sévère, d'Esterwegen. Il y devient l'un des principaux organisateurs de la construction d'un tunnel d'évasion. Quand le tunnel est découvert, et afin de faire cesser la recherche des responsables, il se présente aux autorités du camp avec trois autres compagnons de captivité. Il est expédié à la fin de janvier 1944 à la forteresse de Veckta en Westphalie, puis à la prison de Kaisem en Bavière. À la mi-février 1945, il est transféré au camp de concentration de Dachau, où il sera libéré le 29 avril par des troupes américaines. Nison Vaizer est rapatrié le 26 mai en Belgique, où il retrouve son épouse et son fils Vladimir.

Les insoumis du Mur de l'Atlantique

Dès la fin de juillet 1942, des Juifs désobéissent à l'injonction de se rendre à Malines. À partir d'août, ils sont de plus en plus nombreux à passer dans la clandestinité. Le *SS Burger* s'inquiète : les quotas fixés pour remplir l'objectif défini à Berlin (300 entrées quotidiennes à Malines pour déporter 10 000 Juifs de Belgique en trois mois, à raison de 1 000 Juifs par *transport*) risquent de ne pas être atteints. En conséquence, il donne l'ordre d'intensifier la traque, d'une part, et de déporter les Juifs qui, mis au travail au profit du Reich, sont déjà pris dans la nasse, d'autre part. C'est notamment le cas des travailleurs forcés affectés depuis la mi-juin à la construction du Mur de l'Atlantique. Ces Juifs là s'avèreront cependant aussi peu dociles que les autres.

Leur transfert est ordonné à la fin du mois d'octobre par le *SS-Sturmbannführer* Ernst Ehlers, chef de la *Sipo-Sd* en Belgique. Le 30, le *SS-Sturmbannführer* Philipp Schmitt, commandant du camp de Breendonk, forme un détachement de *SS* flamands qui surveilleront les trains de voyageurs spécialement réquisitionnés pour ramener les travailleurs de Boulogne-sur-Mer à Malines. Trois jeunes détenues juives de la caserne Dossin sont du voyage, commises aux formalités administratives : Klara Sander, Anne Lande et Eva Fastag. À Boulogne, elles enregistrent les travailleurs des différents chantiers qui ont été regroupés en vue de leur transfert : ils sont 1 315, dont 98 de Liège. Bien qu'elle ignore tout de leur nouvelle destination, Eva Fastag conseille aux prisonniers, quand elle peut échanger quelques mots avec eux, de tenter l'impossible pour s'évader durant le transport.⁸⁴

Le même jour, en Belgique, la *Sipo-Sd* prévient le comité directeur de l'AJB du retour imminent des travailleurs du Nord de la France et l'invite à en aviser les familles. Sans perdre un instant, Noé Nozyce dépêche au comité anversoïse de l'AJB un messenger porteur de la note suivante : « [...] La *Sicherheitspolizei* nous communique à l'instant que tous les six camps du Nord de la France seront transférés ce jour à Malines, d'où ils partent encore cette nuit. Il y a donc lieu de prévenir toutes les familles ayant des parents

Aron et Michal Wolf Pendant la halte de Muizen, Aron Wolf (Kozminek, 1923 – Liège, 1994) et son frère Michal (Kalisz, 1926), déportés des camps du Pas-de-Calais à bord du XVI^e convoi, apprennent que leur mère, Hinda Koltun, se trouve parmi les internés de la caserne Dossin qui viennent de monter à bord du même train qu'eux. Elle avait été transférée à Malines la veille, après avoir été arrêtée à Liège au début du mois alors que, cachée, elle était brièvement retournée à son ancien domicile pour y récupérer des vêtements. Ses fils la recherchent en vain ; ils ne la reverront jamais. Peu avant la frontière allemande, Aron et Michal réussissent à s'évader et à rejoindre Liège, où ils se cachent pendant une semaine chez des voisins de la rue Lairesse, puis à Bressoux. Ils se cachent ensuite au village de La Gleize, non loin du sanatorium provincial de Borgoumont où leur père, Moszek Wolf, s'était fait admettre le 17 septembre précédent pour échapper aux arrestations en masse opérées alors dans la région liégeoise. Désormais voisins, les frères Wolf et leur père se rencontrent parfois dans les environs de La Gleize. À la fin de décembre 1942, Michal est recueilli par la famille Ledent, au n° 19 de la rue Ravinhay à Grivegnée. Il y restera jusqu'à la libération sous l'identité d'emprunt de « Marcel Constant ».⁸⁹ Son frère Aron, de trois ans son aîné, rejoint des maquisards du côté de Remouchamps. [voir dans ce chapitre, p. 156]

qui se trouvaient dans ces camps, afin de leur permettre, soit de rejoindre leurs parents à Malines, soit de leur faire parvenir des colis [...] »⁸⁵. Les cent soixante personnes qui se présentèrent ainsi à Malines furent aussitôt jointes aux convois, sans autre forme de procès.⁸⁶

Au départ de Boulogne, les travailleurs juifs sont répartis dans deux convois à raison de 756 dans le XVI^e et 559 dans le XVII^e. Quelques heures plus tard, les trains s'arrêtent en gare de Muizen, à proximité immédiate de Malines. La halte dure le temps qu'il faut pour joindre aux convois 622 internés de la caserne Dossin. Puis les trains repartent, emportant désormais 1 937 déportés... en direction de l'Allemagne. À bord, les travailleurs, qui viennent de connaître pendant trois mois les rigueurs d'un camp de travail allemand sont d'autant plus perplexes que ceux qu'Eva Fastag a alertés au départ ont fait passer le mot : « s'évader coûte que coûte ». Certains, comme Chanine Roth, s'interrogent sur la présence d'enfants – il en est monté 120 à Muizen – dans des convois censés rejoindre un camp de travail.⁸⁷

Les portières de leurs wagons de voyageurs ne sont pas verrouillées de l'extérieur. Lorsque les convois sont forcés de ralentir, des prisonniers sautent et s'enfuient par les champs et les bois. Au total, 229 travailleurs forcés et 11 internés de la caserne Dossin s'évadent avant la frontière allemande. Une centaine seront repris et déportés à nouveau. Parmi les 59 Juifs de Liège qui se sont évadés, 10 seront repris.⁸⁸

Léon Peguine (Liège, 1925 – Tel Aviv, 2009)⁹⁰, dix-sept ans, qui a sauté du XVI^e convoi après Tirlémont, revient à Liège et trouve l'appartement familial abandonné et sous scellés. Il ignore encore que son père, Chaïm Peguine, sa mère Rebecca Weinberg et ses sœurs Mona et Hermina-Sara ont été déportés le 26 septembre précédent par le XI^e convoi. Le jeune homme est recueilli par Schil Nissenbaum, un ami de son père Chaïm, qui est encore pour un temps protégé de la déportation par son mariage avec une Allemande « purement aryenne ». Nissenbaum prend contact avec le réseau de l'avocat van den Berg. Grâce à l'intervention de l'évêque de Liège, Léon Péguine, désormais « Léon Dupont », est envoyé à la colonie épiscopale de L'Enfance au Grand Air à Stoumont. Comme d'autres enfants juifs cachés dans cette colonie, le jeune Léon est converti au catholicisme quelques mois plus tard. Il y restera caché jusqu'à la libération.

Le double convoi parti le 30 octobre du nord de la France parvient à Auschwitz le 3 novembre avec à son bord 1.698 déportés : 1 376 hommes, 322 femmes et 120 enfants de moins de quinze ans. Il y aura 86 survivants.⁹¹

Ainsi, en regroupant les Juifs qui avaient été mis au travail dans le Pas-de-Calais et ceux qui avaient été arrêtés dans le pays, la *Sipo-Sd* a réussi à rassembler 133 Juifs de la région liégeoise. C'est de loin le contingent de Liégeois le plus important qu'elle parviendra à déporter en un seul convoi – mais c'est aussi la dernière fois qu'elle réussit à rassembler autant de Juifs de la région.

Le temps de la traque commence ; les *SS* et en particulier leurs auxiliaires belges, prennent sur le terrain le relais de l'administration militaire allemande.

Les auxiliaires belges de la SS de Liège

En principe, les services de la *SS Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst (Sipo-Sd)* et de la *Gestapo* sont subordonnés à la *Militärverwaltung* depuis leur installation à Bruxelles en juillet 1940⁹². En réalité, ils agissent en toute indépendance et n'obéissent qu'à leur propre hiérarchie. Les conflits de pouvoir avec le commandement militaire sont endémiques, en particulier à propos du traitement de la question juive sur lequel les SS de la Section IVB4 de la *Sipo-Sd* veulent avoir la haute main, hors de toute tutelle des militaires.

Une antenne de la *Sipo-Sd* a été ouverte à Liège dès août 1940. Elle est commandée par le *SS-Obersturmführer Kriminalkommissar* Georg Graff, qui est assisté par le *SS-Untersturmführer* Richard Wüsthube⁹³. Graff connaît bien la Belgique : à vingt-trois ans, il avait fait partie des troupes d'occupation durant la Première Guerre mondiale. Lorsqu'il prend ses fonctions, Graff n'a sous ses ordres que quelques policiers allemands.

Pour assurer les opérations de maintien de l'ordre, en particulier le contrôle de l'application des ordonnances antijuives, il recrute dans la région des *Reichsdeutsche*, des *Volksdeutsche*⁹⁴ et des Belges choisis parmi les membres des formations politiques favorables à l'Ordre nouveau. *Rex* en tête. Les gardes sont des *Waffen-SS* hongrois ; les interprètes sont en général originaires des cantons germanophones de l'Est de la Belgique, du Luxembourg ou de Flandre. Le statut de ce personnel est variable : les uns sont assimilés à la SS, dont ils portent les grades ; d'autres sont engagés à titre permanent comme indicateurs et chargés de missions d'enquête ou de surveillance ; d'autres encore sont des agents occasionnels, rétribués pour un travail déterminé ou en échange de certaines informations.

La section antijuive IVB4 de la *Sipo-Sd* de Liège est commandée par le *SS-Sturmscharführer* Wilhelm Stade⁹⁵. Né à Berlin le 8 novembre 1902, il a été longtemps policier dans la capitale du Reich. Outre la question juive, il a dans ses attributions la surveillance du clergé catholique et de la franc-maçonnerie. À la fin de 1941, Stade se met lui aussi à étoffer sa section.

Son premier auxiliaire belge s'appelle Auguste Voss. Né à Eupen le 9 février 1907, il a été brièvement étudiant en Philosophie et lettres à l'université catholique de Louvain. C'est un catholique pratiquant, marié et père de deux enfants. Comme il parle l'allemand, il est engagé en tant qu'interprète et devient l'adjoint de Stade avec le grade de *SS-Unterscharführer*.

En juillet 1942, Stade recrute Pierre Telgmann⁹⁷, qui deviendra le plus redoutable de ses collaborateurs à la Section IVB4. Né à Ougrée le 4 juillet 1913 d'une mère belge et d'un père allemand, il a la nationalité de ce dernier. Il vit en Allemagne avec sa mère jusqu'à l'âge de six ans et revient en Belgique en 1923, chez une tante, ouvrière à l'usine métallurgique Ougrée-Marihaye. Dans les années 1930, Telgmann travaille quelques mois pour un patron juif de Liège, l'électricien Jankiel Zylberberg, dont il se prétendra plus tard créancier de salaires impayés. En mai 1940, il possède une petite entreprise d'électricité. L'année suivante, il est connu comme membre de *La Défense du Peuple*, qui se présente comme une *Ligue d'action raciste anti-juive et antimaçonnique*. En janvier 1942, Telgmann habite rue Lairesse, au cœur du « quartier juif » de la cité. Astreint, comme tous les *Reichsdeutsche*, à certaines prestations militaires pour l'armée allemande, il évite toutefois le service actif en devenant agent recruteur à la *Junkerswerke* d'Herstal, une école de formation pour les travailleurs volontaires en Allemagne⁹⁸. Au moment de son engagement à la *Sipo-Sd*, ses connaissances en allemand son insuffisantes pour qu'il serve d'interprète. Il n'a pas non plus

les compétences qui lui permettraient d'être chauffeur ni les aptitudes physiques nécessaires pour entrer dans la SS. Stade ne lui confie donc que des tâches subalternes mais Telgmann connaît bien les milieux juifs de la ville et Stade reconnaîtra bientôt en lui le plus implacable des traqueurs.

Maurice Darcis⁹⁹, né à Liège en 1911, technicien radio de profession, rejoint la Section IVB4 en 1942, sur une recommandation de Telgmann. Il y sera *Vertrauensmann*, homme de confiance, autrement dit indicateur.

Marcel Cristel¹⁰⁰, qui entre à la *Sipo-Sd* en mai 1942, est né à Liège en 1921. Il a rencontré Telgmann à la *Junkerswerke*, où il était agent recruteur ; ils sont restés amis. Comme son père, qui dirigeait la *Garde rexiste* et militait à la *Défense du peuple* avant la guerre, Cristel, affilié au parti rexiste depuis l'âge de quinze ans, est un fasciste convaincu. En 1940, il devient photographe pour le journal collaborationniste *La Légia*. Avant d'entrer à la *Sipo-Sd*, Cristel avait déjà participé à plusieurs agressions contre des Juifs¹⁰¹.

La Section IVB4 recrute également Oscar Evrard, en décembre 1942.¹⁰² Né à Liège en 1907, cet ancien séminariste est devenu infirmier puis surveillant dans une colonie scolaire de l'Assistance publique. Identifié comme « 589 » parmi les indicateurs de la Section IVB4, il est plus particulièrement affecté à la surveillance des cultes, du clergé catholique en particulier, des francs-maçons et accessoirement des Juifs. Il est, par exemple, à l'origine de l'arrestation des abbés Maurice Devos (paroisse Saint-Denis, à Liège) en décembre 1942, Ernest Rixhon (paroisse Saint-Christophe, à Liège) en février

Lew Babun (Grodno, Pologne, 1910 – Bruxelles, 1970) arrive à Liège en 1927 et travaille en usine comme manœuvre. En 1937, il épouse une belge, Yvonne Lambrechts. Ils ont une fille, Claudine. Il crée une manufacture de tabliers et cache-poussière. En décembre 1942, Babun, qui s'est réfugié avec sa famille à Hamoir, dans les Ardennes liégeoises, recherche des faux papiers pour sa mère, sa sœur et son beau-frère, cachés à Angleur. Il s'adresse à François Paquay, un garçon coiffeur qui passe pour être en contact avec des résistants. En vérité, c'est un collaborateur de la police SS¹⁰⁶. Un rendez-vous est fixé dans un café de Liège ; Paquay l'y attend en compagnie de Pierre Telgmann. Les deux hommes exigent 1 500 dollars et 10 000 francs en contrepartie des papiers demandés. Babun fait mine d'accepter et fuit chez sa mère à Angleur, où il est bientôt rejoint par Pierre Telgmann flanqué du *SS-Obersturmführer* Willy Asthalter et de l'interprète de la Section IVB4 Auguste Voss. Lew Babun leur offre la totalité des devises qu'il possède, soit neuf cent mille francs belges en livres sterling, pour prix de sa liberté. Telgmann et Asthalter empochent l'argent puis arrêtent toute la famille. La mère et la sœur de Babun sont conduites à la citadelle de Liège, transférées à Malines et déportées par le XIX^e convoi du 15 janvier 1943¹⁰⁷. Lew Babun, d'abord incarcéré à la prison Saint-Léonard, sera condamné à quatorze semaines de prison et 60 000 francs d'amende par un tribunal militaire allemand. Transféré plus tard à la caserne Dossin, il finit par en être libéré en septembre 1943, peut-être suite à une intervention de l'archevêché de Malines auprès duquel sa femme a fait valoir sa qualité de chrétienne. Ces dénonciations ont rapporté à François Paquay assez d'argent pour ouvrir un salon de coiffure à Spa. Il livrera encore aux Allemands plusieurs familles juives.

1943 ou Émile Boufflette (Saint-Christophe également) en décembre 1943. Avec l'autorisation de Mgr Kerkhofs, Evrard fut, d'octobre 1942 à l'été 1943, moniteur à la colonie de l'Enfance au Grand Air dirigée par l'abbé Marcel Stenne à Stoumont. Après la guerre, ce dernier témoignera devant l'auditeur militaire qu'Evrard était informé de la présence d'enfants juifs dans la colonie mais que ceux-ci ne furent jamais inquiétés.

La plupart de ceux qui entrent au service de la *Sipo-Sd* le font toutefois autant par appât du gain que par conviction. Ils perçoivent un salaire variant, selon les fonctions, de 500 cents à 1 000 francs par semaine. À titre de comparaison, le salaire mensuel d'une employée de l'Association charbonnière, à Liège, est de 800 francs en 1940¹⁰³; le salaire moyen des mineurs, toutes catégories confondues, varie de 1 000 à 1 500 francs.¹⁰⁴ Pour encourager la délation, les Allemands promettent en outre une prime de 100 francs par dénonciation aboutissant à une arrestation. La propagande antisémite sur « l'or des Juifs » a également beaucoup excité l'imagination des membres de la Section IVB4, pour lesquels la récupération des « richesses juives » a certainement été une motivation sérieuse. Il semble bien qu'il n'y ait eu, au cours de cette période, aucune arrestation qui n'ait été motivée par l'appât du gain – dans le cadre, bien sûr, du projet nazi d'anéantissement des Juifs.

Le *SS-Sturmcharführer* Wilhelm Stade a d'ailleurs aménagé dans l'immeuble du boulevard d'Avroy une cave spacieuse pour entreposer les objets saisis chez les Juifs. Théoriquement, ce butin, qui revient de droit au Ministère de l'Est (*Ostministerium*), dirigé à Berlin par Alfred Rosenberg, était censé bénéficier aux sinistrés allemands victimes des bombardements alliés. Toutefois, avec l'assentiment du chef de la *Sipo-Sd* liégeoise, Stade y puise largement pour récompenser ses collaborateurs. L'or sur lequel ces prédateurs font main basse est réparti comme suit : 10% au dénonciateur, 45% au *Devisenschutzkommando* (DSK), organisme financier qui le vend à la *Reichsbank* de Berlin, et le reliquat à la *Sipo-Sd* de Bruxelles. Au passage, Wilhelm Stade prélève cependant de quoi se constituer un véritable trésor de guerre qui lui permet notamment de régler ses problèmes d'argent et ceux de ses collègues liégeois. Ces Messieurs mènent en effet une vie des plus dissolues.¹⁰⁵

S'il faut en croire les archives de l'auditorat militaire, la *SS* de Liège aurait également compté quatre ou cinq Juifs parmi ses collaborateurs et ses auxiliaires. Les informations qui les concernent, dans les dossiers d'instruction au demeurant classés sans suite, sont toutefois si ténues et si imprécises qu'il n'est guère possible d'en inférer quelque chose de probant.

Les évadés de la citadelle¹⁰⁸

Bâtie sur les hauteurs de Sainte-Walburge qui dominent la ville et la Meuse, la citadelle de Liège a servi de prison de haute sécurité à l'occupant allemand. Au total, 412 détenus y sont morts (324 fusillés, 83 abattus, 4 pendus en cellule, 1 suicidé), dont 367 belges.¹⁰⁹ Quelque 700 Juifs de la région liégeoise, d'Arlon et d'autres petites localités y ont également été incarcérés avant leur transfert à la caserne Dossin à Malines et leur déportation vers l'Est. Trois condamnés à mort, Georges Béchoux, Georges Gadisseur et Robert Gendarme, ont réussi à s'évader de la citadelle, le 20 janvier 1942, et à rejoindre ensuite les Forces Belges en Angleterre.¹¹⁰

Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 1943, neuf détenus juifs parviennent à s'en évader également.

Ernst Seligmann [voir chapitre 3, p. 122] et Jakub Ber Lubliner, qui faisaient du marché noir avec les bateliers, avaient été arrêtés le 16 mars 1943 suite à une dénonciation de l'agent-provocateur de la *Sipo-Sd* Joseph Kéan. Dans la salle de la citadelle où ils étaient détenus se trouvaient également sept autres Juifs, tous en attente de leur transfert à Malines. Dora Szymkowicz et Benno Rosenberg avaient été arrêtés dans des circonstances inconnues. Adèle Chasman, « courrier » du FI, avait été appréhendée le 1^{er} mars 1943 à la gare des Guillemins. Rywka Grynszpan et sa fille Sophie Kornowski, cachées depuis l'été 1942 dans un couvent d'Amay, venaient de trouver un nouveau refuge près de Durbuy. Le 15 mars, elles avaient pris le train de Liège à Melreux pour aller chercher le reste de leurs bagages à Amay. En gare de Bomal, Pierre Telgmann était monté à bord avec un autre agent de la section antijuive de la *Sipo-Sd*. Il avait immédiatement reconnu ses anciennes voisines du quartier du Longdoz et, à la descente de train à Liège, avait procédé à leur arrestation. Quant aux deux Bruxellois, un jeune homme d'une vingtaine d'années et sa sœur, dont les identités n'ont jamais pu être établies, ils avaient été arrêtés dans les Ardennes, dans des circonstances indéterminées. Ils avaient toutefois pu garder avec eux, à la citadelle, deux grosses valises de linge de maison.

Ces neuf prisonniers, décidés à s'évader, réussissent à se faire transmettre de l'extérieur un plan de la citadelle. Dans la nuit du mercredi 31 mars 1943, ils parviennent à ouvrir la porte de leur cellule, deux battants pourtant verrouillés par un énorme cadenas et, à l'aide de leur plan, se dirigent vers l'extérieur. En se servant du linge contenu dans les valises des deux Bruxellois, ils confectionnent une corde de fortune et franchissent ainsi une première enceinte, puis le rempart haut de 12 mètres, avant de disparaître dans la nuit. Adèle Chasman, accompagnée de Rywka Grynszpan et de sa fille, retrouve ses parents qui vivaient cachés à Liège, rue de Hesbaye. Dora Szymkowicz, qui s'est fracturé l'épaule au passage du rempart, réussit toutefois à se traîner jusqu'à la rue Pierreuse, où elle est secourue par des inconnus ; elle sera soignée pendant de longs mois à l'hôpital de Bavière, sous le nom d'emprunt de Jacqueline Jamar, avant d'être prise en charge par la famille Deprez, dont presque tous les membres adultes étaient d'actifs résistants ; plus tard, elle sera transférée dans un autre refuge, probablement dans les Ardennes.¹¹¹

Ernst Seligmann, Jakub Ber Lubliner, Dora Szymkowicz, Benno Rosenberg, Adèle Chasman, Rywka Grynszpan et Sophie Kornowski ont survécu à la persécution nazie. Le sort des deux Bruxellois demeure inconnu à ce jour.

La liquidation du comité liégeois de l'AJB

Au début de l'année 1943, les Allemands traquent et arrêtent tous les Juifs sans distinction. Ni les conjoints d'« aryens » ni les membres des commissions de l'AJB ne sont épargnés – trente-six d'entre eux ont déjà été déportés entre le 4 août 1942 et le 15 janvier 1943.

Dans ce contexte, Noé Nozyce, le président du comité liégeois de l'AJB, décide de passer dans la clandestinité. Il se procure des faux papiers par l'entremise de Joseph Renard, un des agents de liaison entre le CDJ et le réseau van den Berg, et s'installe avec sa femme, ses deux enfants et sa belle-sœur dans une villa de Remouchamps, à une vingtaine de kilomètres de Liège. En avril, il abandonne définitivement son domicile légal à Liège, où il faisait encore des apparitions. Le 13 du même mois, il est arrêté à Sprimont, incarcéré à la prison Saint-Léonard à Liège puis transféré à la citadelle. Le reste de sa famille, arrêté à son tour, l'y rejoint deux jours plus tard. Six autres membres du comité liégeois de l'AJB, dont Erwin Koschminski, le directeur de l'école juive¹¹², connaissent le même sort au cours de la même période.

En sa séance du 29 avril 1943, le comité directeur de l'AJB exprime sa sympathie à David Lazar, le beau-père de Noé Nozyce, pour « l'événement tragique qui a frappé sa famille »¹¹³. Le procès-verbal de cette réunion indique également que la *Militärverwaltung* ne juge pas nécessaire de remplacer Noé Nozyce au comité directeur. En pratique, cela signifie la fermeture des bureaux du comité liégeois de l'AJB.

La liquidation du comité liégeois n'entraîne cependant pas la rupture totale des relations entre l'AJB et les Juifs de Liège. Ces derniers s'adressent désormais au comité de Bruxelles tantôt pour régler des problèmes financiers, tantôt pour entrer en contact avec des proches internés à Malines ou encore pour obtenir des nouvelles des déportés – c'est le comité directeur qui, de Bruxelles, répond directement à ces demandes. En septembre 1943, par exemple, c'est au trésorier de l'AJB de Bruxelles que s'adresse l'imprimeur Herman Wolf, « vu l'absence de délégués à Liège », pour réclamer le paiement de fournitures livrées au comité liégeois en 1942¹¹⁴.

Dyna Glikerman-Blicblum En mai 1943, Dyna Glikerman-Blicblum demande au comité directeur de l'AJB des nouvelles de son mari, Chaïm Blicblum, déporté par le XI^e convoi du 26 septembre 1942, de sa sœur Esther Glikerman et de son beau-frère Herszlik Rozenzweig, déportés avec leur fils Nathan le 8 septembre 1942 par le VIII^e convoi. Elie Moed lui répond quelques jours plus tard : « Parmi les quatre cents messages environ qui nous sont parvenus à ce jour des camps de l'Est nous n'en avons pas trouvé ayant été expédiés par une des personnes que vous nous citez »¹¹⁸.

Mme J. Lobet Le 2 juillet 1943, Elie Moed et Salomon Van den Berg répondent à une demande de madame J. Lobet de Liège : « Vous pouvez [...] écrire par notre intermédiaire en vous conformant aux instructions suivantes : les messages doivent nous parvenir au plus tard le 13 et le 28 de chaque mois ; ils doivent être rédigés en langue allemande. Correspondre de préférence au moyen de cartes postales ; au cas où l'on correspond par lettre, les enveloppes ne peuvent pas être doublées et doivent rester ouvertes. Il n'y a pas de frais. On peut également envoyer des colis de vêtements, jusqu'à 2 kg, à remettre aux gares de chemin de fer »¹¹⁹.

Binem Perlmutter Par une lettre du 5 janvier 1944, l'administrateur délégué des Ateliers de Construction de la Meuse à Sclessin demande au comité directeur de l'AJB s'il est possible de correspondre avec un de ses anciens ingénieurs, Binem Perlmutter¹²⁰. Le 4 février, Elie Moed et Salomon Van den Berg l'informent qu'ils ne peuvent identifier le camp où Perlmutter est détenu. Néanmoins, ils suggèrent à l'administrateur de leur faire parvenir un message en vingt-cinq exemplaires – soit le nombre de camps de travail dont ils ont alors connaissance – qu'ils transmettront à « l'autorité intéressée » afin qu'elle fasse suivre.¹²¹

Quant aux nouvelles de ceux qui sont partis « travailler à l'Est »... Le comité directeur a confié à Elie Moed et Salomon Van den Berg la gestion du service de la correspondance avec les déportés. Des Juifs, vivant dans la clandestinité pour la plupart, s'enquière, le plus souvent par le truchement d'intermédiaires, du sort des membres de leur famille ou veulent savoir s'il y a pour eux du courrier en provenance des camps de l'Est. Ces demandes reçoivent presque toujours une réponse négative. Pour Liège, on ne compte guère dans les archives disponibles qu'une dizaine de messages en provenance de l'Est, d'ailleurs aussi rassurants que stéréotypés. Car pour contrer les rumeurs d'extermination en masse qui se répandent en Europe occidentale à partir de la fin de 1942, les SS ont monté une opération d'intoxication connue sous le nom de *Briefaktion* (Action courrier). Ils imposent aux déportés, à leur arrivée dans les camps, y compris les camps d'extermination, de rédiger des cartes postales qui sont envoyées aux services de la *Sipo-Sd*, lesquels les font parvenir à l'AJB, qui les remet à leurs destinataires, lorsqu'il y en a encore.¹¹⁵ « Je suis en bonne santé et je travaille », écrit ainsi Noé Nozyce de Monowitz, le complexe industriel associé au camp d'Auschwitz¹¹⁶; « je suis bien arrivé ici. Le moral et la santé sont excellents », est également contraint d'affirmer Mosick-Lajb Abramowicz, un autre Liégeois de Monowitz¹¹⁷.

Le réseau van den Berg frappé à la tête

Le jour même où Noé Nozyce est arrêté à Sprimont, le 13 avril 1943, le SS Pierre Telgmann organise deux descentes destinées à s'emparer de la famille Kempner. L'épouse, la fille, le beau-fils et le beau-frère de Moszek Kempner sont arrêtés à Angleur chez les époux Hanon-Lenaerts où ils se sont cachés. Moszek Kempner lui-même passe entre les mailles du filet en se cachant à Grivegnée chez Joseph Renard. Ces arrestations ont un point commun : Joseph Kéan, un informateur qui va bientôt entraîner la chute de l'avocat van den Berg.

De la consultation de son dossier à l'Auditorat militaire, il ressort que Joseph Kéan, né à Seraing en 1919, a épousé le 3 mai 1941 une femme d'origine juive, Caroline Schargorodski. Ensemble, ils ont deux enfants. Il fait appel à deux reprises au réseau van den Berg, en 1942 et 1943, pour obtenir des faux papiers d'identité, notamment pour son épouse. Cette dernière est toutefois arrêtée par la Gestapo en février 1943. Sans qu'un lien de cause à effet ait pu être formellement établi, c'est à la même époque que Kéan, ainsi qu'il le reconnaîtra devant l'Auditeur militaire, se met « au service de la Gestapo comme indicateur sous les ordres de Stade pour la recherche des Juifs ; en cette qualité, je touchais 500 francs par semaine ».¹²²

Le 23 avril 1943, Kéan se rend au cabinet d'Albert van den Berg sous prétexte de demander une carte d'identité pour un Juif désireux de gagner la Suisse. L'avocat étant absent, son secrétaire Pierre Coune invite le visiteur à revenir un autre jour. Le 30 avril à 8 heures du matin, Kéan appelle le cabinet depuis le siège de la *Sipo-Sd*. Pierre Coune lui propose de passer en fin de matinée. À dix heures, le chef de la Section IVB4, Wilhelm Stade, Auguste Voss et quatre militaires envahissent le cabinet, perquisitionnent, saisissent des faux papiers et arrêtent Albert van den Berg, Pierre Coune et une employée qui sera remise en liberté par la suite. Le 13 mai, Joseph Renard est arrêté à son tour. Pour ces dénonciations, Joseph Kéan touche une prime de 5 000 francs. Ce même 13 mai, et à nouveau sur dénonciation de Kéan, Idel Steinberg, membre fondateur et trésorier du comité liégeois de l'AJB mais également membre dirigeant du comité liégeois du CDJ, est arrêté avec sa femme et son fils. Ils seront déportés le 20 septembre 1943 par le XXII^e convoi.¹²³

Un sort étrange attend Joseph Kéan, dont les dénonciations furent à l'origine de multiples autres arrestations. Il sera arrêté en avril 1944 par la police allemande et déporté à Solingen, les archives sont muettes sur les raisons de cette arrestation.¹²⁴ Rentré en Belgique en 1945, il sera traduit devant le conseil de guerre pour dénonciation, condamné à mort le 22 juin 1945... puis gracié !¹²⁵

Van den Berg, Coune et Renard comparaissent le 27 juillet 1943 devant le conseil de guerre de l'*Oberfeldkommandantur* de Liège. Ils sont inculpés d'hébergement d'enfants juifs, de fabrication et d'usage de faux papiers d'identité. Leur avocat, le bâtonnier Musch, du barreau de Liège, plaide que la première inculpation est dépourvue de fondement juridique puisque aucune ordonnance allemande en Belgique n'érige en délit le fait d'héberger des enfants juifs. Les juges allemands l'admettent – aucun cacheur ou membre d'une filière d'aide aux Juifs ne sera d'ailleurs poursuivi pour cette raison – mais considèrent comme établi le délit de fourniture de faux documents. En conséquence, ils condamnent Albert van den Berg à cinq mois de prison, Pierre Coune à dix-huit mois et Joseph Renard à un an. Au terme de sa peine, Albert van den Berg n'est pas remis en liberté mais transféré à la citadelle de Huy sur ordre de la *Sipo-Sd*. Le 22 octobre, il est déporté au camp de Vught, près de s'Hertogenbosch en Hollande. En septembre 1944, il est envoyé au camp de concentration de Neuengamme, près de Hambourg. Il meurt vraisemblablement du typhus en avril ou mai 1945, on ne sait où avec précision. Pierre Coune sera libéré du camp de Wolfenbuttel le 14 février 1944 et Joseph Renard de celui de Watten le 26 mars suivant.¹²⁶

L'année 1943 est désastreuse pour les animateurs du réseau van den Berg, de même que pour le clergé de Saint-Christophe. Le 17 décembre 1942, l'abbé Rixhon, vicaire à Saint-Christophe depuis à peine quatre mois, est dénoncé par Oscar Evrard et arrêté pour avoir condamné en chaire de vérité les déportations des ouvriers belges en Allemagne. Il mourra en déportation, dans la région de Bochum, en 1944. En avril et mai, Max-Albert van den Berg, Pierre Coune et Joseph Renard sont arrêtés à leur tour. En juin, Ernest Daniel est contraint de fuir au maquis pour échapper aux recherches de la Gestapo. Un dernier coup frappe durement le réseau à la tête quand une nouvelle dénonciation d'Oscar Evrard conduit à l'arrestation, le 4 décembre, de l'abbé Boufflette.

Fait remarquable, ces arrestations n'ont pourtant pas de conséquences fâcheuses pour les personnes cachées par le réseau. Après les chutes du printemps, celui-ci est d'ailleurs immédiatement repris en main par Georges Fonsny et son épouse Germaine van den Berg, que seconde l'institutrice Berthe Vandenkieboom, une cousine des van den Berg.¹²⁷ « L'administration » du réseau est déplacée du boulevard de la Sauvenière à l'église Saint-Christophe – des documents compromettants sont dissimulés dans le clocher – où l'abbé Plumers et la famille de l'abbé Boufflette poursuivent prudemment l'action de ceux qui sont tombés.¹²⁸

Les Liégeois du XX^e convoi

À la citadelle de Liège, la famille Nozyce partage sa cellule avec plusieurs autres détenus juifs qui attendent leur transfert à Malines. Parmi eux se trouvent Brandel Kempner, sa mère, son mari, ainsi que Moïse Zechel et Wilhelm Berler « et beaucoup de personnes d'Arlon ».¹²⁹

Moïse Zechel, dentiste à Liège, se cachait à Laroche-en-Ardenne. Dénoncé par sa maîtresse, il a été arrêté par Wilhelm Stade, Pierre Telgmann et Maurice Darcis le 2 avril 1943. Wilhelm Berler, un Juif roumain de vingt-cinq ans, avait été arrêté la veille, suite à une dénonciation de Pierre Ernens, auquel il donnait des cours particuliers d'allemand¹³⁰. Dans les mémoires qu'il a rédigés après la guerre, Berler évoque son incarcération

à la citadelle de Liège dans les termes suivants : « Un premier compagnon m'est adjoint au bout de quatre jours, suivi, le lendemain, d'un petit bonhomme dans la quarantaine [qui] obtient aussitôt ma sympathie. Il s'appelle Michel Zechel et il est dentiste à Liège [...] ; ma cellule se remplit chaque jour un peu plus. [...] Un jour arrive un groupe de juifs d'Arlon, accompagnés de leur rabbin âgé de 78 ans [...]». Le 13 avril, on voit arriver un membre du Conseil des juifs de Liège, un certain N., un notable aux ordres de la Gestapo. [...] Le 17 avril, nous sommes apparemment assez de juifs à la citadelle. On nous annonce que nous allons partir en transport. Et on nous emmène à Malines [...] »¹³¹. Tous les occupants de la cellule y sont effectivement transférés et déportés par le XX^e convoi du 19 avril 1943.

Le XX^e convoi, « le convoi des évadés », est depuis longtemps entré dans la légende et, plus récemment, dans le champ d'investigation critique des historiens spécialisés.¹³³ Ainsi sait-on aujourd'hui que sur les 1 631 Juifs montés à bord à Malines, 233 vont s'évader avant que le convoi ait quitté le territoire belge – 26 d'entre eux seront abattus en cours d'évasion par l'escorte allemande, 95 seront repris, parmi lesquels 89 seront à nouveau déportés à Auschwitz, où ils disparaîtront ; 117 évadés ne seront pas repris. Dans les wagons, des outils dérobés à Malines avant le départ servent à disjoindre des planches, à dégager des lucarnes, à briser des verrous, et les évasions commencent à hauteur de la gare de Muizen, soit à quatre kilomètres à peine de Malines. Près de 200 déportés sautent ainsi du train. Peu avant Louvain, le convoi est, en outre, attaqué par trois jeunes gens, de bons copains qui se sont connus sur les bancs de l'école. Ils n'appartiennent à aucune organisation résistante, même s'ils réalisent ainsi un projet auquel a rêvé brièvement la direction nationale du CDJ. Robert Maistriaux a posé un fanal rouge sur la voie et le train s'est arrêté. Avec Georges (Youra) Livchitz, le seul Juif du trio, il ouvre des wagons et distribue à l'aveuglette des billets de 50 francs en expliquant aux fugitifs comment gagner Bruxelles. Pendant ce temps, le troisième, Jean Franklemon, tente vainement d'ouvrir les portes d'un autre wagon. Ensemble, ils libèrent 17 personnes. Aussi limitée soit-elle, cette action est d'autant plus exemplaire qu'aucun autre convoi de la « solution finale », où que ce soit en Europe, n'a été la cible d'une attaque similaire.¹³⁵

Parmi les 43 Liégeois qui étaient à bord du XX^e convoi, le mari de Brandel Kempner, Abraham Grub, est l'un des premiers à sauter du train. C'est sa deuxième évasion ; le 31 octobre 1942, il s'était échappé du XVI^e convoi qui ramenait les travailleurs forcés des camps du Nord de la France. Il sera repris à nouveau et expédié une fois encore à Auschwitz par le XXI^e convoi du 31 juillet 1943. Il n'en reviendra pas. Deux autres Liégeois qui s'étaient eux aussi évadés du XVI^e convoi, Meer Surovetchi et Szama Gutman, tentent leur chance aux environs de Visé, non loin de Liège. Ils s'élancent sur le remblai, s'enfuient dans la campagne et rentrent à Liège.

Quand le convoi arrive à Auschwitz, trois jours plus tard, il transporte encore 1 398 déportés, parmi lesquels 41 Liégeois. 877 d'entre eux, dont 24 Liégeois, sont vraisemblablement dirigés immédiatement vers les chambres à gaz. Les autres déportés sont mis au travail, en particulier les Liégeois Noé Nozyce, Erwin Koschminski, Moïse Zechel et Wilhelm Berler. Ce dernier est envoyé au commando « *Holzbof* » du camp de Buna-Monowitz¹³⁶. Koschminski sera le seul à ne pas rentrer.

Pour leur part, Brandel Kempner, sa mère Marjem Rozen, et quatre autres déportées de Belgique vont faire partie des 115 personnes qui seront transférées dans la première semaine d'août 1943 au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, en Alsace. Elles y seront assassinées dans la petite chambre à gaz voisine du camp et leurs cadavres mis à la disposition du SS August Hirt, professeur de médecine et directeur de l'Institut d'anatomie de la *Reichsuniversität* de Strasbourg¹³⁷. Trois autres Liégeoises du XX^e convoi, les sœurs Sura et Chaya Wajcblum ainsi que Liba Glucha¹³⁸, vont servir de cobayes au professeur Carl Clauberg, un médecin SS qui, au *Block X* d'Auschwitz I, pratique des « expériences » sur la stérilisation.¹³⁹

Au total, 1 631 déportés Juifs ont quitté Malines à bord du XX^e convoi, dont 43 Liégeois. Il n'y aura que 153 survivants, dont 11 Liégeois.

La police SS de Liège accaparée par sa lutte contre la résistance

Vers le milieu de l'année 1943, l'activité antijuive des SS liégeois de Wilhelm Stade est en nette régression. De la fin mai à la fin juillet 1943, ils ne capturent que 7 Juifs, qui seront déportés par le XXI^e convoi du 31 juillet¹⁴⁰. La médiocrité de ces résultats s'explique tant par la difficulté de repérer les Juifs, qui se cachent désormais, que par la mobilisation croissante de la *Sipo-Sd*, section IVB4 comprise, dans la lutte contre les mouvements de résistance. Ces derniers, en effet, sont résolument passés à l'offensive depuis la victoire soviétique de Stalingrad, au début de février 1943.

Plus nombreuses, mieux organisées, mieux armées, plus audacieuses, les formations résistantes s'attaquent de plus en plus efficacement aux infrastructures : sources d'énergie, centres de production, voies de communication. La sympathie dont elles bénéficient se mue en complicité active dans des secteurs de plus en plus divers de la population. « La confiance que j'avais placée dans la collaboration spontanée de

Simon Kroo (Podborany, 1908 – Auschwitz, janvier 1944), évadé du train qui le ramenait des camps de travail du Nord de la France, vit caché chez Marie Guignon, rue Sainte-Marguerite à Liège. Son épouse, Laja Goldman, travaille comme servante chez le notaire Deliége, à Chénée. Leur fille, Maria, quatre ans, est placée à l'orphelinat de la Providence, à Ans. Tous les quinze jours, le couple la retrouve au parloir, en dehors des heures normalement consacrées aux visites, sous la protection de Sœur Michelle et de l'intendante Marie-José Bouille. Un jour de septembre 1943, Simon Kroo est dénoncé par une ouvrière de la FN, Eva Beelen, devenue délatrice pour toucher la prime promise à ceux qui permettent l'arrestation de Juifs. La jeune femme connaît bien Simon Kroo ; sa mère, Julia Beelen, procure parfois du travail au clandestin, qui est tailleur. Elle lui a même commandé un costume pour son fils Robert. Par ailleurs, Eva Beelen connaît aussi Pierre Telgmann, qui a travaillé occasionnellement à la FN. De surcroît, elle est la maîtresse d'un garde allemand en poste à la FN. Bref, sous prétexte de lui commander un vêtement sur mesure, Eva Beelen donne rendez-vous à Simon Kroo, le 28 septembre 1943 à 19h30 au café *Aux Capucines*, rue du Général Bertrand. Kroo y est attendu par Wilhelm Stade et trois de ses auxiliaires belges, Maurice Krier, Maurice Darcis et Maurice Geithner. Ramené dans sa chambre pour une perquisition, Simon Kroo tente de s'évader. Blessé à la cuisse par un coup de revolver, il est transporté à l'hôpital Saint-Laurent. Quand les hommes de la section antijuive font une descente chez le notaire Deliége, Laja Goldman réussit à s'enfuir par le jardin et trouve un nouvel abri chez un habitant de Ans, Arnolf Foret. Stade et son équipe se rendent alors à l'orphelinat de la Providence pour arrêter Maria Kroo, mais l'intendante Marie-José Bouille a déjà pris la fuite avec la petite fille. Le 30 septembre 1943, Simon Kroo est écroué à la prison Saint-Léonard. Le 17 novembre, il est transféré au camp de Malines et le 15 janvier 1944, déporté par le XXIII^e convoi.

vos agents, lors de l'intrusion des bandits dans deux divisions de police du Grand Liège [...]. J'ai l'impression nette que les bandits croient qu'ils peuvent se procurer des pistolets très facilement et sans danger auprès de la police belge en supposant, à juste raison dirait-on, que les agents de police donnent les armes qui leur sont confiées sans résistance bien sérieuse »¹⁴¹.

De mai à août 1943, les Allemands se lancent dans une série d'actions policières et militaires qui font plusieurs morts et entraînent de nombreuses arrestations dans les rangs des résistants. Au début de mai, une opération contre un groupe de Partisans armés du Front de l'Indépendance de Bois de Breux se solde par un tué et trois arrestations. Plusieurs membres de la direction nationale du parti communiste ainsi que des chefs régionaux de groupes de Partisans sont arrêtés. Le groupe Hubert, une importante formation du Front de l'Indépendance, est démantelé à la suite d'une dénonciation : soixante-quatre résistants sont arrêtés et déportés en Allemagne. Le 20 mai, le partisan Pattar est tué par la police allemande. Quelques jours plus tard, l'ancien député communiste liégeois Maurice Glineur est arrêté. À la fin du mois, une opération de police dans le village de Devantave, près de Marche-en-Famenne, débouche sur la découverte, dans la maison de l'abbé Désirant, de septante-cinq kilos de dynamite. L'abbé et un camarade de résistance seront fusillés le 31 août. À Bressoux, le 16 juin, les Allemands investissent le café Wolf où se réunissent des résistants : deux d'entre eux, Weskens et Grégoire, sont grièvement blessés au cours de la fusillade qui s'ensuit ; un troisième, Moiset, s'enfuit mais est rattrapé et tué rue du Snapeux. Le 1^{er} juillet à Seraing, un résistant nommé Stiennon est abattu dans son jardin par les policiers allemands venus l'arrêter. Le 16 juillet, neuf militants de la section du parti communiste de Seraing sont arrêtés. L'agent de police Nicolas Vielvoie est arrêté à Verviers. Le 23 juillet, Joseph Merlot, ancien ministre socialiste de l'Intérieur, démis par les Allemands de ses fonctions de bourgmestre de Seraing en 1941 et entré dans la résistance, est arrêté et déporté à Nordhausen.¹⁴²

En août 1943, Wilhelm Stade est privé de deux de ses meilleurs serviteurs quand Auguste Voss et Pierre Telgmann sont transférés à l'antenne d'Arlon de la *Sipo-Sd*. Sous le pseudonyme de Georges Rahier, Telgmann y conduit l'action contre les résistants sans avoir à se soucier des Juifs puisque, officiellement, la région est *Judenrein*. Auguste Voss est remplacé comme interprète auprès de Stade par Maurice Krier¹⁴³. À Liège, Maurice Darcis reste pratiquement seul à se consacrer à la traque des Juifs, avec l'aide occasionnelle de deux auxiliaires, René Masson et Alphonse Poot¹⁴⁴. Ils doivent se contenter d'exploiter les renseignements récoltés antérieurement. En huit semaines, ils ne réunissent que 19 Juifs de Liège pour le convoi numéro XXII – a et b¹⁴⁵ qui part de Malines le 20 septembre 1943 avec 1425 personnes à bord. De septembre à décembre, 13 Juifs sont encore capturés par la section IVB4, suite à des dénonciations. Avec 3 autres Liégeois arrêtés en août, ils font partie des 655 déportés du XXIII^e convoi du 15 janvier 1944.

Les derniers mois de la *Sipo-Sd* de Liège

Le nombre d'arrestations de Juifs dans la région liégeoise allant en décroissant – 26 déportés entre la fin juillet et la fin septembre –, les saisies de mobiliers à Liège sont de moins en moins fructueuses. Ce recul provoque l'irritation des responsables du ministère allemand pour les territoires occupés (*Reichsministerium für die besetzten Ostgebiete*) qui réclament d'urgence des meubles pour les sinistrés d'Allemagne. Le

Icyk Dancyger, dit « Shock'l » (Czestochowa, 1901 – Liège, 1970). En février 1942, Icyk Dancyger vit avec Estera Kiffer (Czestochowa, 1906 – Auschwitz, août 1944) et son fils Salomon (Liège, 1929 – Bruxelles, 1986) au n° 10 de la rue Saint-Eloi à Liège. Le 1^{er} juillet, il est mis au travail au Charbonnage des Aguesses, au Val-Benoît. Estera Kiffer est mise au travail à la FN le 10 août suivant ; elle en est licenciée le 26 septembre. À une date indéterminée, le couple décide de passer dans la clandestinité. Grâce à l'abbé Louis Jamin, ils trouvent un refuge dans la région de Banneux mais, en raison d'une série de rafles menées par les Allemands, ils reviennent bientôt à Liège. Salomon Kiffer est confié à une famille de Cheratte, qui l'héberge jusqu'à la fin de la guerre. Sa mère et son beau-père se cachent chez un ancien voisin, le cafetier Romain Hougardy, au n° 24 de la rue Chaussée-des-Prés. Ils partagent leur refuge avec deux autres couples, Meer Soup et Rajzla Gelman ainsi que Manela Wajsberg et Frida Pinczowska.¹⁵⁰ Comme ces personnes vivent recluses, Romain Hougardy assure leur ravitaillement ; il procure également du travail à domicile à Meer Soup, qui est tailleur. Dans la nuit du 28 avril 1944, les Allemands font une descente : des hommes en armes sont postés aux abords tandis que quatre autres investissent l'immeuble et arrêtent cinq des six personnes présentes. Icyk Dancyger parvient à s'échapper par les toits, vêtu de son seul pyjama. Il se réfugie chez une aide-ménagère puis dans l'église Saint-Nicolas, où le curé va le confier à d'autres filières de clandestinité. Icyk Dancyger et Salomon Kiffer ont survécu à la persécution nazie. Estera Kiffer, d'abord internée à la citadelle de Liège pendant plus de deux mois, a été transférée le 30 juin 1944 à la caserne Dossin à Malines et déportée par le XXVI^e convoi du 31 juillet 1944.

Adolphe Golstein (Veghel, Pays-Bas, 1879 – Auschwitz, juillet 1944) habite au deuxième étage d'un immeuble de la place Xavier Neujean, avec sa femme Marthe, son fils Pierre et sa belle-fille Marcelle Laurent. Le 5 juillet 1944 vers six heures du matin, quatre agents de la *Sipo* frappent à leur porte. Une heure plus tard, sous le regard des voisins, ils sont emmenés au siège de la *Sipo-Sd*. Marcelle Laurent, qui n'est pas juive, est relâchée. Les autres sont incarcérés à la citadelle où ils rejoignent une cinquantaine de Juifs arrêtés le même jour. Le 26 juillet ils sont transférés à Malines et déportés le 31 par le XXVI^e convoi. Pierre Golstein sera rapatrié d'Auschwitz le 28 avril 1945.¹⁵¹

6 décembre 1943, le *RMfdbO* exige du *Sicherheitsdienst* de Liège une intensification du pillage des habitations juives de la région : « Comme me le communique mon service de Liège, les immeubles de Juifs belges ont été rarement vidés au cours des derniers temps, du fait que le *Sd* n'a plus procédé à des arrestations. Naturellement comme les Juifs doivent d'eux mêmes s'attendre à être transportés un jour, ils vendent pour la plupart leurs biens. Plus on retarde la date de leur transport, plus leurs biens sont perdus pour nous et mon service ne peut, de ce fait, mettre les biens à la disposition des sinistrés du Reich. Comme, avec les importants bombardements récents dans le Reich, mon service reçoit de plus en plus de requêtes, je demande que l'on envisage de poursuivre dès que possible l'action contre les Juifs de Liège, afin de permettre la saisie de leurs meubles et l'expédition de ceux-ci vers le Reich ». La situation n'ayant

guère évolué six mois plus tard, le 13 juin 1944, le même service demande à nouveau à la police de sécurité allemande « dans l'intérêt des victimes allemandes des bombardements », que l'on arrête les dernières familles juives vivant encore à Liège.¹⁴⁸ Satisfaction lui sera donnée le 5 juillet suivant.

Au début de mars 1944, Stade lance une expédition au village de Haie des Chênes, du côté de Sprimont, où sept Juifs sont arrêtés. Mais il doit, à la mi-mars, interrompre d'urgence ses activités pour soigner une maladie vénérienne à l'hôpital de Louvain. Lorsqu'il en sort, deux mois plus tard, il passe le plus clair de son temps à boire. Fin avril, une nouvelle action est menée contre des Juifs avec l'aide de policiers allemands et avec la collaboration d'Auguste Voss, rentré d'Arlon quelques semaines plus tôt. La descente effectuée au n° 24 de la rue Chaussée-des-Prés entraîne l'arrestation de cinq personnes, qui seront déportées par le XXVI^e convoi du 31 juillet 1944.¹⁴⁹

Après cette opération, les Allemands considèrent que Liège est *Judenrein* : ils pensent avoir déporté tous les Juifs qui pouvaient l'être et avoir pillé tout ce que leurs logements contenaient. La société Ista-Maréchal & Fils vide les derniers appartements les 11 et 12 août 1944. Quant aux fonds que conservait encore la Caisse communale, soit 41 406,60 francs provenant du solde du crédit des commerçants juifs de la ville qui n'étaient pas rentrés d'exode, ils ont été transférés à la *Brüsseler Treuhandsellschaft* suite à l'autorisation donnée par le conseil communal en février 1944.¹⁵²

En vérité, plus aucun Juif ne réside à son adresse légale, et chacun attend, dans la crainte d'une dénonciation, l'arrivée des Américains.

Au soir du 29 août 1944, la *Sipo-Sd Wallonie* est placée en état d'alerte. Les troupes américaines sont proches. Les préparatifs de l'évacuation occupent les deux jours suivants. Le 1^{er} septembre, Auguste Voss prend la fuite. Maurice Darcis choisit de rester à Liège. Jusqu'au 4, la *Sipo-Sd* de Liège s'emploie uniquement à détruire des dossiers pour ne laisser derrière elle aucune trace de ses activités. Le 7 septembre, la rive gauche de la ville est libérée par la 3^e division blindée américaine du général Rose. L'ancien bourgmestre Joseph Bologne rentre à l'hôtel de ville le jour même et reprend les fonctions dont l'autorité allemande l'avait dessaisi en août 1942. Les débris de la *Sipo-Sd Wallonie* quittent Liège le 8 septembre et franchissent la frontière du Reich à Aix-la-Chapelle en fin de journée, alors même que les Américains investissent la rive droite de Liège.

Le 11 septembre 1944 se tient à l'hôtel de ville la première conférence des bourgmestres de l'agglomération liégeoise rétablie avec ses trente communes et ses conseils communaux, sous la présidence de Joseph Bologne. Au même moment, un dernier Juif est assassiné dans la région. Léo Michelson, un jeune polonais de 25 ans, arrivé à Liège en 1923, est intercepté par des soldats allemands en retraite alors qu'il circule à moto du côté de Jusleville. Il est fusillé sur le champ.



Haie des Chênes, région de Sprimont, 1942 ou 1943. De g. à dr. : Jakob Slomovic portant son fils Salomon, Nelly Adler, Rachla Frajlich, Jeremias Adler et Chajé Isakovic. Alitée : Bertha Adler. © Archives privées.

À partir de l'automne 1942, deux familles juives passées dans la clandestinité, les Adler et les Slomovic, soit sept personnes, partagent une grande maison au fond des bois, dans le voisinage de Haie des Chênes. Des résistants pourvoient à leur ravitaillement. Le 3 mars 1944, Jeremias Adler regagne Liège pour se faire hospitaliser. Deux jours plus tard, toute la maisonnée est arrêtée au cours d'une vaste action de ratissage menée dans la région de Sprimont par la section anti-juive de la *Sipo-Sd* de Liège. Seule Rachla Frajlich reviendra d'Auschwitz. Jeremias Adler et une de ses filles, Freide, qui s'était cachée à Liège chez le docteur Bastin, ont survécu également.



Petit-Warêt, environs de Landenne, 1943. De g. à dr. : Inconnu, Rywka Kempner, Inconnu, Berek Frajlich, Lejzor Frajlich, Inconnue, Chaja Frajlich. © Archives privées.

À la mi-octobre 1942, les frères Lejzor et Berek Frajlich réussissent à s'évader du camp de Dannes-Camiers, dans le Pas-de-Calais, et à regagner la Belgique. Ils rejoignent leurs parents, Izrael et Telca Frajlich, ainsi que leur sœur Chaja, cachés à Petit-Warêt (Landenne) grâce à un ami résistant et au curé du village, Nicolas Wauty. Bientôt, plusieurs familles du village recueilleront des fugitifs juifs à leur tour. Berek Frajlich, doté d'une remarquable voix de ténor, remplit l'église tous les dimanche avec un Ave Maria mémorable. Le 26 janvier 1944, Chaja Frajlich met au monde à Landenne un garçon prénommé Charles, reconnu par son père Nachman Joachimowicz. Elle décède cinq jours plus tard des suites de l'accouchement. Le petit Charles est alors placé chez Maria Warnant, à Petit-Warêt, où tous fêteront la libération.

Cachés / Chez des particuliers



Cornemont, 1942-1944 (?). Les sœurs Sztainke et la famille Georis-Lecrenier. Debout, 3^e à partir de la gauche : Marie ; devant elle : Julia ; à la gauche de celle-ci : Esther. © Archives privées.



Bastogne, 1942. Eva Brakier (au centre) dans la famille Heintz. © Archives privées.

Cachés / Chez des particuliers



Liège, 1942. Sophie Abramowicz avec « Tante Thérèse ». © Archives privées.



Bruxelles, 1943 ou 1944. Annie Krell dans les bras de « mamam », Philomène Van Wetering. © Archives privées.



Seraing, rue de Tavier, 1944. De d. à g. : le couple David Vilhier, Rivca Zighelvax et leur fils Joseph Vilhier (au-dessus de sa mère) cachés chez la famille Jérôme. © Archives privées.



Charneux, 1942-1944 (?). Henri Goldbart (trotinette) et Henri Borkensztajn (tricycle)
à la Maison Notre-Dame des Fawes. © Archives privées.



Stoumont, 1943-1944 (?). L'abbé Marcel Stenne et des enfants de la colonie L'Enfance au Grand Air, dont il est le directeur. À sa droite, Léon Péguine. À sa gauche, l'éducateur Oscar Evrard. Informateur de la *Sipo-Sd*. Evrard entraîna l'arrestation de plusieurs prêtres résistants mais ne dénonça aucun des jeunes Juifs dont il avait la garde. © Archives privées.



Saint Georges-sur-Meuse, 1943. Fillettes de l'Institut des Sœurs de la Miséricorde. Parmi elles : Sarah et Ena Dimidschstein, Flora et Léa Ghersman, Elisa et Anna Pataschnik, Helene Markowicz et Dora Scherber. © Archives privées.

Juifs résistants armés



Abraham Kempner (chemise blanche), maquisard FFI dans l'Eure. © Archives privées.

Juifs résistants armés



Pinkus Fremder, de l'Armée Secrète, abattu à Wareme le 9 décembre 1943. © OE.



Nison Vaiser, de l'Armée belge des partisans (FI), décédé à Nice en 1981. © Archives privées.



Joseph Wizel, de l'Armée Secrète, décédé à Bruxelles en 2005. © OE.



Mordka Bresler, de l'Armée belge des partisans (FI), abattu à Bruxelles le 19 novembre 1942. © OE.



Hersz Helfant, de l'Armée Secrète, vit actuellement au Canada. © Archives privées.



Szama Gutman, de l'Armée Secrète, décédé au camp de Siegburg le 13 avril 1945. © OE.

Membres du Comité de Défense des Juifs de Liège



Jacques Barbat © Archives privées.



Janchel Pailloucq © Archives privées.



Abraham Federman © OE.



Josck Pantiel © ACSg.



Louba Jospa © Archives privées.



Ghert Jospa © OE.



Liège, sans date. Idel Steinberg,
sa femme et son fils
© Archives privées.

Membres du Comité de Défense des Juifs de Liège



Fayembois, le 29 août 1941. Albert Wolf et son fils René. © Archives privées.

Membres du réseau van den Berg



Max-Albert van den Berg. Disparu en déportation en avril ou mai 1945. © MCIL.



Abbé Émile Boufflette, vicaire à Saint-Christophe. Mort en déportation en mars 1945. © Archives privées.



Mgr Louis-Joseph Kerkhofs, évêque de Liège. © MCIL.



Abbé Ernest Rixhon, vicaire à Saint-Christophe. Mort à la prison de Bochum en février 1944. © Archives de l'Évêché de Liège.

Membres du réseau van den Berg



Liège, mai 1943. Georges Fonsny (1^{er} rang), son épouse Germaine, née van den Berg (au centre), et leur famille à l'occasion de la communion de leur fille Marie-Louise. La photographie est prise à leur domicile, 71, quai de la Boverie, qui était également le siège de l'Asbl « Colonies scolaires catholiques liégeoises » dirigée par Georges Fonsny. Un mois plus tôt, l'avocat Max-Albert van den Berg a été arrêté et le couple Fonsny a repris la direction du « réseau van den Berg ». © Archives privées.

La Sipo-Sd de Liège et ses auxiliaires belges



Liège, date ? Le personnel allemand de la Sipo-Sd de Liège en compagnie d'amis liégeois assis au 1^{er} plan. Debout, de g. à dr., le 3^e: SS-Sturmscharführer Wilhelm Stade ; le 5^e : SS-Obersturmführer Kriminalkommissar Georg Graff. © AM

La Sipo-Sd de Liège et ses auxiliaires belges



Laissez-passer du SS-Unterscharführer Auguste Voss à la FN. © AM.



Lieu, Date ? Avis de recherche de Pierre Telgmann. © AM.



Visa accordé à l'agent-provocateur de la Sipo-Sd Joseph Kéan. © AM.

Notes

- ¹ Témoignage de Raszkin Léon, Liège le 14.02.2002.
- ² ACSg, Fonds situation des Juifs, n° 547-195.
- ³ « Je vous prie d'inviter tous les hôpitaux et cliniques, tant communaux que d'assistance publique et privés de votre ressort, à adresser, dans les délais prescrits à M. l'Inspecteur provincial d'hygiène, le rapport réclamé par l'autorité allemande », écrit le gouverneur de la province de Liège aux administrations communales en date du 14 novembre 1942 – ACSg, Fonds situation des Juifs, n° 547-195.
- ⁴ MJDR-CNHEJ, *Reliques* de Baum Majer déposées au MJDR par le Service des Victimes de la Guerre ; *Nizkor*, notice Baum Majer.
- ⁵ AVLg, Bureau administratif de Police, boîte 1.
- ⁶ Cf. Paul Struye, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, Lumière, 1945.
- ⁷ AVLg, dossiers de Sécurité publique (SP) Lg n° 132572.
- ⁸ En vertu d'un décret allemand, il est déchu de la nationalité allemande et doit être inscrit comme apatride, ce qui entraîne la confiscation de ses avoirs.
- ⁹ Document dactylographié, 1 page, non daté. Je remercie M. Georges Filée, qui a bien voulu le mettre à ma disposition. Mlle Allard est décédée à Huy le 25/08/1984.
- ¹⁰ Témoignages de Sztainke Marie et Bude Hélène recueillis les 19 et 21 mai 2009 en Israël.
- ¹¹ Voir *Vers l'avenir*, 14 juin 1967.
- ¹² Pour ce qui suit sur le CDJ et le réseau van den Berg, voir en particulier les travaux de Florence Matteazzi, à ce jour les plus complets sur l'histoire de ces deux mouvements : Florence Matteazzi, *L'attitude du clergé face à la Shoah dans le diocèse de Liège (1940-1945)*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Histoire, sous la direction de Michel Dumoulin, Université catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Département d'Histoire, Année académique 1995-1996, dactyl. Voir également Pierre Broder, *Des Juifs Debout Contre le Nazisme*, Bruxelles, Édit. EPO, 1994 ; Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs. 1942-1944*, vol. 1, Bruxelles, Éd. Vie ouvrière, 1986, pp. 65-71 ; Lucien Steinberg, *Le comité de défense des juifs en Belgique, 1942-1944*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles 1973 ; René De Lathouwer, *Comité de Défense des Juifs. C.D.J. Groupement de Résistance reconnu à la date du 1.3.1948* ("Moniteur belge"), affilié au Front de l'Indépendance, Témoignages et documents recueillis entre 1947 et 1951 par René De Lathouwer, liquidateur du C.D.J. au statut de la Résistance Civile ; OE – SP Bxl, Jospa Hertz, n° 1.186870. Parfois orthographié Jospa Ghertz ou Iochpa Hertz ; SVG, dossiers de statut des Résistants Civils aux noms des personnes citées dans le texte ; *Nizkor*, diverses notices.
- ¹³ Cf. « Jospa » dans le *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique, Figures du judaïsme belge XIX^e – XX^e siècles*, sous la direction de Jean-Philippe Schreiber, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2002, p. 181-182.
- ¹⁴ Organisation d'entraide créée en 1939 par des militants juifs de la *Main d'œuvre Immigrée* (MOI), une « structure d'accueil » du parti communiste destinée aux étrangers.
- ¹⁵ Organisation d'aide aux victimes de la répression nazie et à leurs familles, aux réfractaires au travail obligatoire, aux illégaux et aux persécutés dont s'est doté le Front de l'Indépendance peu après sa création. *Solidarité* résulte, en fait, d'une mutation du Secours Rouge International, un vaste réseau international de soutien aux persécutés, créé par le mouvement communiste international dans les années 1920.
- ¹⁶ *Radio Moscou* avait notamment publié en Belgique le communiqué du ministre soviétique des Affaires étrangères Molotov qui, le 6 janvier 1942, faisait état du massacre de « 52 000 » (32 000 en réalité) Juifs de Kiev survenu le 29 septembre précédent. *Radio Moscou* connut en tout 198 numéros, tirés parfois jusqu'à 20 000 exemplaires.

L'édition nationale était relayée par une édition liégeoise qui, devenue autonome et dotée d'une rédaction propre, s'intitula *Voici l'URSS* à partir de juillet 1943 (2 000 à 3 000 exemplaires par numéro) – cf. M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 231-233 ; IHOES, *Papiers Albert Wolf*.

- ¹⁷ M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 1, *op. cit.*, p. 152.
- ¹⁸ Des suites des blessures infligées par l'effondrement de sa maison, après un bombardement, le 31 août 1941, dans lequel périrent ses deux premiers enfants Isabelle et Jean-Joseph.
- ¹⁹ Cf. SVG, Dossier de statut des Résistants Civils, Damery Ernest Henry, n° 142118.
- ²⁰ Cf. SVG, Dossier de statut des Résistants Civils, Daniel Ernest, n° 741848.
- ²¹ F. Matteazzi, *op. cit.*, pp.78, 83.
- ²² F. Matteazzi, *op. cit.*, p.86.
- ²³ F. Matteazzi, *op. cit.*, p.89.
- ²⁴ F. Matteazzi, *op. cit.*, pp. 87-88.
- ²⁵ Cf. SVG, Dossier de statut des Résistants Civils, Damery Ernest Henry, n° 142118, témoignages de Florent Petitjean et Ferdinand Seret.
- ²⁶ Sur ce qui suit, voir notamment Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs, 1942-1944*, Vol. 1, Bruxelles, Éditions ouvrières, 1987, pp. 179-189, et *Extermination, sauvetage et résistance des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Comité d'hommage des Juifs de Belgique à leurs héros et sauveurs, n° 4, avril, 1979 ; Lucien Steinberg, *Le Comité de Défense des Juifs en Belgique, 1942-1944*, publication du Centre National des Hautes Etudes Juives, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973, pp. 172-177 ; F. Matteazzi, *op. cit.*, pp.91-92 ; Emmanuel Debruyne «Face à une impensable extermination (été 1942-été 1944)», *La Belgique Docile, op. cit.*, pp. 754-759, 804-810 ; notice *Ferdman David* dans le *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique, op. cit.*, p.10, pp. 105-106 ; René De Lathouwer, *op. cit.*, p.10.
- ²⁷ Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 1, *op. cit.*, p.84, et *Extermination, op. cit.*, p. 40. Pour Lucien Steinberg, ces enfants auraient plutôt été 4 000, cf. *Le Comité...*, *op. cit.*, p.107-108.
- ²⁸ Cf. les carnets et fichiers du service « enfants » du CDJ, conservés au SGG ; F. Matteazzi citant Ida Sterno, du CDJ, *op. cit.*, p.91 ; L. Papeleux, *op. cit.*, p.166 ; M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 1, *op. cit.*, p.112.
- ²⁹ Cf. SVG, Dossier de statut des Résistants Civils, Daniel Ernest, n° 741848. Parmi les divers mouvements de résistance ayant contribué à financer le CDJ de Liège, Florence Matteazzi cite notamment le groupe 90 du Service Zéro, le Service D, le groupe L 100 des Forces Françaises Combattantes (qui s'occupait du rapatriement des prisonniers français évadés), les « Violettes » du Mouvement National Belge ou encore l'œuvre de Louis Rademacker. Ce commissaire de police avait monté une filière d'évasion vers la France, pour laquelle il avait notamment recruté les abbés Émile Boufflette, Jean Gillard et Constantin de Lame. Rademacker aurait permis à des Juifs de fuir son commissariat en feignant l'inattention. Il est décédé à la citadelle de Liège – F. Matteazzi, *op. cit.*, p.91-92.
- ³⁰ F. Matteazzi, *op. cit.*, p. 92.
- ³¹ David Ferdman, par exemple, soutenait diverses œuvres sociales juives qu'il supervisait pour le compte de l'AJB lorsque Chaïm Perelman le recruta pour le CDJ, qu'il se mit alors à soutenir également.
- ³² Organisation caritative américaine fondée en 1914, le *Joint* a notamment financé très substantiellement l'aide aux Juifs et à leurs mouvements de résistance, y compris armée, à travers l'ensemble de l'Europe tout au long de la Seconde Guerre mondiale.
- ³³ C'est le « comité Gilles », créé en 1942 avec des personnalités telles que Walter Ganshof van der Meersch et Charles De Visserch, qui avait attiré l'attention du gouvernement belge sur la situation des Juifs du pays et qui l'avait prié d'alimenter les caisses du CDJ.
- ³⁴ Voir notamment Sébastien Belleflamme, *La croix et le glaive. Clergé séculier et résistance dans le diocèse de Liège (1940-1944)*, en particulier mais pas exclusivement « L'aide aux Juifs » p. 73 ss., Mémoire de licence en Histoire, Faculté de philosophie et lettres, Université de Liège, année académique 2007-2008 ; Mordecai Paldiel, *Churches and the Holocaust. Unholy teaching. Good Samaritans and Reconciliation*, New York, KTAV Publishers, 2006 ; Maxime Steinberg, *Un pays occupé et ses juifs. La Belgique, entre France et Pays-Bas*, Gerpinnex, éditions Quorum,

1999 ; F. Matteazzi, *L'attitude du clergé face à la Shoah*, op. cit., pp. 196 ss. ; Georges Passelecq, Bernard Suchecky, *L'Encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, Paris, La Découverte, 1995 ; Lieven Saerens, « L'attitude du clergé catholique belge à l'égard du judaïsme (1918-1940) », dans Rudi Van Doorslaer (éd.), *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au génocide 1929-1945*, Bruxelles, CREHSGM, 1994, pp. 11-56 ; Léon Papeleux, « Le réseau Van Den Berg, qui sauva des centaines de Juifs », *La Vie Wallonne* XII, n° 375-376, 1981, pp. 129-208 ; archives de l'Évêché de Liège.

³⁵ C'est ainsi que la famille a orthographié son nom sur le faire-part relatif à la disparition de « Albert-Max-Charles-Marie-Eugène van den BERG », daté du 20 juin 1947 – cf. annexe à L. Papeleux, op. cit.

³⁶ Dom Bruno (Reynders), *Note sur la situation légale des enfants israélites*, Louvain, le 9 janvier 1945, publiée intégralement dans L. Papeleux, op. cit., pp. 186 à 195.

³⁷ L. Papeleux, op. cit., p. 129 et p. 137 ; F. Matteazzi, op. cit., pp. 82, 94. Pour Maxime Steinberg, le CDJ « du diocèse de Liège se réduisait à une petite équipe juive travaillant en étroite collaboration avec la structure chrétienne mise en place sous l'égide de l'évêque Kerkhofs », M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol 1, op. cit., pp. 150-151.

³⁸ « [...] j'ai été chargé par Mgr l'Évêque de Liège de la mise sur pied d'une organisation susceptible d'aider [les Juifs] et notamment de leur hébergement clandestin au home de Banneux », déposition de l'abbé Meunier, PJ du commissariat de Liège, 12.02.1958, MSP R 497 TR 223.688, cité M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol 1, op. cit., pp. 152, et par F. Matteazzi, op. cit., p. 105.

³⁹ M. Steinberg, *Un pays occupé et ses Juifs. La Belgique, entre France et Pays Bas*, Bruxelles, Quorum, 1998, version numérique, 5.8.

⁴⁰ Cf. Mark van den Wijngaert, « L'Église et les catholiques sous l'occupation », *Entre la peste et le choléra. Vie et attitude des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpinnes, Quorum, 1999, pp. 12-13.

⁴¹ L. Saerens, « L'attitude du clergé catholique... », op. cit., p. 29.

⁴² Sur l'Archiconfrérie de Prières pour la Conversion d'Israël, voir Olivier Rota, « L'Association de Prières pour Israël (1903-1966) », *Bulletin du Centre de recherche français de Jérusalem* [mis en ligne le 12.10.2007, URL : <http://berfj.revues.org/index134.html>]. Notre-Dame de Sion : congrégation fondée en 1843 par les frères Théodore et Alphonse Ratisbonne, prêtres issus d'une famille juive de Strasbourg, dans le but de convertir les Juifs et « témoigner, dans l'Église et dans le monde, de la fidélité de Dieu à son amour pour le peuple Juif et pour travailler à l'accomplissement des promesses bibliques, révélées aux Patriarches et aux Prophètes d'Israël pour toute l'humanité. »

⁴³ Aimé Pallière, « Contre les conversions », *L'Univers israélite*, 3 oct. 1930, n° 3, pp. 70-71, cité par Catherine Poujol, « Evolution des Pères missionnaires de Notre-Dame de Sion. Du prosélytisme au dialogue avec les Juifs, à travers le Bulletin catholique de la question d'Israël (1926-1939) » dans Chantal Paisant (dir), *La Mission en textes et en images XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions Karthala, 2004.

⁴⁴ Les *Amici Israël* seront dissous par un décret romain en 1928 et le Bureau par le cardinal Van Roey en 1938.

⁴⁵ « Statuts de l'Archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël [...] », dans le Bulletin d'inscription à l'Archiconfrérie de l'abbé Léopold Bourguignon, à Liège, le 22 juin 1934, pp. 3-4, Archives de l'Évêché de Liège.

⁴⁶ L. Saerens, op. cit., p. 29.

⁴⁷ *Monita ad Clerum* n° 18, 15 mars 1924, pp. 1-2, Archives de l'Évêché de Liège.

⁴⁸ Membre d'un Tiers-Ordre, c'est-à-dire une association de fidèles s'inspirant de la règle d'un ordre religieux, sans en faire partie. En l'occurrence, il s'agit de la règle de Saint Benoît, donc de l'ordre des bénédictins.

⁴⁹ Lettre du chanoine L. Plumeyers datée du 20.07.1980 citée par L. Papeleux, op. cit., p. 134. L. Plumeyers était, depuis 1932, l'un des vicaires de Saint-Christophe.

⁵⁰ Notamment : « Preces pro conversione Israelis » signé : « Lud.-Jos. ep. leod. » dans *Monita ad Clerum* n° 1, 15 janvier 1937 ; « Prière au clergé [...] Selon le désir de Sa Grandeur Mgr Kerkhofs, évêque de Liège, la journée de prières réparatrices en faveur de la Conversion d'Israël est fixée dans le diocèse au dimanche 17 novembre [...] », s.d. ; « Adresses pour inscriptions ou pour être zélateurs », s.d. ; Bulletin d'inscription à l'Archiconfrérie de l'abbé Léopold Bourguignon, à Liège, le 22 juin 1934.

⁵¹ De la fin de décembre 1940 à août 1941, entre 3 000 et 3 500 Juifs étrangers résidant à Anvers, dont bon nombre de réfugiés allemands, ont été exilés au Limbourg par l'administration militaire allemande. Cf. Frank Seberechts, « Les instances allemandes et la politique antijuive », *La Belgique docile*, op. cit., pp. 352-368.

⁵² Ludovico-Josepho Kerkhofs, « Acta Congregationis prosynodalis, Quae Habita Fuit Leodii, Anno MCMXLII die 20 Aprilis » – Archives de l'Évêché de Liège. La journée de prières dont il est ici question s'inscrivait dans la « Semaine internationale de prières pour la conversion d'Israël » organisée annuellement par l'Archiconfrérie pour la Conversion d'Israël et approuvée par les évêques belges dans les années 1920.

⁵³ Rapport du délégué du chef de la *Sipo-Si* daté du 15.2.1943, cité par M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, tome III, vol. 1, Éd. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987, p. 147. Ce rapport interprétait d'ailleurs les prières pour la conversion des Juifs comme l'expression de la sympathie de l'Église à l'égard des Juifs.

⁵⁴ *Churchill Gazette* n° 34, juin 1942, pp. 6-7, IHOES. L'archevêque de Montréal évoquait l'adresse de Pie XI à des pèlerins de la Radio catholique belge, le 6 septembre 1938, alors que les premières lois antisémites italiennes venaient tout juste d'être promulguées : « [...] l'antisémitisme [...] est un mouvement auquel, nous chrétiens, ne devons avoir aucune part. [...] Par le Christ et dans le Christ, nous sommes de la descendance spirituelle d'Abraham. Non, il n'est pas possible aux chrétiens de participer à l'antisémitisme [...] l'antisémitisme est inadmissible. Nous sommes spirituellement des Sémites ». cf. G. Passelecq et B. Suchecky, *L'Encyclique cachée*, op. cit., pp. 180-181.

⁵⁵ La lettre pastorale *Sur la Personne Humaine* rédigée par Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, le 20 août 1942, avait été lue trois jours plus tard dans les paroisses de son diocèse puis diffusée sous forme de tract et dans la presse clandestine. « Il y a une morale chrétienne », tonnait Mgr Saliège, « il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits tiennent à la nature de l'homme. Ils viennent de Dieu. On peut les violer. Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer. Que des enfants, des femmes, des hommes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que les membres d'une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle. Pourquoi le droit d'asile dans nos églises n'existe-t-il plus ? Pourquoi sommes-nous des vaincus ? Seigneur, ayez pitié de nous. Notre-Dame, priez pour la France. Dans notre diocèse, des scènes émouvantes [épreuves], dans une première version] ont eu lieu dans les camps de Noé et de Récébédou. Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier. France, patrie bien-aimée, France qui portes dans la conscience de tous tes enfants la tradition du respect de la personne humaine. France chevaleresque et généreuse, je n'en doute pas, tu n'es pas responsable de ces erreurs [horreurs, dans une première version]. Recevez mes frères l'assurance de mon affectueux dévouement. – Jules-Géraud Saliège, Archevêque de Toulouse » – Voir Jean-Louis Clément, *Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse 1929-1956*, Paris, Beauchesne, 1994, pp. 215-216.

⁵⁶ *Churchill Gazette* n° 39, septembre 1942, pp. 3-4, IHOES.

⁵⁷ Lettres du cardinal Van Roey au cardinal Maglione, Secrétaire d'Etat du Vatican, le 4 août 1942 et le 18 décembre 1942, publiées par le chanoine Lecléf, *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, Éd. A. Goemaere, 1945, pp. 234 et 232, et citées par Betty Garfinkels, *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1945*, Centre National des Hautes Etudes Juives, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1965, pp. 59 et 61.

⁵⁸ Cette lettre est citée intégralement dans L. Papeleux, op. cit., p. 140. Sur l'attitude du primat face à l'accueil d'enfants juifs dans les institutions catholiques, voir chapitre 5.

⁵⁹ Lettre collective des évêques de Belgique datée du 8 mai 1942, dans *Churchill Gazette* n° 32, mai 1942, p. 8, IHOES, Seraing.

⁶⁰ Lettre collective des évêques de Belgique datée du 25 octobre 1942, dans *Churchill Gazette* n° 47, janvier 1943, pp. 2-3, IHOES, Seraing.

⁶¹ Edmond Lecléf, *Le cardinal van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Actes et documents publiés par le Chanoine Lecléf, Bruxelles, Éd. A. Goemaere, 1945, p. 142.

⁶² 2 820 cloches avaient été enlevées au 15 décembre 1943, 4568 au 30 juillet 1944, représentant un total de 3 794 225 kilos dont 394 929 de battants de fer et le reste de bronze. À la libération, 373 cloches que les Allemands n'avaient pas eu le temps de transférer furent retrouvées sur le territoire belge – cf. Edmond Leclef (Actes et documents publiés par), *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, Éd. A. Gocmaere, 1945, pp. 213-227.

⁶³ Lettre pastorale signée le 15 mars 1943 par le Primat et les évêques de Liège, Gand, Bruges, Tournai, Namur, et lue en chaire le dimanche 21. Ici dans *Churchill Gazette* n° 52, mars 1943, pp.1-2, IHOES, Seraing. Le P. Charles Journet, qui fut à lui seul, en Suisse, la « base arrière » des Jésuites résistants de Fourvière, à Lyon, et du *Témoignage chrétien*, écrira en 1945 que la partie de ce message « qui s'élève au nom de la religion et au nom du droit international, contre la confiscation des cloches, restera sans doute le plus émouvant document qui ait jamais été écrit concernant la signification des cloches dans la liturgie catholique » – Charles Journet, *Exigences chrétiennes en politique*, Saint-Maurice (Suisse), Saint-Augustin, 2^e édition (édition originale : Fribourg, Luf, 1945), 1990, p. 331.

⁶⁴ Paru à Bruxelles aux Éditions Vokaer en 1980.

⁶⁵ L. Papeleux, *Le réseau Van den Berg*, op. cit., p. 140.

⁶⁶ cf. *Nizkor*, notice revue par le Dr Elic Lepkifker ; F. Matteazzi, op. cit., p. 81-82.

⁶⁷ F. Matteazzi, op. cit., pp. 95, 103.

⁶⁸ 109 religieux du diocèse de Liège, dont 99 de la province, ont été arrêtés. 36 d'entre eux, dont 2 séminaristes, ont été exécutés – F. Matteazzi, p. 101.

⁶⁹ Il avait été administrateur, éditeur et trésorier de l'éphémère journal catholique anti-rexiste *Judex*, diffusé essentiellement dans la région liégeoise en 1936.

⁷⁰ Léon-Ernest Halkin (Liège, 1906 – Liège, 1998), spécialiste réputé de critique historique et d'histoire de la Principauté de Liège, reviendra sur son expérience de la déportation dans *À l'ombre de la mort*, un ouvrage plusieurs fois réédité.

⁷¹ Les informations relatives aux personnes citées ici proviennent principalement des dossiers « Statut de résistant » conservés au SVG ainsi que des archives de l'Évêché de Liège.

⁷² Les Fuks-Grinbal, Markowicz-Grinbal et Zygrajch-Nozyce – cf. *Nizkor*.

⁷³ Témoignage de Mme Collinet-Marchal, recueilli le 28 mai 2008 par Dinah Korn-Lewin.

⁷⁴ 2.100 enfants sauvés selon *Ofipresse* (office israélite de presse et de documentation, premier organe juif publié en Belgique après la libération), 6-8 juin 1945, p.1 : 2 500 à 3 000 enfants sauvés par le CDJ pour l'ensemble de la Belgique et 150 adultes à Liège, d'après Maxime Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 1, op. cit., pp. 152, 163 ; 3 000 mais plus vraisemblablement 4.000 enfants, pour Lucien Steinberg, *Le Comité de Défense des Juifs*, op. cit., p.108 ; plus vraisemblablement entre 2 000 et 2 500, d'après Anna Sliwka, qui mène actuellement des recherches au SVP.

⁷⁵ Dom Bruno cité par L. Papeleux, op. cit., p. 189 ; L. Papeleux, op. cit., pp. 169 et 172 ; F. Matteazzi, op. cit., p.196 ; discours d'Ernest Daniel, cinq pages dactylographiées, copie communiquée par la famille Fremder.

⁷⁶ Ces résultats ont été obtenus en croisant les données trouvées dans les sources suivantes : a) les Registres de la population, Recensement 1931-1947, des communes d'Angleur, Ans, Bressoux, Chênée, Grivegnée, Herstal, Jemeppe-sur-Meuse, Liège, Ougrée, Seraing, Tilff ; b) les Bulletins de renseignement des Étrangers, des communes d'Angleur, Ans, Bressoux, Chênée, Herstal, Jemeppe-sur-Meuse, Liège, Ougrée, Seraing ; c) les dossiers de Sécurité publique, des communes de Bressoux, Herstal et Liège ; d) les Registres de population des Juifs de Belgique établis par l'AJB, par commune et par rue, classeurs 406 et 407. Liège et ses environs, CEGES, Fonds Auditorat Militaire, n° 1314 ; e) la liste des juifs mis au travail obligatoire (SVG), Office National du Placement et du Chômage, Bureau Régional de Liège, nov. 1941, Rapport (R) 497, Transmis (TR) 110.810, 126/2 ; f) la liste des déportés de la région liégeoise établie après la guerre par l'asbl "Aide aux Israélites Victimes de la Guerre" AMB, n° 426/L/47, farde n°190, dossier Teyrlinck, Brab et consorts, 1-29 ; g) le Registre des Juifs de Belgique, des communes d'Angleur, Ans et Bressoux, MJB] ; M. Steinberg et L. Schram, *Malines-Auschwitz, la destruction des Juifs de Belgique*, in *Mechelen-Auschwitz, mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, VUB Press, 2009 ; S. Klarsfeld, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, FFDJF, 1978 ; *Nizkor*.

⁷⁷ Sur le sujet voir Ruth Fivaz-Silbermann, *La fuite en Suisse. Les réfugiés juifs à la frontière franco-suisse, 1942-1944* – à paraître.

⁷⁸ AMB, n° 383/L/47, farde n° 19, dossier Telgmann Pierre et n° 1166/JE/47, farde n° 5, dossier Voss Auguste.

⁷⁹ Cf. *Nizkor*, notice Wygodny Ickel – Frydman Fajga.

⁸⁰ Ils furent en fait quelques milliers, en incluant les Juifs du Reich réfugiés en Belgique après 1933 ou 1938-39, qui gagnèrent également la Suisse – courrier de Ruth Fivaz-Silberman à l'auteur, daté du 19 avril 2009.

⁸¹ Voir Van Doorslaer, R., c.a., *La Belgique docile*, op. cit. 750.

⁸² Daniëlle Rozenberg, *L'Espagne contemporaine et la question juive : les fils renoués de la mémoire et de l'histoire*, Presses universitaires du Mirail, 2006, pp. 128-130.

⁸³ Maxime Steinberg et José Gotovitch, *Otages de la terreur. Le Bulgare Angelhoff et son groupe de partisans juifs Bruxelles 1940-1943*, Malines-Bruxelles, MJDR – VUBPress, 2007, pp. 77 ss. ; M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La Traque des Juifs*, Vol. 2, op. cit., pp.23 ss.

⁸⁴ Fonds Dannes-Camiers. Témoignage de Fastag Eva recueilli à Strasbourg le 8.11.2006 par Thierry Rozenblum. Voir aussi les témoignages de Wolf Michal, Wajnblum Leib et Zurek Ludwig dans *Les Évadés du convoi 16*, réalis. R. Neys et J.-P. Grombeec pour *Faits Divers*, magazine de la RTBF, passé à l'antenne le 27 octobre 1999.

⁸⁵ MJDR-CNHEJ – A004413.

⁸⁶ Laurence Schram, Maxime Steinberg, « Les transports 16 et 17 du 31 octobre 1942 » dans Ward Adriaens (sous la direction de), *Mechelen-Auschwitz 1942-1944: La destruction des Juifs et des Tsiganes de Belgique*, Vol. 1, Mechelen-Bruxelles, Musée Juif de la Déportation et de la Résistance – Éditions Academic & Scientific Publishers, 2009, p. 296.

⁸⁷ Fonds Dannes-Camiers, Témoignage de Roth Charles, recueilli à Liège, en 2003, par Thierry Rozenblum. Cf. *Nizkor*, notice Roth Israël – Roth Chana-Cirla.

⁸⁸ Cf. *Nizkor*, Bude Ickel, Wysocki Abram, Zurek Ludwig, Grub Abraham, Gutman Szama, Swierczewski Szmul, Wand Wolf, Slomovic Jakob, Kupferstein Noe, Fremder Pinkus.

⁸⁹ La famille Ledent a été reconnue « Juste parmi les nations » en 2002.

⁹⁰ Cf. *Nizkor*, notice Peguine Chaim – Weinberg Rebecca.

⁹¹ Cf. M. Steinberg et L. Schram, *Malines-Auschwitz, la destruction des Juifs de Belgique*, in *Mechelen-Auschwitz, mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, VUBPress, 2009, 154-157.

⁹² Elle occupe d'abord un immeuble au 32-34 quai Mativa, puis trois immeubles au 192-194-196 du boulevard d'Avroy, puis en réquisitionne trois autres en juin 1944 à l'avenue Blonden – AMB, 426/L/47 carton 235, quatre livres relatant les actions de la Gestapo de Liège.

⁹³ Eddy de Bruyne, *Dictionnaire des organismes et représentants de l'occupation allemande et de l'Ordre Nouveau dans la partie francophone du ressort du Militärbefehlshaber für Belgien u. Nordfrankreich 1940-1944*, Visé, 2008, 803 pages, inédit. Je remercie cet auteur pour les informations qu'il m'a communiquées.

⁹⁴ *Reichsdeutsche* : Allemands vivant dans les limites territoriales du Reich telles que définies en 1918. *Volksdeutsche* : habitants « de sang allemand » des territoires conquis et incorporés au Reich.

⁹⁵ AMB, n° 2287 N 1947, dossier Stade Wilhelm.

⁹⁶ AMB, 1166 JE 1947, dossier Voss Auguste.

⁹⁷ AMB, n° 386/L/47, dossier Telgmann Pierre, O.E. – SP Bxl, Telgmann Pierre, n° A 118139.

⁹⁸ Les usines *Junkers* (moteurs d'avions) d'Halberstadt accueilleraient alors des stagiaires wallons venant des écoles *Junkers* de Morlanwez et de Herstal.

⁹⁹ AMB, 2201 JE 1947, dossier M. Darcis.

¹⁰⁰ AMB, n° 426/L/47 dossier Marcel Cristel.

¹⁰¹ Dans le dossier de Cristel, à l'Auditorat militaire, se trouve une lettre que son ami Joseph Dchousse, originaire de Verviers, engagé dans la 4^e Cie de la *Légion Wallonie*, lui a écrite du front russe le 12 décembre 1941 : « Tu sais quel est mon avis sur les youpins et malheur à ceux qui tombent dans mes mains. Pour le moment, dans ce village les juifs travaillent à la réfection des routes sous notre surveillance. C'est avec joie que je les vois et lorsque leurs

gardiens les caressent de leurs bâtons je les envie (sic) » – AMB, n° 426/L/47 dossier Marcel Cristel.

¹⁰⁰ Voir AMB, n° 386/L/47, dossier Evrard Oscar ; F. Matteazzi, *op. cit.*, pp. 89, 171-172, 198, 227.

¹⁰¹ Cf. dossier Vaisier Nison n°107166 b012, PJ n°728 du 26 mars 1940 : son épouse est alors employée à la Charbonnière.

¹⁰² Jacques Deprimoz, *Les salaires et le niveau de vie ouvrier en Belgique, 1936-1951*, Armand Collin, Paris, 1954.

¹⁰³ À propos de la *Sipo-Sd* à Liège, voir aussi : AMB, n° 43/L/48, dossier Alfred-Joseph Dehez ; n° 426/L/47, dossiers P. Kehren ; H. Dahlen ; A. Huet ; U. Hubert ; C. Hestermans ; F. Deconinck ; S. Moratti ; M. Krier ; Teyrlinck / Brab et consorts ; Willy Simon ; Gerard Schmetz ; N° K44/L/426, dossiers Éd. Strauch / W. Asthalter ; W. Muller ; K. Mehdem.

¹⁰⁴ AMB, n° 386/L/47, farde G/51-F/11, Telgmann Pierre.

¹⁰⁵ Cf. *Nizkor*, notices Braude Henia ; Babun Rebeka, Hadassa et Lew.

¹⁰⁶ AVLg, Reg. Pop. Lg, Seligmann Ernst Vol. 79 Fol. 129 ; AVLg, SP Lg, Kornowski Judel, n° 126395 b 5, Lubliner Jakob Ber, n° 114316 b 12, Szymkowicz Dora, n° 128316 b 26, Rosenberg Benno, n° 134247 b 29. ACSg, Bull. Etr. Jemeppe, Chasman Adèle, n° 6271 ; AMB, n° 81/44, Kéan Pierre ; AMB, n° 386/L/47, Telgmann Pierre ; témoignages de Kornowski-Wajnblum Sophie recueilli par Thierry Rozenblum à Liège le 10.02.2008 et de Chasman Adèle, à Anvers le 6.02.2008.

¹⁰⁷ SVG, Rap. 497- Tr. 246396.

¹⁰⁸ Camille Fabry, *Les trois évadés de la Citadelle de Liège*, Bruxelles, Éditions de l'UNEG, 1954.

¹⁰⁹ Témoignage d'Olivier Louis à Liège le 29.09.2009.

¹¹⁰ Cf. *Nizkor*, notices Ajzensztejn Nochim-Chaim, Kheifetz Jacob-Moguilevitch Dina, Koschminski Erwin-Gensait Frida, Zechel Moïse.

¹¹¹ PV de la séance du comité directeur du 29 avril 1943 [AMB, n° 8036, N 1944, dossier Ullmann Salomon et consorts].

¹¹² Lettre de Herman Wolf au trésorier de l'AJB, 4 septembre 1943, MJDR-CNHEJ 237.

¹¹³ Laurence Schram, « Les déportés du vingtième transport, de Malines à Auschwitz », dans Maxime Steinberg, Laurence Schram, *Le XXe transport Malines-Auschwitz*, Bruxelles-Malines, VUBPress – Joods Museum van Deportatie en Verzet, 2008, p.5 dans la version électronique du 9 avril 2009.

¹¹⁴ Noé Nozic à son beau-père David Lazar, le 20 juillet 1943 – archives privées.

¹¹⁵ Mosick-Lajb Abramowicz, déporté par le XXIIIe convoi du 15 janvier 1944, à Nestor Franquet, chez qui sa famille est cachée, en date du 30 janvier 1944. V. *Nizkor*, notice Abramowicz Mosick-Lajb – Lewkowicz Bajla.

¹¹⁶ Cf. *Nizkor*, notices Blicblum Chaïm – Glikerman Dyna, Rozenewig Herszlik – Glikerman Esther ; MJDR-CNHEJ, AJB Buber – Boîte 1 – Chemise 15 - Camps de l'Est - B - Courrier – demandes individuelles.

¹¹⁷ Cf. *Nizkor*, notice Abrahams Joseph ; MJDR-CNHEJ, AJB Buber – Boîte 1 – Chemise 15 - Camps de l'Est - B - Courrier – demandes individuelles.

¹¹⁸ Cf. *Nizkor*, notice Perlmutter Binem – Schicharewitsch Grunja.

¹¹⁹ MJDR-CNHEJ, 15. Voir aussi *Nizkor*.

¹²⁰ Cf. *Nizkor*, notices Schargorodski Schmoul – Blioch Chana ; dossier Kéan Joseph, AM 640/A.

¹²¹ M. Steinberg, *op. cit.*, p. 155.

¹²² Celles de Swierczewski Szmul et de Tauba Szrajber, déportés par le XX^e convoi, ou encore d'Ernst Seligman et de Jakob Lubliner. Cette liste n'est pas exhaustive. Cf. *Nizkor*, notices Lajb Friszman – Tauba Szrajber ; Szmul Swierczewski – Abramowicz Chaja-Sura.

¹²³ AMB, n°640/A., dossier Kéan Joseph.

¹²⁴ L. Papleux, *op. cit.*, pp. 174-175 ; AMB, n°640/A., dossier Kéan Joseph ; MS, Dossier Renard Joseph PP 160.011, cité par F. Matteazzi, *op. cit.*, p.84 ; F. Matteazzi, *op. cit.*, p. 90 et p. 84.

¹²⁵ Née à Liège le 1^{er} juillet 1914, Berthe Vandenkieboom tient, depuis le début de la guerre, le secrétariat de l'œuvre *L'Enfance au Grand Air*.

¹²⁶ Témoignage de Boufflette Félix recueilli à Liège le 5 mars 2008.

¹²⁷ Lettre de Brandel Kempner adressée de la citadelle le 15 avril 1943 à son père, Moszek, alors en fuite. AMB, n° 386/L/47 dossier Telgmann Pierre, farde 17.

¹²⁸ Cf. *Nizkor* notice Zechel Moïse ; W. Berler, *Itinéraire dans les ténèbres. Monowitz, Auschwitz, Gross-Rosen, Buchenwald*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 61. Son dénonciateur, Pierre Ernens, sera condamné à vingt ans de réclusion par le conseil de guerre de Liège en 1945.

¹²⁹ Le rabbin Lucien Behr, né à Neuwiller en 1869, arrêté avec son épouse Julie Hoemel dans la rafle des juifs arlonais d'origine étrangère du 7 avril 1943.

¹³⁰ W. Berler, *Itinéraire dans les ténèbres. Monowitz, Auschwitz, Gross-Rosen, Buchenwald*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 64.

¹³¹ Sur le XX^e Convoi, voir S. Gronowski, *L'enfant du 20^e convoi*, Luc Pire, Bruxelles, 2005 ; Marion Schreiber, *Rebelles silencieux, l'attaque du 20^e convoi pour Auschwitz*, Racine, Bruxelles, 2002 ; M. Steinberg, *L'étoile et le fusil, la Traque des juifs, 1942-1944*, Vol. II, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1986, pp 117-124 ; Laurence Schram, *Les déportés du vingtième transport, de Malines à Auschwitz*, inédit.

¹³² Georges Livschitz sera fusillé le 17 février 1944. Jean Franklemon et Robert Maistriaux, arrêtés le 7 août 1943, survivront à la déportation, le premier à Sachsenhausen et Oranienburg, le second à Buchenwald et Dora.

¹³³ Cf. *Nizkor*, notices Gutman Szama – Hinda Brat ; Surovetchi Meer – Ghercovici Sara.

¹³⁴ Appelé aussi Auschwitz III, c'est le plus important des camps satellites d'Auschwitz, construit près de l'usine de caoutchouc synthétique Buna de l'*IG Farben*. Cf. W. Berler, *Itinéraire dans les ténèbres. Monowitz, Auschwitz, Gross-Rosen, Buchenwald*, L'Harmattan, Paris, 1999, pp.87-103.

¹³⁵ Voir Raphaël Toledano, « Le nom des matricules », *L'Arche*, n° 562, février 2005 ; H-J. Lang, *Die Namen der Nummern. Wie es gelang, die 86 Opfer eines NS-Verbrechens zu identifizieren*, Hamburg, Hoffmann und Campe Verlag, 2004 ; www.die-namen-der-nummern.de.

¹³⁶ Cf. *Nizkor*, notices Blumenfeld Abisch et Wajblum Chaya ; Rotsztajn Berec – Wajblum Sura.

¹³⁷ Voir Mathilde Aycard et Pierre Vallaud, *Allemagne III^e Reich, Histoire / Encyclopédie*, Perrin, Paris, 2008, pp. 292.

¹³⁸ Cf. *Nizkor*, index Goldberg Nechuma, Grub Abraham, Kruk Jacob, Mucha Szlama, Reif Israel, Reif Michel, Szwarcnabel Jakob Josyf.

¹³⁹ AVLg, Bureau de Police administrative, BAP, boîte 2 (b2), lettre du 31 juillet 1943.

¹⁴⁰ AMB, 426/L/47, Gestapo de Liège.

¹⁴¹ Né à Arlon le 4.8.1921, étudiant. On lui doit une bonne connaissance du service, sur lequel il s'est mis à faire d'étonnantes dépositions dès son arrestation – cf. AMB, 426/L/47.

¹⁴² René Masson, dit Bartmann (Braine-l'Alleud, 28.08.1878). Libraire, officier retraité, cofondateur de la section liégeoise de la Ligue de la Défense de Peuple. Alphonse Pool est Anversois. Cf. Eddy de Bruyne, *Dictionnaire...*, *op. cit.*

¹⁴³ « A » = Juifs étrangers et « B » = Juifs de nationalité belge.

¹⁴⁴ Cf. *Nizkor*, notice Kroo Simon – Goldman Laja.

¹⁴⁵ AMB, n° 1467 A., Beelen Eva.

¹⁴⁶ SVG, TR 6/XII/1943, R.123, Tr.148.282. Voir aussi URO [United Restitution Organization] (éd.), M-Aktion, Frankreich, Belgien, Holland und Luxemburg, 1940-1944, manuscrit (Kurt May), 30 oct. 1958, pp. 140, 148 et 156, cité par Götz ALY, *Comment Hitler a acheté les Allemands. Le III^e Reich, une dictature pour le peuple*, Flammarion, Paris, Champs Histoire, 2008 [S. Fischer Verlag 2005], p. 178 ; Commission Buyse, *Rapport Final de la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique, Spoliation, Rétablissement des droits, Résultats de la Commission d'étude*, juillet 2001, 119-132.

¹⁴⁷ Cf. *Nizkor*, notices Soup Meer – Gelman Rajzla ; Dancyger Icyk et Kiffer Estera ; Wajsberg Mancla et Pinczowska Frida.

¹⁴⁸ Cf. *Nizkor*, notices Dancyger Icyk – Kiffer Estera ; Soup Meer – Gelman Rajzla ; Wajsberg Mancla – Pinczowska Frida.

¹⁴⁹ Cf. *Nizkor*, notice Golstein Adolphe – Golstein Marthe.

¹⁵⁰ AVLg, BAP Liq Com 1.

Chapitre V

Épilogue



Liège, 8 mai 1955. Inauguration du Monument national de la Résistance. Josif Lepkifker, ministre officiant du culte israélite de Liège (de dos, 1^{er} plan, à g.), le pasteur Coostermann (à ses côtés) et Mgr Guillaume-Marie Van Zuylen Prénom, évêque coadjuteur de Liège (devant eux, de dos, entre les deux militaires). © Musée de la Vie wallonne.

Les années qui suivent la libération sont chaotiques. La Belgique, dévastée par l'occupant, traverse une longue période d'instabilité économique et politique. Le retour à la vie normale, pour les Juifs qui sortent de la clandestinité et les très rares survivants d'Auschwitz, est douloureux et difficile. La répression de la persécution des Juifs ne semble être une priorité pour personne. Une politique du coup d'éponge prolonge-t-elle la politique du moindre mal ?

Pillée systématiquement pendant quatre ans par l'occupant, la Belgique est dévastée quand vient la libération. « D'après les calculs allemands », note l'historien allemand Götz Aly, « la Belgique dépensa sous l'occupation 83,3 milliards de FB pour les besoins civils. Au cours de la même période, l'occupant s'octroya (si l'on inclut les « avances » pour les opérations de *clearing*) 133,6 milliards de FB, auxquels s'ajoutèrent le vol de l'or, des biens juifs et d'autres fruits des pillages, difficiles à estimer précisément. Les Allemands laissèrent derrière eux un pays économiquement exsangue¹ ». Dans de telles conditions, le ravitaillement des villes et la relance de l'économie, après la libération, resteront problématiques pendant plusieurs années.

La vie politique est elle aussi chaotique. Tandis que divers gouvernements de coalition échouent à stabiliser le pays, de très vives tensions sociales conduisent les bassins industriels du sud au bord d'une situation prérévolutionnaire. Le désarmement des formations résistantes tenues par le parti communiste, l'Armée des partisans et les Milices patriotiques, devient pour certains une obsession ; elle perdurera, à tort ou à raison, jusqu'aux convulsions de la Question royale, au début des années 1950.

Enfin, la guerre n'est pas finie. Liège reste dangereusement proche du théâtre des opérations militaires pendant plusieurs mois. L'offensive von Rundstedt dans les Ardennes, au cœur de l'hiver 1944-1945, fera même craindre le retour de l'occupant. À l'Est, les troupes soviétiques ne libéreront Auschwitz qu'en janvier 1945.

« Notre travail n'est pas achevé »

Pour les Juifs qui sortent de la clandestinité, le retour à la vie normale s'annonce difficile et douloureux². Leur détresse transparait dans un rapport que diffuse le comité liégeois du CDJ quelques jours seulement après la libération de la ville. « Notre travail n'est pas achevé », y lit-on ; « il n'y a plus de lutte de résistance mais il y a la reconstruction du pays » qui se heurte à « toute une série de nouveaux problèmes ». Pour les résoudre, le CDJ liégeois annonce un « plan de travail » et la constitution de plusieurs commissions³.

Il faut, en priorité, aider « tous les malheureux qui sortent de leur refuge, qui ont échappé à l'arrestation, à la déportation, à la mort ». Une Commission vivres et stocks « s'occupera des approvisionnements de toute nature et préparera des colis », une Commission d'assistance tâchera de « leur verser des secours, pourvoir à leurs premiers besoins, leur rendre leur dignité », et une Commission juridique et Dommages de guerre s'assurera qu'ils soient réintégrés « dans leurs droits, dans leurs biens, dans leur travail », que leur soient versés des « dommages de guerre pour préjudices subis », que soient annulées « toutes les mesures antisémitiques et [que] les biens volés [soient remis] à leurs légitimes propriétaires ». Plus de soixante ans passeront avant que ce programme soit peu ou prou réalisé.

Une Commission d'état-civil « se mettra en rapport avec les autorités légales, les administrations, les bureaux d'état-civil, pour le renouvellement des pièces d'identité, l'identification des enfants abandonnés, l'établissement de certificats pour les réfugiés, les démarches pour le rapatriement, les visas, les transports, [... les] recherches des disparus [...] et] la naturalisation en masse des Juifs étrangers ». À cet égard, une Commission représentative « entreprendra les démarches [...] auprès des autorités administratives civiles et militaires, [...] pour que] l'on n'inquiète pas les Juifs d'origine allemande, autrichienne, et hongroise qui sont en Belgique comme réfugiés politiques et dont l'activité sous l'occupation ne prête à aucune critique ».

La même commission interviendra également pour obtenir « la remise au CDJ de tous les registres des Juifs comme cela a déjà été fait dans le Brabant ». Cette dernière demande peut aisément se comprendre dans la logique des missions de la Commission d'état-civil décrites ci-dessus. Par contre, le fait que le ministère de l'Intérieur ait effectivement réclamé les registres des Juifs aux communes, en novembre 1944, puis qu'il les ait remis à l'AIVG, héritière du CDJ, indique que les autorités belges n'avaient pas conscience de la valeur de ces registres comme éléments de preuve de la participation belge à la persécution des Juifs, donc que ces autorités n'étaient nullement attentives à cet aspect particulier de la collaboration et, partant, qu'elles ne songeaient guère à le réprimer.

Deux autres commissions sont mentionnées dans le rapport. Une Commission d'épuration devait veiller, « dans l'ordre et la dignité, à ce que la justice soit rendue et qu'elle punisse avec une implacable sévérité tous ceux qui ont ordonné, commis ou toléré les mesures vexatoires et les atrocités dont les Juifs furent victimes. Elle constituera les dossiers que nous transmettrons à la Justice ». Enfin, une Commission d'enfance devait s'occuper du « retour des enfants de là où les conditions matérielles ou morales sont incompatibles avec leur bonne éducation et la liberté des conceptions. Pour les enfants ayant leurs parents, dont les moyens sont insuffisants pour les reprendre chez eux, le CDJ continuera le paiement aux logeurs comme auparavant. Pour les autres, s'ils se trouvent chez des particuliers, nous demanderons aux parents adoptifs de les garder jusqu'au retour éventuel de leur famille, c'est-à-dire six mois après les hostilités. [...] Pour ceux qui sont placés dans des institutions libérales ou religieuses, nous pouvons adopter la même procédure. La commission se mettra en liaison avec les œuvres officielles ou privées et s'occupera de l'aide à l'enfance sous toutes ses formes. »

L'impunissable « politique du moindre mal »

Les tâches des diverses commissions évoquées ci-dessus ouvrent à la recherche future des champs d'interrogation et d'investigation très vastes et, s'agissant de Liège, quasiment vierges. Pour l'heure, et parce que l'époque qui fait l'objet du présent ouvrage est décidément une histoire qui ne passe pas, qui pèse sur notre présent, sur notre société, sur nos existences individuelles, je tenterai de formuler quelques constats et quelques questions.

La Belgique d'avant-guerre n'était pas ce pays de cocagne, accueillant et généreux, si souvent décrit dans les récits de ma famille. Les mésaventures de Mme Wang, à Arlon d'abord, à Liège ensuite, mises au jour dans le premier chapitre, rappellent opportunément la virulence et l'étendue des sentiments xénophobes et antisémites qui gagnaient du terrain à la fin des années 1930. Dans le même chapitre, l'épisode de la « liste des maisons israélites et polonaises » dressée par la Chambre de commerce de Liège plusieurs mois avant la promulgation de la première ordonnance allemande anti-juive, paraît même emblématique de ce que sera l'attitude des autorités communales liégeoises – et belges – tout au long de l'occupation. Les édiles et les fonctionnaires belges qui ont dressé cette liste de leur propre initiative inauguraient, évidemment à leur insu, un processus qui conduirait à Auschwitz. L'Europe, au cours de l'entre-deux-guerres, s'est-elle donc progressivement préparée à *accueillir* l'anéantissement des Juifs, plutôt qu'à le rejeter ?

Au nom de la « politique du moindre mal » suivie dès les débuts de l'occupation, la Belgique institutionnelle s'est pris les doigts dans l'engrenage génocidaire nazi et ne les a pas retirés. C'est du moins ce qui ressort clairement des chapitres 3 et 4. Des honorables magistrats membres du Conseil de Législation, qui

ont donné leur aval aux Secrétaires généraux en novembre 1940, aux plus humbles employés des administrations du pays, tous ont géré pour l'occupant la mise en œuvre de la « solution finale » en Belgique – à l'exception de la dernière étape, c'est-à-dire le meurtre de masse, perpétré à Auschwitz pour l'écrasante majorité des Juifs déportés de Belgique. En avril 1942, après la création de l'Association des Juifs de Belgique, Le Peuple clandestin du même mois tirait la sonnette d'alarme en déplorant que « nombreux sont les cas d'insuffisante résistance, de non résistance, voir de complicité avec l'occupant dont nos autorités administratives auront à répondre au lendemain de la guerre [...] il n'en est guère de plus honteux, de plus humiliants pour notre honneur national que ceux où elles auront permis au bestial antisémitisme hitlérien de se déchaîner dans ce pays de liberté, d'égalité et d'humanité⁴ ». Peine perdue. Tous, élus ou fonctionnaires, ont tout simplement tourné le dos à leur serment de fidélité à la constitution.

À ce sujet, il n'est guère d'appréciation plus calamiteuse portée sur le comportement et la politique des Secrétaires généraux que cet extrait d'un rapport d'enquête administrative menée en 1945 sur Oscar Plisnier, secrétaire général des Finances mais surtout président du comité des secrétaires généraux d'avril 1941 à la fin de l'occupation : « Une des mesures les plus odieuses, prise par l'occupant pendant la période que nous envisageons, fut sans conteste celle relative aux Juifs [...] Il est pénible de constater l'unanimité avec laquelle les Secrétaires généraux adoptèrent les mesures qui, en fait, favorisaient l'exécution des ordonnances allemandes contre les juifs et le concours que leur apporta, par son argumentation, le Conseil de Législation. La politique allemande d'extermination n'était un secret pour personne [...] Les Secrétaires généraux acceptèrent de se prêter à l'application de mesures qui tendaient à faire connaître aux Allemands les noms de citoyens belges que leur race exposait aux rigueurs et poursuites de l'ennemi, de laisser opérer une discrimination entre ces citoyens et de permettre de les éliminer d'emplois dont l'accession leur était garantie par la constitution. En tentant de rejeter, dans l'un et l'autre cas, la responsabilité des mesures d'exécution sur les intéressés eux-mêmes, c'était, pour les autorités belges qui proclamaient leur volonté de ne servir que la collectivité nationale, se soustraire à l'impérieux devoir de protection qui leur incombait à l'égard de tous les citoyens de cette collectivité ». Comme le fait remarquer Nico Wouters, l'historien qui a mis au jour ce document, la question juive n'est pourtant plus mentionnée dans le jugement final rendu sur la base de ce rapport⁵... Aux lendemains de la libération, la « politique du moindre mal » s'avèrera impunissable, et avec elle la responsabilité des autorités belges dans la persécution des Juifs.

La « politique du moindre mal » a-t-elle été prolongée par une « politique du coup d'éponge généralisée »⁶ ? Est-ce parce qu'on craignait alors qu'une répression trop sévère conduise à un vide de pouvoir par un effet de dominos ? Le triomphe de la raison d'État, la stabilisation et la remise en marche du pays étaient-elles à ce prix ?

Une autre Belgique, une autre région liégeoise, celle des résistances et d'un ample sursaut populaire de désobéissance civile va cependant se montrer digne du titre de Capitale de la résistance qu'on décernera plus tard à Liège. Spontanément, individuellement ou collectivement, des particuliers appartenant à l'ensemble des forces vives de la société civile vont dessiner un archipel de la compassion et de la solidarité dans lequel quelques milliers de Juifs vont disparaître jusqu'à la libération. On voit même se révéler, au chapitre 4, le paradoxe tragique – schizophrénique ? – dans lequel la « politique du moindre mal » a plongé les administrations liégeoises, sinon belges, à partir de l'été 1942. D'une part, leurs employés continueront à tenir à jour les registres communaux des Juifs, qu'ils avaient créés près de deux ans plus tôt, sans lesquels les Allemands n'auraient pu entreprendre de régler la « question juive » en Belgique. D'autre part, ces employés (les mêmes ?) allaient prendre les plus grands risques, dès septembre 1942, pour soustraire les Juifs à leurs persécuteurs !

Face à ces sauveurs, aujourd'hui célébrés et révéérés, a-t-on assez dit la pugnacité des Juifs, leur courage et leur esprit d'initiative, leur extraordinaire désir de vivre, qui les conduisirent à passer dans la clandestinité en quelques semaines tout au plus, le plus souvent sans attendre que des mouvements d'assistance aient le temps de se structurer pour venir à leur secours ?

Au cours de l'occupation, les évêques de Belgique ont protesté publiquement, et de façon parfois véhémentement, en diverses occasions. Ce fut le cas, par exemple, lorsqu'ils firent connaître leur opposition au travail obligatoire le dimanche et les jours fériés, puis en Allemagne, ou à la saisie des cloches des églises que l'occupant voulait fondre pour fabriquer des canons. Ces protestations, il est vrai, ne produisirent aucun résultat. Par contre, les évêques n'ont émis aucune protestation publique contre la persécution des Juifs, l'évêque de Liège pas plus que ses frères dans l'épiscopat. Et pourtant, c'est de l'évêché de Liège qu'est partie l'initiative de construire un des principaux réseaux catholiques d'assistance aux Juifs persécutés de Belgique. De nombreuses années plus tard, on s'enorgueillira d'une équation aux allures de plaidoyer *pro domo* diablement anachronique : silence + action discrète = sauvetage des Juifs, ou mieux encore : pas de protestation publique, de façon délibérée, afin de pouvoir agir le plus efficacement possible. Qu'importe ; la réalité et l'importance de l'action catholique de sauvetage des Juifs est, dans le diocèse de Liège, indéniable. Ce qui reste cependant une réalité beaucoup plus enfouie, plus délicate à mettre au jour, plus difficile à dire et partant, qui demande encore à être étudiée en profondeur, c'est l'ampleur des baptêmes obtenus par les prêtres du diocèse en ces temps dramatiques – en dépit, dit-on parfois, des consignes de l'évêque. Selon la recherche en cette matière la plus fiable à ce jour, près de 44% des enfants juifs cachés dans des institutions catholiques de la région liégeoise auraient été baptisés – bien que la plupart d'entre eux soient retournés au judaïsme dans les années qui suivirent la libération⁷. « En nous cachant, ils nous sauvaient ; en nous baptisant, ils nous supprimaient en tant que Juifs », dira des années plus tard en Israël un de ces jeunes Juifs qui avaient accepté le baptême « pour faire plaisir à l'abbé S. et pour ne pas avoir d'ennuis ». Pour une autre baptisée, retournée elle aussi au judaïsme, « les catholiques m'ont sauvée deux fois, la première des Allemands, la seconde des sionistes ». À chacun sa vérité...

Aucune institution ou association juive, CDJ en tête, n'a porté plainte contre les responsables de l'État, des provinces et des communes, qui avaient géré pour l'occupant la mise en œuvre de la « solution finale » en Belgique. Aucune n'a, par ailleurs, cherché à ce que l'action des responsables de l'AJB soit sanctionnée par la justice. Comme l'écrit André Donnet, « lorsque la réalité judiciaire de la répression des collaborations rencontra la réalité sociale juive d'après-guerre, il n'est pas faux d'affirmer que tous les acteurs, magistrats, résistants et nouvelles figures du judaïsme, s'entendirent sans se concerter, chacun pour des motifs [...] propres, pour ne pas stigmatiser l'AJB lors d'un procès public »⁸. En conséquence, le procès de l'AJB n'eut pas lieu.

Était-ce sage ou scandaleux ? Possibilité d'un nouveau départ ou « blanchiment d'inciviques », comme l'écrira Albert Wolf ? Ce dernier avait été, avec ses camarades du CDJ de Liège, un grand résistant. À la libération, il s'est transformé en justicier tenace mais réservant exclusivement – inexplicablement ? – sa soif de justice et son opiniâtreté aux responsables de l'AJB. Accusés d'avoir été les « collaborateurs des Hitlériens », les anciens responsables de l'AJB rétorqueront qu'ils furent tout au plus des « facteurs obligés ». « Facteurs », sans doute ; mais de la « solution finale » ! Le présent ouvrage, après ou avec d'autres recherches, atteste néanmoins qu'en dressant pour l'occupant, sur son ordre, des listes de Juifs, l'AJB n'apprenait rien à la *Sipo-Sd* qu'elle ne sût déjà grâce aux registres des Juifs créés et tenus à jour par les administrations communales pour l'occupant et sur son ordre. La communauté juive de Liège est restée durablement déchirée par ce conflit – et l'est peut-être encore aujourd'hui. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir tenté plusieurs fois de donner d'elle-même une image pacifiée, comme par exemple le 8 mai 1955 lors de l'inauguration du Monument national à la résistance.

« On ne connaît rien d'eux »

C'est à Liège, en effet, que le gouvernement belge décide, en 1947, d'ériger le Monument national à la Résistance. En séance du 12 juillet 1948 du conseil communal de la ville élue, cette décision est commentée comme suit par l'échevin Renotte : « L'érection en notre ville du Monument national à la Résistance constitue une reconnaissance officielle de la vaillance patriotique des Liégeois. C'est un hommage national qui est fait à Liège à la fois par le Gouvernement et par la Résistance tant des Flandres que de Wallonie »⁹. La presse n'est pas en reste. « Les résistants flamands eux-mêmes ont estimé que la Cité Ardente méritait cet hommage puisque aussi bien elle fut toujours à la pointe du combat », souligne l'éditorialiste du quotidien liégeois *La Meuse*¹⁰. Et le 8 mai 1955, lors de l'inauguration du monument, en présence du roi Baudouin, de l'ensemble du gouvernement et des représentants des corps constitués, le bourgmestre Paul Gruselin déclare, évoquant l'urne funéraire scellée dans un reliquaire monumental : « Ces cendres proviennent de Belges. Nul ne pourrait dire s'ils étaient Flamands ou Wallons ; on ne connaît rien d'eux, ni de leurs convictions philosophiques ou religieuses. On sait qu'ils sont morts pour la Patrie. Ce sont des Belges qui ont tout sacrifié, tout abandonné »¹¹.

Si le mot « juif » n'est pas prononcé de la journée, des Juifs ne sont pas absents de la cérémonie. Aux côtés des ministres des cultes protestants et catholiques, dont l'évêque de Liège Mgr Louis-Joseph Kerkhofs, deux ministres du culte juif ont été invités à bénir le monument : Josif Lepkifker, ministre officiant de Liège, sauvé de la déportation par Mgr Kerkhofs, et Salomon Ullmann, grand rabbin de Belgique, ancien président de l'AJB – tous deux rescapés du génocide et de la « politique du moindre mal ».



Liège, rue Léon Frédéricq, devant la synagogue, septembre 1944. Survivants et GI's juifs s'apprentent à célébrer le Yom Kippour de la Libération. © MCIL.



Liège, rue Léon Frédéricq, devant la synagogue, automne 1944. Des prisonniers allemands, sous bonne garde, rentrent du charbon. © MCIL.



© MCIL.



© MCIL.



© MCIL.

COMMISSARIAT BELGE
AU
RAPATRIEMENT
CAS INDIVIDUELS
DOSSIER No 43/4009
P.E. MS/111

30/

Bruxelles, le 25 II. 1947

1304799

Demande de Rapatriement en Belgique

Nom : BRZEZINSKI
Prénoms : ABRAHAM
Lieu et date de naissance : 15.I.1899 A CEBSTOCKOWA
Nationalité : APATRIDE
Résidence à l'étranger : ALLEMAGNE BERGEN BELSEN CAMP II BLOCK 89 NR
Résidence en Belgique : SERAING RUE DE LA LOI 32

Identité et résidence actuelle du conjoint :
Le conjoint et les enfants accompagnent-ils ?

Le Directeur Général,
p. o.
[Signature]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ADMINISTRATION
DE LA
POLICE DES ÉTRANGERS
DOSSIER No

Retour à Monsieur le Directeur Général
au Rapatriement à Bruxelles,
Place du Petit-Sablon, 4.


AVIS de l'Administration de la Police des Étrangers :
Pris en décembre 1945.
Bruxelles, le
*pt. non. Serang. Son départ était il Pour l'Administration de la Police des Étrangers,
temporaire. U. G. il convenait cas inédits. Serang. Serang
Seraing et Serang. 26.2.47 [Signature] pt. accécuté
27.2.47 [Signature]*

Abraham Brzesinski a été déporté de Malines par le XIX^e convoi du 15 janvier 1943. Les dernières nouvelles le concernant dataient de Bergen Belsen, le 15 avril 1945. © OE.

COMMISSARIAT BELGE
au
RAPATRIEMENT

BRUXELLES, le13. février. 1951..
4, Place du Petit Sablon

Madame Bajla JOACHIMOWICZ,
17, rue Dossin,
Liège.

L.G. 
CABINET
Madame,

Référence à rappeler : F. 18.564.

Nous avons bien reçu votre lettre du 25 janvier dernier.

Considérant votre situation actuelle, nous vous autorisons à acquitter la somme de 2.374,20 Frs. que vous devez au Commissariat Belge au Rapatriement par versements mensuels de 300 Frs., à la condition que le premier acompte soit versé pour le 20 courant.

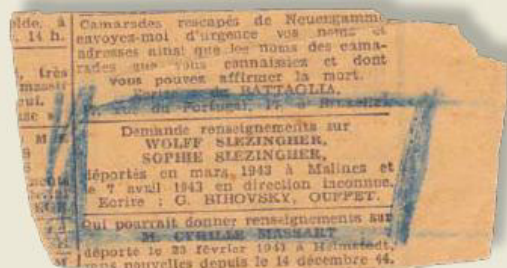
D'autre part, nous constatons que vous avez deux fils en âge de travailler. Nous supposons que vos enfants auront à coeur de vous aider à rembourser la somme en question puisque les frais ont été exposés en leur faveur.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

en non du Liquidateur,
par délégué,
[Signature]
G. LEURQUIN

Ligne de l'Étranger Bruxelles 4

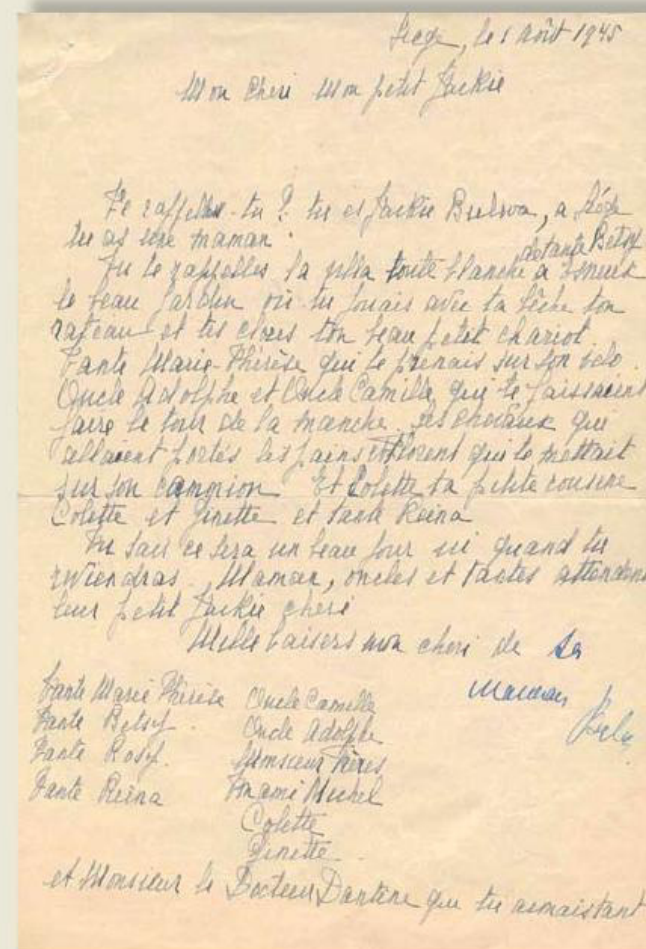
La famille Joachimowicz-Jakubowicz s'est réfugiée en France dès le début de l'invasion allemande de la Belgique. Uryn Joachimowicz est déporté de Drancy à Auschwitz par le convoi n° 50 du 4 mars 1943 et disparaît à Auschwitz. Son épouse Bajla Jakubowicz et leurs deux fils Simon et Joseph sont rapatriés à Liège en mars 1945. Le commissariat belge au rapatriement lui demande de rembourser les frais de rapatriement... © Archives privées



Avis de recherche passé par Gudlia Slezinger. Ses parents, qui ont été déportés par le XX^e convoi du 19 avril 1943, ne reviendront pas d'Auschwitz. © MCIL.



Visé, 1945. Rosa Fuchs et son père Moses entourés de déportés récemment rapatriés ainsi que deux GI's. Ils se sont rendus à la Quarantaine de Visé où les déportés rapatriés étaient placés en observation médicale, en quête d'information sur Salomon et Arnold, frères de Rosa, déportés par le 1er convoi du 4 août 1942. Les deux disparus ne reviendront jamais. © Archives privées.



Szlama Bulwa et son fils Jacques sont dénoncés, arrêtés à Liège en octobre 1943 et déportés à Auschwitz par le XIII^e convoi du 15 janvier 1944. L'épouse de Szlama, Blima Fajgenbaum, échappe de justesse à l'arrestation et ne sera plus inquiétée jusqu'à la libération. En septembre 1945, elle découvre dans le journal Voir une photo d'enfants rescapés et croit reconnaître son fils Jacques. Le Commissariat Belge au Rapatriement mène une enquête et identifie cet enfant, qui s'avère être un polonais du nom de Stasiak Grzegorz. © SVG.

AUDITORAT MILITAIRE
L I E G E

E/C. GESTAPO DE LIEGE
Réf : Action n. 117.-

PROCES-VERBAL

L'An mil neuf cent quarante sept, le neuf mai.-

Nous: Raymond CREVECOEUR Auditeur Militaire Adjoint et J. HALLEUX, Premier Substitut de l'Auditeur Militaire, Officiers de Police Judiciaire, exposons qu'il résulte de l'examen du dossier ARENDT et CONSORTS (Affaire de la Gestapo de Liège) dossier n. 8888/46 que, aux dates exposées ci-dessous la " SI-CHERITSPOLIZEI " de Liège, a entrepris, contre les citoyens belges et la résistance, une action communément appelée comme suit :

117 - ACTIVITE DE LA SECTION JUIVE

1942 - 1943 - 1944 -

Nous résumons ci-dessous les origines et les circonstances de cette affaire. Nous en relatons ensuite les conséquences :

Il existait à la gestapo de Liège, une section IV B chargée de la recherche des Juifs .-

Cette section était dirigée par l'allemand STADE

Ce dernier était aidé des interprètes VOSS Auguste et DEMEZ Alfred.-

La section comprenait également les agents fixes TELGMAN Pierre, DARCIS Maurice et EVRAND Odonr. Ce dernier s'occupait plus spécialement de la question du culte catholique (section IV C) mais il lui arriva de s'occuper également des affaires juives.-

La persécution juive à Liège et dans les environs fut terrible.-

L'A.S.B.L. " Aide aux Israélites victimes de la guerre " nous a communiqué pour les communes de LIEGE, SERAING, BREESOUX, OUGREE, FLEMALLE, JEMEFPE et HERSTAL une liste de 401 Juifs arrêtés par la Gestapo au cours des années 1942 - 1943 et 1944. Un seul est rentré d'Allemagne.-

Les renseignements obtenus de la " Communauté Israélite de Liège " permettent de croire que le nombre de Juifs arrêtés dans le ressort de la Gestapo de Liège fut beaucoup plus considérable, les listes fournies par " L'aide aux Israélites victimes de la guerre " ne comprenant d'autre part que les juifs ayant été déportés par le camp de Malines.-

Voici dans les grandes lignes quelques unes des phases dans la persécution juive à Liège de 1942 à 1944.-

- 1 : Grande action de 1942 : 90 juifs arrêtés.-
- 2 : Grande action de 1943 : 61 juifs arrêtés.-
- 3 : Grande action de 1944 : 50 juifs arrêtés.-
- 4 : WIGOCKI arrêté par TELGMANN et DARCIS.-

Feuille n. 2 - ACTIVITE DE LA SECTION JUIVE

- 5 : un juif arrêté au Mondain: STADE et VOSS.-
- 6 : GOLDENBERG - Horloger : STADE et VOSS
- 7 : Une juive dénoncée par TELGMANN (Quartier du Longdor) : STADE - VOSS & TELGMANN.-
- 8 : KATZENSTEIN : TELGMANN & VOSS.-
- 9 : REIFF arrêté par TELGMANN.-
- 10: Un juif rue de la Loi, LIEGE - STADE et VOSS.-
- 11: NOCISSE de Remouchamps : STADE et VOSS
- 12: HERTOGS rue de Harscamp, LIEGE, STADE et VOSS - Dénonciation de TELGMANN.-
- 13: Un cordonnier rue Grêtry 65 - STADE et VOSS - Dénonciation de TELGMANN.-
- 14: Deux femmes juives rue Grêtry, 51 - STADE et VOSS.-
- 15 : 12 Juifs à LIEGE : Bureau de l'Association Juive : KOLLING et consorts.-
- 16: 4 juifs à Streupas - TELGMANN, STADE et VOSS.-
- 17: 2 Juifs à Colonster : STADE et VOSS.-
- 18: Un juif rue Léppold : STADE et VOSS.-
- 19: KREMSCHANGSKY rue Ste Marguerite - STADE et VOSS.-
- 20: Trois juifs à Louveigné - STADE, et VOSS - Dénonciation du fermier ERRENS de Louveigné.-
- 21: 6 Juifs à Banneux - STADE et VOSS - Dénonciation de ERRENS fermier à Louveigné.-
- 22: 2 ou 3 Juifs rue Cathédrale : STADE et KREMSEY - Dénonciation de DARCI S.-
- 23: Une femme juive de Seraing - STADE et VOSS.-
- 24: Deux juives rue du Mouton blanc, 17, STADE et VOSS.-
- 25: Juif BERNSTEIN chez un coiffeur rue du Mouton Blanc à Liège - VOSS et STADE.-
- 26: Un juif rue Bassee-Wex : STADE et VOSS.-
- 27: 5 Juillet 1944 : 60 Juifs arrêtés. - VOSS, STADE, TELGMANN DARCIS. En plus : BRAB, SCHNETZ, ERIER, FEYBLINCK, LAMBERT, JHAES, CRISTEL, HESTERMANS, HUET, LOINEUX, PIRMOLIN, PETERS, WERHOPSTADT.-

Dont acte.-

(ad) J. HALLEUX - R. CREVECOEUR.

Pour copie conforme délivré à M. l'Auditeur militaire

pour servir exclusivement au service administratif



Liège le 9 mai 1947
LE GREFFIER-ADJOINT
Stade

Deux feuillets extraits d'un mémoire de 57 pages consacré aux activités antijuives de la Sipo-Sd de Liège. Les enquêteurs de l'auditorat militaire de Liège y recensent avec exhaustivité les délits commis à l'encontre des Juifs, notamment par les auxiliaires belges de la Section antijuive IVB4 comme Paul Telgmann, Auguste Voss, Maurice Darcis ou Marcel Cristel. © AM



Liège, peu après la libération. Madame Tzivica Lepkifker, épouse du ministre officiant de Liège, ses fils Mendel (à gauche) et Elie (à droite) retrouvent Sœur André au domicile de Georges de Lannoy, 9, rue Édouard Wacken, à Liège. Sœur André est membre de la communauté du Bonsecours, à Liège, où Tzivica et Elie furent cachés pendant plusieurs mois, et Georges de Lannoy, président de Caritas, a hébergé le ministre officiant Joseph Lepkifker avant que tous se réfugient chez Mgr de Gruyter.
© Archives privées.



Région liégeoise, été 1946 (?). Une sortie du Rassemblement des Jeunes Juifs Liégeois (sympathisants communistes). On reconnaît : Lejzor Frajlich, Léon Grinberg, Bernard Gross, Fella Mlynarski, Mirjam Rak, Chanine Roth, Rosa Schalit, Ida Wajss. © Archives privées.



Liège devant la Grand-Poste, juillet 1945. Un groupe du mouvement de jeunesse sioniste socialiste *Dror* (Liberté). On reconnaît Nathalie Borowski, Zima Borowski, Marcel Kenigsberg, Gènia Korn, Léon Korn, Lisette Korn, Albert Lelewski, Jacques Licferant, Benjamin Reisenfeld, Joseph Viliher, Léa Wajss.
© Archives privées.



Marquain, province de Hainaut, immédiat après-guerre. Centre d'accueil pour orphelins juifs organisé par le mouvement *Bahad* (Brit haloutzim datiim, Union des pionniers religieux) et l'Agence juive pour la Palestine, avec l'aide des soldats palestiniens de la Brigade juive (armée britannique) stationnée en Belgique à partir de juillet 1945. On y prépare les enfants à l'émigration en Palestine en leur dispensant des cours d'hébreu et un enseignement professionnel. Parmi les 270 enfants passés par Marquain se trouvaient plusieurs Liégeois, dont Armand-Joseph et Maurice-René Gat, Cécile et Renée Goldman, Régine et Fella Minski, Frieda Nemeth... © Archives privées.



Tivat Noah, environs de Tel Aviv, Israël, 1948. Albert (aujourd'hui Shalom) Fremder (coiffé d'un bérêt), cadet d'une fratrie de cinq enfants, est né en 1934. En 1942, l'ensemble de la famille Fremder passe dans la clandestinité grâce à l'abbé Bouffette, vicaire à Saint-Christophe. L'aîné, Pinkus (Paul), résistant de l'AS, tombe dans la région liégeoise en décembre 1943. Albert immigre en Israël en 1948. Il est immédiatement mobilisé et combat sur le front Sud. Resté dans l'armée, il achèvera sa carrière en 1980 avec le grade de colonel. © Archives privées.

Notes

- ¹ Götz Aly, *Comment Hitler a acheté les Allemands. Le III^e Reich, une dictature pour le peuple*, Paris, Flammarion, Champs Histoire, 2008 [S. Fischer Verlag 2005], p. 199.
- ² Pour rappel : ils étaient 65 000 en Belgique en 1940 ; près de 31 000 d'entre eux ont été déportés à Auschwitz, d'où 3 000 à peine reviendront, à partir du printemps de 1945. À Liège, sur 823 déportés, les survivants seront moins d'une centaine.
- ³ Cf. *Comité de Défense des Juifs à Liège*, « rapport de septembre 1944 » (inscription manuscrite en haut de la première page), 4 pages dactyl., Papiers Albert Wolf, IHOES, Seraing. Ce document est signé par « le comité liégeois : Président : M. A. Wolf ; Secrétaire : Melle R. Philipse ; Trésorier : M. S. Litwak ; Membres : Mme A. Masson, M. Barbalat, Federman, Lepchivcher, Ovadis, Pantiel. » Peu auparavant, une réunion nationale du CDJ avait décidé de transformer l'organisation en une association pour l'Aide aux Juifs Victimes de l'Oppression Allemande en Belgique. Cette AJVOAB deviendra rapidement l'AJVG (Aide aux Juifs Victimes de la Guerre) puis l'AIVG (Aide aux Israélites Victimes de la Guerre). En 1961, l'AIVG cèdera la place au Service Social Juif, qui est aujourd'hui une des principales institutions de la communauté juive de Belgique.
- ⁴ Article intitulé « Hors la loi » dans *Le Peuple* d'avril 1942, p. 3 – cité par M. Steinberg, *L'étoile et le fusil. La question juive*, *op. cit.*, p.128.
- ⁵ Commission d'enquête administrative créée par un arrêté-loi du 26 octobre 1944, CEGES, AA 43, Rapports d'audience et rapports de la commission d'enquête des secrétaires généraux, Dossier no 44: Plisnier L., p. 92.- cité par N. Wouters, *op. cit.*, pp. 886-887, 889-890
- ⁶ L'expression est d'Albert Wolf, président du comité liégeois du CDJ, dans une lettre datée du 24 septembre 1948.
- ⁷ F. Matteazzi, *op. cit.*, pp. 208-224.
- ⁸ André Donnet, « L'instruction ... », *op. cit.*, p. 377.
- ⁹ Bulletin Administratif de la ville de Liège (1948), Conseil Communal de Liège, Séance du 12 juillet 1948, p. 1034.
- ¹⁰ *La Meuse*, 3 mai 1949
- ¹¹ AVLg, Fonds du Protocole, R.1955, Farde n°3. Discours de M. le Bourgmestre de Liège, Paul Grusclin, en date du 8 mai 1955.

Glossaire

Abteilung : Au sein de l'Administration militaire allemande, division administrative d'une *Gruppe* ; l'*Abteilung* est elle-même divisée en *Referate*.

Arbeitseinsatzbefehl : Ordre de prestation de travail.

Atlantikwall : Mur de l'Atlantique.

Briefaktion : Action courrier.

Brüsseler Treuhandgesellschaft : Société fiduciaire fondée le 12 octobre 1940 par l'Administration militaire allemande en Belgique. Dans une première phase, la BTG s'activa à la recherche de possessions et de biens ennemis et juifs. Par la suite, elle fut chargée de la centralisation, de l'administration et de la liquidation de ces avoirs.

Camp de concentration : Camp où sont regroupés des prisonniers pour des motifs politiques, religieux ou ethniques. Le Reich comptera jusqu'à 20 KL (*Konzentrationslager*) en 1944. Le premier, Dachau, avait été inauguré dès mars 1933.

Camp d'extermination, centre d'extermination : Lieu destiné à l'extermination des Juifs conformément au programme de la « solution finale » décidée par les nazis à la conférence de Wannsee en janvier 1942.

Devisenschutzkommando : Service de police économique allemand, chargé de repérer les infractions aux ordonnances sur les devises édictées par l'Administration militaire. À partir d'août 1940, en quête de biens ennemis, le DSK se consacre à l'ouverture de coffres-forts. Il est en outre responsable de la répression et de la confiscation des avoirs ayant fait l'objet de contrebande financière, comme les devises – belges et étrangères –, les diamants, l'argent et l'or.

Einsatzgruppen : Unités mobiles d'extermination. Groupes mobiles composés de SS, opérant aux côtés de la *Wehrmacht* et chargés de liquider les partisans, les Juifs et les communistes.

Feldgendarmarie : Unité de police militaire allemande (les *Feldgendarmen*).

Feldkommandantur : Division administrative et militaire à l'échelle d'un arrondissement.

Gestapo : Abréviation de *Geheime Staatspolizei*, police secrète d'État de l'Allemagne nazie, créée par Hermann Goering le 26 avril 1933 et dirigée à partir de 1934 par Heinrich Himmler.

Gruppe XII : Un des douze groupes de la *Wirtschaftsabteilung*, le département économique de l'Administration militaire allemande. Le Groupe 12 gérait les propriétés et biens ennemis et juifs.

Judenabteilung : Section juive.

Judenreferat : Chargé des affaires juives.

Judenrein : Dans le vocabulaire nazi, qualificatif d'un territoire dont la totalité de la population juive a été éliminée (litt. : « pur, propre de Juifs »).

Jüdisches Unternehmen : Entreprise juive.

Kommandantur : Poste de commandement. Siège administratif d'un secteur. *Kreiskommandantur* : « Kommandantur » d'arrondissement.

Kommando : Détachement de déportés en formation de travail envoyés à l'extérieur d'un camp de concentration.

Kriegsverwaltungsinspektor : Inspecteur de l'administration militaire.

Kriegsverwaltungsrat : Conseiller d'administration militaire. *Oberkriegsverwaltungsrat* : Conseiller supérieur de l'administration militaire.

Kristallnacht : « Nuit de Cristal », nom donné au pogrom qui se déroula dans toute l'Allemagne dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 et qui se solda entre autres par la déportation de milliers de Juifs dans les camps de concentration.

Militärbefehlshaber für Belgien und Nordfrankreich : Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France.

Militärverwaltung : Administration d'occupation militaire allemande, en place entre juin 1940 et juillet 1944 en Belgique et dans le Nord de la France. À la tête de la MV se trouvait le général Alexander von Falkenhausen, le *Militärbefehlshaber*.

Militärverwaltungschef : Chef d'administration militaire.

Möbelaktion : Confiscation, sur ordre du Führer en date du 14 janvier 1942, des meubles et biens domestiques abandonnés par les Juifs dans leurs logements, dans les zones occupées. Après les logements de Juifs en fuite, le pillage se porta,

à partir d'août 1942, sur les habitations des Juifs déportés. Les meubles furent attribués à des victimes allemandes des bombardements alliés.

Oberfeldkommandantur : Antenne locale de l'Administration militaire allemande d'occupation. En Belgique et dans le Nord de la France, on comptait cinq *Oberfeldkommandanturen* : Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège et Lille.

Obersturmführer : Lieutenant (*Waffen-SS et Allgemeine-SS*).

Organisation Todt (OT) : Organisation allemande, active en Europe occupée et responsable des grands chantiers militaires. Cette organisation employait aussi bien des travailleurs volontaires que des travailleurs forcés. Des Juifs de Belgique furent affectés au travail obligatoire dans les régions côtières du Nord de la France et assignés à la construction du Mur de l'Atlantique.

Ortskommandantur : Siège administratif et militaire dans le ressort d'une *Kreiskommandantur*.

Propagandastaffel Lüttich : Peloton de propagande de Liège, sous-division de la *Propaganda-Abteilung Brüssel*.

Reich : « Empire », territoire de l'État allemand. Le I^{er} Reich fut fondé par Otton I^{er} le Grand en 962 ; le II^e Reich est l'Empire fondé par Bismarck ; le III^e Reich désigne l'État allemand à partir de l'accession d'Adolf Hitler au pouvoir, en janvier 1933.

Reichsbank : Banque centrale allemande de 1876 à 1945.

Reichsdeutscher : Allemand de souche résidant dans le Reich.

Reichsminister : Ministre du Reich (par opposition aux ministres des divers « Länder »).

Reichsführer : « Dirigeant du Reich »

Reichsministerium für die besetzten Ostgebiete : Aussi appelé *Ostministerium*, instance responsable entre autres, de l'exécution de la *Möbelaktion* en Europe occupée, en application de l'ordre du Führer en date du 14 janvier 1942.

Reichssicherheitshauptamt : Office central de sécurité du Reich.

Reichsuniversität : Université d'État.

SS (Schutzstaffel) : Section de protection. Garde prétorienne d'Hitler fondée en 1925, avant de devenir, sous la direction d'Heinrich Himmler l'institution la plus influente et la plus meurtrière du III^e Reich.

Sicherheitsdienst : Service de sécurité.

Sicherheitspolizei : Police de sécurité.

Sipo-Sd (Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst) : Service de police allemand, chargé de la recherche et de la lutte contre les ennemis politique du Reich. Il se compose de différents départements, dont les plus importants sont la police secrète (*Gestapo*) et le *Sd*, service de renseignements politique de la SS. Ces services de police dépendent directement d'Heinrich Himmler, le *Reichsführer* de la SS.

SS-Obersturmbannführer : Lieutenant-colonel SS.

SS-Obersturmführer : Lieutenant SS.

SS-Obersturmführer u. Kriminalkommissar : Lieutenant de la police criminelle.

SS-Sturmbannführer : Major SS.

SS-Sturmscharführer : Adjudant-chef SS.

SS-Unterscharführer : Sergent SS.

SS-Untersturmführer : Sous-lieutenant SS.

Stadtkommissär : Chef de l'administration civile au niveau d'une ville accueillant une *Oberfeldkommandantur* (p. ex. Liège), il ne prend en charge que les affaires civiles de l'entité en question. En fait, le « bourgmestre allemand » d'une ville.

Strafgefangenenlager : Camp à régime sévère.

Transportjuden : Juifs destinés à la déportation.

Verordnungsblatt : Journal officiel du commandement militaire allemand.

Verwaltungschef : Chef administratif du commandement militaire.

Volksdeutscher : Personne d'origine (ethnique) allemande.

Waffen-SS : Branche militaire de la *Schutzstaffel (SS)*.

Wehrmacht : Armée régulière allemande, placée sous le commandement du Führer à partir du 16 mars 1935, en remplacement de la *Reichswehr* instituée par le Traité de Versailles.

Wehrmacht-Verkehrs-Direktion : Service des transports de l'armée allemande.

Werbestelle : Bureau de recrutement.

Westwall : La Ligne Siegfried.

Abréviations

ACA	Archives de la Commune d'Ans
ACH	Archives de la Commune de Herstal
ACSg	Archives de la Ville de Seraing
AJB	Association des Juifs en Belgique
AMB	Auditorat militaire, Bruxelles
APMO	Archiwum Panstwowe Muzeum w Oswiecimiu (Archives du Musée d'État d'Auschwitz), Auschwitz.
AVLg	Archives de la Ville de Liège
CCIB	Consistoire central israélite de Belgique, Bruxelles
CDJ	Comité de Défense des Juifs
CDJC	Centre de Documentation juive contemporaine, Paris
CEGES	Centre d'Études Guerre et Sociétés Contemporaines, Bruxelles
DF	Collection David Fraser
DSK	<i>Devisenschutzkommando</i>
FN	Fabrique nationale d'Armes de Guerre, Herstal
Gestapo	<i>Geheime Staatspolizei</i>
GFP	<i>Geheime Feldpolizei</i>
IHOES	Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale, Seraing
JMDV	Joods Museum van Deportatie en Verzet - Musée juif de la Déportation et de la Résistance, Mechelen (Malines)
MCIL	Musée de la Communauté israélite de Liège
MJB	Musée juif de Belgique, Bruxelles
NSDAP	<i>Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei</i>
OE	Office des Étrangers, Bruxelles
OCIS	Œuvre centrale israélite de Secours
OSE	Œuvre de Secours aux Enfants
OFK	<i>Oberfeldkommandantur</i>
ONPC	Office national du Placement et du Chômage
OT	Office du Travail
OT	<i>Organisation Todt</i>
Sipo-Sd	<i>Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst</i>
Sd	<i>Sicherheitsdienst</i>
Sipo	<i>Sicherheitspolizei</i>
SS	<i>Schutzstaffel - Schutzscharen</i>
SVG	Service des Victimes de la Guerre, Bruxelles
ULg	Université de Liège
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques
USA	<i>United States of America</i>
USHMM	United States Holocaust Memorial Museum
VNV	<i>Vlaamsch Nationaal Verbond</i>
Yad Vashem	Yad Vashem - The Holocaust Martyrs' and Heroes' Remembrance Authority, Jerusalem
YIVO	Yivo Institute for Jewish Research, New York

Bibliographie

- ADRIAENS Ward (dir.), Eric HAUTERMANN – Patricia RAMET – Laurence SCHRAM – Maxime STEINBERG, *Mecheln-Auschwitz 1942-1944. La destruction des Juifs et des Tsiganes de Belgique*, 4 vols., Malines-Bruxelles, Musée juif de la Déportation et de la Résistance – Academic & Scientific Publishers, 2009.
- ARENDT Hannah, *Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, 1963.
- ARON Paul – José GOTOVITCH (dirs.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versaille, 2008.
- BALACE Francis, « Rex aux élections communales de 1938 », dans *Les élections communales et leur impact sur la politique belge 1850-1970. Actes du 16^e Colloque international, Spa, 2-4 septembre 1992*, Bruxelles, Crédit communal, 1994, p. 243.
- BAUER Yehuda, *Repenser l'Holocauste*, postface d'Ann Klemann et Annette Wiewiorka, Paris, Autrement, 2002.
- BELLEFLAMME Sébastien, *La croix et le glaive. Clergé séculier et résistance dans le diocèse de Liège (1940-1944)*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 2007-2008.
- BENEDICTUS Maurice, *Historique du problème juif en Belgique depuis le 10 mai 1940 jusqu'au 21 décembre 1942*, Lisbonne, inédit, dactylographié, 1943.
- BENSOUSSAN Georges (dir.), *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009.
- BENSOUSSAN Georges, *Un nom impérissable. Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe (1933-2007)*, Paris, Seuil, 2008.
- BENSOUSSAN Georges, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et Une Nuits, 1998.
- BERLER Willy, *Itinéraire dans les ténèbres. Monowitz, Auschwitz, Gross-Rosen, Buchenwald*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BERVOETS Marcel, *La liste de Saint-Cyprien*, Bruxelles, Alice, 2006.
- BIHAIN Françoise, *Étude sur les Juifs dans le sud du Limbourg hollandais et à Liège (XVIII^e et XIX^e siècles)*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1990.
- BOK Willy, « Considérations sur les estimations quantitatives de la population juive en Belgique », dans Willy BOK – Usiel Oscar SCHMELZ (dirs.), *Démographie et identités juives dans l'Europe contemporaine. Actes du III^e colloque sur la vie juive dans l'Europe contemporaine, Institut de sociologie de l'ULB, 9 au 12 janvier 1967*, Bruxelles-Jérusalem, Éditions de l'ULB – Institute of Contemporary Jewry (Hebrew University of Jerusalem), 1972, pp. 89-106.
- BOK Willy, *Aspects de la communauté juive de Liège*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1959.
- BOK Willy, *La population juive au début de la guerre et au cours des années 1941-1942*, note ronéotypée du CNHEJ, Bruxelles, s.d.
- BOITEL Anne, *Le Camp de Rivesaltes 1941-1942 : du centre d'hébergement au "Drancy de la zone libre"*, Perpignan, Marc nostrum, 2001.
- BRACHFELD Sylvain, « *Merci de nous avoir sauvés* ». *Témoignages d'enfants cachés en Belgique pendant l'occupation nazie 1942-1944*, Herzlia, Institut de recherche sur le judaïsme belge, 2007.
- BRACHFELD Sylvain, *Ils n'ont pas eu les gosses*, Herzlia, Institut de recherche sur le judaïsme belge, 1989.
- BRAYARD Florent, *La "solution finale de la question juive"*, *La technique, le temps et les catégories de la décision*, Paris, Fayard, 2004.
- BRAYARD Florent (dir.), *Le génocide des Juifs entre procès et histoire, 1943-2000*, Bruxelles, Complexe, 2000.
- BRODER Pierre, *Des juifs debout contre le nazisme*, présenté par Maxime Steinberg, Bruxelles, EPO, 1994.
- BROWNING Christopher R., *Les origines de la solution finale : l'évolution de la politique antijuive des nazis, septembre 1939-mars 1942*, traduit de l'anglais par Jacqueline Carnaud et Bernard Frumer, Paris, Les Belles Lettres, 2007 (édition originale 2004).

BROWNING Christopher R., *Politique nazie, travailleurs juifs, bourreaux allemands*, traduit de l'anglais par Jacqueline Carnaud, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (édition originale 2000).

BURRIN Philippe, *Ressentiment et apocalypse*, Paris, Points-Scuil, 2004.

BURRIN Philippe, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Points-Scuil, 1989.

CAESTECKER Frank, *New Insights in Belgian Asylum Policy 1933-1939*, working document for workshop on refugee policy (SOMA, 21.1.2005).

CAESTECKER Frank, « The Reintegration of Jewish Survivors into Belgian Society, 1943-1947 », dans David BANKIER, *The Jews Are Coming Back. The return of the Jews to their Countries of Origin after WWII*, New York-Oxford-Jérusalem, Yad Vashem – Berghahn, 2005, pp. 72-107.

CAESTECKER Frank, « Het beleid tegenover de joodse vluchtelingen uit nazi-Duitsland (1933-1940). Een gedoogbeleid tussen vluchtelingen en immigratiebeleid », dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, Bruxelles, n° 3, 2001, pp. 13-21.

CAESTECKER Frank, *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*, Oxford – New York, Berghahn, 2000.

CALVI Fabrizio – MASUROVSKY Marc J., *Le festin du Reich. Le pillage de la France occupée 1940-1944*, Paris, Fayard, 2006.

CHARLES Jean-Léon – DASNOY Philippe, *Les Secrétaires généraux face à l'occupant. Procès-verbaux des réunions du Comité des secrétaires généraux (1900-1944)*, Bruxelles, Lucien De Meyer, 1974.

CHARLES Jean-Léon, *Les Forces armées belges au cours de la Seconde Guerre mondiale 1900-1944*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1970.

CLÉMENT Jean-Louis, *Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse 1929-1956*, Paris, Beauchesne, 1994.

CONWAY Martin, *Degrelle. Les années de collaboration*, traduit de l'anglais par Marc Elfratas, Bruxelles, Labor, 2004 (édition originale 1993).

CROMBOIS Jean-François, « Finance, économie et politique en Belgique à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 1939-1940 », dans *Les Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n° 5, Bruxelles, 1998, pp. 171-206.

DE BRUYNE Eddy, *Encyclopédie de l'Occupation, de la Collaboration et de l'Ordre Nouveau en Wallonie et dans le Nord-Pas de Calais 1940-1944*, Visé, 2009, 884 pp. Inédit.

DE BRUYNE Eddy, *La Sipo-SD à Liège, 1940-1944. Composantes et lignes de force*, Housse, 1998.

DE BRUYNE Eddy, *Dans l'étau de Degrelle. Le service du travail wallon 1944-1945 ou de l'usine à la Waffen-SS*, Jallhay, Foxmaster, 1994.

DEBRUYNE Emmanuel, « Face à une impensable extermination (été 1942-été 1944) », dans Rudi VAN DOORSLAER (dir.), Emmanuel DEBRUYNE – Frank SEBERECHT – Nico WOUTERS, *La Belgique docile : Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, 2007, pp. 754-759, 804-810.

DE WILDE Maurice, *L'Ordre nouveau*, traduit du néerlandais par Jean-Pierre Orban et Paul Tannenwald, Paris-Gembloux, Duculot, 1984 (édition originale 1982).

DELMAIRE Danièle, « Été 1942 : l'antichambre d'Auschwitz. Les camps des Juifs dans le Boulonnais », *Tsafon*, n° 9-10, 1992, pp. 68-87.

DELMAIRE Danièle, « Les camps des Juifs dans le nord de la France (1942-1944) », *Memor – Bulletin d'information*, n° 8, 1987, pp. 47-66.

DELPLANCQ Thierry, « 1940-1942, une cité occupée et ses Juifs. Quelques aspects heuristiques », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n° 12, 2003, pp. 141-179.

DELPLANCQ Thierry, « Des paroles et des actes. L'administration bruxelloise et le registre des Juifs, 1940-1941 », dans *Les Cahiers d'*, n° 3, 2001, pp. 125-134.

DELVAUX Dominique, *La grande dépression – Répercussions économiques et sociales dans la région liégeoise 1926-1937*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1977.

DÉOM Jacques, « Vingt ans après : les crispations de la mémoire », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 417-432.

DICKSCHEN Barbara, *L'école en sursis. La scolarisation des enfants juifs pendant la guerre*, Bruxelles, Didier Devillez, 2006.

DICKSCHEN Barbara, « L'AJB et l'enseignement », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 233-261.

DICKSCHEN Barbara, « L'illusion d'un printemps : un historique de l'École moyenne juive de Bruxelles, février-juin 1942 », dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 2, Bruxelles, 2000, pp. 75-86.

DOHET Julien – Jérôme JAMIN, *La Belgique de Jacques Yerna. Entretiens*, Seraing-Bruxelles, IHOES – Éditions Labor, 2003.

DOHET Julien, *La caricature politique dans la presse de collaboration en Belgique francophone, 1940-1944*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1996-1997.

DONNET André, « L'instruction par la justice militaire : un non-lieu de mémoire », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 375-415.

DRAY-BENSOUSSAN Renée, *Les Juifs à Marseille (1940-1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

DUCARME Bernard, *Le financement de la résistance armée en Belgique, 1940-1944*, *Courrier hebdomadaire*, n° 476-477, Bruxelles, CRISP, 1970.

EDELMAN Marek – KRALL Hanna, *Mémoires du ghetto de Varsovie*, traduit du polonais par Pierre Li et Maryna Ochab, Paris, Liana Levi-Scribe, 1993 (édition originale 1983).

EISMANN Gaël – Stefan MARTENS (dirs.), *Occupation et répression militaire allemandes. La politique de " maintien de l'ordre " en Europe occupée, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007.

FABRY Camille, *Les trois évadés de la Citadelle de Liège*, Bruxelles, Éditions de l'UNEG, 1954.

FIVAZ-SILBERMANN Ruth, *La fuite en Suisse. Les réfugiés juifs à la frontière franco-suisse, 1942-1944*. À paraître.

FRASER David, « A Passive Collaboration : Bureaucracy, Legality and the Jews of Brussels, 1940-1944 », *Brooklyn Journal of International Law*, n° 30-2, 2004, pp. 365-420.

FRASER David, « The Fragility of Law : Anti-Jewish Decrees, Constitutional Patriotism and Collaboration in Belgium, 1940-1944 », *Law and Critique*, vol.14, n° 3, 2003, pp. 253-275.

FRIEDLÄNDER Saul, *Les années d'extermination : l'Allemagne nazie et les Juifs 1939-1945*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Seuil, 2008 (édition originale 2007).

FRENK Jeannine (Levana), *Righteous Among the Nations in France and Belgium : A Silent Resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008.

GARFINKELS Betty, *Les Belges face à la persécution raciale 1940-1944*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1965.

GÉRARD Emmanuel, « La démocratie contestée », dans *Les années 30 en Belgique, la séduction des masses*, Bruxelles, CGER, 1994, pp. 75-128.

GÉRARD-LIBOIS Jules – GOTOVITCH Jules, *L'an 40. La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971.

GERLACH Christian, *Sur la conférence de Wannsee. De la décision d'exterminer les Juifs d'Europe*, traduit de l'allemand par Julia Schmidt, Paris, Liana Levi, 1999 (édition originale 1998).

GILBERT Martin, *Atlas de la Shoah*, traduit de l'anglais par Joël Kotek, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1992 (édition originale 1982 et 1988).

GODFROID Anne, « À qui profite l'exploitation des travailleurs forcés juifs de Belgique dans le Nord de la France ? Modalités de paiement et de rétrocession », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, Bruxelles, n° 10, 2002, pp. 107-127.

GOLDHAGEN Daniel Jonas, *Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, traduit de l'anglais par Pierre Martin, Paris, Seuil, 1997.

GOTOVITCH José – KESTELOOT Chantal (dirs.), *Collaboration, répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, Labor, 2002.

ALY Götz, *Comment Hitler a acheté les Allemands. Le IIIème Reich, une dictature pour le peuple*, Paris, Flammarion, Champs Histoire, 2008 (édition originale 2005).

- GRONOWSKI Simon, *L'enfant du 20^e convoi*, Bruxelles, Luc Pire, 2002.
- GRYNBERG Anne, *Les "camps de la honte" : les internés juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, La Découverte & Syros, 1999.
- HALAMISH Aviva, « Refugees », dans Walter LAQUEUR (dir.), *The Holocaust Encyclopedia*, New Haven-London, Yale University Press, 2000, p. 519 ss.
- HANNOTTE Michel (dir.), NOIROUX Jeanne-Marie – ROCHETTE-RUSSE Lily – ZANATTA Micheline, *La presse clandestine de Seraing 1940-1944*, Cuesmes (Mons), Éditions du Ccrisier, 2006.
- HILBERG Raul, *Holocauste. Les sources de l'histoire*, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra, Paris, Gallimard, 2001.
- HILBERG Raul, *La politique de la mémoire*, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra, Paris, Gallimard, 1996 (édition originale 1994).
- HILBERG Raul, *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive 1933-1945*, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra, Paris, Gallimard, 1994 (édition originale 1992).
- HILBERG Raul, *La destruction des Juifs d'Europe*, traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra et André Charpentier, Paris, Fayard, 1988.
- HUSSON Edouard, *Heydrich et la solution finale*, préface de Ian Kershaw, postface de Jean-Paul Bled, Paris, Perrin, 2008.
- HUYSE Luc – DHONDT Steven, *La répression des collaborations 1942-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1991.
- JANKÉLÉVITCH Vladimir, *L'imprescriptible. Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité*, Paris, Seuil, 1986.
- JOLY Laurent, *Vichy dans la "solution finale" : histoire du Commissariat aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2001.
- JOUR Jean, *1940-1945. Liège en images*, Bruxelles, Libro-Sciences, 1977.
- KLEMPERER Victor, *L T I. La langue du III^e Reich*, traduit de l'allemand et annoté par Elisabeth Guillot, Albin Michel, 1996 (édition originale 1975).
- KOGON Eugen – LANGBEIN Herman – RÜCKERL Adalbert (dirs.), *Les chambres à gaz secret d'État*, traduit de l'allemand par Henry Rollet, Minuit, 1988 (édition originale 1983).
- KLARSFELD Serge, *Le Camp de Drancy et ses gares de déportation, Bourget-Drancy et Bobigny, 20 août 1941 - 20 août 1944. Une documentation*, Paris, Fils et Filles des Déportés Juifs de France, 2003.
- KLARSFELD Serge, *Vichy-Auschwitz, La "solution finale" de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001, pp. 95-102.
- KLARSFELD Serge – Maxime STEINBERG, *Mémorial de la Déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles-New York, 1982.
- LAFFITTE Michel, *Un engrenage fatal. L'Ugif face aux réalités de la Shoah, 1941-1944*, Paris, Liana Levi, 2003.
- LAGROU Pieter, *Mémoires patriotiques et occupation nazie*, Bruxelles, Complexe, 2003.
- LAHARIE Claude, *Gurs 1939-1945. Un camp d'internement en Béarn*, Biarritz, Atlantica, 2005.
- LANG Hans-Joachim, *Die Namen der Nummern. Wie es gelang, die 86 Opfer eines NS-Verbrechens zu identifizieren*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 2004.
- LANGENDORF Jean-Jacques, *La SS. Un État dans l'État*, Infolio, 2008.
- LANZMANN Claude, *Shoah*, Paris, Fayard, 1985.
- LAPIERRE Nicole, *Le Silence de la mémoire. À la recherche des Juifs de Plock*, Poche, 2001.
- LECLEF Edmond, *Le cardinal van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Actes et documents publiés par le chanoine Leclef, Bruxelles, Goemaere, 1945.
- LEJEUNE Marie, *La citadelle de Huy pendant la Seconde Guerre Mondiale*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 2001.
- LENER Charles, *Plus que la vie*, témoignage recueilli par Françoise Osteaux, Bruxelles, Charles Lerner-Éditions Clepsydre, 2007.
- LEVI Primo, *Si c'est un homme*, traduit de l'italien par Martine Schruoffenegger, Paris, Julliard, 1987 (édition originale 1958 et 1976).
- LIEBMAN Marcel, *Né juif. Une famille juive pendant la guerre*, Paris-Gembloux, Duculot, 1977.
- LOHEST Cassian – KREIT Gaston, *La défense des Belges devant le conseil de guerre allemand*, Liège, Éditions Pax, 1945.
- MAERTEN Fabrice – SELLESLAGH Franz – Van DEN WIJNGAERT Mark (dirs.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitude des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpinnes, Quorum – CEGES – ARCA, 1999.
- MARRUS Michaël R., *L'holocauste dans l'histoire*, traduit de l'anglais par Françoise Brodsky, Paris, Flammarion, 1994 (édition originale 1987).
- MARRUS Michaël R. – Robert O. PAXTON, *Vichy et les Juifs*, traduit de l'anglais par Marguerite Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- MASSANGE Catherine, *Bâtir le lendemain. L'Aide aux Israélites victimes de la guerre et le Service social juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez, 2002.
- MASSANGE Catherine, « La politique sociale », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 277-316.
- MATTEAZZI Florence, « L'attitude du clergé face à la Shoah dans le diocèse de Liège (1940-1945) », dans Fabrice MAERTEN – Franz SELLESLAGH – Mark VAN DEN WIJNGAERT (dirs.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitude des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpinnes, Quorum – CEGES – ARCA, 1999, pp. 177-207.
- MATTEAZZI Florence, *L'attitude du clergé face à la Shoah dans le diocèse de Liège (1940-1945)*, mémoire de licence inédit, Louvain-la-Neuve, UCL, 1995-1996.
- MEINEN Insa, « Die Shoah in Belgien », Darmstadt, WBG/Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2009.
- MEINEN Insa, « Face à la traque. Comment les Juifs furent arrêtés en Belgique (1942-1944) », dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 6, Bruxelles, 2005, pp. 161-203.
- MEINEN Insa, « Les autorités allemandes d'occupation et l'AJB », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 57-90.
- MEUNIER Sabine, « Les Juifs de Belgique dans les camps du sud-ouest de la France », dans Max LAGARRIGUE (dir.), *1940. La France du repli : l'Europe de la défaite*, Toulouse, Privat, 2001, pp. 33-50.
- MEUNIER Sabine, *Les Juifs de Belgique dans les camps du sud-ouest de la France (1940-1944)*, mémoire de licence inédit, Bruxelles, ULB, 1999.
- MICHMAN Dan, *Pour une historiographie de la Shoah*, traduit de l'hébreu par Nelly Hansson, Paris, In Press, 2001. (édition originale 1998).
- MICHMAN Dan (dir.), *Belgium and the Holocaust : Jews, Belgians, Germans*, Jérusalem, Yad Vashem, 1998.
- MOREAU Robert, *Maurice Bologne. Une vie, un combat, un objectif : la Wallonie libre et prospère*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1985.
- MOTTARD Gilbert, *Des administrations et des hommes dans la tourmente. Liège 1940-1945*, Bruxelles, Crédit Communal, série in-8°, n° 75, 1987.
- PALDIEL Mordechai, *Churches and the Holocaust. Unholy Teaching, Good Samaritans and Reconciliation*, Jersey City, Ktav, 2006.
- PALLIÈRE Aimé, « Contre les conversions », *L'Univers israélite*, n° 3, 1930, pp. 70-71.
- PAISANT Chantal (dir.), *La Mission en textes et en images XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2004.
- PAPELEUX Léon, « Le réseau Van den Berg, qui sauva des centaines de Juifs », *La Vie wallonne XII*, n° 375-376, 1981, pp. 129-208.
- PAPELEUX Léon, *Les silences de Pie XII*, Bruxelles, Vokaer, 1980.
- PAQUOT Eric, *Sicherheitspolizei - Sicherheitsdienst Lüttich et organisation policière allemandes à Liège (1940-1944)*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1984-1985.
- PASSELEQ Georges – SUHECKY Bernard, *L'Encyclique cachée de Pie XI. Une occasion manquée de l'Église face à l'antisémitisme*, Paris, La Découverte, 1995.

PEZECHKIAN Johanna, « La Möbelaktion en Belgique », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n° 10, Bruxelles, 2002, pp. 153-180.

PESCHANSKI Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

PLISNIER Flore, 1940-1944. *Ils ont pris les armes pour Hitler. La collaboration armée en Belgique francophone*, Bruxelles, SOMA-CEGES-Luc Pirc, 2008.

PRÉAUX Céline, *La Gestapo devant ses juges en Belgique*, Bruxelles, Racine, 2007.

RABINOVITCH Gérard, *Questions sur la Shoah*, Paris, Milan, 2000.

REYNDERS Henri (Dom Bruno), *Note sur la situation légale des enfants israéliques*, Louvain, le 9 janvier 1945, publiée intégralement dans Papeleux, Léon (voir à cet auteur), pp. 186 à 195.

RHODES Richard, *Extermination : la machine nazie – Einsatzgruppen à l'Est, 1941-1943*, traduit de l'anglais par Marie-Claude Rideau, Paris, Autrement, 2004 (édition originale 2002).

RINGELHEIM Foulek, *Edmond Picard, juriconsulte de race*, Bruxelles, Larcier, 1999.

RINGELHEIM Foulek, « La mémoire introuvable », *Juger*, n° 6-7, Bruxelles, 1994, pp. 3-8.

ROTA Olivier, « L'Association de Prières pour Israël (1903-1966) », *Bulletin du Centre de Recherche français de Jérusalem* [En ligne], 13 | 2003, mis en ligne le 12 octobre 2007, URL : <http://bcfrj.revues.org/index134.html>

ROZENBERG Danielle, *L'Espagne contemporaine et la question juive : les fils renoués de la mémoire et de l'histoire*, Toulouse, Presse universitaires du Mirail, 2006.

ROZENBLUM Thierry, « Une illustration locale : le Comité de Liège de l'AJB », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 345-371.

ROZENBLUM Thierry, « Une cité si ardente. L'administration communale de Liège et la persécution des Juifs, 1940-1942 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 179, 2003, pp. 9-73.

SAERENS Lieven, *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking (1880-1944)*, Tiel, Lannoo, 2000.

SAERENS Lieven, « L'attitude du clergé catholique belge à l'égard du judaïsme (1918-1947) », dans Rudi VAN DOORSLAER (dir.), *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au génocide (1925-1945)*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'Études historiques sur la Seconde Guerre mondiale, 1994, pp. 11-56.

SCHEINOWITZ Abraham Samuel, *De terre et de larmes*, Jalhay, Foxmaster, 1995.

SCHRAM Laurence, « Les déportés du vingtième transport, de Malines à Auschwitz », dans Maxime STEINBERG – Laurence SCHRAM, *Le XX^e transport Malines-Auschwitz*, Bruxelles-Malines, VUB Press – Musée juif de la Déportation et de la Résistance, 2008.

SCHRAM Laurence, « Au camp de rassemblement pour Juifs de Malines : les maîtres de la *Aufnahme* », dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 8, Bruxelles, 2008, pp. 13-29.

SCHRAM Laurence, « De cijfers van de deportatie uit Mechelen naar Auschwitz. Perspectieven en denksporen » – « Les chiffres de la déportation de Malines à Auschwitz. Perspectives et pistes », dans *De Belgische tentoonstelling in Auschwitz. Het boek – L'exposition belge à Auschwitz. Le livre*, Malines, Joods Museum van Deportatie en Verzet, 2007, pp. 24 -29 ; 154 -157.

SCHRAM Laurence, « La distribution de l'étoile », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 263-276.

SCHRAM Laurence, « Les convocations pour le travail à l'Est », *ibid.*, pp. 319-344.

SHIRMAN Israël, « Un aspect de la solution finale : la spoliation économique des Juifs de Belgique », dans *Les Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 3, Bruxelles, 1974, pp. 65-83.

SHIRMAN Israël, *La politique allemande à l'égard des Juifs en Belgique, 1940-1944*, mémoire de licence inédit, Bruxelles, ULB, 1971.

SCHREIBER Jean-Philippe – VAN DOORSLAER Rudi (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004.

SCHREIBER Jean-Philippe, « Introduction », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 7-22.

SCHREIBER Jean-Philippe, « Entre communauté traditionnelle et communauté obligatoire », *ibid.*, pp. 91-140.

SCHREIBER Jean-Philippe, « En guise de conclusion : perversité allemande, accommodement juif », *ibid.*, pp. 433-466.

SCHREIBER Jean-Philippe, *Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique. Figures du judaïsme belge. XIX^e – XX^e siècles*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

SCHREIBER Jean-Philippe, « L'accueil des réfugiés juifs du Reich en Belgique, mars 1933 – septembre 1939 : le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne », dans *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 3, Bruxelles, 2001, pp. 23-71.

SCHREIBER Jean-Philippe (dir.), *Hertz Jospa, Juif, résistant, communiste*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1997.

SCHREIBER Jean-Philippe, *Politique et religion. Le Consistoire Central Israélite de Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1995.

SCHREIBER Jean-Philippe, *Les Juifs de Belgique face à la montée de l'antisémitisme nazi, 1933-1939*, mémoire de licence inédit, Bruxelles, ULB, 1984.

SCHREIBER Marion, *Rebelles silencieux. L'attaque du 20^e convoi pour Auschwitz*, traduit de l'allemand par Marie-Joséphé Bidegary, Bruxelles, Racine, 2002 (édition originale 2000).

SEMELIN Jacques, *Sans armes face à Hitler*, Paris, Payot, 1989.

STEINBERG Lucien, *Le comité de défense des juifs en Belgique, 1942-1944*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973.

STEINBERG Maxime, *La Persécution des Juifs en Belgique (1940-1945)*, Bruxelles, Complexe, 2004.

STEINBERG Maxime, *Un Pays occupé et ses Juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, Gerpinnes, Quorum, 1998.

STEINBERG Maxime, *Les yeux du témoin et le regard du borgne. L'Histoire face au révisionnisme*, Paris, CERF, 1990.

STEINBERG Maxime, *L'étoile et le fusil. La traque des Juifs, 1942-1944*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1986, 2 vol.

STEINBERG Maxime, *L'étoile et le fusil. 1942. Les cent jours de la déportation des juifs de Belgique*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1984.

STEINBERG Maxime, *L'étoile et le fusil. La question Juive, 1940-1942*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1983.

STEINBERG Maxime, *Dossier Bruxelles Auschwitz. La police SS et l'extermination des Juifs de Belgique*, Mechelen, Van den Bossche, 1980.

STIENNON Jacques (dir.), *Histoire de Liège*, Toulouse, Privat, 1991.

STRUYE Paul, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, Éditions Lumière, 1945.

SUCHECKY Bernard, *Résistances juives à l'anéantissement*, Bruxelles, Luc Pirc, 2007.

TEITELBAUM-HIRSCH Viviane, *Les larmes sous le masque*, Bruxelles, Labor, 1994.

TEITELBAUM-HIRSCH Viviane, *Comptes d'une mort annoncée : les spoliations des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Labor, 1997.

TOLEDANO Raphaël, « Le nom des matricules », *L'Arche*, n° 562, Paris, 2005, pp. 80-84.

VANDEPONTSEEE Sophie, « Le travail obligatoire des Juifs en Belgique et dans le nord de la France », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 149-181.

VAN DEN WYNGAERT Mark, « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », dans Fabrice Maerten, Franz Selleslagh, Mark Van Den Wijngaert (Dir.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitude des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpinnes, Quorum, 1999, pp. 9-20.

VAN DEN WYNGAERT Mark, « La politique du moindre mal. La politique du Comité des Secrétaires Généraux en Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944 », dans Etienne DEJONGHE (dir.), *L'Occupation en France et en Belgique 1940-1944, Actes du Colloque de Lille, 26-28 avril 1985*, Villeneuve d'Arcq, *Revue du Nord*, n° 2 hors-serie, 1988, pp. 63-72.

VAN DOORSLAER Rudi (dir.), Emmanuel DEBRUYNE – Frank SEBERECHT – Nico WOUTERS, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, 2007.

VAN DOORSLAER Rudi, « Salomon Van den Berg, ou l'insoutenable échec d'une politique juive du moindre mal », dans Jean-Philippe SCHREIBER – Rudi VAN DOORSLAER (dirs.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, Labor, 2004, pp. 141-186.

VAN DOORSLAER Rudi, *Enfants du Ghetto. Juifs révolutionnaires en Belgique (1925-1940)*, Bruxelles, Labor, 1997.

VAN DOORSLAER Rudi (dir.), *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au Génocide, 1925-1945*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'Études historiques sur la Seconde Guerre mondiale, 1995.

VON FALKENHAUSEN Alexander, *Mémoires d'outre-guerre : comment j'ai gouverné la Belgique de 1940 à 1944*, Bruxelles, Lucien De Meyer, 1974.

VANWELKENHUYZEN Jean, *1936. Léopold III, Degrelle, Van Zeeland et les autres*, Bruxelles, Racine, 2004.

VERHOEYEN Etienne, *La Belgique occupée, de l'an 40 à la libération*, traduit du néerlandais par Serge Govaert, Bruxelles, De Boeck, 1994.

VIDAL-NAQUET Pierre, *Les Assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier et autres essais sur le révisionnisme »*, Paris, La Découverte, 2002.

WAUTERS A. « La répression des crimes de guerre en Belgique », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1946-1947, pp. 431-435.

WEISERS Marie-Anne, *Comment la justice belge a jugé dans l'après-guerre (1944-1951) les Allemands responsables de la persécution des Juifs en Belgique*, mémoire de licence inédit, Bruxelles, ULB, 2005-2006.

WELZER Harald, *Les exécuteurs. Des hommes normaux aux meurtriers de masse*, traduit de l'allemand par Bernard Lortholary, Paris, Gallimard, 2007 (édition originale 2005).

WILQUET Muriel, *Un mouvement antijuif en Wallonie : la ligue « la Défense du Peuple » sous l'occupation allemande (1940-1943)*, mémoire de licence inédit, Liège, ULg, 1994.

WOUTERS Nico, « La politique du moindre mal », dans Rudi VAN DOORSLAER (dir.), Emmanuel DEBRUYNE – Frank SEBERECHT – Nico WOUTERS, *La Belgique docile : les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, pp. 227-235.

WYNANTS Jacques, *Verviers 1940. Contribution à l'étude d'une ville et d'une région au début de l'occupation allemande*, Bruxelles, Crédit Communal, série in-8°, n° 60, 1981.

ZACHARY Dominique, *La patrouille des enfants juifs. Jomoigne 1943-1945*, Bruxelles, Racine, 2005.

Les biens des victimes des persécutions antijuives en Belgique. Spoliation - Rétablissement des droits. Résultats de la Commission d'étude. Rapport Final de la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945, Bruxelles, Services du Premier Ministre, 2001.

(Coll.)

« La Wehrmacht dans la Shoah », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 187, Paris, juillet-décembre 2007.

« Spoliations en Europe », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 186, Paris, janvier-juin 2007.

« Les Conseils juifs dans l'Europe allemande », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 185, Paris, juillet-décembre 2006.

« 1941 : l'année décisive », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 179, Paris, septembre-décembre 2003.

Filmographie

« L'Ombre de leurs ombres », émission de la R.T.B.F. 1, réalisation d'Agnès Lejeune et Eric Monami, 27 mars 2002.

« Les évadés du convoi 16 », émission de la R.T.B.F. 1, réalisation de Robert Neys et Jean-Pierre Grombeer, 27 octobre 1999.

« Quand les étoiles étaient jaunes », Production Canal Emploi, réalisation de Léon Michaux, décembre 1987.

Annexe IV

Sources documentaires

Belgique

Archives de la Commune d'Angleur (ACAg)
 Archives de la Commune d'Ans (ACA)
 Archives de la Commune de Bressoux (ACB)
 Archives de la Commune de Chênée (ACC)
 Archives de la Commune de Grivegnée (ACg)
 Archives de la Commune d'Herstal (ACH)
 Archives de la Commune de Tilff (ACT)
 Archives de l'Évêché de Liège (AEL), Liège
 Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles
 Archives de l'Office des Étrangers (OE), Bruxelles
 Archives privées
 Archives de l'Université de Liège (ULG), Liège
 Archives de la Ville de Liège (AVLg)
 Archives de la Ville de Seraing (ACSg)
 Auditorat militaire - Auditorat général près la Cour militaire, Bruxelles (AMB)
 Bibliothèque royale de Belgique (KBR), Bruxelles
 Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES), Bruxelles
 Centre national des Hautes Études juives (CNHEJ), Bruxelles
 Consistoire central israélite de Belgique (CCIB), Bruxelles
 Fondation de la Mémoire contemporaine (FMC), Bruxelles
 Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES), Seraing
 Musée juif de Belgique (MJB), Bruxelles
 Musée juif de la Déportation et de la Résistance (MJDR), Malines
 Musée Kruglanski de la Communauté israélite de Liège (MCIL), Liège
 Service public fédéral Sécurité sociale, Service des Victimes de la Guerre (SVG), Bruxelles

États-Unis

Yivo Institute for Jewish Research (YIVO), New York

France

Centre de Documentation juive contemporaine (CDJC), Paris
 Maison d'Izic, Mémorial des Enfants juifs exterminés, Izic

Israël

Yad Vashem - The Holocaust Martyrs' and Heroes' Remembrance Authority, Jerusalem

Pologne

Archiwum Panstwowego Muzeum w Oswiecimiu - Archives du Musée d'État d'Auschwitz - Birkenau (APMO), Auschwitz

Index des noms

ABRAMOWICZ, Mosick-Lajb (Lututow, 1903 – Auschwitz, 1944) 43, 114, 165, 192,
 ADAM, Henri 55
 AJZENSZTEJN, Nochim-Chaim (Pinsk, 1909 – Mauthausen, 1945) 77, 192
 ALLARD, Paula (Ransart, 1905 – Huy, 1984) 134, 135, 138
 ARMAND, Gabriel 139
 ARNOLDY, Marcel 153
 ASCHE, Kurt (Hambourg, 1909 – ?, 1998) 31, 69, 72, 73, 84, 98, 99, 116, 117, 121, 122, 128
 ASTHALTER, Willy (Kiel, 1910 – ?) 161
 BABUN, Claudine (Rocourt, 1938) 161
 BABUN, Lew (Grodno, 1910 – Bruxelles, 1970) 101, 161
 BACMAN, Abram (Rezina, 1906 – ?, après 1945) 84
 BACMAN, Dawid (Markovka, Russie, 1877 – Auschwitz, 1943) 84
 BACMAN, Smul (Rezina, 1901 – ?, après 1945) 84
 BAGON, Arnold (Choroszcz, 1909 – Bruxelles, 1989) 59
 BARBALAT, Janchel (Rezina, 1902 – Bruxelles, 1967) 140
 BARNICH, F. 24, 47
 BAUDOUIN I^{er}, roi (Laeken, 1930 – Motril, 1993) 200
 BAUM, Majer Gerszon (Radomsk, 1902 – Auschwitz, 1944) 132
 BÉCHOUX, Georges 162
 BEELEN, Eva (Montegnée, 1915 – Liège, 1992) 168, 193
 BEELEN, Julia 168
 BEELEN, Robert 168
 BENEDICTUS, Maurice (Anvers, 1907 – ?, après 1945) 70, 73, 98, 99, 116, 117, 121, 122, 124, 127, 128, 219
 BERGMAN, Alec (Liège, 1931) 29
 BERKOWICZ, Adolf (Liège, 1929 – Auschwitz, 1942) 118
 BERKOWICZ, Moszek (Maslowice, 1901 – Auschwitz, 1942) 118, 128
 BERKOWICZ, Nathan (Liège, 1937 – Auschwitz, 1942) 118
 BERLER, Wilhelm (Nepolocauti, 1918 – Watermael-Boitsfort, 2008) 166, 167
 BERNSTEIN, Izidor (Cracovie, 1908 – Auschwitz, 1942) 52
 BLICBLUM, Chaïm (Sieradz, 1893 – Auschwitz, 1942) 164, 192
 BLUM Alfred (Freddy) (Bâle, 1918 – Bruxelles, 1989) 121
 BOK, Lajb (Léon) (Wloclawek, 1898 – Liège, 1979) 71, 136
 BOLOGNE, Joseph (Liège, 1871 – 1959) 9, 28, 32, 33, 47-49, 55, 57-59, 66, 67, 81, 84, 86, 87, 171
 BÖTTCHER, Heinz (Berlin, 1909 – ?) 120, 128
 BOUFFLETTE, Émile, abbé (Huy, 1912 – Dora, 1945) 141-144, 150, 155, 162, 166, 182, 187
 BOUILLE, Marie-Josée 168
 BOUSQUET, René (1909, Montauban – Paris, 1993) 28
 BRAITBART, Colette (Ougrée, 1937 – ?, après 1945) 120
 BRAITBART, Moïse (Kalisz, 1899 – Ludwigsburg, 1944) 120
 BRAKIER, Kalmen (Rozhyshche, 1904 – Auschwitz, 1942) 120, 121, 128
 BRESLER, Mordka (Lututow, 1918 – Bruxelles, 1943) 99, 157, 179
 BREULHEID, Michel 89, 145
 BULANSKI, Wolf (Telechany, 1912 – ?, après 1945) 79, 88
 BULKA, Mosick (Boleslawiec, 1901 – Auschwitz, 1943) 29

BULWA, Rywka (Varsovic, 1901 – Jette, 1988) 120
 BURGER, Anton (Neuenkirchen, 1911 – Essen, 1991) 98
 BUSCH (?) 81
 CARPENTIER, Oscar (Huy, 1896 – ?) 155
 CARPIAUX, Albert (Grand Manil, 1905 – Liège, 1986) 93, 126, 127
 CELIS, abbé Hubert (Bevingen, 1904 – Bilzen, 1980) 149
 CHARLIER, Jean 138
 CHASMAN, Adèle (Lodz, 1921) 163, 192
 CLAUBERG, Carl (Wuppertal, 1898 – Kiel, 1957) 167
 COELST, Jules (Tirlemont, 1870 – Bruxelles, 1946) 81, 117
 COLLARD, abbé Jean (Dison, 1882 – Liège, 1960) 151
 COUNE, Pierre (? 1916 – ?, 1950) 142, 143, 149, 165, 166
 CRISTEL, Marcel (Liège, 1921 – Overijse, 1983) 161, 191, 209
 CURT, Tzivica (Tsilla, Cécile) (Kichinev, 1915 – Ramat Gan, 1999) 150, 151
 DAHLEN, Hubert 155, 192
 DAMERY, Henri (Flémalle Grande, 1901 – ?) 140, 141, 187
 DANCYGER, Icyk (Czestochowa, 1901 – Liège, 1970) 170, 193
 DANIEL, Ernest (Comblain-au-Pont, 1914 – Liège, 1993) 140, 141, 149, 155, 187, 190
 DANNECKER, Theodor (Tübingen, 1913 – Bad Tölz, 1945) 98
 DANENHIRSCH, Liftsche (Lezachow, 1904 – Anvers, 1993) 133
 DANENHIRSCH, Saloncea (Lezachow, 1898 – Liège, 1974) 133
 DARCIS, Maurice (Liège, 1911 – Bruxelles, 1993) 161, 166, 168, 169, 171, 191, 209
 DARGENT, Albert (Flémalle Haute, 1899 – Liers, 1946) 33, 49
 DE BUNSWIJK, Ernest 54
 DE FOY, Robert (1893 – ?) 20, 25
 DE GRUYTER, abbé Louis, (Bois-le-Duc, 1875 – Bois-le-Duc, 1947) 144, 151, 210
 DE LAME, abbé Constantin, (Liège, 1907 – Liège, 1994) 151, 187
 DE WALQUE, J. 132
 DEBATTICE, Toussaint 153
 DEBOT, Amaury 141
 DEFRÈRE, Maria 154
 DEGRELLE, Léon (Bouillon, 1906 – Malaga, 1994) 18, 19, 53, 220, 226
 DEJARDIN, ? 133
 DELIÈGE, ? 168
 DELWAIDE, Léo, (Rekem, 1897 – ?, 1978) 132
 DELWAIDE, Léon 117
 DEPREZ, Félix (Grande Enccille, 1895 – ?, 1970) 136, 137, 138, 163
 DETAILLE, Jean 69, 81
 DETHIER, abbé Joseph, (Bévercé, 1917 – Waimes, 1985) 151
 DETHIER, Catherine 153
 DEVOITILLE, Nestor (Herstal, 1910 – Berchem-Stc-Agathe, 1986) 140
 DEVOS, abbé Maurice, (Dison, 1909 – Liège, 1992) 141, 151, 161
 DEWÉ, Walthère, (Liège, 1880 – Ixelles, 1944) 149
 DICKSCHEN, Barbara 5, 78, 87, 88, 89, 221
 DIGNEFFE, Henri 81
 DIZER, Émile 138
 DOMBROWICZ, Bertha (Seraing, 1930 – Anvers, 2004) 229,
 DOMBROWICZ, Hélène (Seraing, 1928) 118, 128
 DOMBROWICZ, Luzer (Czestochowa, 1901 – Auschwitz, 1942) 118, 128
 DOMBROWICZ, Nathan (Liège, 1934 – Nandrin, 1994) 118
 DONNET, André 199, 214, 221
 DUBART, Henry 141

EHLERS, Ernst (Spaanenshoop, 1909 – Kiel, 1980) 99, 158
 EICHMANN, Adolf (Solingen, 1906 – Jerusalem, 1962) 10, 31, 48, 69, 98, 99, 127, 219, 226
 ÉLISABETH, reine (Possenhofen, 1876 – Bruxelles, 1965) 120
 ERNENS, Pierre 166, 193
 ERNOTTE, abbé Eugène, (Stembert, 1910 – Liège, 1994) 141, 151
 EVENS, M. 138
 EVRARD, Oscar (Liège, 1907 – Watermael-Boitsfort, 1988) 161, 162, 166, 177, 192
 FASTAG, Eva (Varsovie, 1917) 158, 159, 191
 FEDERMAN, Abram (Czestochowa, 1898 – ?, après 1945) 139, 180, 214
 FERTMAN, Numa (Bielsk, 1921 – Ebensee, 1945) 75, 88
 FEUER, Tema (Przemysl, 1905 – Auschwitz, 1942) 79, 128
 FONSNY, Georges (Dison, 1898 – Liège, 1989) 128, 142, 143, 154, 166, 183
 FORET, Arnolf 168
 FRANKLEMON, Jean (Vinkem, 1917 – Potsdam, 1977) 167, 193
 FRENKIEL, Joachim (Bedzin, 1905 – Nandrin, 1992) 59, 70, 93
 FRYDMAN, Fajga (Dzialoszyn, 1902 – Auschwitz, 1943) 155, 191
 FUKS, Maier (Sigaszow, 1898 – Auschwitz, 1942) 70, 71
 GADISSEUR, Georges 162
 GARFINKELS, Grigorij (Liepaja, 1908 – Ganshoren, 2000) 70, 71, 76, 87, 88, 93, 94, 118, 120, 126, 128
 GAT (GAD), Hersz Dawid (Wieruszow, 1898 – Auschwitz, 1942) 120
 GEITHNER, Maurice 168
 GELLER, Gregor 58, 77
 GELMAN, Rajzla (Czestochowa, 1897 – Auschwitz, 1944) 127, 170, 193
 GENDARME, Robert 162
 GENSAITE, Frida (Polacak, 1911 – Auschwitz, 1943) 35, 76, 88, 192
 GEORGE, abbé Jacques, (Liège, 1900 – Liège, 1975) 153
 GHELFAND, Haia (Sircova, Roumanie, 1879 – Auschwitz, 1943) 84
 GILLARD, abbé Jean (Liège, 1905 – Landenne, 1994) 151, 187
 GILLET, abbé Émile (Aubel, 1895 – Saint-Jean-Sart, 1945) 154
 GLIKERMAN, Dyna (Czestochowa, 1907 – Liège, 1988) 164
 GLIKSMAN, Aron (Zdunska Wola, 1903 – Gräditz, 1943) 54, 152,
 GLIKSMAN, Ita (Liège, 1932) 54
 GLINEUR, Maurice (Jumet, 1925 – Aix-la-Chapelle, 1978) 169
 GLUCHA, Liba (Zdunska Wola, 1901 – Liège, 1995) 167
 GOLDBERSZT, Charlotte (Liège, 1932) 17
 GOLDBERSZT, Jeanne (Charleroi, 1929) 17
 GOLDBERSZT, Moïse (Varsovie, 1901 – Auschwitz, 1943) 17, 29
 GOLDENSTEIN, Georges (Liège, 1942 – Auschwitz, 1944) 95
 GOLDENSTEIN, Zelman (Gantscheshty, 1908 – ?, après 1945) 95
 GOLDMAN, Laja (Czestochowa, 1904 – Saint-Gilles, 1985) 127, 168, 193
 GOLDSTEIN, Bacha (Opoczno, 1884 – Auschwitz, 1942) 35, 121, 153
 GOLSTEIN, Adolphe (Veghel, 1879 – Auschwitz, 1944) 170, 193
 GOLSTEIN, Marthe (Bruxelles, 1882 – Auschwitz, 1944) 170
 GOLSTEIN, Pierre (Liège, 1920 – Liège, 1990) 170
 GOTOVITCH, José 4, 12, 47, 48, 191, 219, 221
 GOURALNIK, Nison (Tarascha, 1890 – Auschwitz, 1944) 17, 95, 126
 GOURALNIK, Yakov (Balti, 1921) 44, 95, 105
 GRAULICH, Léon (Verviers, 1887 – ?) 59, 74, 75
 GREGOIRE, ? 169
 GREVEN, Pierre 138
 GRICENER, Rebeka (Kaunas, 1927 – ?, après 1945) 95
 GROUYNE, ? 150

GRUB, Abraham (Drobin, 1911 – Auschwitz, 1943) 167, 191, 193
 GRUSELIN, Paul (Beyne-Heusy, 1901 – Esneux, 1985) 200, 214
 GRYNZSPAN, Rywka (Lask, 1900 – Liège, 1976) 43, 163
 GUIGNON, Marie 168
 GUISSARD, Joseph 141
 GUTMAN, Szama (Lomazy, 1905 – Siegburg, 1945) 167, 179, 191, 193
 HALKIN, Léon-Ernest (Liège, 1906 – Liège, 1998) 149, 150, 190
 HAMEL, Jeanne (Liège, 1927 – Auschwitz, 1942) 34
 HAMEL, Marguerite (Liège, 1925) 39, 118, 119, 128
 HAMEL, Szulem (Biala-Rawska, 1897 – Bruxelles, 1967) 118, 128
 HAMMERSCHLAG, Ellen (Hambourg, 1929 – sort inconnu) 20
 HAMMERSCHLAG, Inge (Hambourg, 1933 – Auschwitz, 1942) 20
 HAMMERSCHLAG, Otto (Duderstadt, 1900 – Auschwitz, 1942) 20, 34, 71
 HANON-LENAERTS, ? 165
 HEIBER, Walter (Vienna, 1916 – Auschwitz, 1942) 79
 HELFANT, Hersz (Kalisz, 1925) 21, 179
 HELFANT, Kalma (Kurozweki, 1905 – Toronto, 1986) 21, 34
 HELLEDAEL, Eugène (Bruxelles, 1905 – Dora-Mittelbau, 1945) 121, 122, 139
 HENDRIKX, Mathieu, doyen de Hasselt (Hasselt, 1883 – Hasselt, 1949) 149
 HERSONSKY, Etia (Kamenka, Russie, 1870 – Auschwitz, 1942) 150, 151
 HEYDRICH, Reinhard (Halle, 1904 – Prague, 1942) 69, 87, 222
 HEYLEN, Mgr Thomas-Louis (? 1899 – ?, 1941) 143
 HEYM, Hans-Günther (Perleberg, 1907 – ?) 125
 HIMMLER, Heinrich (Munich, 1900 – Lüneburg, 1945) 48, 69, 216, 217
 HIRT, August (Mannheim, 1898 – Schönenbach, 1945) 167
 HOLZINGER, Nathan Robert (Furth, 1898 – Bruxelles, 1942) 99
 HORENBLAS, Brucha (Varsovie, 1891 – Liège, 1945) 29, 84
 HORENBLAS, Rebeka (Varsovie, 1902 – Liège, 1995) 17, 29
 HORION, Lucien 157
 HOUGARDY, Romain 170
 IOCHPA, Liuba (Dubossary, 1901 – Bruxelles, 1978) 18, 34
 JACOBS, abbé Jacques, (Dilsen, 1903 – Neerpelt, 1990) 151, 154
 JANSON, Paul-Émile (Bruxelles, 1872 – Buchenwald, 1944) 20
 JENNISSEN, Émile (Liège, 1882 – 1949) 30, 31, 47
 JOSPA, Ghert (Rezina, 1905 – Bruxelles, 1966) 18, 138, 139, 140, 186, 225
 JOWA, Albert (Grivegnée, 1872 – Liège, 1947) 136, 137, 138
 KAC, David (Bialystok, 1909 – ?, après 1945) 75
 KAMELGARN, Rajzla (Lodz, 1905 – Liège, 1988) 136
 KÉAN, Joseph (Seraing, 1919 – Anderlecht, 2000) 122, 163, 165, 166, 185, 192
 KEIM, S. 32, 48
 KEMPNER, Brandel (Düsseldorf, 1926 – Struthof-Natzweiler, 1943) 166, 167, 193
 KEMPNER, Moszek (Pabianice, 1895 – Liège, 1971) 165
 KERKHOFS, Mgr Louis-Joseph (Valmeir, 1878 – Liège, 1962) 142, 143, 144, 148, 149, 150, 151, 152, 162, 182, 188, 200
 KIFFER, Estera (Czestochowa, 1906 – Auschwitz, 1944) 170, 193
 KIFFER, Salomon (Liège, 1929 – Bruxelles, 1986) 170
 KLARMAN, Fiszal (Stopnica, 1922 – Auschwitz, 1943) 35, 58, 62, 63
 KNOCHEN, Helmut (Magdeburg, 1910 – Offenbach am Main, 2003) 28
 KNOPE, Hersz Dawid (Lututow, 1909 – Cambrai, 1940) 37, 124
 KNOPE, Régina (Rywka) (Liège, 1934) 154
 KOLTUN, Hinda (Kozminek, 1901 – Auschwitz, 1942) 156, 158
 KORNOWSKI, Sophie (Liège, 1928) 163, 192
 KOSCHMINSKI, Erwin (Berlin, 1914 – Auschwitz, 1943) 35, 76, 77, 79, 88, 89, 163, 167, 192

KRANDEL, Brandel (Varsovie, 1899 – Auschwitz, 1942) 35, 119
 KRIER, Maurice (Arlon, 1921 – ?, après 1945) 168, 169
 KRIMTCHANSKY, Willy (Zhytomir, 1921 – Auschwitz, 1942) 75
 KRISTAL, Mayer (Niemirów, 1901 – Anvers, 1995) 133
 KRISTAL, Stéphanie (Ougrée, 1930) 133
 KROO, Maria (Anvers, 1939) 168
 KROO, Simon (Podborany, 1908 – Auschwitz, 1944) 127, 168, 193
 KRUGLANSKY, Leib (Bialistok, 1911 – Liège, 2004) 52
 KURANT, Félicia (Varsovie, 1923) 78, 79, 88, 89
 KURANT, Jankiel (Młodnicze, 1896 – Auschwitz, 1942) 79, 120, 128
 KURTH, Otto (Berlin, 1900 – ?, après 1945) 92, 93, 94, 97, 127
 KUTAS, Abram (Stryków, 1901 – ?, après 1945) 44, 125
 KUTAS, Fajga (Stryków, 1897 – Liège, 1976) 118, 119, 128
 KUTAS, Sara Baila (Seraing, 1927 – Auschwitz, 1942) 44
 LAMBRECHTS, Yvonne (Liège, 1909 – Nandrin, 1999) 161
 LANDE, Anne 158
 LASAR (LAZAR), Marthe (Bruxelles, 1907 – Auschwitz, 1943) 71
 LASAREFF, Vladimir (Saint Pétersbourg, 1904 – Wezembeck-Oppem, 1977) 59
 LAURENT, Marcelle 170
 LAVAL, Pierre (Châteldon, 1883 – Fresnes, 1945) 145
 LAZAR (LAZER), David (Kolomyja, 1885 – ?) 71, 99, 164, 192
 LECLEF, chanoine Edmond 145, 189, 190, 222
 LEDENT, Ferdinand 158, 191
 LEIBER, ? 145
 LEMPEREUR, abbé Joseph (Louveigné, 1875 – Liège, 1948) 151
 LÉOPOLD III, roi (Bruxelles, 1901 – Bruxelles, 1983) 31
 LEPKIVKER, Elie (Ougrée, 1939) 150
 LEPKIVKER, Joseph (Yaakov Yosef) (Orgeyev, 1906 – Liège, 1990) 150
 LEPKIVKER, Mendel (Ougrée, 1937 – Netanya, 1998) 150
 LEPKIVKER, Yosef Volko Zeev (Tulczyn, 1863 – Auschwitz, 1942) 35, 150, 151
 LERNER, Berko (Krasnystaw, Pologne, 1910 – Liège, 1965) 38, 136
 LERNER, Charles (Liège, 1934) 82, 85, 89, 136, 137, 222
 LIBOIS, Gérard 12, 48
 LIMET, Jean 155
 LIPSZYC, Jacques (Kalisz, 1924) 79, 88
 LIPSZYC, Nelly (Liège, 1930) 79
 LITWAK, Samuel (Pinsk, 1910 – Liège, 1968) 71, 88
 LIVCHITZ, Georges (Youra) (Kiev, 1917 – Schaerbeek, 1944) 167
 LIWSZYC, Joseph (Ostrog, 1922 – ?) 75
 LOBET, J. 164
 LUBLINER, Jakub Ber (Lodz, 1910 – Liège, 1983) 163, 192
 MACZNIK, Izrael (Nowy Korczyn, 1913 – Auschwitz, 1942) 153
 MACZNIK, Monique (Liège, 1941 – Auschwitz, 1942) 35
 MAGNUS, Herta (Hambourg, 1907 – sort inconnu) 20
 MAISTRIAU, Robert (Ixelles, 1921 – 2008) 167, 193
 MAJMIN, Anna (Bedzin, 1897 – Liège, 1994) 35, 118, 119, 128
 MAJMIN, Rachla (Bedzin, 1897 – Auschwitz, 1942) 128
 MARCHAL, Madeleine Marie-José (Ougrée, 1922) 151, 152
 MARCHAL, Paula (Ougrée, 1918) 152
 MASSON, René (Braine-l'Alleud, 1878 – ?) 169, 193
 MATTEAZZI, Florence 46, 141, 142, 155, 186, 187, 188, 190, 192, 214
 MAYER, Sally (? , 1882 – ?, 1950) 142

MEHLWURM, Jules (Kamionka, 1899 – ?) 70, 99
 MEINEN, Insa 4, 12, 128, 223
 MERLOT, Joseph (Seraing, 1886 – 1959) 169
 MESSERSCHMIDT, Walter (Düsseldorf, 1905 – Kandergrund, 1944) 156
 MESSERSCHMIDT, Yvonne (Anvers, 1939 – ?, après 1945) 156
 MEUNIER, abbé André (Verviers, 1904 – Liège, 1978) 142, 143, 144, 150, 188
 MEUNIER, Stéphane (Binche, 1914 – Woluwe-Saint-Lambert, 1999) 93, 94, 96, 97, 127
 MICHELSON, Léo (Lodz, 1919 – Jusleville, 1944) 171
 MICHELZON, Leibusz (Lodz, 1925 – Auschwitz, 1942) 35, 117
 MICMACHER, Maximilien (Bruxelles, 1929 – Auschwitz, 1942) 119
 MICMACHER, Moszek (Przytyk 1895 – Auschwitz, 1942) 119
 MICMACHER, Rosa (Bruxelles, 1925 – ?, après 1945) 119
 MIESIADZNIK, Mieszla (Lachowice, 1879 – Auschwitz, 1942) 118
 MOED, Elie 88, 164, 165
 MOISET, ? 169
 MOSZKOWICZ, Albert (Ougrée, 1939 – Auschwitz, 1944) 29
 MOSZKOWICZ, Majer (Kalisz, 1929 – Auschwitz, 1944) 29
 MOSZKOWICZ, Rojzel (Warta, 1903 – Auschwitz, 1942) 29
 MUCHA, Szlama (Varsovie, 1894 – Auschwitz, 1943) 70, 71, 88, 127, 193
 MUSCH, André 166
 MUSSOLINI, Benito (Dovia di Predappio, 1883 – Giulino di Mezzegra, 1945) 29
 NIEDZINSKI, Abram (Czestochowa, 1905 – probablement Liège, 1964) 67
 NIJNS, Marcel (Saint-Gilles, 1887 – 1972) 59, 74, 75
 NOËL, Charles 141
 NOLENS, abbé Paul (Brec, 1905 – Hasselt, 1981) 150
 NOTHOMB, Pierre (Tournai, 1887 – Habay-la-Neuve, 1966) 25
 NOWAK, Estera (Seraing, 1924) 78, 79
 NOWAK, Isaac (Bövinghausen Lütgendortmund, 1920 – Liège, 1982) 78, 79
 NOWAK, Tauba (Bövinghausen Lütgendortmund, 1922 – Auschwitz, 1942) 79
 NOZICE, (NOZYCE) Gisèle (Chêcne, 1933 – Auschwitz, 1943) 71
 NOZICE, (NOZYCE) Markus (Cieszyn, 1896 – ?) 70, 71
 NOZICE, (NOZYCE) Noé (Cieszyn, 1904 – Bruxelles, 1965) 70, 71, 84, 89, 93, 98, 99, 117, 122, 126, 158, 163-167, 190, 192
 NOZICE, (NOZYCE) Robert (Liège, 1936 – Auschwitz, 1943) 71
 NYKERK, Benno (Benjamin) (Amsterdam, 1906 – Neucengamme, 1944) 142
 PAILLOUCQ, Isabelle (Ixelles, 1928 – Liège, 1941) 18
 PAILLOUCQ, Janchel (Rezina, 1899 – Liège, 1942) 18, 139, 140, 180
 PAILLOUCQ, Jean-Joseph (Liège, 1934 – 1941) 18
 PAILLOUCQ, René (Liège, 1942) 18
 PALLIÈRE, Aimé (Lyon, 1868 – Saint Michel de Frigolet, 1949) 143, 188, 223
 PANTIEL, Jusek (Joseph) (Wieruszow, 1903 – Liège, 1985) 140, 141, 180, 214
 PAPELEUX, Léon 142, 149, 154, 187, 188-190, 192, 223, 224
 PAQUAY, François (Boncelles, 1901 – Seraing, 1989) 155, 161
 PASLEAU, ? 66
 PATTAR, ? 169
 PEETERS, abbé Joseph (Saint-Trond, 1896 – Liège, 1943) 150
 PEGUINE, Chaïm (Vitebsk, 1892 – Auschwitz, 1942) 40, 70, 71, 120, 128, 159, 191
 PEGUINE, Hermina-Sara (Liège, 1929 – Auschwitz, 1942) 159
 PEGUINE, Léon (Liège, 1925 – Tel Aviv, 2009) 40, 159
 PEGUINE, Mona (Hampstead, 1923 – Auschwitz, 1942) 40, 88, 159
 PERELMAN, Chaïm (Varsovie, 1912 – Bruxelles, 1984) 139, 187
 PERLMUTTER, Binem (Dunaivitsi, 1897 – Auschwitz, 1943) 164, 192
 PETIT, G. 132

PETITJEAN, Florent (Seraing, 1899 – ?) 141, 187
 PHOLIEN, Joseph (Liège, 1884 – Bruxelles, 1968) 21
 PIE X, pape (SARTO, Giuseppe Melchiorre.) (Riesc, 1835 – Rome, 1914) 143
 PIE XI, pape (RAITTI, Ambrogio Damiano Achille) (Desio, 1857 – Rome, 1939) 19, 188, 189
 PIE XII, pape (PACELLI, Eugenio Maria Giuseppe) (Rome, 1876 – Castel Gandolfo, 1958) 149, 223
 PINCZOWSKA, Frida (Sanok, 1904 – Auschwitz, 1944) 170, 193
 PINKOUS, Saul (Odessa, 1916 – ?, 1943) 76, 88
 PIRARD, François (Seraing, 1897 – ?, 1946) 93, 94, 95, 106, 126
 PIRE, Gaston 154
 PLISNIER, Oscar (? 1885 – ?, 1952) 198
 PLUYMERS, Ludovic, abbé (Hecks, 1906 – Liège, 1997) 150, 166, 188
 POLACZEK, Natan (Goniadz, 1884 – Auschwitz, 1943) 52
 PONGEN, André (Seraing, 1910 – 1998) 141
 POOT, Alphonse 169, 193
 PORZYNGER, Héna (Czestochowa, 1902 – Auschwitz, 1942) 125
 RADEMACKER, Louis 150, 187
 RAKOWSKY, Hersz-Lajzer (Lodz, 1899 – Auschwitz, 1943) 155
 RANZE, ? 32, 55
 RASZKIN, Benjamin (Czestochowa, 1897 – Liège, 1976) 118, 128
 RASZKIN, Léon (Seraing, 1927) 35, 128, 132, 186
 REEDER, Eggert (Sleswijk, 1894 – Wuppertal, 1959) 31, 74, 81, 122
 REISENFELD, Benjamin (Seraing, 1925) 39, 133, 211
 REISENFELD, David (Jaroslaw, 1895 – Liège, 1974) 133
 REISENFELD, Malvina (Brambauer, 1923) 133
 RENARD, Joseph (Liège, 1887 – ?) 143, 163, 165, 166, 192
 RENOTTE, Paul 200
 REYNDERS, Henri (Dom Bruno) (Ixelles, 1903 – ?, 1981) 142, 188, 224
 RIXHON, abbé Ernest. (Warmont, 1889 – Bochum, 1944) 150, 161, 166, 182
 ROCHMANN, Szaja (Charles) (Varsovie, 1913 – Mauthausen, 1943) 99
 ROMSÉE, Gérard (Guigoven, 1901 – Sint-Pieters-Woluwe, 1975) 32, 33, 48, 87
 ROSEN, Boris (Saint Pétersbourg, 1900 – Ougrée, 1974) 59
 ROSENBERG, Alfred (Reval, 1893 – Nuremberg, 1946) 124, 128, 162
 ROSENBERG, Benno (Breslau, 1924) 65, 163, 192
 ROTENBACH, Lewi Ick (Zdunska Wola, 1907 – Liège, 1981) 136
 ROTH, Chanine (Charles) (Tarnow, 1922) 40, 159
 ROTKEL, Edouard (Budapest, 1895 – ?, 1945) 121
 ROUIR, Joseph 66, 75
 ROZEN, Marjem (Pabianice, 1891 – Struthof-Natzweiler, 1943) 167
 ROZENBLUM, Szyme Yosek (Brzeziny, 1898 – Liège, 2001) 11, 12, 34
 ROZENCWALIG, Mojsesz (Maurice) (Lodz, 1920 – Schaarbeck, 1943) 99
 SAERENS, Lieven 12, 188, 224
 SALIÈGE, cardinal Jules-Géraud (Mauriac, 1870 – Toulouse, 1956) 189, 220
 SANDER, Klara 158
 SCHARGORODSKI, Caroline (Anvers, 1921 – ?) 165
 SCHMITT Philipp, (Bad Kissingen, 1902 – Hoboken, 1950) 158
 SCHRAM, Laurence 4, 89, 116, 127, 190, 191, 192, 193, 219, 224
 SELIGMANN, Ernst (Hamm, 1902 – Liège, 1976) 122, 163, 192
 SELINGER, Benno (Benjamin) (Esch-sur-Alzette, 1915 – Anvers, 2001) 23, 24, 25, 27
 SELINGER, David (Esch-sur-Alzette, 1911 – Bruxelles, 1977) 24
 SELINGER, Laura (Esch-sur-Alzette, 1918 – 1997) 27
 SERET, Ferdinand (Seraing, 1889 – ?) 141, 187
 SIMONS, Henri 119
 SKROBACKI, Icyk (Chmielnik, 1897 – ?, après 1945) 138
 SMEETS, Albert (Angleur, 1907 – ?) 141
 SOMERHAUSEN, Marc (? 1899 – ?, 1987) 24, 25, 27, 47
 SONKINE, Seine (Kaunas, 1905 – Auschwitz, 1944) 95
 SOUP, Meer (Zlatopil, 1891 – Auschwitz, 1944) 127, 170, 193
 SPAAK, Paul-Henri (Schaerbeck, 1899 – Bruxelles, 1972) 21
 STADE, Wilhelm (Berlin, 1902 – ?) 120, 155, 160, 161, 162, 165, 166, 168, 169, 171, 184, 191
 STARUCH, Fejga (Zdunska Wola, 1901 – Auschwitz, 1942) 21, 35, 127
 STEINBERG, Avrum (Liège, 1926 – Auschwitz, 1943) 77, 78
 STEINBERG, Idel (Rezina, 1902 – Auschwitz, 1943) 71, 120, 139, 165, 180
 STEINBERG, Maxime 4, 12, 48, 86, 87, 89, 127, 141, 143, 154, 186-188, 190, 191, 192, 219, 222, 224, 225
 STENNE, Marcel, abbé (Verviers, 1895 – 1970) 149, 151, 153, 162, 177
 STERN, Heinz (Eschweiler, 1923 – La Louvière, 1991) 133
 STERNLIEB, Lea (Hambourg, 1915 – ?, après 1945) 156
 STIENNON, ? 169
 STIENNON, Jacques 11, 12, 225
 STRAUCH, Edward (Essen, 1906 – Uccle, 1955) 192
 STREEL, José (Jemeppe, 1911 – Saint Gilles, 1946) 19, 46
 SUROVETCHI, Meer (Cetatea Alba, 1901 – Liège, 1986) 167, 193
 SWIRSKAYA, Frouma (Tarascha, 1891 – Auschwitz, 1944) 17, 95, 126
 SZERER, Mindla (Pilica, 1907 – Liège, 1990) 136
 SZERER, Moszek (Pilica, 1898 – Liège, 1947) 38, 71
 SZPRYNGIER, Kopel (Czestochowa, 1904 – ?, après 1945) 70, 71
 SZTANKIELER, Esther (Pilica, 1902 – Auschwitz, 1942) 121, 128, 153
 SZTUM, Jacques (Kalisz, 1899 – Auschwitz, 1942) 121, 128
 SZTUM, Maurice (Liège, 1931) 153
 SZYMKOWICZ, Dora (Giessen, 1919 – Malines, 1992) 163, 192
 TEICHMANN, Joseph 70
 TELGMANN, Pierre (Ougrée, 1913 – ?, après 1945) 155, 160, 161, 163, 165, 166, 168, 169, 184, 191, 192, 193
 TEMPELHOF, Bernard (Czestochowa, 1921 – Anderlecht, 2007) 75, 88
 THOMAS, Hubert 138
 TIXHON, ? 66
 TOMBALLE, Lambert 157
 ULLMANN, Salomon (Budapest, 1882 – ?, 1964) 70, 88, 99, 192, 195, 200
 VAISER, Nison (Tighina, 1910 – Nice, 1981) 45, 157, 179, 192
 VAISER, Vladimir (Liège, 1935 – Liège, 2009) 157
 VAN ASCHT, Raymond 141
 VAN DEN BERG, Germaine (Liège, 1895 – 1987) 166, 183
 VAN DEN BERG, Max-Albert, avocat (Liège, 1980 – région de Hambourg, 1945) 119, 142, 144, 149, 166, 182, 183
 VAN DEN BERG, Salomon (Leyde, 1890 – ?, 1955) 70, 98, 121, 164, 165, 226
 VAN DEN EYNDEN, vicair 148
 VAN GLAER, ? 169
 VAN ROEY, cardinal Joseph-Ernest (Vorselaar, 1874 – Malines, 1961) 143, 145, 148, 149, 188, 189, 190, 222
 VERHOOST, Simone 139, 143, 149
 VERMEERSCH, Charles (Seraing, 1894 – ?) 141
 VIELVOIE, Nicolas 169
 VON FALKENHAUSEN, Alexander (Blumenthal, 1878 – Nassau, 1966) 31, 148, 216, 226
 VON PECHMANN, Fritz 132
 VOSS, Auguste (Eupen, 1907 – ?) 155, 160, 161, 165, 169, 171, 185, 191, 209
 WAJCBLUM, Chaya (Opatow, 1909 – Liège, 1983) 167, 193
 WAJCBLUM, Sura (Opatow, 1908 – Liège 1992) 193
 WAJNSZTAJN, Rywka (Zawiercie, 1908 – Sao Paulo, 1993) 152

WAJSBERG, Manela (Czestochowa, 1905 – Auschwitz, 1944) 170, 193
 WAJSBERG, Milcia (Kuznica Grabowska, 1909 – Nazareth, 1990) 43, 124, 154
 WANG, Mathilde (Przeworsk, 1876 – Liège, 1945) 19, 23-25, 27, 28, 30, 47, 127, 197
 WEICHMANN, Wolf (Zgierz, 1899 – Schaarbeek, 1943) 99
 WEINBERG, Rebecca (Riga, 1891 – Auschwitz, 1942) 128, 159, 191
 WESKENS, ? 169
 WOLF(F), Salomon (Sittard, Hollande, 1876 – ?) 71
 WOLF, Albert (Liège, 1915 – Seraing, 1987) 87, 88, 128, 139, 140, 181, 187, 199 214
 WOLF, Arje-Henri (Wloclawek, 1912 – Liège, 1995) 27
 WOLF, Aron (Armand) (Kalisz, 1923 – Liège, 1994) 156, 158
 WOLF, Herman (Vaals, 1875 – Liège, 1943) 70, 139, 164, 192
 WOLF, Michal (Michel) (Kalisz, 1926) 156, 158, 191
 WOLF, Moszek (Zdunska Wola, 1903 – Motza Illit, 1950) 35, 156, 158
 WOLFSON, Anny Augusta (Rocour, 1942) 117
 WOLFSON, Aron (Radomsk, 1906 – Auschwitz, 1942) 117
 WORKUM, Nico (Amsterdam, 1907 – ?) 70, 76, 88, 98
 WOUTERS, Nico 46, 48, 89, 198, 214, 220, 226
 WÜSTEHUBE, Richard (Kauth, 1896 – ?) 120, 160
 WYGOCKI, Moses (Duisburg, 1921 – Liège, 2007) 84, 104, 105
 WYGODNY, Adolphe (Seraing, 1928 – Auschwitz, 1943) 155
 YERNA, Jacques (Liège, 1923 – 2003) 85, 89, 221
 ZAIDMAN, Josék (Plawno, 1899 – Auschwitz, 1943) 155
 ZECHEL, Moïse (Michel) (Kichinev, 1899 – Liège, 1989) 166, 167, 192, 193
 ZINGER, Caïm (Liège, 1932) 153
 ZINGER, Chaja (Lodz, 1917 – Auschwitz, 1942) 153
 ZINGER, Fiszel (Ostrowiec, 1875 – Auschwitz, 1942) 35, 121, 153
 ZOLTAK, Szlama (Krzepice, 1895 – Anderlecht, 1981) 88, 155
 ZÖPF, Willy (Munich, 1908 – ?) 98
 ZUREK, Anna (Varsovie, 1908 – ?, après 1945) 138
 ZYGMUNT, Gela (Zdunska Wola, 1898 – Auschwitz, 1942) 39, 118, 128
 ZYLBERBERG, Jankiel 160

Annexe VI

Index des institutions

Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG) 86, 190, 214
American Jewish Joint Distribution Committee (Joint) 142
 Armée de Belgique 21
 Armée de la Libération (AL) 149, 150
 Armée polonaise : 156
 Armée secrète 11, 21, 138, 141, 150, 151, 157, 134, 136, 179
 Association de Prières pour Israël 143, 188, 224
 Association des Commerçants et Industriels d'Arlon (ACIA) 24
 Association des Juifs en Belgique (AJB) 12, 69, 99, 218, 220, 221, 223, 224, 225, 226
 Association des Négociants en Chaussures de la Province de Liège 26, 27
 Auditorat militaire 87, 88, 126, 162, 165, 190, 191, 209, 218, 227
 Brigades internationales 45, 99, 157
 Bureau catholique pour Israël 143
Catholic Guild of Israel 143
 Chambre de commerce de Liège 30, 47, 197
 Clarence (réseau de renseignements) 138, 149, 150
 Comité de Défense des Juifs (CDJ) 18, 71, 86, 121, 138, 139, 180, 181, 186, 187, 190, 214, 218, 225
 Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes (CVIA) 139
 Communauté israéliite de Bruxelles 16, 99, 121, 122
 Communauté israéliite de Liège 16, 46, 38, 71, 88, 139, 218, 227
 Conseil de Législation 54, 86, 197, 198
 Consistoire central israéliite de Belgique (CCIB) 46, 225, 227
 Défense du Peuple 160, 161, 193, 226
 Fabrique nationale de Herstal (FN) 94, 96, 103, 185, 118-120, 124, 133, 136, 138, 150, 152, 168, 170, 218
Feldgendarmarie 52, 58, 62, 119, 120, 157, 216
 Forces françaises de l'Intérieur (FFI) 178
 Front de l'Indépendance (FI) 11, 70, 98, 138, 169, 186
Garde rexiste 161
 Garde wallonne 32
 Grand Anvers 33
 Grand Liège 32, 33, 46, 48, 49, 57, 69, 127, 169
 Groupe Hubert (formation du Front de l'Indépendance) 169
Gruppe XII (Division Économique, Office de Déclaration de la Propriété ennemie) 31, 216
Haganah 156
Joodsche Raad 98
Junkerswerke 160, 161
Kultur-Verein 20
 Légion Wallonie 91
 Ligue belge contre le Racisme et l'Antisémitisme 138, 139
Linke Poalei Tzion (Parti des Ouvriers de Sion – Fraction Gauche) 139
Militärverwaltung (MV) 31, 32, 69, 75, 81, 91, 99, 117, 122, 160, 164, 216
 Ministère de l'Intérieur 32, 33, 53-55, 58, 60, 69, 81, 86, 123, 197
 Mouvement militaire belge 157
 Mouvement national belge (MNB) 138, 187

Oberfeldkommandantur (OFK) 33, 48, 58, 59, 77, 78, 92, 92,94, 96, 106, 127, 132, 166, 125, 217, 218
Œuvre centrale israélite de Secours (OCIS) 71, 218
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) 29
Œuvre Nationale de l'Enfance (ONE) 142
Œuvre sacerdotale des Amis d'Israël 143
Office de Placement 93
Office du Travail 92-97, 100, 101, 103, 104, 106, 110, 126-128
Office juif de Réadaptation et de Placement (OJRP) 93
Office national du Travail (ONT) 138, 140
Organisation militaire belge de la Résistance (OMBR) 138, 140
Organisation Todt 99, 121, 127, 133, 138, 217, 218
Parti ouvrier belge (POB) 19
Partisans armés 11, 98, 99, 156, 157, 169
Prokor 21, 45
Propagandastaffel Lüttich 32, 217
Radio Moscou 139, 140, 186
Réseau van den Berg 138, 140, 141, 142, 150, 153-155, 163, 165, 166, 182, 183, 186, 188, 190, 223
Rex 18, 19, 25, 32, 52, 160, 219
Service D (réseau de résistance) 138, 149, 187
Service social juif (SSJ) 86, 214, 223
Socrate (réseau de résistance) 138, 150, 151
Solidarité 139, 140, 141, 186
Solidarité juive 169
Sûreté publique 18, 20, 24-28, 47, 186, 190
Théâtre royal 32, 153
Union des Classes moyennes du Luxembourg 25
Université de Liège 17, 18, 42, 59, 74, 75, 76, 138, 140, 149, 150
Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV) 48
Werbestelle (bureau de recrutement) 92
Zéro (service de renseignements) 138, 140, 149, 187

Achévé d'imprimer en février 2010 sur les presses de l'imprimerie Leenprint (Eupen, Belgique).